



HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE NAPLES

PAR CHARLES D'ANJOU

FRÈRE DE SAINT LOUIS

PAR

LE COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST

PAIR DE FRANCE

« Italiam! Italiam! »
Virg.

TOME TROISIÈME

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX



HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE NAPLES

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE NAPLES

PAR CHARLES D'ANJOU

FRÈRE DE SAINT LOUIS

PAR

LE COMTE ALEXIS DE SAINT-PRIEST

PAIR DE FRANCE

« Italiam! Italiam! »
Virg.



TOME TROISIÈME

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

LIVRE VIII

CONRADIN

EN ALLEMAGNE

1267

Parea dinanzi a me con l'ale aperte
La bella image. . . . .
. . . .
Quasi falcone ch'esce del cappello,
Muove la testa, e con l'ale s'applaude,
Voglia mostrando, e facendosi bello. . . . .

Parad., c. XIX.

L'uno al pubblico segno i gigli gialli
Oppone, e l'altro appropria quello a parte,
Sì ch'è forte a veder qual più si falli.
Faccian gli ghibellin, faccian lor arte
Sott' altro segno, chè mal segue quello
Sempre chi la giustizia e lui diparte.

Parad., c. VI.

LIVRE HUITIÈME.

Naissance de Conradin, fils de Conrad IV, roi des Romains. — Élisabeth de Bavière, sa mère. — Louis le Sévère, duc de Bavière, son oncle. — Crimes et grandeur de Louis le Sévère. — Éducation et caractère de Conradin. — Ses poésies. — Son amitié pour Frédéric de Baden, duc titulaire d'Autriche. — La reine Élisabeth se remarie à Meinhard, comte de Tyrol. — Indignation du jeune prince. — Ses espérances sont entretenues par ses parents. — Conradin est dépouillé par sa famille de ses États héréditaires. — Il les vend ou les engage successivement. — Arrivée des bannis gibelins. — Gualvano Lancia en Allemagne. — Don Enrique, infant de Castille, sénateur de Rome. — Un grand parti appelle Conradin. — Il veut partir pour l'Italie. — Sa mère cherche à le retenir. — Il publie un *Manifeste* et part.



Conrad, que l'Italie et l'histoire ont nommé Conradin (Corradino, le petit Conrad[1]), naquit à Landshut, en Bavière, le 25 mars 1252, de Conrad IV, roi des Romains, et d'Élisabeth-Marguerite, fille d'Othon l'Illustre, duc de Bavière. Il était le

[1] « Der wart auch Chunrad genant
« Doch Ner alle Welhesche Lannd
« Da nannten die Lewt in
« Nicht anders denn Chunradin. »
Ottoker, *Austriæ chronic.* Pez, *Script. rer. aust.*, t. III, p. 38.
Voy. l'Appendice I, à la fin du présent volume.

dernier héritier légitime des Stauffen, ducs de Souabe. De toute cette maison, naguère si brillante et si nombreuse, Conradin restait seul.

Ce prince reçut en naissant les titres les plus fastueux. Au berceau, il fut salué suzerain de l'Europe et de l'Asie, roi de Jérusalem et de Sicile, roi des Romains, empereur futur. Mais ce n'étaient là que des souvenirs ou plutôt des illusions : Jérusalem n'avait jamais appartenu à sa famille; la Sicile lui échappait, disputée par un usurpateur et par un pape; l'Allemagne elle-même l'abandonnait. Fatiguée d'une longue lutte, elle élevait à l'empire des étrangers, un roi castillan, un prince anglais, tous enfin, excepté Conradin, qui avait perdu jusqu'à son héritage paternel. Par une bulle pontificale, les Stauffen étaient déclarés déchus, même de la Souabe; et l'Anti-César, Guillaume de Hollande, avait exécuté la sentence en réunissant ce duché à l'empire. Telle était la détresse du petit-fils de Frédéric II qu'il ne possédait plus un toit pour y abriter sa tête d'enfant, ceinte de couronnes imaginaires.

Cependant les princes d'Allemagne prirent enfin pitié de cette misère si illustre et si grande. Lorsque,

après la mort de Guillaume de Hollande, les suffrages du corps électoral se portèrent en partie sur Richard de Cornouailles, on ne lui offrit l'empire qu'à la condition expresse de rendre au jeune Conrad son héritage domestique. Ce ne fut pas une simple promesse légèrement exigée et plus légèrement donnée, mais un engagement formel entouré de toutes les garanties de la chevalerie et de la religion. L'an 1257, le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul, le comte de Glocester et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut[1], se rendirent en ambassade solennelle à Bacharach, sur le Rhin, et là, en présence des archevêques de Mayence, de Cologne, et d'autres puissants feudataires, mettant la main sur l'Évangile, ils jurèrent au nom de Richard, roi des Romains, « qu'immédiatement après son couronnement, celui-ci, toute contradiction cessante, conférerait à l'enfant Conrad roi de Jérusalem, de Sicile, et duc de Souabe, ledit duché de Souabe avec tous ses honneurs, droits, appartenances, et lui rendrait tous les biens, terres, villes ou châteaux qui, soit à titre héréditaire, soit

[1] *Monumenta Boïca*, t. XXX, p. 328.

à titre onéreux, lui venaient du roi son père, ou de l'empereur son aïeul. » Cette clause fut respectée par le nouveau roi. Conradin recouvra son héritage, morcelé par les confiscations, appauvri par la négligence, dévasté par la guerre. Lorsque, en 1264, Richard de Cornouailles, prisonnier de Simon de Montfort, à la bataille d'Evesham, disparut de l'Allemagne, quelques princes, comme nous l'avons dit, pensèrent à porter Conradin au trône impérial, mais ce projet n'eut pas de suite, et une menace du pape Urbain IV suffit pour le faire évanouir.

Louis, duc de Bavière, oncle maternel de Conradin, lui avait donné asile dans sa cour avec la reine Élisabeth sa mère. Conradin y résida pendant toute son enfance. C'était un refuge honorable et sûr, mais il n'était pas gratuit. En recueillant sa famille, le duc de Bavière n'obéissait pas exclusivement à une pitié généreuse; de tristes calculs affaiblissaient le mérite de son hospitalité, ou du moins en ternissaient l'éclat. Louis de Bavière reproduisait ce mélange de férocité et de grandeur qui marque d'un si frappant caractère les personnages de cette terrible époque. La Germanie admirait en lui un de ses plus sages poli-

tiques, un de ses princes les plus courageux, un homme dévoué à la patrie, dont il était à la fois le champion et le conseil; mais par un contraste inconcevable, la cupidité la plus sordide, les crimes les plus lâches : des attentats sur des femmes sans défense, des trahisons envers un orphelin déshérité, souillèrent cette vie de chef national et de vaillant chevalier. Louis était marié à une princesse de Brabant, jeune femme d'une haute vertu et d'une grâce touchante. A la veille d'un voyage dans ses possessions sur les bords du Rhin, où il devait séjourner quelque temps, il confia la duchesse à la garde du commandant du château de Margolstein, près de Donawerth, en Souabe, et donna pour compagne à cette princesse, sa sœur la reine Élisabeth, mère du jeune Conradin; puis il partit, accompagné du chevalier Heinrich de Hirschau, son fidèle serviteur, son ami dévoué. L'absence du duc se prolongeait; la duchesse impatiente lui écrivait pour presser son retour. Par une inspiration funeste, elle s'adressa aussi au chevalier Heinrich, et le remercia des soins qu'il rendait loyalement à son maître. Les termes de cette lettre étaient ambigus; elle tomba entre les

mains du duc par une de ces méprises communes encore dans des temps de messages aventurés et de voyages difficiles qui donnent quelquefois à une réalité naïve toutes les apparences d'une maladroite fiction. Alors Louis de Bavière, emporté par sa folle et brutale jalousie, retourne en hâte au château de Margolstein, et là, sans s'annoncer, sans s'expliquer, sans laisser un instant à sa femme pour se défendre et se reconnaître, dès qu'il la voit venir à sa rencontre, il donne l'ordre de la saisir et de lui trancher la tête, sans forme de procès, malgré les protestations et les supplications de sa belle-sœur Élisabeth. La dame d'honneur de la duchesse de Bavière eut le même sort, et quatre autres de ses femmes furent précipitées des fenêtres dans les fossés du château[1]. Selon l'usage, quelques remords suivirent le crime, sans l'expier. Les cheveux de l'assassin blanchirent, dit-on, dans une nuit. Frappé par les censures ecclésiastiques, il obtint son absolution au moyen d'une fondation pieuse. Chose étrange, il offrit plus tard sa main à d'autres femmes, et cette main sanglante fut acceptée! Du

[1] Profess. Ludwig Hausser, *Geschichte der Pfalz*, t. I, p. 85.

moins expia-t-il en partie sa barbarie en se conduisant avec douceur et loyauté envers ces princesses[1], dont le courage méritait une récompense; mais par un trait supérieur à toute déclamation, et qui suffirait pour caractériser des siècles si différents des nôtres, les contemporains d'un tel homme ne le flétrirent d'aucun nom odieux; même ils lui témoignèrent leur estime, en lui donnant un des titres les plus honorables pour un prince né dans un temps d'anarchie. Ils l'ont nommé Louis le Sévère.

Sa cour était brillante; sa sœur Élisabeth l'aidait à la tenir noblement. Conradin croissait auprès d'eux. Il était doué d'une haute intelligence, comme toute sa race; il en avait aussi le séduisant extérieur. Il était beau et bien fait; des cheveux d'un blond ardent couvraient en profusion sa tête et son cou; ses traits étaient nobles, sa stature élevée, son accueil gracieux, sa libéralité excessive. C'était un prince.

Conradin sentit de bonne heure, de trop bonne heure, la grandeur de son origine et les destinées auxquelles il se croyait appelé. Dès sa plus tendre enfance il eut la conscience du droit et l'orgueil du

[1] L'une d'elles était une fille de Rodolphe de Habsbourg. V. I. XI.

sang. L'empire lui semblait un héritage; il l'estimait supérieur à toutes les royautés; et considérant sa mère comme la veuve d'un empereur, quoique son père n'eût jamais porté légalement le titre impérial, puisqu'il n'avait pas été couronné à Rome, Conradin n'abordait la reine Élisabeth-Marguerite qu'avec les formes d'une étiquette cérémonieuse. Tout à coup, lasse de vivre dans la dépendance du duc de Bavière, entraînée peut-être par la passion, Élisabeth épousa Meinhard de Gorice, frère du comte de Tirol, et de reine devint simple comtesse[1]. Cette alliance n'était point basse, mais inégale; elle pénétra Conradin d'étonnement et de douleur; selon l'expression d'un chroniqueur, il en fut ému *au delà de ce qu'on peut dire*[2], et dès ce moment, il s'abstint de rendre à sa mère les honneurs accoutumés. Elle lui en demanda la raison. « Mère, répondit Conradin, je te rendais hommage, ainsi qu'il convient de le faire à la

[1] Au moyen âge, les reines remariées perdaient leur titre. Conradin, dans ses édits, n'appelle jamais sa mère que *comitissa*. (Appendice J.)

[2] « Commotus et ultra quam dici posset, consternatur. » Joh. Vitoduranus (Jean de Winterthur), *Chronicon*, in *Thesaur. Hist. Helvet.*, p. 5.

veuve d'un empereur; maintenant tu t'es mariée à un moindre; et moi, roi et fils d'empereur, je ne puis plus te rendre l'honneur dû à une impératrice. » Celui qui parlait ainsi n'avait que sept ans. Des écrivains modernes ont contesté l'authenticité de ces paroles; ils les ont traitées de fiction, parce qu'ils les ont jugées invraisemblables dans une bouche enfantine. Cette appréciation n'est pas exacte. Conradin, dès son plus jeune âge, avait été nourri des espérances de son parti, pénétré de ses prétentions, bercé de ses rêves. Parents, instituteurs, domestiques, tous, hors sa mère, ne l'avaient entretenu que de sceptres à reconquérir, de victoires à remporter, de rebelles à châtier; sans cesse on lui avait montré le tableau pathétique, mais décevant, d'un peuple qui l'appelait au trône, et qui, lui-même opprimé, soupirait, lui disait-on, après l'heureux instant de son retour.

Conradin, né en 1252, mourut en 1268. Ce cercle n'embrasse que seize années, et pourtant une existence si courte est animée par toutes les passions, par toutes les émotions, par tous les tumultes d'une âme virile. On y trouve à un haut degré l'ambition, le courage, l'amitié, et dans un lointain plus dou-

teux... l'amour. C'est qu'en réalité, Conradin n'eut pas d'enfance. Il vécut d'une vie à part sans rapport avec les lois qui régissent la croissance humaine. Son existence fut agitée dès le berceau. Dans ce foyer artificiel la pensée trop hâtive s'échauffe et s'épuise; c'est un germe qui trop vite devient arbre; la tige s'allonge et s'élève, mais elle plie avant le temps.

Dans les premiers moments qui suivirent le mariage d'Élisabeth avec le comte de Gorice, la reine se sépara de son fils; elle quitta la cour de son frère et se retira dans les domaines de son nouvel époux. Elle confia le petit roi à la garde de l'évêque de Constance, Eberhard de Waldbourg-Truchsess, un de ses tuteurs, et l'envoya dans ses États héréditaires à Ravensbourg, ville impériale située à cinq lieues du lac de Constance. L'évêque veilla sur son pupille avec un soin paternel. Cet enfant avait besoin d'un père; abandonné de tous les siens, il n'avait ni trésors ni amis; le pays même où il résidait, quoique héréditaire dans sa maison, n'était pas favorable à sa cause. Dans cette contrée, remplie de monastères, à la tête desquels s'élevait l'abbaye de Saint-Gall, les papes trou-

vèrent un appui quelquefois public, plus souvent mystérieux, mais toujours également sûr. Lorsque Innocent IV suscita des compétiteurs au roi Conrad, l'incendie fut propagé du fond des monastères de cette contrée. Berthold, abbé de Saint-Gall, et l'évêque de Strasbourg, proclamèrent du haut de la chaire la croisade contre le fils de Frédéric; ils soulevèrent contre lui tous les vassaux de son duché de Souabe. Le saint-siége en récompensa amplement ces prélats ainsi que l'évêque de Constance, partisan secret de la maison de Souabe, mais qui, tant que la lutte avait été douteuse, se vit contraint de cacher ses sympathies. Après les victoires de Conrad en Italie, l'évêque s'était déclaré pour les Stauffen, et alors, bien loin de repousser le legs du roi des Romains, qui l'avait nommé dans son testament un des tuteurs de son jeune fils, il avait accompli dans toute leur étendue des obligations généreusement acceptées.

Sous les auspices de l'évêque Eberhard, le jeune prince reçut une éducation libérale et même savante. Il fut instruit avec soin dans les lettres latines, mais on n'enseigna point la langue italienne à celui que l'on appelait roi de Sicile; du moins Conradin

n'apprit point à la parler avec facilité; il n'en saisit jamais l'accent, ce qui plus tard fut une des causes de sa perte. Cette négligence est trop étrange pour n'avoir pas été préméditée. Le parti purement germanique avait voulu que le petit-fils de Frédéric fût élevé ainsi. Cet empereur, nous l'avons vu, n'avait eu d'allemand que son arbre généalogique. Une réaction très-vive contre cette disposition de son esprit s'était opérée dans sa propre famille. Henri et Conrad, ses fils légitimes, abandonnant l'italianisme à Enzio et à Mainfroy, leurs frères bâtards, n'avaient voulu être que des princes allemands, maîtres de l'Italie, par droit de conquête plus encore que par droit de naissance. Même le dernier était entré dans le royaume de Naples moins en héritier qu'en vainqueur. Le parti allemand élevait le fils pour marcher sur les traces du père. Ce parti n'était pas seulement composé d'hommes d'armes et de légistes : il s'appuyait aussi sur tout un cycle de *minnesængers* ou bardes germaniques systématiquement opposés aux poëtes italiens et aux troubadours provençaux; hostilité du nord contre le midi de l'Europe qui n'est point une supposition gratuite, car elle est constatée par les chants mêmes des

poëtes allemands de cette période, qui nous sont intégralement parvenus[1].

A ce cycle poétique appartenaient les hommes les plus éminents de l'Allemagne. Des princes, des chevaliers, des prélats : tels étaient le margrave Berthold de Hohenbourg dont nous avons tant parlé, et qui disparut dans les prisons de Mainfroy; Berthold de Falkenstein, évêque de Saint-Gall, d'autres encore d'aussi haut lignage; enfin le roi Henri, l'aîné des fils de Frédéric II, qui mourut déshérité par son père. Élevé dans les traditions de cette école, formé peut-être par quelques-uns des plus célèbres minnesængers, Conradin fut aussi poëte. On a conservé une de ses chansons :

I.

« Je me réjouis de voir renaître les fleurs sans nombre que mai aux teintes de pourpre va nous ramener. Elles ont passé une saison lugubre; l'hiver les accablait, mais le printemps va nous rendre la joie. Quelles journées de plaisir et d'amour! le monde alors déborde de bonheur.

II.

« Mais que m'importent les jours d'été, les longues journées pleines de lumière? Ma félicité n'est pas là; elle est dans une femme qui me refuse toute consolation. Ah! beauté dangereuse, rends-moi le courage! Ce serait agir noblement.

[1] Voy. t. I, l. II, p. 238.

III.

« Oui, quand je m'arrache d'auprès d'elle, toute joie meurt dans mon âme. Hélas! faudra-t-il porter jusqu'au tombeau le regret de la lui avoir abandonnée? Je ne sais pas, madame, ce que c'est que faveur; l'amour me fait payer bien cher le défaut des années. Pourquoi donc suis-je encore un enfant[1]? »

Conradin menait une vie errante et pauvre. Il n'habitait pas longtemps le même lieu; le château de Stauffen ne lui appartenait plus. Dès le règne de son père, ce berceau de sa famille avait été incorporé à l'empire, et un simple chevalier, Walter de Limbourg, l'occupait alors[2]. Ravensbourg, où l'on voit encore des ruines d'une structure élégante et

[1] Manuscrit de la bibliothèque Royale à Paris, n° 7266. Voy. App. K le texte du *Lied* de Conradin, suivi de quelques détails sur le précieux manuscrit. Je les dois à l'obligeance de M. le baron de Lassberg, dont l'autorité est si grande en pareille matière. Ce savant auteur du *Liedersaal* ne doute pas de l'authenticité de la chanson de Conradin, contestée à tort par quelques critiques. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le second couplet de la chanson du *Lied* de Conradin ressemble beaucoup à deux couplets du *Sirvente* de Charles d'Anjou. (App. C.)

[2] Pfister, *Hist. d'Allemagne* (trad. par Paquis), t. IV, p. 429. Nous remarquerons ici que nous écrivons toujours *Hohenstauffen* et non *Hohenstaufen*, malgré l'usage adopté actuellement en Allemagne, pour nous conformer à l'orthographe ancienne. On lit dans les chartes latines : *Curia Stauffa* et non *Staufa*.

forte, servait ordinairement d'habitation au jeune prince, mais il ne résidait pas toujours dans ses propres domaines; souvent il demandait l'hospitalité à des serviteurs restés fidèles. C'est ainsi qu'il passait des mois entiers au château d'Arbon, alors en Souabe, aujourd'hui en Thurgovie, chez son camérier Wolkmar, comme lui chevalier et poëte. Arbon, l'*Arbos felix* des Romains, semble avait été le séjour favori du roi exilé. Il se plaisait dans cette petite ville. Entourée d'un côté de vergers et de prairies, au pied d'une chaîne de collines que surplombent les plus hauts sommets des Alpes, de l'autre elle s'avance dans le lac de Constance comme un promontoire, dont sa vieille église et son château ruiné forment la pointe. Là, Conradin passa des jours heureux. L'accueil cordial de ses hôtes et des habitants du lieu l'avaient vivement touché. Il en témoigna sa reconnaissance par une charte de priviléges signée de sa main, et conservée dans les archives d'Arbon, triste et touchante relique. D'autres parties de cette contrée lui ouvrirent un asile temporaire. Il promenait ainsi de château en château un ennui précoce et d'ardents désirs. A une si grande dis-

tance les nuances échappent, on n'aperçoit que les traits généraux d'une physionomie, et la pensée se fixe avec peine sur des caractères qui n'ont pu être ni développés par les événements, ni façonnés par un long exercice de la vie; mais s'il est permis de former quelques conjectures sur des indices trop isolés, l'esprit d'aventure et d'entreprise semble moins naturel au petit-fils de Frédéric que cette mélancolie inquiète, ce vague des passions proclamé de nos jours comme une découverte, mais qui, à toutes les époques, a agité de jeunes cœurs, surtout dans la rêveuse Allemagne.

Les partisans de Conradin, qui comptaient sur une victoire prochaine, s'étonnèrent de cette inaction et finirent par s'en indigner; ils oublièrent l'âge du représentant de la dynastie souabe, et lui reprochèrent hautement son oisiveté. Conradin ne pouvait pas encore servir sa cause que déjà on l'accusait de l'avoir trahie. De la cour des princes et des hauts barons cette accusation descendit jusque dans le peuple. Les poëtes, à la fois instigateurs et interprètes de l'opinion commune, s'associèrent à ce blâme prématuré. Ils rendirent ces plaintes populaires et les répandirent dans toute la Ger-

manie[1]. Cruelle tyrannie des intérêts dépossédés et des pouvoirs déchus! Triste esclavage des princes forcés de reconstruire tant de débris et de s'abriter sous tant de ruines! Conradin, comme tous ses pareils, avait surtout à combattre son parti. Quelle que fût l'opportunité ou la possibilité d'une prise d'armes, le prétendant ne pouvait s'y soustraire; ceux qui l'entouraient lui en faisaient un devoir pressant, impérieux, immédiat. Cette ardeur d'un zèle irréfléchi, mais sincère chez quelques-uns, était encore fomentée par l'esprit d'intrigue. Conradin pouvait d'autant moins échapper à ces trames qu'elles étaient ourdies par de faux amis et par des parents avides. La plupart des princes d'Allemagne s'étaient proposé de s'agrandir aux dépens de la maison de Stauffen. Son oncle et son beau-père étaient à la tête de cette ligue. Tous profitèrent de la détresse du prince pour lui arracher des lambeaux de son antique héritage. Ils le poussaient à chercher en Italie non-

[1] « In Ravenspurg antequam iter arriperet, longam contraxit « moram, nec se ad prælia disposuit, quietem enim quæsivit et de « hoc a vulgo ignominiam multam suscepit : nam de eo carmina « prava decantaverunt. » Joh. Vitodur. *Thes. Hist. Helvet.*, p. 5.

seulement le pouvoir mais l'existence, non-seulement une couronne mais du pain. Pour atteindre ce but, ils avaient essayé de lui inspirer dès l'enfance une ambition qui, livrée à elle-même, n'aurait probablement commencé à poindre que beaucoup plus tard.

Ils l'avaient entouré des prestiges de la puissance et des formes de l'autorité souveraine. Le duc de Bavière, le comte de Tyrol, son oncle et son beau-père, le traînaient de ville en ville paré du manteau royal, lui faisant tenir en personne des diettes provinciales à Ulm, à Rottweil, à Ravensbourg; ils s'efforçaient de semer, d'échauffer dans son âme des germes que la nature n'y avait peut-être pas déposés. Enfin ils lui firent une virilité précoce. Le petit roi n'avait pas encore dix ans accomplis que déjà son oncle le traitait non-seulement comme un homme, mais comme un homme mort. De son vivant, ses parents s'appropriaient ses dépouilles: le 16 avril 1263, le duc de Bavière lui fit signer un testament par lequel Conrad II, roi de Sicile et de Jérusalem, duc de Souabe, déclarait que, « touché d'une juste gratitude envers son très-cher oncle et tuteur, qui l'avait élevé comme son fils unique, il

léguait à perpétuité audit Louis, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, toutes ses possessions quelles qu'en fussent la nature et l'origine, dans le cas où lui-même, ce qu'à Dieu ne plaise, mourrait sans postérité légitime et directe; ne mettant d'autre exception à cette donation pleine et entière que le douaire de sa femme, s'il était marié au moment de son décès et des fondations pieuses pour le repos de son âme[1]. » Voilà le testament qu'on dictait à un enfant de dix ans contre toutes les lois divines et humaines. C'était un attentat aux droits de la nature, à ceux de l'héritage, puisqu'il existait encore une fille légitime de l'empereur Frédéric II, Marguerite de Souabe, mariée à Albert de Saxe, margrave de Misnie; acte d'ailleurs entièrement invalide, mais qui, appuyé par la force, n'en était pas moins propre à servir, en temps et lieu, de prétexte à des injustices. Malgré son étendue, cette donation ne parut pas encore suffisante au cupide Bavarois.

Dès le lendemain[2], un codicille additionnel lui assura quelques lambeaux oubliés par mégarde. Ce

[1] *Monumenta Boïca*, t. XXX, p. 333.
[2] Ibid., p. 335.

testament fut renouvelé à Augsbourg, en 1266[1], lorsque la détresse de Conradin fut devenue plus pressante. Cette fois, on voit au nombre des témoins le duc d'Autriche, fidèle compagnon de sa vie et de sa mort, presque aussi jeune que lui, et le comte Meinhard, son beau-père. Toutefois, on ne trouve dans cette pièce aucune stipulation en faveur de sa mère. On aimerait à croire qu'elle-même s'y était opposée, et que, contrainte par son mari, elle ne put empêcher la spoliation de son enfant. Sans doute la comtesse-reine en fut informée, mais, du moins, elle n'en profita pas, et son nom ne vient pas aggraver cette spéculation honteuse tentée sur une victime; car il semble que sa fin prochaine ait d'avance été présente à tous les esprits. « Oncle, disait-il à Louis de Bavière, prends tout mon bien et moi-même, et tout ce qui te semblera bon.... Si je ne parviens pas à la dignité que j'espère, je serai pour toujours ton humble sujet[2]. »

[1] Le 24 octobre. *Monumenta Boïca*, p. 350. Dans cette pièce, datée d'Augsbourg, le testament est étendu à Henri de Bavière, frère du duc Louis. A la tête des témoins signataires on lit les noms de : *Fredericus dux Austrie et Styrie, marchio de Baden; Mainhardus comes Gorizie Tyrolensis*, etc.

[2] Ottoker. Voy. App. I.

Telle était la tendresse de ce jeune cœur; telle était aussi son imprévoyance. Jusqu'au dernier moment de sa vie, Conradin fut toujours aveuglé sur la conduite de ses parents.

Comme tous les Hohenstauffen, Conradin avait le goût de la prodigalité et du faste[1]. En parcourant les chartes de ses donations, on pourrait croire qu'il a vécu de longues années. D'ailleurs, dans l'état de dépréciation et de ruine où les séquestres avaient mis ses États héréditaires, il avait besoin d'argent pour assurer cette entreprise, dont il n'avait pas conçu la pensée, mais à laquelle il ne pouvait plus se soustraire. Faute de trésors, il fallait qu'il empruntât sans cesse. Ses proches, après l'avoir précipité dans les chances d'une restauration sinon impossible, du moins très-douteuse et pleine de dangers, lui prêtèrent des sommes considérables à titre usuraire et se hâtèrent d'assurer leurs créances sur les débris de son héritage.

Poussé par le triple désir de goûter le repos dans la vie de famille, de perpétuer sa race et d'opposer aux possesseurs de son trône d'éternels compéti-

[1] « Tan qu' el plus larcs semblav' ab lui mendics. »
Complainte sur la mort de Conradin.

teurs, Conradin voulut se marier. Ce vœu ne paraît pas avoir été satisfait. Malgré quelques indices vagues d'une union déjà contractée avec une princesse que des documents peu authentiques nomment Brigitte[1] (mais à tort, car cette fille d'un margrave de Misnie est née après la mort de Conradin), aucun nom de jeune fille ou de jeune femme n'apparaîtra dans le récit de cette tragique histoire. Toutefois, il est sûr que le prétendant fut fiancé à l'âge de quatorze ans. C'est même pour remercier son oncle d'avoir conduit cette négociation[2] qu'il aliéna en faveur du duc de Bavière ses plus riches possessions dans le Haut-Palatinat : Hohenstein, les avoueries de Herspruck et de Vilsek, les biens d'Herbendorf, Urbach, Hannenbach et Pleck. Les domaines de la maison de Stauffen dans les contrées rhénanes eurent bientôt le même sort. Le duc de Bavière acquit encore par

[1] Petrus de Pretio, *Adhortatio ad Henricum Illustrem* (Lugduni Batavorum, 1745), parle de l'épouse de Conradin (*O infelix conjux ejus!* p. 10). Selon Arenpeckius (*Chron. Bajoar*, l. V, t. III, apud Pez, *Thes. anecd. novissim.*, p. 275), Conradin, à l'âge de quatorze ans, épousa ou fiança (*desponsavit*), à Cobourg, la fille de Teutricus (Dietrich), margrave de Misnie (en allemand, Meissen) que Tentzellius appelle *Brigitte*.

[2] 24 octobre 1266. *Monumenta Boïca*, t. XXX, p. 351.

le même moyen le comté de Haguenau, les seigneuries souabes adjacentes au Haut-Danube, les villes de Mendelheim, Hochstett et Kirchberg.

Le duc de Bavière avait donné le signal : princes, évêques, villes, abbayes, suivirent en foule cet exemple. Les évêques d'Augsbourg s'affranchirent des obligations onéreuses que leur imposait l'avouerie des Stauffen. Ulm, Rottweil, Nordlingen, devinrent des villes impériales du cercle de Souabe; l'évêque de Constance partagea la Thurgovie avec le comte de Habsbourg; les comtes de Wurtemberg, qui commençaient à percer, prirent Calwe, les seigneuries voisines d'Ulm, l'avouerie de cette ville, et enfin les alleux primitifs de la maison de Souabe, Waislingen et Stauffen; les comtes de Werdenberg acquirent Bregentz; les burgraves de Nuremberg, de la maison de Zollern, les plus riches domaines de Conradin, en Franconie; les rois de Bohême, Eger et Asch, en Voigtland; Altenbourg échut à la maison de Misnie; les comtes de Reuss se firent immédiats; Dinkelsbuhl, Rotenbourg, Windsheim, devinrent des villes libres du cercle de Franconie; enfin Rodolphe de Habsbourg, comte de l'empire, reçut des mains de Conradin le gouvernement des

fiefs ressortissant du comté de Kybourg, c'est-à-dire un tiers de l'Alemanie helvétique.

Alors fut posée la première pierre de deux édifices encore modestes, dont l'un s'éleva avec rapidité, l'autre avec lenteur : les maisons d'Autriche et de Prusse. A côté des heureux comtes de Habsbourg et des burgraves de Nuremberg, presque également favorisés par le sort, s'agrandirent aussi les ducs de Bavière, les comtes de Wurtemberg, d'autres encore; et l'Allemagne tout entière, telle que nous la voyons aujourd'hui, se forma des débris de ce naufrage illustre, mais complet.

L'orphelin, ainsi dépouillé, exploité, appauvri, il n'y avait plus qu'à le pousser aux aventures. Seule, sa mère, timide et prudente, opposait un faible contre-poids à cet entraînement intéressé chez les uns, généreux chez les autres, irrésistible chez tous. Elle souhaitait à son fils l'obscurité paisible qu'elle avait choisie pour elle-même; mais Élisabeth n'avait plus l'autorité qui fait qu'on écoute une mère. L'orgueil du nom, la fierté du sang, semblaient trop étrangers à cette reine volontairement déchue. Conradin, pressé par ses pa-

rents, par ses vassaux et même par des juifs[1], emporté d'ailleurs par une verve de prodigalité d'autant plus invincible qu'elle était héréditaire, Conradin n'avait plus ni possessions ni crédit en Allemagne; il allait perdre jusqu'à son dernier château, jusqu'à sa dernière obole. Rejeté par le pape, abandonné par les princes, il ne lui restait pas même l'espérance, lorsque dans le cours de l'année 1267, Gualvano Lancia, Corrado et Marino Capece vinrent frapper à la porte du vieux manoir de Hohen-Schwangau[2].

Ce n'étaient pas les premiers émissaires italiens introduits auprès de Conradin. Nous avons vu les gibelins et même les guelfes se rendre en pèlerinage auprès du jeune roi exilé[3]; mais ces vaines démonstrations n'avaient eu aucun résultat. Il n'y avait là rien qui fût sérieux, rien surtout de prochain et d'immédiat.

[1] Ann. 1266, 30 novembre. Augusta, *Monumenta Boïca*, t. XXX, p. 356.

[2] Résidence actuelle du prince royal de Bavière dans les Alpes bavaroises, noble retraite embellie par les arts, et qui, du pic élevé où elle est située, domine une contrée pittoresque entrecoupée de lacs et couverte de forêts.

[3] T. I, l. III.

Des paroles ardentes et courtoises avaient seules signalé ces entrevues, qui pouvaient irriter une cause rivale, mais sans lui inspirer aucune crainte sérieuse. Cette fois, il n'en était pas ainsi. Gualvano et les deux Capece étaient dans le royaume les hommes les plus importants du parti gibelin; ils avaient été les compagnons et l'âme du parti de Mainfroy. Après la bataille de Bénévent, Charles d'Anjou amnistia Gualvano Lancia à la recommandation du pape. Charles s'y décida à regret; le pape insista. Gualvano prêta serment au nouveau roi; mais, depuis, il s'échappa du royaume, et sa fuite causa une vive inquiétude au roi de Naples. Cette inquiétude était fondée. En se rendaut auprès de Conradin, Lancia ne lui apportait pas seulement ces vains pronostics et ces espérances vagues dont les mécontents et les émigrés sont toujours si prodigues envers les princes détrônés. Il ne s'agissait plus maintenant de quelque rumeur légère interprétée comme un bruit avant-coureur de révolutions prochaines; ce n'étaient plus de faibles indices auxquels l'ennui de l'exil donne toujours la valeur de symptômes graves. Les lettres remises par les députés guelfes au jeune Conradin n'éma-

naient pas seulement d'un petit nombre de partisans isolés; leur mission était mieux appuyée et plus fondée. Les griefs qu'ils exagéraient sans doute étaient pourtant réels : un mécontentement véritable courait d'un bout à l'autre du royaume; les gibelins s'étaient reconstitués partout; Conradin se voyait appelé non plus par une faction, mais par un grand parti. Enfin, aux assurances d'un dévouement sincère, mais stérile, succédait cette fois la certitude d'une conspiration, la promesse d'une armée, et, ce qui était plus décisif encore, l'envoi de sommes considérables. Gualvano Lancia apportait au jeune prince cent mille florins d'or. Ce fut ainsi, dit un chroniqueur, que Lancia et Capece *réveillèrent le petit chien dormant*[1].

C'était assez pour exciter son courage et pour doubler l'ardeur de ses partisans. De nouveaux émissaires suivirent de près les premiers. Ils vinrent transmettre au prétendant l'appel des chefs les plus considérables et des principales villes du parti gibelin. Pise, Sienne, le pressaient de descendre en Italie; Rome elle-même n'attendait plus

[1] « Ad suscitandum catulum dormientem. » Sab. Malesp., l. III, c. XVII.

qu'un signal. En peu de temps, les relations de Conradin prirent une importance inespérée; elles s'étendirent jusqu'à Tunis, où l'attendait un secours efficace, mais bizarre. Il y trouva des auxiliaires dans deux princes chrétiens auxquels il était allié par le sang; deux infants de Castille, qu'une destinée étrange avait transportés d'Europe en Afrique.

Don Enrique et don Fadrique (Henri et Frédéric) étaient fils du roi de Castille saint Ferdinand et frères de cet Alphonse le Sage, le Savant ou l'Astrologue (*el Sabio*), qui, en dépit de son surnom équivoque, négligeait son royaume pour briguer la couronne impériale, et, au lieu de gouverner ses États, dressait des tables astronomiques et suivait le cours des planètes du haut de son palais bouleversé par l'anarchie. Alphonse, comme tous les rois de son temps, avait attaqué l'aristocratie; et ses frères, comme beaucoup de princes de cette époque, s'en étaient constitués les défenseurs. Vaincus dans la lutte, ils avaient quitté leur patrie suivis de quelques cavaliers, soit volontaires, soit mercenaires, et toute cette troupe d'aventuriers s'était retirée en Afrique, auprès du roi de Tunis.

Don Enrique, le plus jeune des deux princes, se distinguait par la grandeur de son courage et l'éclat de son esprit; il était séduisant, fécond en ressources, mais plein de ruses et de détours. L'infant de Castille appartenait à cette classe d'individus pour qui les chances d'une vie hasardeuse ne sont pas le résultat fortuit des événements, mais la pente naturelle du caractère; qui, sur la voie la plus commode et la plus droite, choisissent par instinct un sentier oblique, détourné et glissant. Enrique devint à la fois l'objet d'admirations vives et de haines ardentes. Il poussait l'incrédulité jusqu'au fanatisme, comme cela arrive d'ordinaire dans un siècle fervent. Son frère et lui avaient emprunté sans peine aux sectateurs de Mahomet leur costume, leurs usages et peut-être quelque chose de plus. Il alliait la liberté de la pensée à l'élégance des mœurs orientales. Ce qui lui attirait la haine des bons catholiques le rendait cher aux indévots troubadours. Les sirventes célébraient en lui le plus hardi chevalier qu'il y eût au monde[1]. Accueillis en Afrique, les deux infants avaient gagné la faveur du roi de Tunis en lui prêtant contre le

[1] Voy. livre IX.

sultan de Maroc le secours de leur courage et de leur expérience militaire. Des dons immenses avaient été leur salaire; ils s'étaient vus récompensés avec la profusion et la fastueuse largesse dont la tradition ne semble pas encore éteinte dans cette cour barbaresque. Enrique retrouva donc amplement à Tunis les avantages qu'il avait abandonnés en Espagne; mais soit inconstance naturelle, soit qu'il se fût aliéné son protecteur par quelques-unes de ces machinations ténébreuses dont il se faisait un moyen et même un jeu, il laissa son frère en Afrique et vint à Naples chercher fortune auprès de Charles d'Anjou, au moment même où ce prince venait de remporter la victoire de Bénévent. Don Enrique, malgré la dissemblance de leurs mœurs et de leurs caractères, fut parfaitement reçu par le roi de Sicile, dont il était cousin germain, fils de frère et de sœur : l'un né de la reine Blanche, l'autre du roi saint Ferdinand.

Cependant l'accord entre un prince si catholique et un chrétien si suspect ne pouvait pas être durable. Don Enrique, avec son adresse ordinaire, s'efforça de le prolonger. Il avait encore besoin de Charles d'Anjou, dont l'assentiment lui était

nécessaire pour obtenir le royaume de Sardaigne, objet de son ambition. Il suivit Charles à Viterbe, auprès de Clément IV, et demanda au pape l'investiture de l'île. Les cardinaux, gagnés par des promesses artificieuses, appuyèrent sa prétention, mais elle fut secrètement déjouée par le roi de Naples, qui désirait la Sardaigne, comme annexe nécessaire de ses nouveaux États. Au lieu de solliciter cette investiture pour son cousin, il la demanda pour lui-même. Cette prétention causa un sérieux embarras à Clément IV qui, secrètement effrayé de la puissance de Charles, ne se sentait aucun désir de l'accroître. Cependant le pape voulait encore moins mécontenter le roi en inféodant la Sardaigne au prince espagnol. Pour sortir d'intrigue, Clément pria l'infant de renoncer à sa demande : il l'assura que l'île de Sardaigne ne pouvait lui convenir, qu'il aurait trop de peine à la défendre contre les Pisans. Quoique Charles d'Anjou n'eût point publié son opposition, don Enrique n'eut pas de peine à la deviner; il en conçut un ressentiment profond, et pour donner le change sur les motifs réels de sa colère, il répandit le bruit que le roi Charles lui refusait le remboursement

d'une somme considérable qu'il lui avait récemment prêtée. Au fond de l'âme, il lui jura une haine mortelle, mais il se garda bien de lever le masque avant d'avoir accompli son dessein. A défaut d'une couronne manquée, don Enrique voulait s'introduire à Rome malgré Clément IV et surtout malgré Charles d'Anjou. Fatigués de sa présence, ils lui accordèrent imprudemment leur protection auprès des Romains. Alors, sous prétexte d'affaires privées, l'infant de Castille vint à Rome comme ami du pape et du roi de Sicile. Il ne tarda pas à y nouer des intelligences et à préparer une révolution au détriment de ses protecteurs et à son profit. Rome était livrée à l'anarchie. Depuis que, pour obéir à la lettre de son investiture, Charles d'Anjou avait abdiqué l'emploi de sénateur, on en avait élu deux dont l'administration aussi violente qu'éphémère fut renversée par Angelo Capucia ou Capoccio, patricien de naissance, mais chef du parti démocratique dans la commune romaine. Capucia se rendit maître de l'autorité par suite d'une sédition et gouverna la ville à la tête d'un conseil de sept hommes choisis dans le peuple[1]; soit qu'Angelo n'eût pu se sou-

[1] Saba Malaspina, l. III.

tenir personnellement, soit que, gagné par les largesses de l'infant, il se soit fait accorder le pouvoir de nommer le sénateur, il disposa de son mandat en faveur de don Enrique. Ainsi le prince qui avait succombé en Espagne à la tête de l'aristocratie fut élu à Rome par des démagogues. Le pape lui avait été contraire. Après le fait accompli, Clément garda le silence; il n'approuva pas l'élection espagnole, mais il ne la déclara pas illégale, comme l'en pressait Charles d'Anjou. Clément IV se tut; il craignait de perdre un reste d'influence à Rome en essayant de l'exercer. D'ailleurs il était si mécontent de l'indocilité de Charles qu'il ne trouvait peut-être pas inopportun de le contenir par la présence d'un prince, son égal en naissance, son rival en crédit, et au besoin son remplaçant.

Voilà quelle était la situation des affaires en Italie au moment où Gualvano Lancia et les Capece, chefs du parti gibelin, se rendirent en Allemagne pour exciter Conradin à prendre les armes. Don Enrique ne s'était pas encore déclaré en faveur du petit roi, mais il lui fit parvenir sous main les propositions les plus positives et les offres de service les plus séduisantes; il s'engageait à le servir

en haine de Charles d'Anjou, malgré leurs relations de famille, et revendiquait la parenté, moins proche et cependant étroite, qui alliait également les maisons de Castille et de Souabe. Béatrix, reine de Castille, mère de don Enrique, était propre fille de l'empereur Philippe, oncle de l'empereur Frédéric II[1].

Emporté par la confiance de son âge et par le désir de reconquérir un trône, Conradin oublia que l'infant était un traître, et accepta ses offres sans réserve. Il lui fit parvenir son adhésion. Pressé de se déclarer, il fit frapper un sceau à ses armes, surmonté d'une couronne impériale, écrivit en qualité de souverain à toutes les villes italiennes, et annonça publiquement son prochain départ pour l'Italie. Le duc de Bavière son oncle, le comte de Gorice son beau-père, et une foule de princes allemands applaudirent à sa résolution; mais il eut à repousser les larmes de sa mère, qui, malheureuse de sa perte, qu'elle prévoyait peut-être, blessée dans toutes ses affections, lui dit, en l'embrassant, ces mots remplis de tristesse : « O unique repos de

[1] Conradin était par conséquent neveu de don Enrique *à la mode de Bretagne.*

mon vieil âge, ô espérance du reste de mes jours; peux-tu me laisser ainsi dans la solitude[1] ! »

Conradin ne se rendit pas à des plaintes si touchantes. L'amour d'une mère avait pressenti sa destinée, l'amitié d'un frère d'armes s'y associa vaillamment. Frédéric, fils de Herman, margrave de Baden, n'avait que trois ans de plus que lui. Élevés ensemble à la cour de Bavière, où Frédéric s'était réfugié aussi, ils s'étaient tendrement unis. Il y avait d'ailleurs entre eux une grande conformité de situation. Par sa mère Gertrude, Frédéric était le seul reste de la première maison d'Autriche, de la dynastie de Bamberg; race tragique et terrible, car Gertrude était fille de Henri l'Impie. Cet héritage occupé par Ottocar, roi de Bohême, le protégé des papes, donné par l'empereur Frédéric II à son petit-fils, flottait au gré d'interprétations diverses, et le prince de Baden, un des prétendants à la possession de l'Autriche, en était duc, comme Conradin était roi de Sicile. On a peu de renseignements sur le duc d'Autriche (ainsi le nommaient ses partisans); quelques poésies

[1] « O sola meà requies senectutis; o unica vitæ ulterioris fiducia, « me solam qualiter derelinquis ! » Saba Malaspina.

contemporaines vantent son courage, sa courtoisie, sa haute raison et surtout sa droiture[1]. Il apparaît à côte de Conradin, plus jeune que son ami de trois ans, comme un gracieux mentor, propre à tempérer sa fougue et à lui opposer une expérience prématurée. Le duc Frédéric partit pour cette expédition malheureuse déjà marié. Mais le nom de son épouse est resté inconnu, tant la fortune a été rigoureuse pour lui, puisqu'elle lui a envié jusqu'à cette notoriété généalogique, à laquelle pourtant n'échappe pas même le vulgaire des princes.

Rien n'arrêtait plus Conradin; il résolut de franchir les Alpes. Il se voyait à la tête de dix mille hommes, soldés par les gibelins d'Italie au prix de cent mille florins d'or. Mais avant de partir, il publia un manifeste adressé à tous les princes d'Allemagne. Ce manifeste était conçu en ces termes :

[1] « E d' Austorica l'auz ducs Frederics
« Qui d'onrat pretz e de valor fon rics....
« Et el pro duc eron tant aib prezan,
« Qu'el ac de mout la reial chaptenenza,
« Qu 'adreg foron sel dig e sel semblan
« E' ls afars ac dans totas parts plazenza,
« Si qu'anc formenz
« Non faillic ni mespres,
« Don culg qu'a Deu fon lurs mortz grans fastics. «
Barth. Zorgi. *Complainte* sur la mort de Conradin et du duc d'Autriche. Raynouard, *Troub.*, t. V, p. 60.

« La bouche trahit l'abondance du cœur, et mes lèvres vont s'ouvrir pour révéler les violentes injustices exercées contre moi. Nulle puissance humaine ne peut plus me contraindre au silence, toute réserve faite du respect qu'on doit à la sainte Église catholique romaine, que j'honore et vénère de toutes les forces de mon corps et de mon âme. C'est pour ma sûreté que je proteste publiquement ici, devant Dieu, devant les princes et devant tous les chrétiens, contre les embûches, les trahisons et l'orgueil de mes ennemis[1].....

« A la mort de l'illustre roi Conrad de bienheureuse mémoire, mon père bien-aimé, j'étais un tout petit enfant vagissant au berceau et encore attaché au sein de ma nourrice. Le roi, par un testament dressé avec toutes les formes requises, me remit entre les mains de la sainte Église, notre mère, espérant qu'elle me prendrait avec charité dans ses bras, qu'elle me traiterait bénignement et qu'enfin elle me placerait sur le trône de mes

[1] Voy. App. L. Lunig (*Codex dipl. ital.*) et de Gregorio (*Biblioth. aragon.*) ne donnent pas de date à cette pièce. Giannone la croit datée de Vérone; mais comme ce manifeste est adressé aux princes allemands et non au peuple italien, il est bien évident, par sa teneur même, que Conradin n'avait pas encore quitté l'Allemagne.

ancêtres. Eh bien, apprenez comment le souverain pontife, qui alors était Innocent, quatrième du nom, sacrifia un enfant sans défense! Entraîné par une ardente convoitise, il s'empara du royaume héréditaire que le roi mon père m'avait légué en paix et que l'on administrait en mon nom; royaume que nos aïeux avaient anciennement acquis avec des peines infinies, qu'ils possédèrent longtemps et qu'ils firent fleurir [1] après l'avoir arrosé de leur propre sang. Après l'avoir arraché au seigneur Mainfroy, alors prince de Tarente, Innocent l'envahit en personne avec une nombreuse armée; et sous couleur des droits que lui donnait sa qualité de mon tuteur, il le revendiqua comme étant de son propre domaine. A peine l'eut-il en sa possession que, ne dissimulant même pas ses intentions perverses [2], il s'arrogea la souveraineté de mon royaume comme s'il en eût été le véritable roi, fit des efforts inouïs pour effacer insensiblement le souvenir de mon nom, pour étouffer la fidélité de mes sujets et renverser tous les droits de son pu-

[1] « Quem.... variis decoravere ornatibus et diversis decoribus « ornaverunt. »

[2] « Pravum intentionis nefariæ propositum manifestans. »

pille royal, jusqu'à ce point qu'il ne souffrait pas que l'on fît, dans mes États, aucune mention de moi, et qu'il distribua libéralement mes terres à ses cousins et neveux, comme l'artisan qui découpe le cuir d'un agneau en larges courroies. Voilà comment, ô douleur ! ce souverain pontife exerça la pitié envers moi ! voilà avec quelle décence il s'acquitta des devoirs sacrés de sa tutelle ! O cruelle âpreté d'un père qui, au lieu d'accorder sa protection à un faible enfant sans malice confié à ses soins, le condamne, innocent, à la peine d'une exhérédation publique! Quelque temps après cependant, mon oncle Mainfroy, prince de Tarente, qui peut-être au commencement travaillait dans de bonnes intentions, ne put pas supporter plus longtemps ces iniquités[1]. Il embrassa puissamment ma cause; après plusieurs tumultes de guerre, après de nombreux conflits, après des combats acharnés, sous prétexte de la fidélité à ma personne, il parvint à arracher mon royaume des mains du chef de l'Église. Il le gouverna pendant quelque temps en mon nom, mais enfin, la pros-

[1] « Nequitiam nequivisset. » Ces jeux de mots sont continuels.

périté, qui enfle trop souvent le cœur de l'homme, lui fit oublier son sang, son souverain, sa foi, s'il est vrai qu'il ait jamais été fidèle. Il s'arrogea le gouvernement de mon royaume, annonça ma mort à mes peuples, et sophistiquant sur ce bruit menteur répandu par lui-même, il s'établit faux roi, après m'avoir supplanté par cette fraude. Alors mon malheur s'aggrava et devint plus dur qu'auparavant; la récidive augmentait ma détresse. O douleur ! ô crime ! ô déplorable condition des pupilles qui rencontrent un ennemi dans un défenseur ! ô insatiable convoitise du pouvoir temporel qui entraîne si facilement les saints pontifes et les proches parents à l'injustice et à la trahison ! Mainfroy ayant donc accompli son crime avec tant de témérité, le seigneur Alexandre, de bienheureuse mémoire, qui siégeait alors sur le trône apostolique, se montra fortement indigné contre lui, non pour m'avoir injustement dépouillé, mais parce qu'il avait enlevé mon royaume aux recteurs de l'Église. Il fit tous ses efforts pour confondre Mainfroy, et poussé, nous le croyons du moins, par un esprit de piété, il délégua vers moi, pour cimenter un traité, le vénérable évêque de Veroli. Néanmoins, pendant

que cet envoyé était près de moi, le pape, sans doute à la suggestion de frères moins bien disposés à mon égard, invitait par ses lettres et par ses députés les autres rois et princes à trafiquer de mon royaume : ce qui se manifesta clairement plus tard lorsque le seigneur Urbain, qui n'eut guère d'urbanité envers moi[1], eut remplacé Alexandre dans le pontificat suprême.

« Urbain et Mainfroy essayèrent de se liguer contre moi. Dieu n'ayant pas permis leur concorde, au lieu d'agir d'une manière juste et raisonnable, de me mettre en possession de mon royaume et de rendre la tranquillité et la paix à une nation chrétienne, le souverain pontife, comme s'il eût été élu pour la guerre et non pour la paix, se plaisant dans un scandale qui devait faire couler tant de flots de sang, appela à mon détriment un homme d'une autre race, tout à fait étranger dans le royaume, Charles, enfin ! Il le soutint de ses secours et de ses conseils contre Mainfroy. Son successeur, notre très-saint père le pape Clément IV, agissant à mon égard sans aucune clémence, con-

[1] « Urbanus.... inurbanus. » Encore ces jeux de mots; nous n'y reviendrons plus.

firme dans la possession de mes États mon téméraire antiroi, qui est enfin parvenu à s'emparer du royaume par les moyens les plus coupables, comme assurément personne ne l'ignore, par une trahison odieuse exercée au nom de Dieu. Les Sarrasins de Lucera, contre qui le pape a fait prêcher une croisade, sur qui il a déchaîné des armées, ces mêmes Sarrasins, le pape les a épargnés; et sévissant contre les malheureux chrétiens de mon empire, non-seulement il a épuisé toutes leurs ressources, mais il en a tué un grand nombre et a accablé le reste de toutes sortes de tourments. Ouvrez donc les yeux et voyez comment mes ennemis, au nom de la justice ou du droit, trompent et fourbent le monde. Voyez quelle confiance méritent leurs protestations, eux qui font de la croix un instrument contre les chrétiens. Hélas! hélas! quelles injustices, quelles fraudes, quelles trahisons ont fait passer mon héritage dans des mains étrangères et placé ma couronne sur la tête d'un usurpateur!

« Mais la colère de Dieu s'est précipitée sur Mainfroy à cause du péché dont il s'était rendu coupable envers moi, ainsi que je le crois fer-

mement. Il a été vaincu et tué par Charles; son crime fut la cause de sa propre ruine et de la perte de mon royaume pour lui et pour moi. Pendant que je vivais, abattu et humilié, dans les limites de l'empire, cherchant l'obscurité et n'offensant personne par mes paroles ni par mes actions, comme un pupille abandonné du monde entier, le même souverain pontife se mit à ma poursuite avec l'inquiétude d'un chasseur, et dès qu'il sut que je vivais en Germanie, tenant ma vie pour abominable et craignant un jour de me voir lever la tête, cherchant des difficultés où il n'y en avait pas (un poil dans un œuf, un nœud dans un joint), afin d'avoir quelque sujet de me nuire et de trouver une occasion d'exercer sa malveillance contre moi, et parce que le titre de roi de Sicile était encore employé dans mes lettres; le pape, on me l'a dit, mais j'ai peine à croire à tant de méchanceté, détacha une flèche de son carquois, une sentence d'excommunication contre un enfant innocent et incapable d'aucune faute. Grand Dieu! ne suffisait-il donc pas de l'avoir injustement dépouillé? Quel mal ai-je donc fait? ô sainte Église! ô ma mère? Pourquoi dans la personne de tes chefs te montres-tu ainsi

marâtre envers ton fils respectueux qui, resté orphelin, fut confié à ta tutelle? Et toi, ô père vénérable! en quoi t'ai-je jamais offensé, pour que tu me persécutes à outrance, au mépris de toute justice? Peut-être mon crime est-il de vivre encore? Hélas! je ne m'en connais point d'autre. Enfin, lorsque je ne pouvais plus rester en butte à tant de tourments et d'afflictions, ignorant complétement ce que j'avais à faire, ce Dieu des dieux, qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, m'ouvre sa voie; car un nombre infini de mes fidèles, tant du royaume que de l'empire, embrasés du zèle d'une fidélité à toute épreuve, se sont levés pour venir à mon aide, exposant pour moi, non-seulement leurs biens, mais leurs personnes, afin de me fournir les moyens de rentrer dans mes droits. Ils m'ont apporté leurs trésors, m'ont offert des dons précieux, me fournissant de l'or en abondance comme à un roi puissant, pour subvenir aux besoins de mes troupes. C'est pourquoi, informé de tout ce qu'il m'était nécessaire de savoir, j'ai pris les armes, le bouclier et l'épée pour la guerre; j'ai armé des soldats pour la justice de ma cause, afin que mon illustre race, qui a commandé pendant longtemps, ne

vînt pas à dégénérer en ma personne, mais au contraire pour relever, si Dieu me seconde, la grandeur de ma maison. Loin de moi d'avoir aucun projet contre le souverain pontife, que je regarde comme mon père et mon seigneur[1]; et plût à Dieu qu'il me reconnût aussi pour son fils respectueux et dévoué, ainsi qu'il convient. C'est contre Charles, son ami, injuste détenteur de mes droits, que je veux essayer mes forces et tenter les hasards de la guerre; c'est avec lui que je veux disputer de tout mon pouvoir, l'épée à la main. Que Dieu, voyant du haut des cieux de quel côté est la justice, confonde l'orgueil et prononce la sentence! C'est pourquoi je m'adresse instamment à vous, nobles princes, afin que, connaissant désormais toute la vérité que je viens d'exposer clairement et simplement, votre affection tienne mon innocence pour excusée, et qu'elle n'ajoute aucune foi aux insinuations de ceux qui pourraient dire le contraire. Daignez même, ô princes, dans cette très-juste cause, m'accorder vos secours, votre protection et vos conseils. Enfin j'ose vous demander d'intervenir en ma

[1] « Patrem et dominum. »

faveur par vos lettres, auprès du saint-père, dans l'espoir qu'agissant à mon égard avec plus de bienveillance, il adoucisse sa fureur, et qu'il dépose, à votre prière, les feux de la colère et de l'indignation qu'il nourrit injustement contre moi. »

Tel est le *Manifeste* de Conradin. A la première vue, il semble très-malhabile; on ne sait à quel parti il s'adresse. Malgré une profession de foi dont nul ne pouvait se dispenser alors, malgré quelques expressions respectueuses pour l'Église, qui ouvrent et terminent cette pièce, la papauté y est traitée sans aucun ménagement. Depuis Innocent IV jusqu'au pape régnant Clément IV, tous les pontifes romains y sont ouvertement accusés d'injustice, de cruauté et de perfidie. Mainfroy n'est pas jugé plus favorablement. Chose plus incroyable encore! les Sarrasins de Lucera, ces fidèles serviteurs de la maison de Souabe, y sont presque désignés à la persécution : Conradin blâme Charles d'Anjou de les avoir épargnés. Les populations dévouées au saint-siége, les anciens amis de Mainfroy, les gibelins qui l'avaient défendu jusqu'à la mort, les Lancia, les Capece, les Conrad d'Antioche, pouvaient être également blessés

d'un tel langage; mais le manifeste du prétendant n'en produisit pas moins un effet immense Accueilli partout avec enthousiasme, des milliers de copies en furent répandues aux extrémités du royaume. C'est qu'il n'y a rien de moins logique qu'un manifeste. Peu importent les moyens dont on se sert pour parler à la passion du moment; si on a touché l'endroit sensible, le succès est toujours sûr. Les contradictions ne sont pas même aperçues quand elles portent sur des objets éloignés. Mainfroy était déjà oublié, personne ne songeait plus à lui, pas même ceux qui avaient voulu mourir à ses côtés. Ce qu'il fallait présenter alors aux imaginations, ce qu'il fallait leur montrer à tout prix, c'était Conradin opprimé, entouré d'ennemis et trahi de toutes parts. C'est à Conradin qu'il fallait intéresser les cœurs, et pour arriver à ce résultat, tout était bon. Les Sarrasins, Mainfroy, les papes, n'étaient eux-mêmes que des moyens accessoires, des figures de rhétorique qui animaient le tableau de l'innocence aux prises avec la persécution. D'un fond indécis et obscur, composé d'excommunications et de guerres, de calomnies et d'intrigues, d'une foule d'éléments divers et contrastés,

sortait la blonde figure de cet enfant impérial, seul avec son droit, luttant depuis le berceau contre toutes les forces qui régissent le monde. Il fallait inspirer l'horreur pour Charles d'Anjou; il fallait le faire haïr à tout prix. C'est lui que Conradin avait à combattre corps à corps; c'est cet homme que les gibelins nommaient l'étranger, l'intrus, le bourreau de l'Italie. Des accusations, poussées jusqu'à l'hyperbole, leur donnaient une satisfaction suffisante; eux-mêmes saluaient leur avenir aux dépens de leur passé. Quant aux Sarrasins de Lucera, peu importe ce qu'on disait d'eux : ils ne savaient pas lire. De son côté, la papauté ne pouvait se montrer plus hostile qu'elle ne l'était déjà. D'ailleurs, plus Conradin insistait sur ses griefs contre elle, plus il donnait de valeur à ses offres de réconciliation. En témoignant le désir de fléchir le pape après l'avoir si violemment accusé, il se conciliait les esprits indécis. Le but était donc atteint, l'effet produit. Cependant, ce n'était rien encore; restait l'essentiel : il fallait vaincre. La victoire pouvait seule opérer, entre le souverain pontife et le petit-fils de Frédéric, un rapprochement qui ne dépendait d'aucun manifeste. Conradin des-

cendit dans les vallées du Tyrol, à la tête de dix mille chevaux, suivi des ducs de Bavière et d'Autriche, du comte de Gorice, peut-être du comte de Habsbourg, et plein de confiance, d'espoir et d'enthousiasme, il entra en Italie.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIVRE IX

CONRADIN
EN ITALIE
1268

. . . . Tagliacozzo
Dove senz' arme vinse il vecchio Alardo.
Infern., c. XXVIII.

Carlo venne in Italia, e, per ammenda,
Vittima fe' di Curradino. . . . .
Purg., c. XX.

LIVRE NEUVIÈME.

État des esprits en Italie à l'arrivée de Conradin. — Attente générale. — Incertitude sur les droits des deux compétiteurs. — Quels sont ces droits. — Lequel des deux est le roi légitime. — Aucun ne l'est complétement. — Indignation et terreur de Clément IV. — Il ménage don Enrique, infant de Castille, sénateur de Rome. — Il presse Charles d'Anjou de retourner dans son royaume. — Motifs du roi de Naples pour demeurer dans l'Italie centrale. — Les vues politiques du roi très-supérieures à celles du pape. — Conradin à Vérone. — Son inaction. — Son inexpérience. — Il est abandonné par les princes allemands. — Expédition de Corrado Capece et de Federigo Lancia en Sicile. — Ils soulèvent l'île entière. — Défaite de Guillaume de Puy-Ricard et de Roberto de Lavena. — Discorde de Lancia et de Capece. — Marche hardie de Conradin et du duc d'Autriche sur Pise. — Progrès du prétendant. — Défaite du maréchal de Boisselve, général français. — Le prétendant à Sienne. — Charles d'Anjou se replie sur son royaume. — Il assiége les Sarrasins dans Lucera. — Conradin marche sur Rome. — Il y est reçu par don Enrique. — Desseins secrets du sénateur. — Séjour triomphal du prétendant à Rome. — Il se dirige sur les Abruzzes à la tête d'une nombreuse armée. — Charles d'Anjou lève le siége de Lucera, et marche au-devant de Conradin. — Arrivée fortuite d'Érard de Valery, connétable de Champagne. — Charles et Conradin se rencontrent dans la plaine de Palenta, en vue d'Alba, à l'entrée des Abruzzes. — Bataille d'Alba, commu-

nément dite de Tagliacozzo. — Principaux incidents de la bataille. — Mort du maréchal de Cousances. — Stratagème d'Érard de Valery. — Prise de l'infant de Castille. — Fuite de Conradin et du duc d'Autriche. — Joie de Charles d'Anjou. — Il fait vœu d'ériger sur le champ de bataille une église et un monastère, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Victoires. — Conradin arrêté dans sa fuite avec ses compagnons par Jean Frangipani, châtelain d'Astura. — Frangipani le livre à Charles d'Anjou. — Charles l'emmène avec lui à Rome, puis l'envoie prisonnier à Naples. — Don Enrique condamné à une prison perpétuelle. — Horribles cruautés de Charles d'Anjou. — Il reprend le titre de sénateur. — Les Romains lui érigent une statue. — Clément IV réclame Conradin. — Charles Ier se hâte de faire instruire son procès. — Formes de la justice observées en apparence. — Conradin et ses amis condamnés à mort. — Indignation des Français. — Derniers moments de Conradin et du duc d'Autriche. — Ils font leur testament. — Exécution de ces jeunes princes. — Charles Ier assiste à leur supplice. — Quelle est la part de Clément IV à cette catastrophe. — Mort de Clément IV après le supplice de Conradin. — Situation de Charles d'Anjou.

Le bruit du départ de Conradin produisit une vive sensation en Europe. C'était une nouvelle explosion de cet antagonisme du Sacerdoce et de l'Empire, du Midi et du Nord, qui récemment encore avait partagé la chrétienté en deux camps. Il semblait qu'au premier bruit ces partis se reformeraient aisément, et qu'alors, comme peu d'années auparavant, l'Italie ne pourrait renfermer que des gibelins et des guelfes. Pourtant il n'en fut pas ainsi. Sans doute les familles et les individus, engagés d'avance dans ces querelles,

ressaisirent leur vieux drapeau; mais les villes, les corporations d'artisans et de bourgeois, enfin les classes inférieures de la société, plus curieuses que passionnées, résolurent d'assister à cette guerre comme à un spectacle, laissant à la Fortune les fonctions de juge du camp.

En effet, les titres sur lesquels s'appuyaient les parties belligérantes étaient alors si litigieux, si balancés, leurs chances si diverses, mais si égales, que la conscience des peuples ne pouvait pas être facilement éclairée. Dans l'incertitude de leur bon droit, il appartenait seulement à la victoire de prononcer entre les deux compétiteurs. Conradin se présentait bien comme l'héritier du royaume de Sicile; il réclamait un État qu'avait possédé son père et son aïeul; c'était là le côté simple, intelligible de sa situation, et c'est par là qu'elle saisissait tous les esprits. Mais ces notions si claires étaient troublées par l'hostilité des rapports de la maison de Souabe avec l'Église; et quoiqu'on reconnût, en général, la légitimité des réclamations du prétendant, elles étaient entourées de circonstances qui les affaiblissaient et même les infirmaient dans les consciences catholiques. Admises

comme justes, quant au fond, elles devenaient douteuses et contestables par la forme. Sans doute Conradin réclamait ce qui lui appartenait, mais il le réclamait sans titre légal. La situation de Charles de France était précisément l'opposé de la sienne. La multitude voyait dans le comte d'Anjou un homme pourvu d'un bien qui n'avait jamais appartenu à ses ancêtres, qui n'y avait aucun droit primitif, et dont la possession était trop récente pour être facilement acceptée par le bon sens public. En revanche, il était le protégé du pape; l'Église le reconnaissait pour son défenseur [1]. Enfin, comme le dit une chanson contemporaine qui résume par un mot énergique et naïf la situation des deux compétiteurs; Charles avait *un diplôme* et Conradin n'en avait pas [2]. En d'autres termes, Conradin avait pour

[1] « Conradinus.... cum Karolo *rege*, certando pro regno Siciliæ « quod alter possidebat, datum ab Ecclesia, alter *petebat* ut juris aviti « et paterni. » Riccobaldis Ferrariensis *Compilatio chronologica*. Murat. *Script.*, t. IX, p. 250. *Rege... petebat;* ces deux mots montrent bien clairement que, pour la généralité des esprits, Charles était *le roi* et Conradin le *prétendant*.

[2] Car Conratz ven qu'es mogutz d'Alamagna,
E' vol cobrar, *ses libel* dat nl pres,
So qu'a conquis Carles sobr' els Poilles.

Aicarts el Fossats, dans Raynouard, *Choix de Poésies originales des Troubadours*, t. IV, p. 230.

Ses libel, c'est-à-dire sans *diplôme*, sans *titre* écrit et légalement

lui le droit naturel, et Charles d'Anjou le droit politique. Or, le droit politique, appuyé sur le pape, devenait un droit religieux qui luttait avec un immense avantage contre tous les autres droits. La constitution des Deux-Siciles avait un caractère tellement spécial, par suite de la suzeraineté du saint-siége, que Charles et Conradin pouvaient se qualifier réciproquement d'usurpateurs avec une parfaite bonne foi. Dans une incertitude si grande, il n'y avait pour les masses d'autre parti à prendre que d'attendre et de regarder.

« Entre l'aigle et la fleur, disaient les troubadours[1],

contre-signé. Pour mettre cette situation dans tout son jour, qu'on nous permette une comparaison simple, vulgaire, triviale même, nécessaire toutefois. Voici deux hommes, deux particuliers qui plaident l'un contre l'autre. Une circonstance quelconque, par exemple une révolution, a privé l'un de son patrimoine; des lois subséquentes ont consacré cette spoliation. Il n'en tient compte et veut rentrer dans son bien, non par la loi, mais par la force, suivi par des *bravi* au lieu d'être précédé par des huissiers. Le droit de son ennemi est évidemment entaché d'injustice et de violence dans son origine, mais il a pour lui la législation du moment, et ses titres sont parfaitement en règle. C'est celui-ci qui gagne et c'est l'autre qui perd. Voilà Charles d'Anjou et Conradin.

[1] L'aigla, la flors a dreitz tant comunals
Que no l val leis ne l ten dan decretals,
Por que Iran el camp lo plait contendre,
E lai er sors qui meills sabra defendre.
Alcarts el Fossats, Rayn., *Troub.*, t. IV. p. 231.

le droit est si égal, que ni Pandectes, ni Décrétales, ni Droit romain, ni Droit canon, n'ont rien à faire en tout ceci. Rien ne sera décidé que par épées et lances qui briseront têtes et bras. O les beaux harnais qui vont resplendir dans les rangs! O les riches pavillons qu'on va dresser dans la plaine! Certes, on n'ira pas de main morte! Les barons y mettront bon ordre! Que de soudards accourent des pays étrangers! que de messagers partent en secret! que de chevaliers prisonniers ou occis! que de heaumes fendus! que de hauberts percés! quels cris de douleur ou de joie! quel tumulte! quel carnage! Tambours, roulez; sonnez, timbales et trompettes! qu'on ouvre la lice, que les deux rois y entrent et qu'ils se prennent corps à corps dans la mêlée![1] »

Conradin, arrivé à Trente, se joignit au marquis janvier 1268. Oberto Pallavicino qui était venu à sa rencontre, et entra dans Vérone, où il fut reçu avec respect par le peuple et par Mastino della Scala, seigneur de la ville.

Informé depuis quelque temps des menées du parti gibelin en Allemagne, Clément IV avait averti Charles d'Anjou de se tenir sur ses gardes, mais

[1] E 'ls reis intrar en l' estor ses atendre.
Aicarts el Fossats, loc. cit.

tous les deux étaient bien loin de s'attendre à une invasion immédiate. Leur colère fut surpassée par leur étonnement. Jamais le pape n'avait pu imaginer que Conradin osât franchir les Alpes. Sitôt qu'il l'eut appris avec certitude, il écrivit aux princes et aux villes d'Italie pour les engager à soutenir fortement la bonne cause contre l'ennemi de l'Église, contre « ce roitelet, cette race de couleuvre, ce sot[1] enfant qui répand partout son souffle empoisonné, accompagné d'on ne sait quel petit seigneur qui se dit le duc d'Autriche[2], et ne possède pas même la place de son pied dans ce duché, adjugé par la sainte Église au noble Ottocar, roi de Bohême. » Clément IV défendait de leur prêter aucun secours; il menaçait des plus grands châtiments, dans ce monde et dans l'autre, tous ceux qui se déclareraient pour Conradin. Em même temps, il ne parlait de cette entreprise qu'avec le dernier mé-

[1] « Conatus fatuos adolescentis stolidi Corradini. » Clemens P. IV Reg. Boh. ep. DCVI. Martene, *Thes.*, t. II, p. 156.

[2] « Corradinus in dolore et angustia transit vitam suam, desertus « ab avunculo duce Bavariæ et a Vitrico comite Triburiensi, dimissus « cuidam nobili, qui ducem Austriæ se appellat, licet nec passum « pedis teneat in ducatu quem in solidum possidet filius noster in « Christo carissimus Bohemiæ rex illustris. » Cl. P. IV, ad ep. Alb. ep. DCVIII, p. 577.

pris; il ne lui croyait ni importance ni avenir; ce n'était à ses yeux que la tentative puérile d'un écolier mutin et mal avisé. Convaincu même qu'il suffirait de froncer le sourcil pour effrayer Conradin, il lui enjoignit de retourner au plus vite en Allemagne, le menaçant des châtiments de l'Église s'il osait persister dans son dessein.

Le dédain du pape semblait justifié, car les affaires de Conradin n'avançaient pas dans le nord de l'Italie. Il était depuis près de trois mois à Vérone, recevant des fêtes, assistant à des tournois, mais n'ayant pas assez d'argent pour payer ses troupes et surtout pour satisfaire à l'avidité de ses parents. Ceux-ci pressèrent avec ardeur le remboursement de leurs avances; ils amenèrent le prince à de nouvelles promesses, à de nouvelles concessions de territoire. Le duc de Bavière obtint, pour sa part, la seule chose qu'il pût encore arracher à son neveu, l'avouerie ou advocatie d'Augsbourg[1] qui le rendait maître ou du moins arbitre de cette ville populeuse et commerçante. En outre, il acheta les créances de Conradin sur son beau-père, le comte Meinhard

[1] 10 Januar 1268. « Verone apud sanctum Zenonem. » *Monumenta Boïca*, t. XXX, p. 365 et 371.

de Tyrol[1]. Quelles exigences dans un pareil moment!

Pour comble d'indignité, ces deux hommes abusèrent de l'inexpérience de leur pupille au point de lui faire prendre leur avidité judaïque pour une sollicitude paternelle. Effrayés des menaces du pape, le duc et le comte quittèrent Vérone[2], et colorèrent leur défection des intérêts mêmes du jeune prince. Ils retournaient, disaient-ils, en Allemagne pour assurer à Conradin la couronne du roi de Germanie. Le crédule enfant pleura en embrassant ses avides collatéraux. Ils partirent bien nantis de parchemins qui valaient de l'or, emmenant leurs hommes et laissant le prétendant devenir ce qu'il pourrait. Il resta donc à Vérone, avec environ trois mille cavaliers, qu'il ne savait trop comment payer, entouré d'ennemis patents ou cachés. La Marche trévisane, Pavie, Pise surtout tenaient toujours pour lui, mais le reste de la Lombardie et de la Toscane demeurait

[1] Loc. cit.

[2] « Mansit itaque Veronæ tribus mensibus, nihil viriliter agens, « quia nec commodum amicis tulit, nec damnum intulit inimicis. « In prædicto igitur spatio temporis, pro defectu pecuniæ venditis « equis et armis, magna pars exercitus ad propria remeavit. Similiter dux Bavariæ, ac comes de Tiraulo, ipso relicto, ad sedes « proprias sunt reversi. » Monach. Patav. *Chron.*, l. III. Murat. *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 728.

immobile et attendait. Mastino della Scala persistait dans ses soins hospitaliers. Il laissait Conradin à Vérone, mais Vérone était une prison : le prétendant ne pouvait faire un pas hors de ses murailles. Il y passa plus de deux mois, contraint à l'inaction, en proie aux sarcasmes du parti pontifical et à la satire des chansonniers populaires. Il lui restait cependant une résolution à prendre qui aurait sauvé sa cause, ou qui du moins lui aurait donné de grandes chances de succès. Au lieu de s'enfermer dans Vérone, il aurait dû, dès lors, se diriger en toute hâte sur Pise et s'y embarquer pour la Sicile. C'est ainsi qu'il devait pénétrer dans son royaume et non en marchant sur Rome et sur Naples. Avec l'appui avoué des Pisans, la sympathie bien connue des Siciliens et des Calabrais, tous ses efforts devaient tendre à une guerre maritime. Il n'y avait qu'un moyen pour y réussir, mais ce moyen était sûr; il fallait profiter des dispositions des Siciliens, déjà prêts à se soulever contre les troupes, d'ailleurs peu nombreuses, que Charles d'Anjou avait laissées dans leur île, et provoquer un soulèvement, infaillible par la présence de Conradin lui-même. Mais soit irrésolution naturelle, soit docilité à des

conseils intéressés, au lieu de se porter en personne en Sicile, il y envoya Corrado Capece, qui brûlait d'y exercer un pouvoir absolu avec le titre de vicaire royal.

Capece se rendit à Pise. Bien reçu dans ce port si dévoué à la maison de Souabe, il y trouva une galère avec autant de facilité qu'en aurait eu Conradin à y équiper une flotte. Avant d'aborder dans l'île, il avait reçu l'ordre d'appareiller sur Tunis pour y prendre l'infant don Fadrique, frère du sénateur de Rome, avec environ quatre cents hommes tant Espagnols que Sarrasins, mais seulement seize ou dix-sept chevaux. Tandis que le royaume de Naples demeurait encore immobile, en Sicile et en Calabre on entendait gronder dans les esprits ces sourds murmures qui, dans l'ordre physique, y précèdent les convulsions de la terre. Corrado et l'infant, débarqués à Sciacca, s'y annoncèrent par une proclamation : « Siciliens, disaient-ils, voici venir votre roi ! il va paraître dans toute sa majesté et dans toute sa gloire. Celui-là est le roi véritable, le vrai seigneur, en vertu de la loi de succession et d'hérédité. Il rentre dans son patrimoine, par compassion pour son peuple qu'op-

priment si cruellement des personnes inconnues et menteuses. Il vient arracher la Sicile des mains usurpatrices d'un intrus pour la rendre aux libertés octroyées par les rois et empereurs ses ancêtres[1]. » A ces paroles, qu'autorisaient la présence d'un prince du sang royal de Castille et celle d'un vicaire de Conradin, la cause du prétendant pouvait se dispenser de ruses et d'artifices; mais selon le génie de ces peuples, ils n'éclatèrent qu'après avoir confié leur vengeance à la dissimulation. Beaucoup de gens firent semblant de se ranger, en sujets fidèles de Charles d'Anjou, autour du gouverneur de l'île, Guillaume de Puy-Ricard, gentilhomme provençal. Ils pressèrent le sire de Puy-Ricard de se mettre en marche contre Capece et l'infant de Castille. Mais lorsqu'ils les eurent joints à peu de distance de Sciacca, ils feignirent de s'effrayer, de prendre la fuite, puis ils se retournèrent contre les Français et aidèrent Capece à en faire un grand carnage. Le gouverneur ne put s'échapper qu'avec peine, laissant à l'ennemi son bagage et ses chevaux, ce qui donna une cavalerie

[1] Sab. Malasp., l. IV, c. II.

à Corrado Capece. A la nouvelle de cette défaite, la Sicile presque tout entière se déclara pour Conradin. Agrigente, Terranova, Alicata, Noto, Nicosia, Castrogiovanni et même Catane, Centorbi, Augusta, Lentini, Piazza, arborèrent ses couleurs. Alors les partisans de Charles, désignés par le sobriquet de *Ferracani,* furent traqués de toutes parts. Cependant les plus illustres cités de l'île : Palerme, Messine et Syracuse, où l'armée d'occupation était concentrée, restèrent toutes les trois dans le devoir [1].

La révolte de la Sicile, les troubles de la Calabre qui commençaient déjà à s'étendre dans le reste du royaume, et surtout l'entrée de Conradin en Italie, avaient porté au plus haut degré la fureur et l'indignation du roi de Naples. Il s'était promis de tirer une éclatante vengeance de ceux qu'il appelait des ingrats : les uns parce qu'il les avait comblés de ses dons; les autres pour leur avoir laissé la vie. Aucune pensée de clémence ne traversa son esprit, et la ruine de ses ennemis y était irrévocablement écrite; mais, pour mieux l'assurer, il l'ajourna et ne

[1] Sab. Malasp., l. IV, c. II et III.

songea plus qu'à fermer la Lombardie au prétendant. Son projet était de se porter rapidement sur l'Adda ou sur l'Oglio, pour en disputer le passage à Conradin et pour le forcer à rebrousser chemin.

C'était en effet le parti que Charles d'Anjou voulait et devait prendre. Il y avait là hardiesse et prudence; il couvrait ainsi son royaume et coupait la retraite à l'ennemi. Mais le pape s'opposa à ce dessein; il ne croyait pas aux progrès de Conradin. « Ce garçon insensé, écrivait-il, n'ose ni avancer ni reculer[1]. » En outre, la présence de Charles I[er] en Toscane, si près de lui, le gênait et lui faisait ombrage. Du fond de son cabinet de Viterbe, Clément IV voulait gouverner d'un trait de plume l'Église, la politique et la guerre. Il défendit à Charles d'Anjou de marcher sur la Lombardie, et ne voulut pas même que le roi revînt en Toscane. Bien plus, il lui signifia l'ordre de retourner dans ses États, affirmant que la soumission du royaume de Naples pouvait seule amener la pacification du nord de l'Italie. Charles prétendait, au contraire,

[1] « Stolidus adolescens..... non potest procedere quum non audeat, « nec retrocedere, quum via sibi non pateat. » Cl. P. IV ep. DCVI et DCVII, apud Marten., *Thes.*, t. II, p. 576, 77.

et avec bien plus de raison, qu'en empêchant Conradin d'avancer il désarmerait la Sicile par le seul fait de la soumission du nord[1]. Le vieux légiste, assis sur la chaire apostolique, s'obstinait dans un avis funeste, qui lui semblait le chef-d'œuvre de la prudence. Ce fut une faute irréparable. Le pape manqua ainsi une occasion unique que le roi voulait saisir avec ardeur. Mais dès qu'il persistait dans son sentiment, Charles n'avait plus aucun moyen d'exécuter ses propres plans. Il lui était impossible de rester plus longtemps en Lombardie sans l'appui moral et sans les secours pécuniaires du saint-siége; situation cruelle pour un guerrier, pour un capitaine tel que Charles d'Anjou, car il y risquait non-seulement son trône, mais sa réputation. L'Italie entière murmurait contre lui, et déjà on mettait en doute cette valeur naguère si fameuse; on ne reconnaissait plus le frère de saint Louis, le vainqueur de Mainfroy; on se demandait si le guerrier qui avait vaincu un grand homme s'arrêterait intimidé devant un enfant. Personne ne pouvait s'expliquer son inaction. A l'admiration, à la crainte, succédaient le mépris

[1] Cl. P. IV ad reg. Car. et ad ep. Alb. ep. DXXX, XXXII, LXXXI, LXXXIX, XCII, DCII, Mart. *Thes. anecd.*, t. II, p. 523-24-62-67-69-74.

et l'insulte, ce qui était à la fois un opprobre et un danger[1]; et cependant Charles n'avait aucun moyen de faire cesser un état de choses qui devait le pénétrer de douleur et de colère. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de gagner du temps et de prolonger son séjour en Toscane. Le siége de Poggibonzi lui en offrait le prétexte. Il déclara au pape que son honneur comme soldat, son intérêt comme général de l'Église, étaient également attachés à la reddition de la place, et malgré les lettres incessantes de Clément IV, il s'obstina à demeurer au centre de l'Italie.

Ce qu'avait prévu Charles d'Anjou ne tarda pas à se réaliser : son inaction forcée et celle du pape

[1] « Anno Domini MCCLXVIII, illustris Conradinus exiens de Verona « cum electa manu militum, fluvium Mintianum et Oleum transvadavit, et per districtum Cremonæ Papiam perrexit, nullo audente « ipsius transitum impedire, licet tota Lombardia, præter Veronam « et Papiam, favere regi Carolo videretur. Qumque in civitate « Papiæ moram aliquot mensibus traxisset, tandem cum auxilio « Papiensium ad terras marchionis Carreti transivit, ibique in mari « Tyrrheno Pisanorum navibus præparatis, navem conscendit, et « ad Pisanum portum prospero cursu pervenit. De isto itaque « lubrico cursu nobilis Conradini homines mirabantur. Multi quoque ejus egressum et progressum in depressionem regis Caroli « miris laudibus extollebant; sed Deus Omnipotens, qui usque in « tertiam et quartam generationem visitat iniquitatem patrum in « filiis imitantibus malos patres, aliter quam putabant homines, de « adolescentulo disponebat. » Monach. Patav. *Chron.;* Murat. *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 728.

encouragèrent les villes gibelines à se déclarer pour Conradin, qui, ayant trouvé de l'argent, fit revenir les troupes qui l'avaient quitté. Dès que sa pénurie eut fait place à l'abondance, son oncle et son beau-père vinrent reprendre leur poste auprès de lui. Ne rencontrant plus d'obstacle sur son passage, loin de songer à évacuer l'Italie, il quitta Vérone, marcha sur Brescia, de là sur Crémone, passa l'Adda près de Cavernago, traversa le Lodesan, passa par Sant' Angelo et Santa Colomba, et entra dans Pavie. Charles d'Anjou voulait courir l'y assiéger; Clément IV s'y opposa encore. Peut-être cette fois le fit-il avec plus de raison. Après le temps perdu par les fausses mesures du pape, c'était tenter une chance bien hasardeuse. En effet, il ne s'agissait plus de faire rétrogader au delà des Alpes un ennemi qui avait déjà pénétré dans le cœur du pays. Le pontife renouvela au roi de Sicile le conseil de reprendre le chemin de ses États, mais cette fois avec moins d'insistance et de hauteur. Il autorisa même à demi le séjour de Charles en Toscane, dans la conviction que ce prince était fermement décidé à ne plus s'éloigner de l'Italie centrale. Sur ces entrefaites, Poggibonzi s'était

rendu. Charles d'Anjou se porta sur Pise, hautement déclarée pour Conradin; il y entra l'épée à la main, renversa ses tours et les culbuta dans la mer, en un mot, ruina, dévasta Porto Pisano, l'ancien port des Pisans, n'y laissa que la Marzocca, cette tour de marbre blanc qu'en arrivant de Marseille on voit sortir des eaux à la gauche de Livourne, et qui, à côté de cette ville brillante de jeunesse, semble, la nuit au clair de lune, le spectre du moyen âge en face de l'Europe moderne. Puis enfin, et comme en se jouant, Charles, à la prière des Lucquois, ses alliés, s'empara par stratagème du château de Mottrone. Le véritable motif de toutes ces entreprises, assez inutiles au premier aspect, était le désir de différer son départ pour la Sicile. Il y avait envoyé Guy de Montfort, un de ses principaux lieutenants. Charles s'obstinait à ne pas quitter le véritable théâtre de la guerre, toujours intimement persuadé que le sort de son royaume n'était qu'une conséquence des affaires de Lombardie. D'ailleurs, il avait besoin de surveiller de près le pape, dont la conduite à son égard lui donnait beaucoup à réfléchir: elle était en effet assez équivoque. Charles, comme tous les caractères des-

potiques, exigeait de ses amis un abandon complet; il n'avait pas obtenu sans réserve l'amitié de Clément IV qui, à son tour, l'accusait de ne songer qu'à lui-même, de poursuivre avec emportement ses propres intérêts, sans se soucier de les concilier avec ceux de ses alliés. En revanche, Charles reprochait au pape de trop ménager ses ennemis personnels. En vain, dès l'entrée de Conradin en Italie, il avait pressé Clément d'excommunier le duc de Bavière; il aurait même voulu que le pontife enjoignît à Ottocar, roi de Bohême, de rompre la paix qu'il venait de conclure avec ce prince; mais Clément lui répondit durement que le saint-siége ne distribuerait pas l'anathème au gré de ses caprices[1]. Plus tard, c'est avec plus d'ardeur encore, mais aussi avec plus de succès, que le roi de Naples avait provoqué les foudres de l'Église contre son cousin l'infant de Castille, sénateur de Rome[2]. A la vérité, don Enrique avait comblé la mesure; après avoir essayé d'un jeu oblique entre le pape et Conradin, il s'était publiquement déclaré en faveur de

[1] « Contra duces Bavariæ suo libenter tempore, non sicut petis, « sed sicut expedit et mos habet romana Ecclesia procedemus. » Cl. P. IV ad Car. reg. ep. DLXXI, Mart., *Thes.*, p. 554.

[2] Voy. à l'Appendice L quelques lettres inédites de Clément IV.

ce dernier. Gualvano Lancia, l'un des principaux chefs de l'armée du prétendant, parut à Rome et y déploya la bannière de Souabe. Convoqués au Capitole par l'ordre du sénateur, sous prétexte de tenir conseil, les chefs du parti pontifical furent pris en traître et jetés dans les prisons. On enferma Giordano et Napoléon Orsini à Monticelli près de Tivoli, puis à Castel Sarracinesco, hors du territoire de Rome; Giovanni Savelli, Pietro di Stefano et Angelo Malabranca restèrent prisonniers dans la tour du Capitole[1]. Quelques autres patriciens également du premier rang pressentirent la trahison et coururent s'enfermer dans leurs forteresses, où le sénateur les assiégea en vain. Bientôt à la fourberie il unit le sacrilége. A l'exemple du temple de Jérusalem et par une de ces nombreuses traditions de l'ancienne loi, conservée dans la nouvelle, les principales églises recevaient les richesses, soit en argent monnayé, soit en bijoux ouvrés, que les Romains et même les étrangers s'empressaient d'y déposer pour les soustraire aux hasards si fréquents des révolutions municipales[2]. Ce fut là,

[1] Saba Malaspina, l. III, c. xx.

[2] « Sunt enim Romæ diuturni mores, quibus non solum Romani

peut-être, l'origine du Mont-de-Piété, et, jamais jusqu'alors, même aux plus tristes époques, ce mandat sacré n'avait été violé[1]. Il le fut par don Enrique. Du fond du palais de Latran, qu'à l'imitation de Charles d'Anjou il avait choisi pour demeure, mais dont il avait fait un harem oriental, don Enrique, entouré de satellites, de sbires, d'un ramas de populace sans aveu, courut aux basiliques et en brisa les portes pour arracher aux sanctuaires les dépôts qui y étaient enfermés. Le sénateur méprisa les larmes de toutes les familles spoliées, les prières et l'indignation des prêtres et des moines, gardiens de ces trésors. Il dépouilla ainsi les églises de Saint-Jean de Latran, de Saint-Paul-hors-des-Murs, de Saint-Sabas, de Sainte-Basile sur l'Aventin, de Sainte-Sabine et un nombre infini de monastères. Toutes ces spolia-

« qui aliquas pecuniarum summas modo quolibet aggregant, vel « habent res alias pretiosas quas, propter latronum hostiumve in« cursus in domibus propriis conservare formidant, sed quamplures « exteri et vicini, libertatis petentes romanæ suffragia, in monaste« riis et ecclesiis magna et multa deponunt peculia, quæ quandoque « per longum tempus non requirentur a dominis, considerato quod « in locis ipsis cum integritate ac tutela consueverunt deposita con« servari. » Sab Malasp. Ibid.

[1] Ibid.

tions, exercées au nom de Conradin, jetèrent quelque chose d'odieux sur sa cause, et quoique don Enrique pût seul lui ouvrir les portes de Rome, c'était un grand malheur pour le prétendant de s'appuyer sur un étranger violent et souillé.

Cependant la colère de Clément IV épargnait encore le sénateur. Le pape la gardait tout entière contre un jeune prince qui réclamait de bonne foi son héritage. Clément appelait toujours don Enrique son très-cher fils en Dieu et ne se hâtait pas de le déclarer déchu du rang de sénateur de Rome. Enfin il n'épousait pas le ressentiment de Charles d'Anjou, que toute cette conduite du pape envers l'infant de Castille pénétrait d'une irritation amère. Mais bientôt le saint-père et le roi de Sicile furent saisis d'une préoccupation plus grave. Un danger éloigné les avait séparés, un danger imminent les rapprocha et rétablit entre eux une intelligence mutuelle, raffermie par des concessions réciproques. Il n'y avait plus lieu de se soupçonner et dc se tendre des piéges. Conradin était à Pise; il avait quitté Pavie, et après avoir traversé les terrcs du marquis Doria del Caretto, marié à une fille naturelle de l'empereur Frédéric, il avait gagné Savone et s'y était

embarqué pour Pise, où il avait été reçu en triomphe. Ainsi le prétendant se voyait maître d'un port que sa situation rendait toujours le premier de l'Italie, sur la Méditerranée, malgré la dévastation et la ruine que Charles d'Anjou y avait portées peu de temps auparavant. L'entreprise de Conradin devenait enfin très-sérieuse; le parti gibelin relevait la tête de toutes parts. Le pape et le roi avaient désormais fort à craindre. Dans cette extrémité, Clément IV renouvela à Conradin l'ordre de mettre bas les armes et de venir se justifier en personne au pied de la chaire pontificale, sous peine d'excommunication majeure. Dans ce but, il lui envoya un message à Pise; c'était la troisième fois. Conradin n'y répondit qu'en faisant partir pour la Sicile le comte Federigo Lancia, à la tête des émigrés siciliens et d'une flotte de vingt-quatre galères pisanes. Il renouvelait ainsi la faute dans laquelle il était tombé dès le commencement de son expédition. En se montrant lui-même dans l'île avec des forces supérieures, il pouvait plus que jamais trancher le débat. Charles d'Anjou absent, ses troupes disséminées et surprises, la Sicile était perdue pour les Français. Puy-Ricard, après sa dé-

faite, s'était retiré à Messine, où il lui était difficile de tenir longtemps; mais Conradin, appelé à Rome par le sénateur, voulait avant tout, comme un enfant qu'il était, se montrer aux Romains dans toute la pompe impériale. Une marche fastueuse sur Rome et sur Naples était déjà décidée dans son esprit. Il laissa donc à Federigo Lancia le soin d'une campagne maritime qui lui semblait trop facile pour lui-même. En effet, dans le premier moment le succès du comte Federigo parut certain. Lancia avait emporté en passant Mola, Castellamare et Sorrento; il avait été même sur le point de surprendre Naples, préoccupée des funérailles de Béatrix de Provence, morte à Nocera peu de jours auparavant. En l'absence de Charles d'Anjou et au moment de l'entrée de Conradin en Italie, le grand concours de population attiré par cette solennité funèbre empêcha Federigo Lancia de tenter une attaque sur Naples; il se remit en route pour la Sicile, et débarqua à Melazzo. Il ordonna aussitôt au prince don Fadrique et à Corrado Capece de venir l'y joindre, de réunir leurs forces et d'appareiller sur Messine. Le comte Lancia se croyait vicaire général en Sicile: il en avait reçu la patente à Pise, des mains mêmes

de Conradin, mais ce prince en avait également investi Capece à Vérone. Par étourderie ou par suite du désordre inévitable dans les cours fugitives et exilées, abandonnées l'instabilité, à l'imprévu et au hasard, Conradin avait nommé deux vice-rois[1]. Capece refusa donc d'obéir à Lancia, et la conquête de l'île, inévitable par leur accord, fut manquée par leurs dissensions. Au lieu de se défendre dans Messine, les Français prirent l'offensive. La querelle des deux vice-rois siciliens donna le temps à la flotte provençale de venir au secours du sire de Puy-Ricard.

Cette flotte, composée de vingt galères, était bizarrement commandée par un *maître en droit,* nommé Robert de Laveno. Neuf galères messinoises s'y étaient jointes. Elles investirent Melazzo par mer, tandis que sept cents hommes tant Calabrais que Siciliens, avec quelques chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, l'attaquaient par terre. Le pape leur avait enjoint de prendre les armes en faveur de Charles d'Anjou, vu que leur règle leur ordonnait de

[1] « Sed quia comes ipse Corradini se vicarium appellabat Corra« dus Capucius, qui ejusdem Corradini vicariatus nomen usque « tunc gesserat.... invidere cœperunt et pugnando tabescere. » Sab. Malasp., l. IV, c. IV.

combattre les Sarrasins et à plus forte raison, les partisans de Conradin[1]. Ainsi pressé par terre et par mer, don Fadrique était perdu si le jurisconsulte-amiral n'avait fui, saisi d'une terreur panique à la vue de la flotte pisane, et si dans sa fuite il n'avait entraîné la flotte provençale. Les Pisans, débarrassés des Provençaux, se tournèrent alors contre Messine et entrèrent dans le port, où ils brûlèrent vingt-sept galères. A ce spectacle, les habitants de la ville se soulevèrent. Sans préférer peut-être aucun des deux partis qui se disputaient la couronne, mais remplis d'une ardeur patriotique et d'un puissant esprit municipal, ils forcèrent la flotte de Conradin à se rembarquer. Les femmes et les enfants s'armèrent comme les hommes; tous repoussèrent les Pisans, et Charles, par un concours de circonstances inattendues, telles que la discorde des chefs ennemis et la défense des habitants de Messine, conserva en partie la Sicile. Il s'en fallut de peu qu'il ne la perdît tout entière; elle lui échappait infailliblement si les Messinois n'étaient venus à son secours. Singulier

[1] Matt. Spinelli, *Diurnale*, p. 531

jeu de la destinée qui, à quatorze ans de distance, se servit de Messine pour conserver et pour arracher la Sicile à la domination des Français! Dans l'île comme sur les côtes voisines, l'occupation angevine se trouva dangereusement menacée; la Calabre n'attendait qu'un signal pour se soulever; l'Apulie, durement gouvernée par un Parisien nommé Guillaume de La Lande, était sur le point de secouer le joug; le même esprit régnait à Andria, à Potenza, à Venosa, à Matera et à Otrante, et dans d'autres villes qui n'étaient pas contenues par des forteresses; Lecce avait même arboré l'aigle souabe. Les Filangieri, les Lottieri, Roberto de Santa Sofia et Raimondo son frère, le comte de Potenza et de Ravello, Pietro Palomba, chevalier allemand ou d'origine allemande, enfin, les premiers barons du pays le parcouraient en l'excitant à la rébellion. Ils exterminaient les villes qui leur résistaient, car l'opinion en faveur de Conradin était loin d'être unanime. Les Français, à leur tour, contenaient par la terreur ou punissaient par la dévastation toute velléité de révolte. Gravina, Montepeloso, Melfi, Troia, Barletta, Trani, Molfetta, Bitonto et Bari, furent maintenues dans le devoir sans violence; mais

Foggia fut mise à feu et à sang par Guillaume de La Lande. En vain Francesco Loffredo parcourait l'Apulie, criant qu'il fallait faire une housse de la bannière de Conradin[1]; en vain le brave et féroce Ruggiero de San Severino prêtait à Charles l'appui d'un grand nom et d'une fidélité inébranlable comme son courage; l'établissement de la maison d'Anjou vacillait sur sa base, la révolte gagnait toutes les parties du royaume, et le péril prit un accroissement redoutable par le soulèvement des Sarrasins de Lucera. A cette terrible nouvelle, le pape se sentit saisi d'épouvante. Déjà il voyait les Sarrasins marcher sur lui. En présence d'un tel péril, Conradin lui-même s'effaça de son esprit. Pour lui, il n'y avait nulle comparaison entre ces deux dangers; jamais Conradin ne porterait une main sacrilége sur le vicaire de Jésus-Christ; vainqueur, il s'humilierait devant la tiare; il n'était pas impossible de traiter avec lui, et son manifeste l'avait bien indiqué. Conradin n'était irréconciliable qu'avec Charles d'Anjou; mais quelle digue opposer aux Sarrasins? Dans l'intérêt de l'Église,

[1] Matteo Spinelli.

c'est contre eux surtout que Charles devait marcher; c'est à leur extermination que toutes ses forces devaient être employées. Charles n'était pas de cet avis. Sa situation, en effet, n'était pas absolument identique à celle de Clément IV. L'ennemi direct du roi, c'était Conradin; l'ennemi direct du pape, c'était l'islamisme. Aussi Clément accusait Charles d'avoir trop ménagé les infidèles; cette politique du roi de Naples lui semblait coupable et suspecte; il en faisait l'objet de plaintes très-vives. Dans ce moment, il n'épargnait à Charles d'Anjou aucun reproche, aucune récrimination. Après avoir défendu sa probité contre don Enrique, il reconnaissait la légitimité des griefs de l'infant, lui donnait raison et engageait le roi à s'acquitter envers ce prince. Enfin, pour hâter son départ tant de fois et si inutilement demandé, il ne garda aucune mesure dans ses lettres, et s'emporta jusqu'à lui mander « qu'il ne savait pourquoi on traitait en roi un homme qui se moquait de son royaume et qui le laissait comme un corps sans tête, épuisé, déchiré, tantôt par ses satellites, tantôt par des Sarrasins ou des chrétiens perfides qui s'abattaient tour à tour sur

une terre abandonnée pour la dévorer, comme les chenilles et les charançons s'abattent sur les restes laissés par les lézards. Le comte de Provence se figure-t-il qu'en cas de défaite l'Église viendrait encore à son secours et qu'elle renouvellerait ses travaux et ses dépenses pour lui faire recouvrer ce qu'il aurait perdu par sa faute? Non! non! qu'il se détrompe! il n'aura alors qu'à retourner dans ses comtés, satisfait du vain titre de roi et attendant soit le secours des événements, soit un miracle, s'il croit l'obtenir par ses mérites. Il pourra aussi recourir à sa rare prudence, qu'il a toujours préférée au conseil d'autrui. » Le saint-père termine en déclarant au roi qu'il ne lui aurait pas écrit s'il n'en avait été supplié par Rodolphe, évêque d'Albano. Enfin il lui ordonne de renoncer à la protection de l'Église ou de quitter la Toscane pour retourner sur-le-champ dans son royaume. Toutefois, dans une autre lettre, soit pour conférer personnellement avec Charles d'Anjou, soit pour adoucir dans un entretien particulier ce que de telles injonctions avaient d'offensant, Clément engagea ce prince à venir le trouver à Viterbe et à y passer avec lui la semaine sainte.

Quoique profondément blessé dans ses convictions et dans son orgueil, Charles se résigna. Refuser au pape de marcher contre les musulmans révoltés, c'était s'aliéner publiquement le saint-siége et perdre tout appui moral. Il prit donc le parti d'obéir et vint à Viterbe, mais il y fit ses conditions.

Ce qu'il voulait avant tout, c'était d'être nommé *Vicaire de l'empire*. Il en exerçait l'autorité, il en exigea le titre. Toute l'Europe croyait qu'il l'avait obtenu. Conradin en avait fait un des griefs principaux de ses manifestes; Alphonse de Castille et Richard de Cornouailles, rois titulaires des Romains, s'en étaient plaints vivement. Le pape, en répondant à ces princes, avait réservé le droit que s'attribuaient les souverains pontifes à nommer un vicaire impérial pendant la vacance et même pendant la *fluctuation de l'Empire*[1]; mais en même temps il les avait assurés que Charles d'Anjou n'en recevrait pas la patente et qu'il n'aurait d'autre nom que celui de *Paciaire.* Malgré ces assurances formelles, le pape avait fini par comprendre que ce

[1] *Fluctuante imperio.* Clement. P. IV, ad Riccard. reg. Rom. Raynald., t. XXII, p. 206.

titre ne convenait plus à l'état présent des affaires, qu'il n'était ni connu ni défini, que le sens en était désormais ambigu et pouvait même présenter quelque chose d'ironique. L'espoir de la paix semblait alors une dérision, et ce n'est pas Charles d'Anjou qu'on pouvait sérieusement donner à l'Europe pour un pacificateur. Convaincu de la légitimité de ces objections, pressé d'ailleurs par les instances de Charles, le pape le déclara formellement vicaire général dans toutes les parties de l'empire romain [1].

Ce point réglé, le roi de Sicile n'avait encore rien obtenu, et l'avenir de sa couronne restait douteux, si avant de partir il n'arrachait pas au pape une bulle d'excommunication solennelle contre les adhérents de son rival. Tant que le souverain pontife ne les avait pas mis hors de l'Église, il pouvait les ménager

[1] « A multo tempore scissuria variis provinciam Tusciæ lacera- « tam ad pacem reducere cupientes; te cujus in majoribus longe « negotiis fidem probavimus et industriam, in ipsius Tusciæ fini- « bus romano subjectis imperio, dudum constituimus paciarium; « sed quum pacis filios in diversis civitatibus et locis earum partium « non inveneris, immo potius turbatores, ne officii commissi tenuitas « nostrum possit propositum et tuum impedire processum, nos qui « fluctuantis imperii curam gerimus, te vicarium ipsius imperii « in dictis partibus constituimus generalem. » Clement. P. IV ad C. reg. Sicil. ep. DCXXV. Mart. *Thes.*, t. II, p. 587.

et négocier secrètement avec eux. Ce qu'il fallait au roi, c'était de compromettre à jamais Clément IV avec tout le parti de Conradin, et surtout avec don Enrique; de succéder lui-même à l'infant de Castille dans la dignité de sénateur, ou du moins de l'en faire déclarer déchu. Charles n'avait pu refuser au pape de marcher contre les Sarrasins de Lucera; le pape ne pouvait lui refuser le prix qu'il mettait au changement de son plan de campagne. Il ne lui rendit pas sur-le-champ la dignité sénatoriale : il se borna à la lui montrer dans une perspective rapprochée, mais il proclama la déchéance de don Enrique et écrivit à la commune de Rome et aux barons feudataires du saint-siége pour défendre d'obéir au sénateur [1]. Pendant la nuit du jeudi saint, Clément IV se rendit à la cathédrale de Viterbe, dans tout l'appareil du souverain pontificat, et là, en présence du roi de Sicile, du prince de Morée, de tous les barons et du peuple, il lança l'anathème [2] sur Conradin, sur l'infant de Castille, les ducs d'Autriche, de Bavière, le comte

[1] Cl. P. IV ep. DXI, baronibus, potestatibus, capitaneis. Marten., *Thes.*, t. II, p. 513.
[2] Raynal., ann. 1268, t. XXII, p. 264.

de Gorice, sur tous leurs fauteurs et adhérents. Après cet acte décisif, Charles, n'ayant plus aucun prétexte pour différer son départ, baisa humblement les sandales du pape et reprit la route de son royaume.

A peine arrivé à Naples, il y tint un parlement où il convoqua les barons et les syndics des terres domaniales, pour appeler le ban et l'arrière-ban et ordonner une nouvelle levée d'impôts. L'un des membres de cette assemblée, messer Pietro Pignatelli, obéissant à une haine particulière ou peut-être dans l'intention de faire sa cour au roi, lui conseilla de chasser comme suspectes toutes les familles d'origine germanique. C'est ainsi que les nationaux eux-mêmes poussaient Charles à des violences auxquelles il n'était d'ailleurs que trop enclin; mais cette fois, plus politique ou moins passionné que les Italiens de son parti, Charles d'Anjou ne voulut pas se rendre à un conseil injuste, qui aurait jeté la terreur dans beaucoup de familles, et en laissa toute la responsabilité à messer Pietro[1]. Il se rendit sous les murs de Lucera et prit la conduite du

[1] « Il re non volse fare, e messer Pietro ne fu assai malevoluto. » Matteo Spinelli, p. 47.

siége; il remplaça l'abbé de Mont-Cassin, que le pape y avait envoyé sans succès dans le premier moment, et le prince de Morée, Geoffroy de Villehardouin qui, substitué à l'abbé, n'avait été ni plus habile ni plus heureux.

Cependant Conradin poursuivit sa marche sur Rome. De Pavie il alla mettre le siége devant Lucques; mais, arrêté par les troupes françaises et florentines que commandait Guillaume de Boisselve[1], il fut forcé de se replier sur Sienne. Reçu dans cette ville toute gibeline, comme le souverain légitime de l'Italie, il y exerça les droits de l'empire joints à ceux de la royauté, et accorda aux Siennois de grands priviléges commerciaux dans les États qu'il devait bientôt conquérir. Ce fut aussi à Sienne qu'il goûta la joie d'une première victoire; joie enivrante, mais trompeuse. Par le conseil des émigrés florentins réunis dans cette ville, Conradin tendit un piége aux sires de l'Estendard et de Boisselve qui marchaient sur Arezzo. Il s'embusqua près de Laterino, dans un défilé de montagnes où les Français devaient traverser l'Arno sur un pont étroit, resserré

[1] Ou Braisselve. Ce maréchal de France est oublié dans toutes les listes.

entre deux rochers. L'Estendard parut le premier à la tête de trois cents cavaliers bien équipés et en bon ordre. Les Allemands les laissèrent passer; mais lorsque Guillaume de Boisselve, qui commandait l'arrière-garde, s'avança à son tour à la tête de cinquante hommes à cheval négligemment armés, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à une attaque, on les assaillit de tous côtés; on en massacra une moitié tant sur le champ de bataille que dans les villages des environs, où quelques fugitifs avaient cru trouver un asile; on fit le reste prisonnier. Les sires de Boisselve et de Curbans, d'autres chevaliers et barons, surpris dans ce guet-apens, furent conduits en triomphe à Sienne. Conradin s'enivra de cette faible victoire. Plein d'orgueil, de confiance, riant des anathèmes pontificaux, entraînant à la suite de son armée une foule de gibelins dont le nombre grossit à chaque pas, il marcha sur Rome. Par une bravade de jeune homme, au lieu de gagner la route de Pérouse et de Spolète, et d'éviter Viterbe, où Clément IV résidait alors, il passa sous les murs de cette ville avec toute son armée, couronnée, comme lui, de verdure et de fleurs. D'une des fenêtres de

son palais, Clément les regarda passer, et dit aux prélats qui l'entouraient (nous le savons par l'un d'eux[1]) : « Voilà le mouton qu'on mène à la boucherie. » Personne autour du pape ne partageait ses espérances. Tristes et soucieux, tous se taisaient par respect; mais le pontife, répondant à leur pensée, leur dit : « Oui, en vérité, dans huit jours il ne restera rien de cette armée. » Son regard était si assuré, sa voix si ferme, sa contenance si imposante; une vie irréprochable, une piété fervente, des jeûnes continuels, lui donnaient une telle autorité, qu'en écoutant ces paroles on ne douta plus de leur vertu prophétique.

[1] « Processu autem temporis Conradinus nepos quondam Federici imperatoris, adjuvantibus Pisanis, et fere omnibus gibellinis, « cum magno exercitu venit Pisas, volens Apuliam violenter intrare, « et de manu Karoli regnum auferre. Quum vero omnes timerent, « D. Clemens papa, dum apud Viterbium in ecclesia fratrum « prædicatorum in festo Pentecostes solemniter celebraret et prædicaret, et ego tunc prior provincialis fratrum prædicatorum Lombardiæ, ibidem occasione nostri capituli generalis præsens essem, « dixit publice coram omnibus nobis : Ne timeremus, quia scimus « quod iste juvenis a malis hominibus sicut ovis ducitur ad mortem, « et tali scientia hoc scimus, qua post articulos fidei major non est. « Quod quidem verbum in admirationem maximam nos induxit. « Sed quod illud verbum fuerit Spiritu prolatum, patuit per effeclum. » Jacob de Varagine ep. gen. *Chron.*, apud Muratori, *Script. rer. ital.*, t. IX, p. 50.

Un changement total s'était opéré dans Clément IV depuis les derniers progrès de Conradin. Tant que le résultat en demeura incertain, Clément ne montra ni habileté ni sang-froid. Pris au dépourvu, il commença par croire que jamais le petit roi ne quitterait l'Allemagne. Dès que celui-ci eut franchi les Alpes, le pape affirma qu'il serait forcé de rétrograder, et déjà Conradin prenait la route de Pise que Clément le croyait encore au nord de l'Italie. Dans tous ces premiers temps, le saint-père passa de la confiance à l'étonnement, et de l'étonnement à l'irritation. N'ayant su ni pressentir les événements, ni les envisager avec calme pour y porter remède, il ne fit que maudire Conradin et quereller Charles d'Anjou.

Par une faiblesse trop commune aux hommes de cabinet lorsqu'ils peuvent exercer quelque autorité sur les hommes de guerre, au lieu de déférer à l'expérience d'un chef éprouvé et nécessairement attaché au saint-siége, Clément IV chicana tous les desseins militaires de Charles, et, du fond de Viterbe, il lui envoya un plan de campagne insensé. Le roi de Sicile aurait étouffé la lutte dès l'origine en fermant à Conradin les Alpes, ou du

moins en lui disputant les fleuves de Lombardie; mais Clément IV ne voulut pas le souffrir en Toscane et l'accula malgré lui à l'extrémité de la Péninsule. Ce n'est pas tout : il traita secrètement avec les ennemis de ce prince et se compromit non-seulement sans loyauté, mais sans avantage. Plus logicien que politique, plus capable de déductions rigoureuses que d'habiles tempéraments, ce pape-jurisconsulte pliait difficilement son âpreté de légiste aux souplesses d'un négociateur. Toutes ses transactions, commencées par la ruse, étaient brusquement interrompues par l'impatience, et le vieux Fulcodi ne sut se montrer ni calme ni habile, ni même vraiment courageux tant que la lutte resta subordonnée aux chances ordinaires de la plume et de l'épée. Mais, lorsque tous les obstacles furent aplanis devant le petit-fils de Frédéric, lorsqu'il marcha résolûment sur Rome et qu'il n'y eut plus de moyens humains à lui opposer, Clément grandit tout à coup avec le péril. Son âme avait brisé ses entraves; elle s'était échappée du misérable labyrinthe de ses hésitations, de ses artifices, de ses colères et de ses craintes. Malgré toutes les apparences contraires, il ne doutait plus du triomphe

prochain de l'Église. Au moment où près de lui il n'y avait personne d'assez hardi pour le juger possible, seul il le croyait, il le sentait, il en était sûr! Le parti guelfe tremblait tout entier; ses chefs les plus braves, Guido Guerra lui-même, n'attendaient plus que la mort ou l'exil. « Ne désespérez pas de l'Église, leur dit le pape, ne baissez à terre ni vos fronts ni vos cœurs; croyez et combattez[1]. »

De Viterbe, Conradin se porta sur Rome par le pont Milvius (*Ponte Molle*). Nulle défiance de l'avenir ne jetait un nuage sur son bonheur, et c'est le front haut, le cœur joyeux qu'il prit possession de cette terre couverte de fleurs, mais minée sous ses pas. La vaste plaine qui se déroule au pied du Monte Mario, et qui porte encore le nom de Prés de Saint-Pierre, était couverte de peuple et de soldats qui attendaient le jeune prince[2]. Là s'épanouissait au soleil, avec ses armes

[1] « Ne vero ex hoc concidant vultus vestri aut animi prosternan- « tur; sed tanquam viri perfectæ fidei et virtutis, assumto fortitu- « dinis spiritu hosti viriliter resistatis. » Cl. P. IV ad Guidonem Guerram ep. DCLXIX; ap. Mart., *Thes.*, t. II, p. 614.

[2] « In pratis Sancti Petri sub Montemallo cum dicto populo sub- « sistentes ordinati per acies, singuli novis et festivis tripudiis « exsultantes, Corradinum venientem exspectant. » Saba Malasp., l. IV, c. VI; apud Muratori, *Script. rer. ital.*, p. 842 et 843.

luisantes et ses tuniques de diverses couleurs, la garde urbaine, commandée par don Enrique. L'infant déployait aux yeux éblouis du prétendant les forces dont il disposait, et, sous la robe d'or du sénateur, il lui montrait le véritable maître de Rome. C'était avec lui que Conradin avait à compter, et déjà don Enrique, qui aspirait en secret à la couronne de Sicile, s'était assuré du pouvoir. Reconnaissant ou ingrat, indocile ou soumis, le prétendant avait à combattre non-seulement Charles d'Anjou, son ennemi, mais don Enrique, son allié. Tout en appelant Conradin et en se servant de son nom, le sénateur avait formé un complot qui devait l'élever lui-même sur les débris des deux rivaux. Plusieurs Romains et Napolitains de haut rang paraissent être entrés dans la conspiration du prince de Castille; mais il est difficile de croire, avec un contemporain, que Gualvano Lancia, le plus fidèle des serviteurs de son oncle, y ait également trempé[1]. Quoi qu'il en soit, don Enrique ne

[1] « Quod autem populus Corradino exiret obviam sic armatus, « senator prædictus non sine præmeditata astutia ordinarat; intendebat enim per populum ipsum militiam urbis, quantam in urbe « posset ostendere, quodque universaliter daret credere, quod « Romanos omnes promptos et paratos fidelibus et devotis animis

laissait point échapper ses desseins perfides, et Conradin était loin de les deviner. Dans le spectacle qui s'offrait à lui, des regards plus pénétrants que les siens n'auraient pu découvrir la trahison. Il se voyait accueilli non pas comme un aspirant à l'empire, mais comme un empereur couronné. Non-seulement les Romains surpassèrent en magnificence la pompe déployée à l'entrée de Charles d'Anjou, mais ils accueillirent Conradin avec une joie qui dut lui faire illusion, parce qu'elle était naïve comme lui-même.

Depuis les Prés de Saint-Pierre, il marcha accompagné d'un chœur de jeunes filles qui chantaient et

« habere senator ipse poterat contra regem, ac per hujusmodi « ostentamenta pomposa et fallacia Romanorum prædictorum dicto « Corradino patefaceret voluntatem. Domnus Henricus senator, « immo verius prophanator urbis clam et fraudulenter condita « deliberatione proposuerat cum Galvano, et quampluribus opti- « matibus fraudulentis, qui hac intentione Corradini sequebantur « exercitum, ut rege Karolo, sicut tenebant firmiter, expugnato, « et Gallicis juxta gebellinorum vana figmenta devictis, infelicem « Corradinum, qui per omnem modum tendebat ad interitum, et « ad malum, ac ducem Austriæ cum quibusdam magnis viris de « Alamannia comitibus et custodibus dicti Corradini proditoria in- « sultatione perimerent, et tanquam familiares hostes improvisos, « miseros, et incautos immaniter adnullarent, sicque prædictis « crudeli ausu improvisa peste peremptis, domnum Henricum præ- « dictum in Siciliæ regem inungerent, totiusque regni sibi trade- « rent dominatum. » Saba Malasp. loc. cit. supra.

jouaient du tympanon au milieu des soldats. Des dames magnifiquement parées se montraient aux fenêtres des palais; le peuple remplissait les rues. Partout Conradin passait sous des arcs de triomphe élevés à l'improviste; ils ne consistaient qu'en quelques cordes jetées à la hâte d'une maison à l'autre, auxquelles les Romains avaient suspendu les objets les plus précieux; ce n'étaient pas les guirlandes de fleurs et de lauriers qui, de temps immémorial, enlacent et encombrent toutes les fêtes, mais de beaux vêtements, de riches pelleteries, des boucliers, des anneaux, des bracelets, des diadèmes et des boucles d'oreilles; toutes sortes d'armes et de joyaux en or, en perles, en diamants. D'autres richesses étaient négligemment semées dans les places, dans les rues, sur le passage de Conradin; comme si la nation entière, sans mesure, sans choix, avec tout le désordre et tout l'emportement de l'amour, avait jeté aux pieds de son jeune César son dévouement, ses trésors et sa vie [1].

[1] « His igitur ornamentis omnes fere urbis viæ, per quas Corradinus erat vadens ad Capitolium transiturus, taliter adornantur. Nec fuit aliqua illius pompositatis et gloriæ comparatio, quando Romam regem Karolum venientem universaliter exceperunt. »

Ainsi, conduit par le sénateur de Rome, par Napoleon Orsini et par les plus puissants Romains du parti impérial[1], Conradin monta au Capitole, au milieu des acclamations publiques qui célébraient son courage et sa beauté. Pour résister à de telles séductions, il ne fallait pas avoir seize ans! Conradin s'y abandonna sans réserve. Comme un monarque affermi sur le trône, il conféra des grâces, créa des barons et des comtes, reçut et donna des fêtes. Bien plus, cet orphelin sans héritage déclara le peuple romain son héritier, et joignit à des démonstrations puériles, mais innocentes, une faute grave qu'il faut attribuer à la nécessité ou à l'influence de don Enrique. Résolu de compromettre le malheureux prince par la solidarité de la spoliation et du sacrilége, l'infant de Castille lui conseilla de dépouiller complétement les sanctuaires les plus vénérés, même la basilique de Saint-Pierre. S'il faut en croire les expressions

« Nunc enim altera partium ejecta erat ab urbe. Propter quod « ab iis, qui remanserant quicquid factum est solemnitatis et « lætitiæ die ista et cordis affectu, et ex animi liberalitate seu mera « voluntate processit. » Saba Malasp. id.

[1] Alcheruzzio di Sant' Eustazio, Stefano Alberti, Riccardello degli Annibaldeschi; les Normanni, les Caporelli, les Sordi.

probablement exagérées de Clément IV, « il n'y restait plus à prendre que la Véronique et les têtes des apôtres[1]. »

Dès ce moment, Conradin s'exposait à la nécessité absolue de vaincre. Au moindre échec, il devenait l'excommunié, le spoliateur de la maison de Dieu; mais comme les chances paraissaient encore lui appartenir tout entières, son attentat sur les trésors des églises ne lui fit rien perdre de la faveur publique. Bien au contraire, le nombre de ses partisans ne fit que s'accroître. Les gibelins ne furent pas seuls à le suivre; il y eut de nombreuses défections dans le parti guelfe. Pietro di Vico, ce puissant feudataire qui possédait toute la campagne autour de Viterbe, passa de Charles d'Anjou à Conradin, comme il avait passé de Mainfroy à Charles d'Anjou.

18 août. Enfin, Conradin quitta Rome à la tête de cinq mille gens d'armes allemands et italiens, d'environ neuf cent cavaliers espagnols levés par don Enrique, précédé, suivi, entouré de la *multitude*

[1] « Quid enim superest, nisi ut ipsa Veronica cum apostolorum « capitibus transportetur. » Raynald, an. 1268, t. XXII, p. 24.

Romuléenne[1] à pied, à cheval, se pressant, se poussant, jetant des clameurs qu'étouffait, par intervalle, le bruit des trompettes, des cymbales et des clairons.

Il ne prit point la route ordinaire de tous les conquérants du royaume de Naples; il ne marcha point sur Valmontone, Frosinone, Anagni, pour aboutir à Ceprano[2]. Ce poste était trop bien gardé. Charles d'Anjou n'était pas homme à recommencer la faute de Mainfroy; et d'ailleurs, Conradin voulait le surprendre. Son projet étant de lui disputer la couronne, non pas sur mer, mais sur terre, non pas dans les eaux du Phare, mais au centre

[1] « Neapoleon filius domni Jacobi Neapoleonis, domnus Ricar- « dellus de Aniballensibus, et quidam Petrus natus domni Johan- « nis Arloti, multique alii milites, et equites cum eisdem volun- « tarie contra regem festinant in regnum, quasi duces et rectores « *romuleæ multitudinis*. . . . .
« Sicque præ multitudine hominum, quæ dinumerari non poterat, « continuus et validus in castris clamor aderat hinc inde; qui adeo « per cymbalorum tinnitum, et sonitum tympanorum, tubarumque « clangorem invalescere denuo nitebantur, quod voces hominum « non patiebantur discerni. Sed omnes omnium voces in aeris su- « scepta cœlo nova quadam mutatione in extraneum sonum con- « flati non solum homines, sed et creaturas cœlestes velut grandia « tonitrua reverberationibus inculcatis poterant commovere. » Sab. Malasp., l. IV, c. VIII.

[2] Au moyen âge la route des invasions et des conquêtes, aujourd'hui la ligne du chemin de fer !...

du royaume, cette manœuvre, quoique partant d'une donnée fausse, était habile et décelait dans le jeune prétendant de la résolution et quelque instinct militaire. Persuadé que Charles quitterait en toute hâte le siége de Lucera et remonterait jusqu'à San Germano et au Mont-Cassin pour défendre le passage du Garigliano, Conradin conçut le hardi dessein de tourner l'ennemi en pénétrant lui-même dans les Abruzzes, pour regagner Lucera par Sulmone, y faire sa jonction avec les Sarrasins et marcher de là sur Naples. En conséquence, il se porta de Rome sur Tivoli, de là, en suivant à travers les montagnes la voie romaine nommée *Via Valeria*, il alla à Carsoli, situé à l'entrée d'une gorge étroite; de Carsoli à Tagliacozzo, placé sur des roches escarpées d'où le Salto se précipite en cascades bouillonnantes. De ces hauteurs il découvrit le vaste amphithéâtre des montagnes des Abruzzes surmontées de la double cime du mont Velino, semblable au Vésuve par sa forme; présage heureux, quoique trompeur. Puis enfin, par une pente peu rapide, il descendit jusqu'au bourg de Scurcola, qui domine à l'une de ses extrémités la plaine de Palenta, longue, étroite et marécageuse vallée,

traversée par le Salto, crevassée de ravines, bordée de rochers arides et déboisés aujourd'hui, mais alors couverts d'une végétation épaisse et touffue[1].

En s'abattant à grand bruit sur la plaine, toute 21 août. cette bande joyeuse était impatiente de traverser les montagnes qui s'étendaient à sa gauche. Elle se voyait déjà introduite en triomphe dans la forteresse sarrasine de Lucera, où Mainfroy fut reçu jadis avec tant d'enthousiasme; et, sûre de la victoire, elle riait de ce pauvre Charlot qui courait sur la route de Ceprano au-devant d'une armée invisible! Mais celui qu'ils croyaient bien loin d'eux les prenait en face et venait droit à leur rencontre.

Averti, par les intelligences qu'il entretenait à Rome, du départ et de la route de Conradin, Charles d'Anjou avait levé brusquement le siége de Lucera et s'était porté sur Aquila par Sulmone et Popoli. Il marcha jour et nuit, et traversa en trois jours un espace de cent vingt-cinq milles. Arrivé à Aquila, il voulut s'assurer de la fidélité de cette ville importante, qui était la clef des

[1] *Campi Palentini* et non *Valentini*. Cette plaine a 12kil.,037 en longueur et 2kil.,218 en largeur.

Abruzzes, et sur laquelle s'appuyait toute sa ligne d'opération. Il s'arrêta donc à Aquila[1] pour tenir un conseil de guerre, lorsqu'un vieux montagnard sortit de la foule et lui dit : « Roi, plus de conseil! encore un effort, et tu te reposeras ensuite tout à ton aise. Sois tranquille, nous te resterons loyaux et fidèles[2]. » Frappé des paroles de cet homme simple mais profondément sensé, Charles rompit le conseil et se remit aussitôt en marche. Il descendit d'Ovindolo, par la gorge de Magliano, laissa de côté, à sa gauche, le lac Celano et Avezzano, et passa sous la colline, au sommet de laquelle on

[1] Cet itinéraire de Charles d'Anjou est celui qu'on trouve invariablement dans tous les écrits contemporains. On ne conçoit pas d'où Costanzo, suivi servilement par Giannone, a tiré que Charles d'Anjou avait été jusqu'à Sora et de là à Aquila; voilà un grand circuit et une route un peu détournée.

[2] « E 'l re Carlo sentendo come Curradino era partito da Roma, « per entrare nel regno, si levò da Nocera (lisez Lucera) e a grandi « giornate venne incontro a Curradino, e all' Aquila in Abruzzo « attese sua gente : e tenendo consiglio cogli uomini della terra « nell' Aquila, ammonendogli, che fossono fedeli, e fornissono « l'oste, uno savio villano antico si levò, e disse : Non tenere più « consiglio, e non cessare un poco di fatica, acciocchè sempre ti « possa posare : e lieva ogni dimora, e va' contro al nimico tuo, e « non gli lasciare più prendere campo : noi ti saremo fedeli e leali. « Lo re vedendosi saviamente consigliare, subitamente si partì, e « andò la via traversa per le montagne. » Riccordano Malespina, c. CXCII. Murat., *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 1013.

voit encore quelques débris de la ville d'Alba[1], où les Romains enfermaient les rois captifs. Alba allait être rendue à son antique destination, ou plutôt elle allait assister à un spectacle plus terrible encore : la prison était la moindre des infortunes qui attendaient le vaincu, quel qu'il fût, dans ce conflit de deux droits et de deux races.

Charles déploya son camp en amphithéâtre, 22 août.
sur les hauteurs d'Androssano, à l'endroit où s'ouvre la vallée de Palenta. Dès la veille, Conradin était établi dans la plaine, et les deux armées furent en présence. Cette première journée, elles restèrent immobiles et comme étonnées. Conradin croyait l'armée française vers Ceprano, où, s'avançant par l'étroite vallée du Liri à l'autre extrémité du champ de bataille, dans le cas où ne trouvant personne à Ceprano, elle aurait rebroussé chemin. Et maintenant le voilà en face d'un ennemi qu'il croyait derrière lui.

Pendant cette journée d'inaction et d'attente, Charles fit en secret une reconnaissance sur le ter-

[1] *Alba Fucentia,* ville du pays des Èques, qu'il ne faut pas confondre avec *Alba Longa* (l'Albe des Curiaces), maintenant *Albano*, près de Rome.

rain, mais Conradin, au lieu de se livrer à une exploration de la même nature, consacra ce temps si précieux à un stratagème dont il fut, au reste, plutôt la dupe que l'inventeur. Pour effrayer Charles d'Anjou, auquel la fidélité des habitants d'Aquila importait tant, on introduisit auprès du prétendant de faux députés, qui, en grand appareil, revêtus de larges robes municipales, vinrent lui offrir les clefs de leur ville au milieu du champ de bataille[1]. Informé de cet événement par les cris de joie qui s'élevaient du camp opposé, Charles en fut vivement inquiet, mais il dissimula sa préoccupation, même aux principaux officiers de son armée, même à ceux en qui il avait le plus de confiance, sauf trois chevaliers particulièrement attachés à sa personne. Il attendit la chute du jour, puis, suivi de ces trois chevaliers, il monta à cheval et prit au grand galop la route d'Aquila. Il y arriva à minuit; les habitants étaient encore endormis. Il frappa à la porte de la citadelle, et dit à haute voix : « Pour qui tenez-vous dans ce fort? — Pour le roi Charles, lui répondit la sentinelle. — Ouvrez donc, je suis

[1] Riccord. Malesp. loc. cit.

le roi ! » Sitôt qu'il fut reconnu, les hommes et les femmes de la ville l'entourèrent avec des démonstrations joyeuses. Charles, pleinement rassuré, leur dit de porter des provisions au camp, les remercia de leur fidélité, ordonna au commandant de bien garder la ville, et de ne pas se laisser prendre aux faux bruits semés par l'ennemi. Comme il n'y avait pas assez de bêtes de somme et de moyens de transport, les femmes d'Aquila s'empressèrent d'accourir au camp, portant sur leurs têtes des corbeilles pleines de fruits et de pain. Charles reçut ces femmes avec grâce et courtoisie, puis, fatigué d'une course forcée qui avait duré toute la nuit [1], et dont l'armée ne s'aperçut qu'à son retour, il s'endormit.

Son sommeil fut bientôt interrompu. Il fallut se lever et combattre. L'armée royale était composée de la fleur de la chevalerie provençale et française. On y voyait l'élite de la noblesse d'Anjou, du Maine et du pays chartrain, de vieilles bandes

[1] Il y a environ 29kil.,629 de la Gola de Magnola, tout près d'Androssano (où était situé le camp de Charles d'Anjou), jusqu'à la ville d'Aquila.

trempées aux guerres saintes, des hommes durs, quelquefois féroces, mais merveilleusement braves et attachés à leur prince par le triple lien du dévouement personnel, de la conviction religieuse et de l'orgueil national. Charles d'Anjou, si bien haï de ses ennemis, n'était pas moins aimé de ses partisans qui lui donnaient quelquefois des preuves d'une affection d'autant plus vive qu'elle ne pouvait plus être dictée par aucun sentiment d'intérêt personnel[1]. Les Français avaient tous la conviction intime que la cause de Charles était celle de la foi et qu'on les menait contre des hérétiques, à leur gré pires que les musulmans; « car, disaient-ils, au moins les Sarrasins ne sont pas des apostats. » Mais ce qui les attachait, par-dessus tout, au roi de Sicile, c'est qu'ils voyaient dans Charles Ier, bien plus que dans Louis IX lui-même, le représentant de la valeur et de l'ambition françaises. Très-sincèrement, très-loyalement, ils ne reconnaissaient de droit, de raison et de devoir que dans la domination des

[1] Adam de Morhier, qu'il avait nommé gouverneur de Sicile, mourut en lui léguant tous ses biens.

fleurs de lis; passion excessive qui les entraîna bien loin, trop loin sans doute, mais qui fit qu'il y a une France. Tels étaient Simon de Montfort, Guillaume de l'Estendard, le sire de Cousance, enfin tous. L'armée de Charles d'Anjou, soumise au degré de discipline que pouvait comporter la féodalité, avait des soldats, des lieutenants et un général. Tout cela manquait à l'armée de Conradin. Le chef nominal n'avait ni l'âge ni l'autorité ni la science du commandement. L'infant de Castille le surpassait en pouvoir réel, et cependant des condottieri tels que Gualvano Lancia, le comte Donoratico de Pise, les princes et comtes allemands se croyaient indépendants de tout contrôle, et l'étaient en effet. Aucune affinité ne réunissait ces troupes, braves pour la plupart, mais hétérogènes, étrangères les unes aux autres; et les droits de Conradin, auxquels la plupart de ces stipendiaires restaient indifférents, ne suffisaient pas pour les réunir dans une pensée commune.

Dans ces droits litigieux, contestés, peu clairs et très-diversement interprétés, il n'y avait pas les éléments d'un intérêt solidaire et d'une idée unique. Il n'y avait là rien de comparable au sentiment

catholique qui animait les partisans du fils de Blanche de Castille. Encore ne parlons-nous ici que des troupes plus ou moins régulières enrôlées sous la bannière des chefs italiens, espagnols ou allemands soldés par Conradin. Si on y ajoute la foule de vagabonds et de gens sans aveu accourus en masse à la curée de Naples, on peut se représenter aisément le tumulte, le désordre, la confusion d'une multitude assemblée par le hasard et conduite par l'inexpérience.

Les amis de Conradin semblaient d'ailleurs n'avoir rien prévu; ils n'avaient ni approvisionnements ni ligne d'opération. Ils croyaient leur entrée au cœur du royaume infaillible, et ils n'avaient songé à vivre qu'aux dépens du pays. Le péril qui menaçait Charles d'Anjou n'en était pas moins imminent. Toutes les forces des gibelins étaient réunies autour de Conradin, tandis que Charles n'avait avec lui qu'une faible partie de celles dont il pouvait disposer. Ses troupes étaient dispersées dans toute l'Italie : en Sicile, à Lucera, jusqu'en Toscane et en Lombardie. Conradin et don Enrique amenaient sur le champ de bataille près de six mille chevaux; Charles d'Anjou en avait

à peine la moitié. Mais ce qui était entièrement égal des deux côtés, c'est la haine, la rage, la soif du combat. Chacun des soldats et des chefs brûlait de se voir, de se rencontrer, de s'étreindre, et nulle force humaine ne pouvait ajourner la lutte un seul instant. Peut-être l'impétuosité trop naturelle au roi de Sicile aurait-elle compromis son succès dans une conjoncture où l'art et la prudence pouvaient seuls suppléer à la faiblesse numérique; mais sa fortune ne se démentit pas et amena auprès de lui l'homme qui, dans toutes les circonstances importantes de sa vie, s'était offert à ses yeux comme un messager de bonheur et de gloire.

On se souvient de cet Érard de Valery, connétable de Champagne, qui, quoique bien plus âgé que Charles d'Anjou, avait été le compagnon de sa jeunesse, le confident de ses essais d'amour, son frère d'armes en Palestine, en Hainaut, enfin partout. Au moment de marcher contre l'ennemi, au moment même qui allait décider de son triomphe ou de sa ruine, il vit venir à lui Érard de Valery. Avec quelle joie! c'est ce qu'on devinera aisément.

Érard était alors très-vieux, mais encore plein de vigueur. Sa stature colossale et sa force her-

culéenne le faisaient ressembler, avec ses cheveux blancs, à quelque géant centenaire des fabliaux et des contes arabes. Jadis il avait refusé de se faire prêtre pour rester dans la compagnie des princes et des nobles dames[1]. Maintenant, vrai soldat chrétien, il ne vivait plus qu'en Dieu. Le vieux chevalier revenait de la terre sainte, il retournait en France, ramenant avec[2] lui une centaine de bons chevaliers. En traversant le royaume de Naples, il apprit que le roi s'y trouvait alors et ne put se dispenser de lui présenter ses hommages en passant. Il le rejoignit soit à Lucera, soit sur la route de Lucera à Aquila[3].

Charles Ier lui exposa sa situation et le pria de venir prendre part à la bataille qu'il allait livrer. Valery s'excusa sur son grand âge, alléguant son désir de mourir en paix loin des affaires humaines,

[1] Voy. liv. IV, t. II, p. 14.

[2] « Erars de Walleri, chevaliers preuz et renommez, et autre chevalier de France qui repairoient d'outre-mer par la terre de Puillo vindrent en l'ost le roi Charlon aussi comme angles que Diex y eust envoyez. » Guill. de Nangis, *Annales de saint Louis*, dans Joinville, éd. du Louvre, p. 261.

[3] Et non pas à Capoue comme le prétend Costanzo. Il est vrai que c'est une conséquence du singulier itinéraire qu'il prête à Charles d'Anjou en le faisant aller de Lucera à Aquila par Sora.

et ne songeant plus qu'au Fils de Dieu, dont il venait de visiter le tombeau. Charles redoubla d'instances; il rappela au connétable de Champagne leur vieille amitié, lui dit que dans cette circonstance décisive il y allait de sa couronne et de sa vie, le pressa enfin, si ce n'est en son nom, du moins au nom de saint Louis, dont Érard était le vassal et le domestique, car il était maître de l'hôtel du roi de France; mais rien ne fléchit le vieillard. Toujours inébranlable, il se hâta de prendre congé du roi de Sicile, et ne lui demanda d'autre faveur que de ne pas être retenu davantage. Enfin, poussé dans ses derniers retranchements par des sollicitations qui allaient jusqu'à la prière, il déclara qu'il avait fait vœu de ne plus combattre que les infidèles. « Vrai Dieu! reprit vivement Charles d'Anjou, tu es justement dans le cas d'accomplir ton vœu; il t'oblige à venir avec moi, car mes ennemis sont pis que mécréants. Ne sais-tu pas qu'ils sont excommuniés? » A ce raisonnement, Valery n'eut plus rien à répondre, et à la grande satisfaction du roi, il le suivit[1].

[1] Voy. Saba Malaspina et tous les historiens tant contemporains que modernes. L'auteur de la *Chronique de Morée* et Gilles de

Arrivés devant le champ de bataille, Charles et le sire de Valery se firent accompagner seulement d'un petit nombre de cavaliers, et employèrent à parcourir le terrain, la journée que Conradin perdait à recevoir les faux députés d'Aquila. En face d'Alba et environ à deux milles de cette ville, l'attention du roi et du connétable de Champagne fut attirée par une petite colline qui sépare le territoire d'Alba de la plaine de Palenta, où campait le prétendant. Cette colline, formée par le dernier étage du Monte Salviano, est d'autant plus reconnaissable maintenant qu'elle est entièrement nue, et qu'alors elle était couverte de végétation. Derrière cette colline on trouve une sorte de ravin ou de chemin creux qui forme lui-même une petite

Muisis, historien flamand, attribuent par patriotisme le rôle d'Érard de Valery, l'un à Guillaume de Villehardouin, l'autre à un chevalier brabançon, qu'il nomme Alard de Bourgelles. Il a profité d'une erreur accréditée par Dante dans un passage du Purgatoire (voy. l'épigraphe en tête de ce livre). Dante donne à Érard le nom d'*Alard*, ce qui l'a fait nommer ainsi par tous les historiens italiens, et, à leur imitation, par quelques écrivains français, qui, dans l'ignorance des véritables noms de ce personnage, l'ont appelé Alard de Valery, ou d'une manière encore plus inexacte. Les renseignements les plus détaillés et les plus authentiques sur Érard de Valery se trouvent dans l'édition des *OEuvres de Rutebœuf*, publiées par M. Jubinal. Paris, 1839, t. Ier, p. 360.

vallée qu'on appelle la vallée de Capello. Conradin ne pouvait apercevoir de son camp ce pli de la montagne, maintenant visible presque de toutes parts, alors entièrement caché par les arbres. A la vérité, il lui aurait suffi, pour le reconnaître, de faire battre la plaine dont il était resté entièrement maître pendant une journée entière qui précéda l'arrivée de Charles d'Anjou. Mais personne n'y songea dans cette multitude désordonnée et confuse que le malheureux Conradin appelait son armée. Érard de Valery, profitant de cette négligence inconcevable, conçut l'idée d'un stratagème très-admiré après l'événement, mais qui, en d'autres temps, et surtout avec d'autres adversaires, n'aurait été qu'une puérilité.

Il conseilla à Charles d'Anjou de partager son armée en trois corps, de faire marcher les deux premiers ouvertement contre l'ennemi, tandis que le troisième, à la tête duquel serait le roi lui-même, se tiendrait caché dans le ravin de Capello, derrière la colline du Salviano, pour tomber sur l'armée du prétendant au moment où elle se croirait assurée de la victoire. Dans l'opinion de ce vieux chef, fondée sur l'expérience des guerres de Phi-

lippe Auguste, car il s'était trouvé jadis à Bouvines[1], les Allemands seraient trop occupés à ramasser le butin pour se tenir sur leurs gardes. Alors viendrait le moment de les écraser. « Sire, » dit le chevalier de Valery au roi Charles d'une voix respectueuse, mais ferme, « il faut ici moins d'ardeur que de prudence. Nous sommes très-inférieurs en nombre. Parmi les hommes que vous voyez là, il y a de bien vaillants capitaines, tant allemands qu'italiens, et puisque Votre Altesse m'a commandé de rester auprès d'elle, puisqu'il lui a plu de faire reposer sur ma tête l'espérance de la victoire, je la supplie d'ordonner que pendant cette journée je sois obéi de tous. J'espère que Dieu, qui m'a protégé dans tant de rencontres, voudra encore me conserver en celle-ci pour l'honneur de vos armes. » Charles rendit grâce au noble vieillard, et se mit lui-même sous les ordres du connétable de Champagne. Puis, se tournant vers ses barons rangés en cercle, il leur com-

[1] « Quand Philippe à Bouvine enchaînait la victoire,
« Je combattais, seigneur, avec Montmorency,
« Melun, d'Estaing, de Nesle et ce fameux Coucy. »
Voltaire, *Zaïre*.

manda d'obéir en toutes choses au sire de Valery. Ils y consentirent volontiers. La postérité, souvent injuste comme les contemporains, n'a point vu ce qu'il y avait d'héroïque dans cet assentiment unanime. Peut-être est-il permis de remarqner qu'il y avait une rare abnégation dans l'empressement de ce monarque si fier de son nom, si jaloux de son pouvoir, à se ranger ainsi sous un vassal; mais ce qu'il faut admirer avant tout, ce qu'il faut admirer sans restriction, c'est le dévouement de ces chevaliers qui, en adhérant au stratagème du vieil Érard, s'exposaient à un péril plus grand que les hasards ordinaires d'une bataille. En effet, d'après ce plan, le troisième corps d'armée ne devait donner qu'après la victoire ou la destruction complète du reste de l'armée, destruction qui entrait dans les chances possibles et même probables. Mais certes, aucun de ces braves gens n'y songea un seul instant; tous envièrent le poste de Henri de Cousance, maréchal de France, un des premiers qui aient porté ce titre, alors nouveau[1]. Par le droit de sa

[1] Ce Henri de Cousance est oublié dans toutes les listes des maréchaux de France, même à Versailles. Il devait être de la création. Un document des archives de Naples, relatif à Robert de Cousance,

charge, il voulut prendre au centre de l'armée la place du roi, auquel il ressemblait par l'élévation de la stature, l'habitude du corps, et même par les traits du visage.

Le 23 août 1268, au lever de l'aurore, les deux premiers corps descendirent des hauteurs d'Androssano dans la plaine de Palenta, l'un composé de Provençaux, de Lombards et de Toscans, l'autre de Français seulement, sous les ordres de Guillaume de l'Estendard et de Jean de Cléry. Au centre de cette armée se dressait sur un haut destrier le maréchal

son parent, ne laisse aucun doute sur ce qui concerne ce personnage, qui mérite, à cause de son dévouement, que sa mémoire soit conservée. Voici cette pièce authentique :

« Karolus, etc. Universis presentes litteras inspecturis tam pre-« sentibus quam futuris, etc. Illos in familiares nostros domesticos re-« cipimus quos morum probitas comprobat, clara virtus illustrat, et « opera laudanda commendant; hec itaque in personam viri nobilis « Roberti Cusentini dicti de Cusentia, militis, vigere probabiliter « cognoscentes et alia considerantes merita sincere devocionis et « fidei nec non grata servicia prestita per *quondam virum nobilem* « *Enricum de Cusentia ejus patruum* in omnibus bellicis actibus et « signaliter cum obsequiosa promptitudine animi fortiter pugnando « contra nostros hostes, *marescallum Francie*, etc., etc. » Arch. R. de Napl., Registr. I, Karolus I, 1269. — Je soupçonnerais que ces mots *Cusentinus dictus de Cusentia* signifient que Henri ou Robert de Cousance avait été nommé seigneur de Cosenza, à cause de l'analogie du son, comme Philippe de Montfort avait été créé *par euphonie*, comte de Monteforte.

Henri de Cousance, portant sur son armure un manteau de pourpre, et sur sa tête un casque timbré d'une couronne royale. Tandis que l'armée française, s'avançant en bon ordre, occupait ainsi les yeux de l'ennemi, Charles d'Anjou s'y dérobait, et, suivi d'Érard de Valery, de Guillaume de Villehardouin, prince de Morée, du connétable d'Achaïe, du sire Guy de Montfort et de huit cents chevaliers d'élite, prenait à gauche; il allait se poster dans le vallon de Capello, derrière la colline qui prit depuis et qui porte encore le nom de Monte Felice.

En voyant venir à lui des forces si inférieures et qui semblaient encore moins considérables qu'elles ne l'étaient en effet, Conradin crut la bataille gagnée d'avance. Il s'ébranla à son tour pour aller à la rencontre de l'armée française. La sienne était aussi divisée en trois corps : les Allemands, commandés par lui-même et par le duc d'Autriche; les Italiens, par Guido di Montefeltro et par le comte Gualvano Lancia; les Espagnols, par l'infant don Enrique, sénateur de Rome.

Le Salto séparait les deux armées; les Français occupèrent le pont. Don Enrique essaya de le forcer, et fut vigoureusement repoussé par Henri de Cou-

sance. Alors l'infant et ses Castillans se précipitent dans la rivière à moitié tarie, comme tous les torrents d'Italie le sont en été; ils la passent à gué ou plutôt à sec, et se rendent maîtres de l'autre bord. Conradin les suit; plein d'ardeur et de courage, il culbute les Provençaux et les Lombards, qui résistent vaillamment. La mêlée devient horrible; tous les efforts se concentrent sur Henri de Cousance, qu'on prend pour le roi Charles. Entouré d'une foule compacte et acharnée, il est jeté à bas de son cheval. Plusieurs chroniqueurs guelfes ont prétendu qu'un conseil de guerre, présidé par Conradin lui-même, et tenu pendant quelques minutes, jugea, condamna et exécuta le représentant de Charles d'Anjou; mais c'est une accusation de parti. Le maréchal de Cousance fut égorgé de sang-froid, sans aucun simulacre de jugement. Conradin n'avait ni le temps ni le désir de contrôler sa victoire; il en était trop enivré pour ne pas y croire aveuglément; car le bruit s'était répandu tout à coup dans l'armée que Charles avait péri.

Après avoir détruit ou mis en fuite le premier corps de l'armée angevine, Conradin courut rece-

voir le second; alors ce ne fut pas un combat, mais une boucherie qui dura depuis le lever du soleil jusqu'à six heures du soir.

Cependant Charles d'Anjou, posté avec Érard de Valery et ses huit cents chevaliers, frémissait de colère. Brûlant d'en venir aux mains, il allait, il venait, il tournait à cheval derrière la colline, comme un lion dans sa cage; il se mourait d'impatience et de douleur[1]. Avec des yeux enflammés de désir, il regardait de temps en temps Valery droit au visage, lui demandant ainsi, en silence, la permission de se montrer enfin et de combattre! Charles avait pu pressentir le massacre de ses deux escadrons. Le plan de bataille adopté par lui-même n'excluait pas la possibilité de ce désastre. Mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'est qu'il lui serait impossible de supporter un tel spectacle. Lorsqu'il vit le brave Cousance percé de mille coups, foulé aux pieds des chevaux et des hommes, et sa tête, ceinte d'un diadème, promenée

[1] « Il re Carlo era sopra uno colletto..... con messere Alardo..... « vedendo la sua gente così barattare..... moriva di dolore e voleva « pure fare muovere sua ischiera per soccorrere sua gente. Messere « Alardo con gran temperanze e savie parole ritiene assai lo re « Carlo. » Villani, l. VII, c. XXVII.

dans la plaine; lorsqu'il entendit le cri de « Victoire! victoire!... le tyran est mort! l'usurpateur est à bas! » cri répété par tous les échos des Abruzzes, Charles d'Anjou, attaché au roc par sa parole, ne fut plus en état de se contenir. Il ne savait que croire des promesses du sire de Valery; sa pensée était bouleversée par un doute terrible. Il pleurait de rage; il laissait échapper des rugissements sourds. De temps en temps, pour se calmer, il priait d'une voix convulsive[1] : « O Dieu! ô Dieu! s'écriait-il, toi qui protéges la France, toi qui as tant fait de miracles pour elle, souffriras-tu le triomphe de ses ennemis? »

Les chevaliers qui l'entouraient lui répondirent : « C'est un si digne sort de mourir pour la

[1] « Rex autem de specula collium, quorum summitatem, ut pu-« gnam cerneret, ascendebat et descendebat, dubius intuendo « prædicta fremebat dentibus, et mente tremebat, nec dum in « campum pugnæ prodire tentabat, vel æquo campo se dare..... « Rex vero novo aspiciens hostes tripudio congaudere, suosque « partim cæsos, partim extra castra fugatos, nulla suorum signa « superesse discernens, quanquam illius militis grata voce con-« fotus mentis robur sub ambiguitatis tantæ perplexitate reciperet, « vultum tamen et ora lacrymis defluentibus irrigabat, voce orans « hoc modo submissa : *Deus, sub cujus nomine gens gallica semper* « *pugnat, non patiaris nunc Gallicos tuos animo deleri.* » Sab. Malasp., l. IV, c. XI. Murat., *Script. rer. ital.*, t. VIII, p. 848.

justice d'une cause royale, que nous mettrions un prix infini à terminer notre vie de la sorte. Soyez bien persuadé, sire, que nous vous suivrons partout jusqu'à la mort[1]. » Ils attendaient avec une impatience fiévreuse le signal d'Érard de Valery, qui continuait à rester impassible. Guillaume de l'Estendard, tout à coup, traversa rapidement le champ de bataille, faisant semblant de fuir pour attirer les Espagnols. Don Enrique se mit à sa poursuite. Alors le vieux chevalier dressa sa tête énorme et sa taille gigantesque au-dessus de la colline, et dit au roi : « Marchons[2] ! » Charles se lança comme un trait. Valery et les huit cents chevaliers le suivirent à bride abattue; ils descendirent bruyamment dans la plaine, et trouvèrent Conradin, Gualvano Lancia, Frédéric d'Autriche assis en paix au bord de la rivière de Salto, sans casques, sans armes, comme des victorieux

[1] « Mori hodie pro justitia regia magnum pretium reputamus. « Honorem hunc vita nostra bene emi credimus, si contingat; ani- « mos enim habemus pro hac re lucis, si expediat, contemtores. « Te regem usque ad interitum prosequemur. » Sab. Malasp.

[2] « Erardus de Valery, latos habens humeros et membra nervis « compacta fortissimis, caput in altum extulit circum colles. » Sab. Malasp.

qui se reposent. Pendant ce temps-là, les Allemands pillaient, ne songeant qu'à dépouiller les morts et à se partager le butin qu'ils chargeaient sur les chariots et sur les chevaux. Charles cria à ses chevaliers : « Prenez garde qu'on ne vous attaque par derrière ! » et se précipita sur les ennemis, qui tombaient frappés de tous les côtés. Conradin et le duc d'Autriche eurent à peine le temps de se lever et de fuir. Charles voulut se jeter sur leurs traces; Érard de Valery l'en empêcha.

L'affaire n'était pas encore finie : les Provençaux étaient toujours aux prises avec don Enrique; mais il y eut un moment où Charles et ses chevaliers se trouvèrent sur le champ de bataille seuls et sans ennemis. Le roi rassembla ses hommes autour de lui et leur défendit de toucher aux dépouilles des morts. Alors les Français descendirent de leurs chevaux et ôtèrent leurs heaumes pour s'éventer, et reprendre haleine; ils savaient bien qu'il y avait encore un dernier combat à livrer à l'infant de Castille. En effet, ils eurent bientôt à remettre leurs casques en toute hâte; car la nuit déjà venue,

[1] *Grandes Chroniques de Saint-Denis.*

don Enrique, revenant de la poursuite de Guillaume l'Estendard, tomba au milieu de l'armée royale, qu'il prit, dans l'obscurité, pour celle de Conradin. Bientôt il reconnut son erreur, et, sans perdre courage, il rangea ses troupes en bataille, et attendit les Français de pied ferme. Le vieux Valery, aussi fertile en ruses que ses adversaires étaient infatigables à s'y laisser prendre, feignit à son tour de fuir; le Castillan, qui croyait avoir affaire au reste de l'armée en partie dispersée, mit ses chevaux exténués à la poursuite de ces troupes toutes fraîches. Alors Valery se retourne, tombe sur l'escadron espagnol, le fait prisonnier tout entier, sauf quelques chevaliers et don Enrique lui-même, qui s'échappe dans la direction de Rieti.

Telle fut la célèbre bataille d'Alba, si improprement nommée bataille de Tagliacozzo[1], du nom d'un bourg situé à plus de six milles de la plaine où elle fut livrée. C'est un de ces faits d'armes dont l'histoire conservera toujours le souvenir, moins

[1] Il ne faut pas non plus la nommer bataille de Scurcola, comme l'ont fait M. de Raumer et beaucoup d'autres après lui, parce que ce n'est pas la position militaire du vaincu, mais celle du vainqueur qui donne ordinairement le nom à une bataille.

encore par la grandeur du résultat que par l'intérêt dramatique jeté sur la querelle qui y fut débattue, et sur les hommes qui en étaient les représentants. D'un côté, un jeune prince, brillant de jeunesse et de bravoure, plein de la conviction de son droit, le plus noble et le plus infortuné des prétendants; de l'autre, un guerrier terrible jusqu'à la férocité, mais non moins convaincu de la légitimité de sa cause, un des plus grands princes, et, sans contredit, le premier capitaine de son temps. L'honneur de cette victoire lui fut cependant enlevé par la jalousie et la haine des contemporains. Grâce à une tactique renouvelée dans tous les temps, on voulut trouver un autre vainqueur que le vainqueur véritable. Le génie de Dante a consacré l'opinion qui attribue uniquement au vieil Érard de Valery, ou, comme il l'appelle, *al vecchio Alardo,* tout le succès d'une journée qui assura à Charles d'Anjou le trône et la vie. Il a fallu, nous l'avons déjà dit, avoir affaire à des enfants sans précaution, sans prudence, pour demander le succès à un stratagème trop naïf, qui n'aurait pu être tenté avec d'autres adversaires. Mais, dans cette sanglante partie de barres toute remplie de

piéges, de trappes, de surprises, où on voit ces terribles condottieri, couverts de sang, courir les uns après les autres comme des écoliers en joie, le succès fut encore moins dû à une si bizarre stratégie qu'à cette marche rapide, à cette course de quatre jours dans les montagnes, depuis Lucera jusqu'à Aquila. Le fait vraiment militaire, c'est d'avoir prévenu l'ennemi en se portant au-devant de lui et en lui fermant la route qu'il voulait prendre lui-même. Si Charles s'est montré grand capitaine, ce fut moins lorsqu'il s'embusqua derrière la colline de Capello que lorsque, d'un vol d'oiseau de proie planant à tire-d'aile au-dessus des sauvages Abruzzes, il fondit sur la troupe imprudente qui le croyait égaré dans les défilés, perdu dans les gorges, tombé dans les précipices.

La victoire d'Alba remplit Charles I[er] d'une confiance religieuse en Dieu, superstitieuse en lui-même. Sa piété s'exalta de tout l'orgueil de son esprit, de toute la dureté de son caractère. Il se crut l'ange exterminateur. S'il avait été capable d'attendrissement ou de pitié, ses instincts auraient été étouffés par la conscience de sa mission providentielle. En ce moment, il se serait reproché tout

sentiment humain comme un crime; bien plus, comme un péché.

Après avoir abandonné le butin à ses chevaliers avec une négligence royale, car il ne se réserva que la tente de Conradin soutenue par dix piliers dorés, Charles resta jusqu'à la nuit sur le champ de Palenta[1], son armée rangée en bataille, afin

[1] J'ai visité les *Campi Palentini* avec M. le chevalier Mattei, noble citoyen d'Avezzano, dont l'obligeance et l'hospitalité sont connues de tous les voyageurs qui ont parcouru cette contrée pleine de charme et de souvenirs de tous les temps. A l'autre extrémité de la plaine, illustrée par la défaite de Conradin, l'*émissaire* ou aqueduc de Claude témoigne de la grandeur romaine, non pas de la même manière, mais avec autant d'évidence que le Colisée et le Panthéon. M. Mattei est notre compatriote, puisqu'il descend d'un guerrier de l'armée de Charles d'Anjou, qui se nommait Jean Mathieu, de Paris, et dont voici la singulière épitaphe :

HIC. REQUIESCIT. JOANNES
MATHIEU. DE. PARIS. STRE-
NUUS. DUCTOR. MILIT. QUI. CUM.
CAROLO. COM ANGIOVEN. SICIL.
REGE. IN. ITALIA. VENIT. ET. RE-
LICTA. MILIT. POST. PART. VICTOR.
DELECTAT. AMOEN. LO-
CI. ILLIC. STAT. ET
MORTUUS. EST. A. S. MCCCXVIII.

Il fallait que ce brave Parisien fût bien amoureux du pittoresque, pour avoir été séduit, comme un touriste moderne, par *le charme du lieu* (delectatus amœnitate loci), et pour avoir eu le loisir d'admirer ce beau lac et ces belles montagnes, au sortir de la terrible bataille où il avait été aux prises pendant toute une journée avec Teutons et Castillans.

de bien prendre possession de cette terre abreuvée de sang. Le lendemain, il donna sa première pensée à la sainte Vierge. Conradin était descendu dans les plaines palentines le mercredi de l'octave de l'Assomption; Charles d'Anjou en avait tiré un heureux augure. Pour accomplir un vœu formé pendant le combat, il ordonna que, sur le lieu même où le Souabe avait fui, entre Scurcola et le pont du Salto, on construirait un édifice magnifique, église et monastère, sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire. Ce vœu fut bientôt satisfait; le riche sanctuaire s'éleva rapidement à la voix du roi de Sicile. De grands revenus y furent attachés; mais il n'en reste plus que les revenus, maintenant affectés au fisc. L'abbaye ne tarda pas à être détruite, non point par la vengeance divine, comme l'ont prétendu les gibelins et leurs copistes modernes, mais par la mobilité d'un sol humide, par quelques tremblements de terre, fréquents dans

[1] « Quod sive terremotibus quassatum, sive (ut fertur) dolo quorundam monachorum Vicovaro, in odium Coloniensium Principum (in quorum dominio loca ipsa devenerant) fraudulenti machinatione dirutum, solo adæquatum et ex vestigiis quæ apparent quantum fuerit ostenditur. » Phebonius, *Historia marsorum*, l. III, p. 182.

cette contrée montagneuse, et surtout par les guerres féodales plus fréquentes encore entre les Colonna et les Orsini.

Du champ de bataille, Charles d'Anjou adressa à Clément IV une lettre qui commence par ces terribles paroles : « O père très-clément, je t'annonce une grande joie, à toi et à notre mère la sainte Église romaine; une joie longtemps attendue et ardemment désirée par les fidèles sur toute la terre! O père! ô mère! consolez-vous de toutes vos peines, reposez-vous de tous vos travaux. Lève-toi, père, je t'en supplie, et mange de la chasse de ton fils! » Après avoir rendu compte du combat dans un langage emprunté à la Bible, Charles assure au pape que le carnage de Bénévent était peu de chose auprès de la perte essuyée par l'ennemi dans la mémorable journée d'Alba[1].

Malgré ses griefs contre le vainqueur, Clément IV reçut avec joie la nouvelle de la défaite de Conradin; il l'avait prévue avec une sagacité de politique qui fut prise par les contemporains pour une clair-

[1] « Facta est hostium tanta strages quod illa quæ in agro bene« ventano de aliis Ecclesiæ persecutoribus facta fuit, hujus respectu « valde modica reputatur. » Car. reg. ad Cl. P. IV, ep. DCXC, Marten., *Thes.*, p. 623.

voyance de prophète. On raconte que le lendemain même de la bataille d'Alba, Clément prêchant dans l'église de Viterbe, s'arrêta saisi d'une inspiration soudaine, se tut quelques instants, puis, regardant fixement le peuple qui l'écoutait... il s'écria tout à coup : « Courez, volez, saisissez les ennemis de la sainte Église, qui ont été vaincus et qui fuient. »

Ils fuyaient en effet; Conradin, le duc d'Autriche, les comtes Lancia, le comte Donoratico de Pise, conduits à travers les montagnes par plusieurs nobles Romains de leur parti, atteignirent les murs de Rome, où les gibelins les mirent en sûreté pendant un ou deux jours. On ne savait pas encore exactement de nouvelles de l'armée; on ignorait que le camp du prétendant fût au pouvoir du roi. Même des bruits contradictoires et mensongers avaient jeté du doute sur sa victoire. Tant que dura cette incertitude, Conradin put demeurer dans Rome; mais lorsqu'on vit rentrer les gibelins fugitifs et décimés; lorsqu'on chercha en vain parmi eux Stefano di Alberto, Alcheruccio, Giovanni di Caporello, d'autres encore tombés dans le combat, et que Pietro di Vico, criblé de blessures, n'eut reparu que pour rendre le dernier soupir en an-

nonçant la ruine entière de sa faction, les guelfes revinrent à leur tour et s'emparèrent du pouvoir. Guido de Montefeltro, vicaire de Conradin, se vit alors forcé de quitter la ville, qui n'offrit plus aucune sûreté au jeune prince. La nouvelle révolution fit même bientôt de tels progrès que le prétendant et ses amis furent contraints de s'échapper furtivement, déguisés en paysans. Après avoir erré dans les montagnes, ils arrivèrent à une plage que dominait le château d'Astura, forteresse des Frangipani. Cette famille, puissante autrefois, alors déchue, avait été investie par Constance la Normande de la principauté de Tarente, que Frédéric avait enlevée aux Frangipani pour l'inféoder à Mainfroy. Innocent IV leur rendit ce fief, le plus beau fleuron de la couronne féodale de Naples. Ils étaient restés d'autant plus attachés aux souverains pontifes qu'ils avaient voué une haine plus implacable à la maison de Souabe, dont jadis ils avaient ardemment embrassé la querelle. Conradin semble avoir ignoré ces dernières circonstances. Il en était resté à de vieilles notions sur les rapports de sa famille avec celle des Frangipani, lorsque sa destinée l'amena sur ce rivage, plus funeste pour lui que le champ

de bataille. Les fugitifs trouvèrent quelques petites barques amarrées sur le rivage. Tandis qu'ils cherchaient à s'entendre en toute hâte avec les patrons de ces barques, le châtelain, qui les avait observés de loin soit par ses propres yeux, soit par ceux de ses espions, fut surpris à l'aspect de ces jeunes gens dont l'air et le visage contrastaient si fort avec la grossièreté de leurs vêtements. Leur physionomie étrangère, leur parole plus étrangère encore, car il paraît que le jeune Conradin ne savait qu'imparfaitement la langue italienne; mieux que tous ces indices, le haut prix qu'ils mettaient à une prompte fuite, donnèrent un violent soupçon au seigneur d'Astura. Il les reconnut pour hommes de haut parage, de race germanique, et conclut que Conradin pouvait bien se trouver parmi eux. Voulant s'en assurer, Frangipani fit dire secrètement aux pêcheurs de ne leur livrer que la plus mauvaise embarcation. Conradin et ses compagnons y montèrent dans l'espoir de se rendre par mer au port de Pise; mais comme ils n'avaient qu'un petit nombre de rameurs, ils furent bientôt atteints par une grande chaloupe très-bonne marcheuse qui s'était mise à

leur poursuite et qui les joignit en un moment. Frangipani crie aux rameurs de s'arrêter, aux passagers de venir à son bord. Conradin étonné demande quel est cet homme? On lui répond que c'est le maître du château voisin et qu'il s'appelle Giovanni Frangipani. A ce nom, Cónradin devient tout joyeux : « Giovanni est Romain; sa famille a toujours été dévouée à la maison de Souabe (c'est ainsi, hélas! qu'on sait dans l'exil ce qui se passe sur la terre natale); elle a été comblée des bienfaits de l'empereur Frédéric; nul doute qu'un Frangipani sera son défenseur, son libérateur, son ami. » Il passe plein de confiance sur la chaloupe, et avec la précipitation de son âge il s'empresse de dire au châtelain d'Astura : « Je suis le roi Conrad V, et j'ai voulu rentrer dans le royaume de mes ancêtres. » Frangipani ne répondait pas; le prince fut étonné de son silence; il insista et lui demanda de favoriser sa fuite et celle de ses compagnons. Frangipani se taisait toujours; à mesure qu'ils approchaient du château, son front devenait plus menaçant et plus sombre. Alors l'infortuné Conradin pressentit la vérité. Il essaya encore de rappeler une ancienne amitié, il offrit une amitié nouvelle

fondée sur une reconnaissance sans bornes. Il en vint à conjurer, à supplier; il alla, dit-on, jusqu'à promettre à Frangipani d'épouser sa fille. Le pirate restait toujours impassible et tournait en silence la proue vers sa forteresse. Enfin il y aborda. A peine arrivé, il enferma le prince et ses compagnons au fond d'un souterrain.

Le bruit de cette grande capture se répandit avec rapidité. Roberto di Lavena, cet amiral docteur en droit, qui avait fui de Messine, saisit avidement une occasion de réparer sa défaite. Dans l'espoir de regagner les bonnes grâces de son roi perdues par sa lâcheté, il investit Astura et réclama les prisonniers. Frangipani voulut les marchander dans l'espoir d'en retirer un meilleur prix. Pour mieux assurer sa vente, il transporta les captifs dans un autre château aussi bien fortifié qu'Astura, mais plus éloigné de la mer. Sur ces entrefaites, un conflit s'éleva entre les hommes du roi et ceux du pape. Comme le prince avait été pris sur le territoire pontifical, le cardinal de Terracine arriva avec des troupes, et à son tour réclama Conradin au nom de l'Église. Pressé par mer et par terre, contraint de choisir entre le saint-père et le roi de Naples, Frangipani se

déclara pour le plus fort. Moyennant de l'argent payé et des fiefs promis, il livra les prisonniers à Roberto di Lavena qui les conduisit à Charles d'Anjou[1]. Le vainqueur les reçut par les chemins, et s'il faut en croire une chronique flamande[2], un dialogue tragique s'établit entre eux. « Conradin, dit Charles d'Anjou, si j'étais ton prisonnier, comme tu es aujourd'hui le mien, que ferais-tu de moi? — Je te ferais mettre à mort sur-le-champ, répondit le petit-fils de Frédéric. — Eh bien! poursuivit le roi, tu seras jugé selon tes propres paroles, et le sort que tu m'aurais fait subir, tu le subiras. » Cette scène a tout l'air d'avoir été inventée après l'événement pour justifier Charles d'Anjou, qu'elle ne justifie pas. La vérité est que Charles se fit suivre à Rome par Conradin et par ses compagnons à pied et enchaînés. « O ma mère! ma mère! s'écriait l'enfant en versant des larmes, tu me l'avais prédit! je ne t'ai pas écoutée!... O ma mère! ma pauvre mère!... quel

[1] Plus tard, après les *Vêpres Siciliennes*, le château d'Astura fut détruit de fond en comble et le fils de Jean Frangipani mis à mort par les Aragonais pour venger Conradin.

[2] Muisis, écrivain flamand, assure tenir ce dialogue d'un témoin auriculaire; c'est le même chroniqueur qui transporte le rôle d'Érard de Valery à Alard de Bourgelles. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, Bruxelles, 1847, t. Ier.

chagrin pour toi, pour ta vieillesse!... » Pendant toute la route il ne faisait que sangloter, il semblait à demi mort et comme hors de sens[1]... Mais ce ne fut là que l'émotion du premier moment... Un courage sans faste, un héroïsme vraiment chrétien, triomphèrent d'un désespoir bien naturel à un tel âge et dans un tel malheur.

Don Enrique manquait encore au vainqueur d'Alba; s'étant enfui dans la direction de Rieti, il fut saisi et livré à Charles d'Anjou par un chevalier nommé Sinibaldo d'Aquilone, et non par l'abbé de Rieti, ou par l'abbé de Mont-Cassin[2]. Aucun de ces deux moines ne stipula pour la vie du Castillan. Cette tradition doit prendre place au rang des fables.

[1] « Corradinus sane terrore mutus, et metu nihil audet palam « temere proloqui, nec secum infelici dolere de casu; sed tantum « pia matris recenset viscera, et futurum in eo gemitum matris « deplorat: Ha, ha (inquit) o genitrix, me missum ad tanta peri- « cula, quasi casus filialis prænuntia deplorabas, heu infelix! Ex « casu tam gravissimo Corradinus oppressus, motu et sensu penitus « destitutus, ejus, quod egerat, illico pœnitens, vultus colore mu- « tato, quasi sentiens sibi vicinæ mortis periculum imminere, dolet « se lethiferum recepisse morcellum, quem adhærentem jam gut- « turi non potuit deglutire. » Sab. Malasp., liv. IV, c. XIV.

[2] Comme l'ont répété les uns après les autres ceux qui n'ont pas recouru aux archives de Naples. Capecelatro en a eu cependant connaissance; mais il les a parcourues légèrement, et il en tire souvent des conséquences opposées aux textes.

Ce ne fut point pour rester fidèle à une promesse que Charles épargna les jours d'Enrique; assurément on ne saurait dire, non plus, que ce fut par respect du sang royal; il eut simplement égard à leur parenté si étroite. L'infant fut condamné non pas au honteux supplice de la cage de fer, comme on l'a souvent écrit, mais à une prison perpétuelle; il la subit pleinement, du moins tant que vécut Charles Ier. Malgré la perfidie et l'impiété du sénateur, on plaignit son infortune, des chants populaires lui furent consacrés. Les troubadours pleurèrent ce prince si *brave*, si *franc*, de si *bonne compagnie*[1], le plus hardi *depuis Burgos jusqu'en Allemagne;* ils sollicitèrent éloquemment sa délivrance, qui ne fut pas même accordée aux instances du prince Philippe, fils aîné de saint Louis, neveu de Charles d'Anjou et cousin de don Enrique par sa femme

[1] « Ben deu esser marrida tota Espanha,
« E Roma tanh e cove be que planha
« Lo senador franc, de bella companha;
« Lo plu ardit de Burcx tro en Allemanha
« A trop faillc
« Quasc'us qu'el camp laysset lo pros N Enric.....
« E 'l reys N Anfos que tan gent se capdella,
« Ab sen antic
« Deu demandar tost son frair En. Enric. »

Paulet de Marseille.—Raynouard, *Troubadours*, t. IV, p. 72.

Isabelle d'Aragon; encore moins aux injonctions également pressantes, quoique peu sincères, d'Alphonse le Sage. Le roi de Castille, déjà très-impopulaire en Espagne, fut encore plus méprisé pour n'avoir pas obtenu la liberté de son frère. On fit des comparaisons injurieuses entre le roi qui supputait la distance des astres et le prince qui combattait les lions et les tigres; tant la force matérielle était alors préférée à la force morale qui n'avait d'autre expression reconnue que l'Église. Don Enrique resta prisonnier vingt et un ans, peut-être davantage[1], d'abord dans le château de Canosa, puis dans celui de Santa Maria del Monte.

Charles entra dans Rome toute fumante encore des feux de joie allumés pour Conradin. Il y montra enchaîné l'ennemi que, bien peu de jours auparavant, la ville éternelle avait salué empereur. Lui-même reprit le nom et les fonctions de sénateur, et reçut, avec une froide indifférence, les *hosanna* de l'inconstante cité.

Avant tout, il eut soin d'écrire en Lombardie et en Toscane, aux villes de son parti, pour les pré-

[1] Il n'en sortit par conséquent que sous Charles II, fils de Charles Ier.

munir contre les faux bruits et pour les confirmer dans une fidélité souvent chancelante. Sa lettre à la commune de Lucques[1] est pleine d'une sombre énergie, d'une confiance sincère dans la protection divine, dont il se croyait exclusivement l'objet, et dans la vengeance céleste dont il s'estimait le dépositaire et le ministre. Voici cet écrit remarquable et encore inconnu :

« A la commune de Lucques : Nous avons reçu avec bienveillance les lettres par lesquelles votre ville dévouée nous instruit de l'insolence de nos adversaires. Accoutumés aux faux bruits, ils s'efforcent de parler sinistrement de notre personne, et, afin de cacher leur désastre, ils atténuent notre dernière victoire sur Conradin et sur ses adhérents. Le Dieu tout-puissant a dissipé nos ennemis en mettant enfin, par la vertu de son nom, un terme à leur malice; il a jeté dans nos mains les principaux

[1] Cette lettre importante, dont nous avons inséré le texte à l'appendice M, est entièrement inédite. Nous en devons la communication à M. le commandeur Visconti, qui l'a trouvée, comme la pièce citée appendice F, à Rome, à la *bibliothèque Angelica*, dans le registre de l'abbé Adenulphe, bénédictin attaché à la cause et à la personne de Charles d'Anjou. Ce manuscrit est numéroté D. VIII. — 17.

d'entre eux, à savoir : Conradin, don Enrique le sénateur, le duc d'Autriche, Gualvano Lancia et son fils, les deux derniers déjà condamnés d'avance à la peine capitale[1]. Si on vous conte les choses différemment, ne vous en embarrassez pas. Que ceux qui ne veulent pas nous croire prennent garde à leurs têtes. Quant aux envoyés de Pise qui, selon ce que vous nous écrivez, doivent venir solliciter leur grâce, nous voulons bien vous faire savoir que, du siége apostolique comme de nous, ils n'obtiendront d'autre grâce que celle qu'ils ont méritée par leurs crimes. Réjouissez-vous donc d'un si glorieux triomphe et ayez confiance dans Celui qui m'a donné le pouvoir d'abattre et d'accabler mes ennemis. Enflammez-vous d'une ardeur d'autant plus puissante que, la tête écrasée, les membres ne résistent plus. Sachez aussi que nous voulons augmenter votre état en proportion de vos services, vous honorer de nos faveurs, vous combler de nos bienfaits, afin que vous puissiez vous réjouir à bon droit d'être restés constamment fidèles à l'Église romaine et à nous. Nous ne voulons pas non plus vous laisser

[1] Il les fit exécuter à Genzano, comme nous allons le voir tout à l'heure.

ignorer que nous sommes rétabli à perpétuité, pour toute la durée de notre vie, dans la dignité de sénateur, et que nous nous trouvons actuellement dans cette ville de Rome, jouissant, grâces à Dieu, de la santé du corps. D'ici à quelques jours, après avoir réglé les affaires, nous retournerons dans notre royaume, pour apporter à tous les traîtres l'extermination et la mort. ».

Charles Ier refusa les fêtes offertes par les Romains et se renferma dans la gravité qui lui était naturelle. On lui éleva une statue que l'on conserve encore dans la grande salle du Capitole[1]. Malgré la grossièreté du travail, elle porte un caractère de réalité évident. Sans nul doute, elle représente Charles d'Anjou tel qu'il était alors. Ses traits,

[1] Cette statue, négligée pendant tout le XIVe et presque tout le XVe siècle, fut rétablie en 1481 sous le pontificat de Sixte IV, avec l'inscription suivante en latin assez barbare qu'on lit encore sur le piédestal :

« Ille ego preclare tuleram qui sceptra senatus
« Rex siculis Carolus jura dedi populis.
« Obrutus heu jacui saxis fumoque dederunt
« Hunc tua conspicuum tempora Sixte locum;
« Hac me Mattheus posuit Tuschanus in aula
« Et patriæ et gentis gloria magna suæ.
« Is dedit et populo post me bona jura Senator
« In signis, titulis, dotibus atque animi.
« Anno Domini M CCCC LXXXI, III semestri. »

marqués de l'empreinte de la vieillesse plus que ne le comportait son âge, expriment la fierté du commandement, mais trahissent une tristesse intime et profonde. Il est ceint du bandeau royal et revêtu de la toge de sénateur, car les Romains et le pape s'étaient empressés de lui rendre cette dignité, non pas à perpétuité, comme il l'avait espéré et comme il l'avait écrit un peu précipitamment à la commune de Lucques, mais pour dix ans seulement. Le fiel qui dévorait son cœur, même au milieu du triomphe, le jeta dans des actions toutes également sévères; les unes nécessaires et justes, les autres odieuses et inutiles. Il purgea les grands chemins des brigands dont ils étaient infestés, mais, en même temps, il fit une application fréquente de l'atroce pénalité qu'il avait trouvée établie dans ses États, et dont les gouvernements précédents avaient fait souvent usage dans le cas de haute trahison. Lorsque le crime n'emportait pas la privation de la vie, on coupait un pied et on arrachait un œil au coupable! Charles d'Anjou avait condamné à ce supplice cent trente barons convaincus de félonie; puis, se ravisant, non par humanité, mais parce que cela était de *meilleur con-*

seil[1], pour ne pas étaler un spectacle trop horrible et surtout pour en finir d'un coup avec des prisonniers dont il ne savait que faire, il révoqua ses premiers ordres. Du château de Genzano, où ces malheureux étaient renfermés, il ordonna qu'on les transférât dans une baraque en bois, et les y fit tous brûler vifs. Il commanda aussi l'exécution de Gualvano Lancia et de Galeotto son fils, en ayant soin de faire périr le fils le premier, pour rendre plus poignante la douleur du père[2].

Il restait à statuer sur le sort de Conradin. Quoique déjà frappé d'une maladie mortelle, Clément IV le réclamait avec force, le regardant comme son prisonnier; d'abord parce qu'il avait été livré sur le territoire de l'Église, puis en vertu du droit de juridiction que le pape s'attribuait sur tout le royaume en qualité de suzerain. Il y avait là un danger sérieux et réel pour Charles d'Anjou. Si Clément IV y mettait cette insistance, que ne ferait pas un nouveau pape ! que ne deviendrait pas une

[1] « *Usus consilio saniori* glomeratos.... igne consumpsit. » Sab. Malasp.

[2] « Ut filialibus pœnis aspectis, paterna viscera.... magis cru« cientur. » Idem.

pareille arme entre les mains d'un pontife peut-être ennemi! Dans l'état désespéré du saint-père, le conclave pouvait s'ouvrir d'un moment à l'autre. Si la cour de Rome voulait rester seule maîtresse du sort de Conradin, quel moyen de s'y opposer? c'était là ce que Charles craignait le plus. A la vérité, il avait essayé de tourner la difficulté par un expédient très-bizarre. Le roi exerçait sur le sacré collége un ascendant qu'il mettait un soin extrême à entretenir et à conserver; il ne se contentait pas de protéger les membres de cette assemblée dans leurs intérêts généraux, il leur rendait des services essentiels dans leurs affaires privées; des fiefs, des donations, des pensions étaient prodigués à leurs familles[1]. Un excommunié n'était justiciable que de l'Église; mais l'interdit levé, l'accusé était livré au bras séculier. Quelques cardinaux, à la demande de Charles d'Anjou, relevèrent Conradin des censures ecclésiastiques, en attendant la ratification du pape[2]. Clément IV la refusa alors,

[1] Par exemple, il fit attribuer une pension à la femme d'un baron nommé de Marerio, coupable de haute trahison, parce que cette dame était parente du cardinal de *Saint-Grégoire au Voile d'or*. Arch. du roy. de Naples.

[2] « Corradinum recognoscentem sæpius contra suam matrem Ec-

et ne l'accorda à Conradin que plus tard, au dernier moment. Déjà, avant que don Enrique et Conradin fussent pris, il avait écrit à Rieti et à d'autres communes où on les supposait cachés, pour ordonner à ces municipalités, sous les peines les plus sévères, de livrer les fugitifs à l'Église[1]. Tout mourant qu'il était lui-même, Clément IV redemanda son prisonnier avec une énergie et une autorité qui ne permettaient plus ni refus ni délai. Ce fut l'arrêt de mort de Conradin.

Certes cet arrêt était prononcé d'avance dans l'esprit de Charles d'Anjou, mais il n'en observa que plus scrupuleusement toutes les formes extérieures de la justice. Le tribunal qu'il convoqua à Naples ne fut point, comme on l'a dit souvent, une com-

« clesiam deliquisse, nec minus contra regem ipsum vehementer « errasse, procuravit per quosdam Ecclesiæ romanæ cardinales « illuc propterea per sedem apostolicam destinatos absolvi, et « tardem vinctum perducit usque Neapolim, ut ibi secundum le- « gem eum faciat judicari. » Sab. Malasp., l. IV, c. xv. Murat., *Script. rer. ital.*, VIII, 851.

[1] « Quocirca universitati vestræ districte precipiendo mandamus, quatenus omnes qui in vestro reperientur districtu, et « alios qui supervenerint, detineatis captivos : alioquin eos de « vestris manibus requiremus : et si damnum propter hoc aliunde « senseritis, vobis jam poterit imputari. » Cl. P. IV, ad Reat. epist. DCXCII, p. 626.

mission composée seulement de quelques chevaliers et des syndics de deux provinces : ce fut un parlement, une *magna curia*, où furent appelés, conformément à la loi, les syndics des principales villes, les chefs principaux de l'armée, les barons du royaume et l'élite des jurisconsultes siciliens et napolitains[1]. Il n'y eut rien d'irrégulier, ni dans la convocation, ni dans la composition de l'assemblée. On n'excrça aucune contrainte extérieure. Nulle violation de la procédure accoutumée et de la liberté apparente des juges; point de soldats autour du tribunal. Mais il n'y avait là que le simulacre de la justice. Le roi présidait, et son désir n'échappait à personne.

L'accusation fut portée par Robert de Bari, protonotaire royal, scribe sans cœur et sans lettres, arrivé par la bassesse et la routine à la faveur de Clément IV, et donné par ce pape à Charles d'An-

[1] « Per romanum pontificem Clementem IV, Carolo amicissimum, « ac per cardinales fuisse decretum, ut Conradinus cum comitibus « in carcerem veniret Ecclesiæ, quos a Johanne receperat, in car- « cerem Ecclesiæ devenirent, hoc modo, licet infesto, providit. « Convocatis enim jurisperitis consuluit eos, si Conradinum et « ceteros captivos legitime posset neci damnare. » Fra Pippino, l. I, c. IX. Murat. *Script. rer. ital.*, t. IX, p. 684.

jou. Conradin était accusé d'avoir violé la paix de l'Église, d'avoir pris faussement le titre de roi, d'avoir occupé violemment et indûment le royaume, enfin d'avoir conjuré la chute et la mort du souverain légitime. Guido de Suzara ou de Succaria, célèbre jurisconsulte de Modène, demanda la parole et défendit l'accusé sur tous les points : « Conradin n'est pas un criminel, c'est un prisonnier de guerre. S'il a pris le titre royal, c'est de bonne foi ; il a cru pouvoir réclamer l'héritage de ses pères. » Une si courageuse apologie agit puissamment sur l'assemblée, et les plus illustres parmi les chevaliers français s'en montrèrent vivement émus. Alors l'accusateur se hâta d'alléguer les sacriléges dont les troupes de Conradin avaient souillé les églises, mais Guido de Suzara, toujours imperturbable, répondit « que ces attentats avaient pu être commis à l'insu du duc de Souabe, et qu'au surplus c'était une conséquence de la guerre à laquelle personne n'avait échappé. » C'était rappeler à tous les esprits le sac de Bénévent. L'indépendance vaillante du jurisconsulte modenais devint contagieuse. Le gendre de Charles d'Anjou, Robert de Béthune, jeune homme touché du malheur d'un jeune homme, s'écria avec la

générosité de son âge, « qu'au lieu de condamner Conradin, il fallait le sauver, s'en faire un ami, et même s'unir à lui par quelque alliance étroite; sauf à le retenir dans un bon château jusqu'à l'entière pacification du royaume. » Cet avis fut embrassé par tous les barons français et flamands, indépendants de Charles d'Anjou, surtout par ceux qui ne songeaient pas à se faire un établissement en Italie; mais ceux qui avaient acquis dans le royaume terres et fiefs, comtés, châtellenies, résistèrent à cet entraînement. Ils gardèrent un silence, imité par les Italiens. Un juge provençal, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, opina pour la mort. Alors Charles d'Anjou qui avait écouté sans avoir proféré lui-même une seule parole, laissant en apparence toute liberté aux avis, se leva en déclarant qu'il se joignait au dernier opinant. En conséquence, Conradin de Souabe, Frédéric de Baden, dit d'Autriche, et les barons saisis avec eux dans leur fuite, furent condamnés à perdre la tète par le glaive.

Les deux princes étaient loin de s'attendre à un dénoûment si prompt, si funeste. Quelques rumeurs vagues leur avaient même donné l'espérance d'une solution heureuse et pacifique. Conradin s'était

flatté que son compétiteur le renverrait dans son pays et même qu'il s'attacherait à lui par un mariage avec une des filles du prince de Salerne. Rempli de cette pensée, il jouait tranquillement aux échecs dans sa prison, avec le duc d'Autriche. Un vieux chevalier provençal nommé Jean de Briccaudi, seigneur de Nangey, entra pour leur annoncer leur sentence. Personne n'avait voulu s'en charger; mais le vieillard eut ce courage. Surpris par cette nouvelle inattendue, ils demandèrent trois jours de répit. Le vieux chevalier qui avait contribué au gain de la bataille d'Alba[1] et dont l'autorité était grande dans l'armée de Charles d'Anjou, leur promit d'obtenir cette faveur dernière, « dût-il encourir l'indignation de son seigneur[2]. » Il leur tint parole. Les deux amis firent leur testament. Conradin, dont rien n'avait pu altérer la candeur, renouvela par cet acte suprême la transmission de tous ses biens ou plutôt celle de tous ses titres au duc de Bavière, son

[1] « Et non pourquant si avoit Karles entor lui tous deus chevaliers francois que l'on ne cuidoit que en tout le monde eust meillours. Ce fu mesire Erars de Valeri et mesire Jehans Bricaut. Cil soustinrent tout le fais de la bataille. » Brunetto Latini, *Livre du Trésor*. Mss. de la bibliothèque Royale. Fonds Colbert, n° 2210.

[2] Voy. Ottoker. loc. cit.

oncle, au comte de Tyrol, son beau-père, à ses parents enfin qui l'avaient si indignement dépouillé et abandonné [1]. Frédéric fit aussi ses dispositions. On conserve encore leurs testaments écrits le matin même de leur supplice, et signés par eux en présence de Jean de Briccaudi, seigneur de Nangey [2], qu'ils prirent tous deux pour témoin.

Avant de constater leurs volontés suprêmes, Conradin et Frédéric s'étaient confessés pieusement. Le pape leur avait accordé les consolations de l'Église. Il n'avait pas sanctionné l'absolution donnée par quelques cardinaux du parti angevin, dans un but trop politique pour être tout à fait chrétien, mais il s'était réservé d'adoucir lui-même à ces malheureux enfants le passage de la jeunesse à la mort, et de la force du corps à sa destruction. Il y avait

[1] Dans les archives de Wurtemberg. Voy. l'Appendice O.

Il existe bien un autre testament de Conradin, en faveur de Marguerite, la seule des filles de l'empereur Frédéric restée vivante. Il a été imprimé sous le titre de : Petrus de Pretio, *Adhortatio ad Fridericum illustrem, landgravium Thuringiæ. Lugduni Batavorum*, 1745. Quoiqu'on en conserve un manuscrit à Iéna et un autre à Gœttingue, cette pièce, qui paraît ancienne, est certainement apocryphe.

[2] Le seigneur de Nangey, loin d'encourir la disgrâce de Charles d'Anjou, fut au contraire nommé vicaire royal en Toscane. Voy. App. N.

alors à Sienne un frère prêcheur nommé Ambrogio Sansedoni, renommé par une sainteté qui lui a mérité la canonisation très-peu de temps après sa mort. Ce fut à lui que Conradin trouva moyen de s'adresser pour faire implorer la bénédiction du souverain pontife. Pénétré de la grandeur et de la responsabilité de sa mission, le bon religieux, en allant trouver le pape, passait et repassait dans son esprit les exemples, les raisonnements, les traits d'éloquence qui pourraient toucher le saint-père; mais lorsqu'il fut arrivé en sa présence, il ne sut que pleurer et dire : « O père!... songe à l'enfant prodigue! Conradin m'envoie vers toi pour te dire : Père, j'ai péché contre le ciel et toi! Père! fais-moi grâce! j'implore ta merci! » Clément se sentit ému jusqu'au fond de l'âme. Il releva le saint homme et lui dit : « Ambroise, je veux la miséricorde et non le sacrifice[1]. » C'est ainsi que la douceur d'Ambroise de Sienne avait passé comme par miracle dans le cœur de Clé-

[1] « Pontifex ex ardenti fervore, quem Deus in cor ejus miserat, « ob beati viri facundiam compunctus, absque alia temporis inter- « positione respondit : Ambrosi, tibi dico, quod misericordiam volo « et non sacrificium. » Vita B. Ambrosii Senensis. Apud. Bolland. *Acta Sanctorum*, t. III (20 mart.), p. 190.

ment IV. Les deux prisonniers, absous par le pape, communièrent ensemble après avoir entendu dans une chapelle drapée de noir les prières des agonisants. De là on les mena mourir. C'était sur la *Place du Marché*. Charles d'Anjou venait de construire cette place et il voulait l'étrenner ce jour-là.

L'échafaud était couvert d'une tenture rouge, par honneur pour le sang royal. Le bourreau s'y tenait pieds nus, bras nus et la hache à la main[1]. Conradin et Frédéric montèrent ensemble; Charles d'Anjou les regardait d'un peu loin, du haut d'un bastion.

Alors en face de l'échafaud parut, sur une estrade, Robert de Bari, protonotaire du royaume, et, avant de donner le signal, il parla en ces termes :

« Écoutez, vous tous qui êtes présents. Celui-ci est le petit Conrad, fils de Conrad, roi, et petit-fils de Frédéric, empereur. Il a soulevé l'Allemagne et a osé tourner ses armes contre notre seigneur le roi, s'efforçant de séduire les peuples, portant la faux dans

[1] « Spiculator adest, aspectu horridus, nudus pedes et brachia.» Bartolomeo di Neocastro. Apud Gregorio (*Bibl. arag. sicula*), t. I, p. 27.

la moisson d'autrui. La fortune nous avait d'abord trahis à son approche, mais grâce à la valeur de notre sire, il a été écrasé. Celui qui se croyait déjà maître du royaume est là devant vous chargé de chaînes. Ainsi, par la permission des pontifes, de l'avis des lettrés et des sages, l'arbitre de ce jugement a ordonné que Conradin et ses associés ici présents fussent jugés et condamnés comme des brigands, comme des voleurs de grand chemin. Au nom de notre office, nous requérons contre eux la peine capitale, sans appel. Frappés à l'instant, qu'ils meurent à la vue de tous.

— Esclave, répondit Conradin, ton maître déclare coupable un fils de roi. Il ne sait pas que l'égal ne peut pas condamner son égal. » Puis, se tournant vers les spectateurs, il prononça ces paroles :

« Dieu m'a créé à son image et m'a fait mortel. Je meurs donc justement; mais je suis injustement condamné. C'est avec pleine connaissance de cause que j'ai attaché mes yeux sur les droits sacrés de mes ancêtres et sur la dignité qu'ils m'ont transmise en héritage. Qu'on interroge les princes et les grands de la terre pour savoir si un fils est crimi-

nel en cherchant à recouvrer l'héritage qu'il a perdu; et si je ne suis pas digne de pardon, qu'on ait du moins quelque indulgence pour mes nobles amis, trompés par ma mauvaise fortune. Ils ont été les compagnons de ma route et de mes travaux. Oh! si je ne puis rien obtenir pour eux, je demande du moins humblement qu'ils ne le soient pas, hélas! de mon supplice; qu'on m'épargne la douleur de les voir périr et que le glaive me frappe avant eux[1]. »

Ce triste vœu fut entendu. Conradin serra tendrement dans ses bras Frédéric, l'ami de son enfance; il embrassa les autres condamnés et le bourreau lui-même, puis il mit sa tête sur le billot. Au moment où celui-ci leva la hache, les chevaliers français tombèrent à genoux et se mirent tous en prière[2].

Pendant qu'ils priaient, la tête de Conradin roula dans des flots de sang. Le duc d'Autriche se dressa comme forcené de désespoir; il fut saisi et exécuté poussant des hurlements horribles. Cette boucherie indigna à la fin les chevaliers français. Robert de

[1] Bartolom. Neoc., loc. cit.

[2] Ottoker. Apud Pez, *Rer. austr.*, t. III, p. 44.

Béthune se précipita sur le protonotaire qui avait lu la sentence de Conradin, et d'un coup d'épée le jeta demi-mort à bas de son estrade « pour avoir osé, vilain qu'il était, condamner à mort un si gentil seigneur. » Les spectateurs, surtout les chevaliers français, applaudirent à cette saillie violente mais généreuse qui répondait à leurs sentiments. Le roi Charles, lui-même, fut forcé de convenir que son gendre avait agi en homme de grand cœur et de bon lieu. Ce qui blessait surtout les âmes pieuses, c'était de voir que Charles n'avait pas su pardonner à un chrétien, lui qu'avaient épargné les infidèles lorsqu'ils le tenaient prisonnier, lui qui avait été remis en liberté par ces mercenaires avec le roi Louis IX et toute l'armée française. Mais rien ne désarma sa politique. Il suivit sans se distraire un moment le sillon qu'il s'était creusé. La mort de Conradin et de Frédéric ne put lui suffire. Le comte Barthélemy Gesualdo pris à Bénévent, un comte Guelferano, un chevalier allemand nommé le seigneur de Huernein[1] et le comte Donoratico de Pise, subirent la même peine; ce dernier, à la de-

[1] Anonymi Leobiensis *Chronicon*. Apud Pez, *Rer. austr. Script.*, t. Ier, p. 829.

mande expresse des guelfes de Florence, qui assurèrent que sa mort seule pouvait rendre la tranquillité à leur ville. D'autres gibelins moins importants furent pendus le même jour. Il en périt onze.

On ne rendit point les honneurs funèbres à Conradin et à ses compagnons; ils furent enterrés secrètement dans le sable, sur les bords de la mer, à l'endroit où le Sebeto vient s'y jeter[1].

Voilà le récit exact et nu de la captivité, du jugement et de la mort du prince Conrad de Souabe, que l'histoire appellera toujours Conradin; car ce surnom, adopté à la fois par le dédain de ses ennemis et par la tendresse de ses partisans, l'environne d'une éternelle auréole de jeunesse et de pitié. Les faits avérés y suffisent; mais combien de fables y furent ajoutées!... C'est le cortége inévitable de ce qui devient illustre en passant par

[1] Riccobaldo Ferrarese et d'autres chroniqueurs mettent Gualvano Lancia et son fils au nombre des gibelins exécutés le même jour que Conradin. Saba Malaspina, au contraire, dit qu'ils avaient été mis à mort à Genzano. L'allégation de Malaspina est entièrement justifiée par la lettre inédite de Charles d'Anjou à la commune de Lucques, tirée de la bibliothèque Angelica (voy. Appendice M). Charles écrit de Rome : *Gualvanum Lancia ejusque filium jam in capitali pœna condemnatos.*

l'imagination ou par le cœur des hommes. Depuis la fuite de Conradin jusqu'à sa mort, il n'y a pas un détail qui n'ait été défiguré et qui ne le soit encore. On raconte qu'en voulant s'embarquer à Astura, il donna une bague pour prix de son passage; que le pêcheur à qui il avait remis ce joyau l'ayant apporté au châtelain, le fugitif fut arrêté sur cet indice romanesque. Selon des traditions légèrement adoptées, le duc d'Autriche fut exécuté le premier, et Conradin embrassa cette tête qui, toute coupée et toute sanglante, invoquait encore la sainte Vierge. Robert de Béthune tua, dit-on, le protonotaire Robert de Bari, dont on trouve pourtant la signature dans des actes postérieurs. Enfin, pour renchérir sur toutes ces merveilles, on a prétendu qu'après l'exécution des deux princes, un homme masqué poignarda le bourreau.

Parmi les faits nombreux qui se rattachent à la victime de Charles d'Anjou, il en est un plus célèbre, mais plus évidemment faux que tous les autres. Longtemps après la catastrophe, dans l'intérêt de la maison d'Aragon, on supposa une scène pathétique. Conradin, prêt à recevoir le coup mortel, jeta, dit-on, du haut de l'échafaud un

gant[1] en signe de vengeance, comme symbole de l'investiture de son royaume à Pierre d'Aragon; un noble chevalier allemand, Waldbourg de Truchsess, ramassa ce gage et le porta au gendre de Mainfroy, de ce Mainfroy flétri dans le manifeste de Conradin du nom de traître et d'usurpateur, et dont assurément il n'appelait point la famille au trône le lendemain même du jour où il avait institué pour ses héritiers Louis de Bavière son oncle, et Meinhard de Tyrol son beau-père. D'ailleurs, comment aurait-il pu regarder comme héritière du royaume de Sicile Constance, fille d'un *bâtard* et femme d'un étranger, tandis qu'il lui restait encore une tante, Marguerite de Souabe, fille *légitime* de Frédéric II? Il suffit

[1] Æneas Sylvius Piccolomini est l'auteur de cette fable. Avant d'être élu pape en 1458 sous le nom de Pie II, il avait écrit des romans. Celui qui est intitulé *De Duobus Amantibus* est plein de grâce; un autre : *De Guisgardi et Sigismunda tractatus*, est le modèle du *Mariage de Vengeance*, l'un des épisodes de *Gil Blas* et d'une tragédie de Thompson, imitée en français par Saurin. A force d'écrire des contes, Æneas Sylvius a fini par mettre des contes dans l'histoire. Ce qu'il dit du sujet qui nous occupe est rempli d'inconcevables erreurs. Par exemple, Piccolomini fait Conradin, non pas fils de Conrad, mais fils de Henri. Voy. à l'appendice R le fragment relatif à ce jeune prince, tiré non de l'*Europa* d'Æneas Sylvius, comme l'a dit Giannone sur la périlleuse parole de Summonte, mais de son *Histoire de Frédéric III*.

du plus simple bon sens pour réfuter de pareilles impossibilités. Mais il est temps de clore le cycle de ces fables. Il ne nous reste plus qu'à en signaler une, tellement insensée que, pour oser la produire, il n'a fallu rien moins que l'impunité du génie. Sur quelques vers, au demeurant très-obscurs, de la *Divine Comédie*, plusieurs commentateurs de Dante, Boccace à leur tête, ont prétendu que Charles d'Anjou, poussé par une superstition (d'origine italienne et entièrement inconnue en France), crut conjurer la vengeance de mânes irrités, en mangeant une *soupe magique* sur les corps mutilés de ses victimes[1].

Faut-il mettre au rang des fictions une tradition touchante qui s'est transmise aussi d'âge en âge? Un jour, les habitants de Naples aperçurent dans le golfe un vaisseau d'une forme et d'une couleur étranges : la coque, les voiles, les cordages, tout

[1] « Sappi che 'l vaso che 'l serpente ruppe
« Fu e non è; ma chi n' ha colpa creda
« Che vendetta di Dio non teme suppe. »
Purg., c. XXXIII.

« Sache que le vase (ou le char) que le dragon a brisé fut et n'est plus; et que celui qui a commis la faute croie bien que la vengeance de Dieu ne craint pas les soupes. »

Voici l'explication donnée par Boccace de ces paroles apocalyptiques qui divisent tous les commentateurs, et, qu'à dire vrai, per-

était noir. Une femme vêtue de deuil descendit du navire : c'était la reine Élisabeth-Marguerite, la mère de Conradin. Au bruit de la captivité de son fils, elle embarqua tous ses trésors, et, devenue intrépide par amour maternel, cette Élisabeth, jusqu'alors si faible et si craintive, qui n'osait sortir de ses châteaux de Souabe ou du Tyrol, s'exposa aux hasards de la mer pour apporter la rançon de son enfant. Mais il n'était plus temps. Lorsqu'elle aborda à Naples, Conradin était mort... L'archevêque la reçut avec respect et lui apprit que désormais tout était fini pour elle. Alors l'infortunée ne demanda qu'une grâce : elle voulut élever un monument à celui qu'elle pleurait, sur le lieu même où il avait péri. Charles n'y consentit point; seulement il autorisa l'érection d'une église sur la place publique témoin de l'attentat, et, pour l'ex-

sonne n'a jamais comprises : « Questo dice perchè erano certe genti « erroniche, che credevano e credono, e così si dice per loro, che « quando uno ha morto un altro, e poi faccia la suppa, e mangi « sopra quel corpo morto, che mai poscia non se ne fa vendetta. E « questa usanza arrecò Carlo di Francia, che quando egli isconfisse « e prese Curradino cogli altri baroni della Magna, e fece tagliar « loro la testa in Napoli, e poi dice che feciono fare le suppe, e « mangiaronle sopra quei corpi morti, cioè Carlo cogli altri sui « baroni, dicendo che mai non se ne farebbe vendetta. »

pier, il assigna des sommes considérables qui, jointes à l'inutile rançon, attestèrent à la fois les regrets d'une mère inconsolable et les remords tardifs d'un vainqueur sans pitié.

N'aurait-on pas quelque regret à douter de cette histoire? d'ailleurs ne voit-on pas encore à Naples et l'église sur la place de Santa Maria del Carmine et le tombeau avec son inscription sous l'autel de cette église? Ne voit-on pas la statue d'Élisabeth représentée une bourse à la main? Malheureusement l'église, l'inscription et la statue sont toutes d'une date récente[1]. Dans ces monuments du dernier Souabe, il n'y a peut-être de contemporain que la pierre où il a posé sa tête et une croix chargée d'une horrible inscription[2].

Enfin un chroniqueur contemporain affirme que

[1] La chapelle de Conradin fut fondée ou embellie par les maîtres corroyeurs (*Maestri dell' arte conciaria*) dans le XVII[e] siècle. L'inscription qu'ils placèrent sur le tombeau des deux princes se ressent de la domination autrichienne. Frédéric de Zæhringen ou de Baden y est nommé Frédéric de Habsbourg. Les journaux ont annoncé qu'un mausolée allait être élevé à Conradin par les ordres du Prince royal de Bavière.

[2] « Asturis ungue Leo Pullum rapiens Aquilinum
« Hic deplumavit acephalumque dedit.

Il y a là un horrible *calembour* sur *Astur* (vautour) et le château d'*Astura*.

le corps de Conradin fut renvoyé en Allemagne à sa mère. Mais qui pourrait consentir à ne voir qu'un cénotaphe dans cette tombe souterraine qu'on montre à la sombre clarté des torches ? Et si aucune preuve authentique ne constate d'une manière irrécusable le voyage de la triste Élisabeth, la négation de ce touchant souvenir ne s'appuierait aussi que sur des conjectures.

Ce que l'histoire peut recueillir avec plus de certitude, c'est l'impression produite en Europe par l'exécution des ducs de Souabe et d'Autriche. Elle fut aussi rapide que terrible. Cette catastrophe prit rang tout à coup parmi ces événements illustres et rares pour lesquels la postérité commence dès le premier jour. L'Allemagne surtout en fut profondément émue. Pour elle, ce n'était pas seulement un drame attendrissant et sympathique, c'était une défaite nationale, la perte de ses espérances de domination en Italie. Les imprécations contre Charles d'Anjou, contre les Français, contre la papauté elle-même, s'élevèrent, comme un cri, des villes, des châteaux, des bourgs, des villages de la Germanie[1].

[1] Wolfang Jæger, *Geschichte Konrads II.* Nurnberg, 1787. Il faut

Les minnesængers devinrent les interprètes de cette patriotique douleur, et la tragédie de la veille, agrandie, transfigurée par des additions fabuleuses, prit place à côté des plus antiques légendes. Un poëme sur Conradin parut presque en même temps que la dernière rédaction des Niebelungen[1]. Charles d'Anjou fut maudit par l'Allemagne dans le même dialecte qu'Attila. Du Rhin au Danube on raconta qu'à Naples, au moment même où tombait la tête de Conradin, un aigle s'abattit sur l'échafaud, trempa ses plumes dans le sang de la victime, puis reprit son vol, emportant dans les cieux l'âme du jeune César[2].

En Espagne, en Provence, l'impression ne fut pas moins douloureuse. « Si le monde, dit un troubadour, se brisait frappé d'horreur au bruit d'un

consulter cette monographie écrite avec une impartialité bien rare en Allemagne lorsqu'il s'agit de la France.

[1] Le poëme d'Ottoker. Voy. appendice I à la fin du volume.

[2] « Adjicitur quoque præmissis, quod est stupendum nimis et « admirabilis in oculis meis, scilicet, quod una aquila Conradini « regis, passionis impatiens de alto in imum citissimo volatu de- « scenderit et dexteram alam suam coram omni populo circum- « tante, et ad spectaculum terribilissimum congregato, per « cruorem suum traxerit et taliter cruentatus effectus in aera, unde « se præcipitaverat, revolaverit. » *Chron.. helv.* Johannis Vittodurani (Jean de Vinterthur).

tel désastre, je ne m'en étonnerais certes pas. »

Cependant, de l'autre côté de la Loire, dans la France proprement dite, cette sensation paraît avoir été moins vive. Les peuples de *la langue d'oïl* ont vu surtout dans la catastrophe de Conradin la victoire définitive de la maison capétienne sur une dynastie rivale; la dépossession, en Italie, de l'Allemagne par la France. Aussi les chroniqueurs d'outre-Loire[1] ne trouvent-ils, en cette occasion, que des paroles froidement politiques. Malgré l'autorité de nos ancêtres, nous n'imiterons pas cet exemple. Excuser Charles d'Anjou serait coupable; l'expliquer est nécessaire.

Il faut revenir sur nos pas et nous rendre compte de la situation qui amena un résultat si funeste. En général, la condamnation de Conradin présente à l'esprit l'image d'un souverain légitime assassiné ju-

[1] « De la mort de Courardin murmurèrent aucune gens et disoient « que le roys Charles le deust avoir espargnié parce qu'il estoit enfez « encore (encore enfant.....). Ces choses ainsi faictes, toutes les « régions du royaume de Sezile demourerent sous le roy Charles.» Guillaume de Nangis, Joinville, éd. du Louvre, p. 267. « Corra- « dinus vero et alii nobiles secum capti, fuerunt, per judicium « curiæ regis Karoli decollati, quo patrato post paucos dies tota « Sicilia, Calabria et Appulia, dominio regis Karoli se submisit. » Le même, *Chron. latine*, t. Ier, p. 234, éd. de la *Société de l'Histoire de France*.

ridiquement par un usurpateur. Pourtant ce n'était point là la position respective du bourreau et de la victime dans l'opinion des contemporains, encore moins dans celle de Charles d'Anjou. Nous ne disons pas seulement dans sa pensée intéressée, factice et mensongère, mais dans sa pensée sincère et intime.

Appelé au trône de Naples par le pape, c'est-à-dire par le suzerain de ce royaume, possédant seul son investiture, champion de l'Église et bon catholique, Charles d'Anjou se regardait très-réellement comme le souverain légitime, comme le roi. Il n'avait rien négligé pour appuyer sa prise de possession sur un droit certain; et, avant d'accepter le trône, il s'était débattu deux ans avec les papes afin de donner à l'établissement de sa dynastie non-seulement les garanties qui assurent la solidité et la durée, mais celles que constituent la légalité et le droit. On pourrait ajouter qu'il avait été reconnu par l'Europe entière. A part quelques puissances directement intéressées dans cette cause, toutes avaient applaudi à l'élection de Charles de France, qui promettait enfin de ramener la paix dans la chrétienté trop longtemps agitée par les querelles

du sacerdoce et du trône. L'élévation de ce prince avait été consacrée par l'aveu formel de toutes les têtes couronnées; par les rois de France, d'Angleterre, de Navarre, de Castille et de Bohême; la république de Venise et tous les autres États de l'Italie; l'empereur latin de Constantinople, même le roi d'Aragon, si étroitement lié avec Mainfroy. Mais la reconnaissance d'un prince par les cours étrangères est un argument moderne qui n'aurait pas eu beaucoup de poids à une époque où l'Europe n'était pas entièrement constituée au point de vue international et où les reconnaissances diplomatiques n'avaient encore ni la forme ni le sens qu'elles ont pris bien des siècles plus tard. De toutes ces consécrations extérieures, celle du pape, chef de l'Église et suzerain du royaume, était la seule sur laquelle s'appuyât Charles d'Anjou; et, en effet, c'était la seule qu'il lui importât d'invoquer.

Sans doute, d'après les notions communes, le droit de Conradin était fondé sur l'ordre de succession directe; mais, comme nous l'avons dit bien souvent et comme nous ne saurions trop le répéter pour être exact et clair, la simplicité de cette

idée était altérée et combattue au moyen âge par d'autres circonstances, accessoires peut-être à nos yeux, mais considérables et décisives pour la plupart des contemporains, surtout pour Charles d'Anjou. Ce prince ne pouvait reconnaître aucun caractère légal au fils et petit-fils d'excommuniés, à un prétendant excommunié lui-même.

La suzeraineté du saint-siége sur le royaume de Naples, qui nous semble si étrange, était alors universellement reconnue en principe; elle l'était aussi bien par les gibelins que par les guelfes, qui ne différaient entre eux que dans son application. Bien plus, elle l'était par Conradin lui-même qui, dans son manifeste, invoque Rome comme la source de son droit et donne au pape le titre de *son seigneur*.

C'est de l'aveu, c'est par le choix des Normands que la papauté a été instituée suzeraine de leur établissement en Italie. Les Souabes n'étaient que les héritiers des Normands, et par conséquent régnaient aux mêmes conditions. D'ailleurs, l'impératrice Constance, dont ils descendaient, dont ils tiraient uniquement leur droit, n'avait possédé elle-même le royaume qu'à un titre contestable et con-

testé. Arrivée au trône malgré son sexe, mariée à un étranger contre le vœu de la nation qui avait élu un roi de race nationale, introduite dans le royaume plus par invasion que par héritage, plus par l'épée que par la loi, Constance avait si bien senti elle-même ce qu'il y avait de défectueux dans son titre à la couronne, qu'elle demanda au pape une nouvelle investiture soumise à des conditions qui ne furent respectées ni par son fils ni par son petit-fils, aïeul et père de Conradin. Le pape était le suzerain, le seigneur en dernière instance des Deux-Siciles, ou, du moins, de la Sicile continentale[1]. Ces faits constituaient le droit public de cette partie de l'Europe, au moyen âge; c'était la charte du grand parti guelfe, qui comprenait les deux tiers de l'Italie et avait pour chef le souverain pontife. Par conséquent, en méconnaissant les faits, en contestant leur valeur, Charles d'Anjou eût imprimé une flétrissure non-seulemnnt à lui-même, mais à son parti et au saint-siége. L'honneur le lui défendait plus encore que l'intérêt.

Charles était donc très-fondé à ne pas reconnaître

[1] L'île réclamait un droit particulier nommé *Monarchie de Sicile*. Voy. t. Ier la note de la page 25.

un roi dans le prétendant, mais il y avait de sa part une exagération monstrueuse à ne voir dans ce même prétendant qu'un rebelle armé contre son souverain.

Dans cette situation, il y avait deux partis à prendre : donner la liberté à Conradin ou l'en priver à jamais sans attenter à sa vie. De ces deux partis, le premier était seul généreux; tous les deux étaient également légitimes. Il eût été beau, il eût été héroïque de pardonner à cet enfant, de le rendre à sa mère, de se l'attacher par les liens de la reconnaissance. Saint Louis l'aurait essayé peut-être, mais l'âme céleste de saint Louis était solitaire dans son siècle; et d'ailleurs, cette magnanimité si touchante n'aurait pas été sans imprudence. Quel bienfait aurait pu faire oublier à Conradin l'affront de ses armes et surtout la légitimité de son droit dont il était si pleinement, si passionnément convaincu? En conservant la liberté et la vie, aurait-il oublié la perte d'un royaume? Le vainqueur d'Alba ne pouvait guère l'espérer. Disons plus, jamais Rome ne l'aurait permis; les guelfes encore moins. Rendre la liberté à Conradin, c'était donner le signal d'une réaction dans l'Italie

tout entière. Les villes italiennes ne présentaient alors d'autre organisation que celle de factions chassées périodiquement les unes par les autres, mais chassées en masse, sans chance de réconciliation, sans espoir d'accommodement. Qu'aurait dit tout le parti guelfe dont Charles d'Anjou était le protecteur naturel et que l'invasion de Conradin avait failli rejeter entre les mains vengeresses des gibelins? qu'auraient dit tous ces citoyens de Lucques, de Florence, qui rentraient à peine dans leurs foyers dont ils avaient été exilés, dans leurs biens dont ils étaient privés depuis de si longues et de si cruelles années? Qu'aurait dit Naples elle-même, cette Naples qui portait encore sur ses murailles et dans ses familles les stigmates de la barbarie du roi Conrad, le propre père du prétendant? Même pour tout autre que le triste et sévère Charles d'Anjou, le pardon absolu de Conradin n'aurait été qu'une magnanime utopie.

On dira : il pouvait le retenir dans un lieu de sûreté. Une telle résolution, justifiée par les circonstances, sauvait sa gloire. Rien n'empêche de penser que naturellement, le roi de Sicile aurait incliné vers ce parti, puisqu'il l'avait pris à l'égard

de la veuve et des fils de Mainfroy. Il n'y avait en effet que cette politique qui fût juste quoique rigoureuse; mais était-il bien facile de l'appliquer? Qu'on examine la situation. Si Charles n'avait voulu être que roi de Naples et de Sicile, s'il avait dû se fixer à jamais dans ses États, il pouvait garder son prisonnier. Conradin, libre ou captif, serait resté sous ses yeux; mais Charles était à la veille de quitter son royaume; il allait s'embarquer pour cette expédition d'Orient, le but de toutes ses entreprises dont la possession de l'Italie méridionale n'était que le moyen. Où donc pouvait-il garder l'héritier de la maison de Souabe?

En Sicile? sur le continent napolitain? au milieu d'un peuple léger, avide de changements, d'un peuple qui renfermait encore beaucoup de partisans de la dynastie déchue? C'était laisser une révolution derrière soi. Charles pouvait-il y songer? A qui confier Conradin? Où le garder?

En France? Jamais saint Louis n'aurait accepté le rôle de geôlier; jamais il n'aurait voulu prendre une part aussi directe aux affaires d'Italie, sur lesquelles il gardait un rigoureux silence, et qu'il tolérait sans les approuver. D'ailleurs, Louis IX

partait lui-même avec son frère et quittait aussi son royaume qu'il confiait à des régents.

En Provence? mais la Provence était très-divisée; il y avait deux partis, et celui du roi n'était contenu que par la crainte. Charles avait deux ennemis puissants dans son comté. La reine Marguerite regretta toute sa vie l'héritage dont elle se disait frustrée par le testament de son père; elle porta la passion jusqu'à soulever plus tard contre lui l'empereur d'Allemagne, qui se disait suzerain de Provence, en sa vaine qualité de roi d'Arles. L'autre ennemi, plus redoutable encore que la reine de France, c'était le roi d'Aragon. Il aurait suffi d'une évasion pour amener Conradin en Catalogne, et de là en Sicile. Quelle responsabilité! quel danger!

Restait le pape. Eh bien! de tous les périls, c'était le plus grand pour Charles d'Anjou. Il y a plus, c'est là surtout qu'il faut chercher la cause, la véritable cause du crime qui arracha la vie à l'infortuné Conradin. Ce n'est pas qu'on doive donner la moindre créance à l'accusation vulgaire, et d'ailleurs tardive, intentée à Clément IV. Jamais ce pape, consulté sur le sort du fils de Conrad, ne répondit au roi de Sicile : *La vie de Charles est la*

mort de Conradin, la mort de Conradin est la vie de Charles. D'abord, on n'a aucune preuve de ce fait. La situation politique du pape suffit pour le démentir. Jamais Clément ne prononça et jamais il ne put prononcer cette sanglante parole, cet exécrable apophthegme. C'est donc une calomnie, mais on a essayé de la détruire par des mensonges. Non-seulement les apologistes de Guy Fulcodi ont fait un éloge exagéré de son caractère; non-seulement d'un chef de parti, honnête et probe, mais dur et passionné, ils ont fait un pontife plein de charité et de mansuétude; d'un esprit assez étroit de légiste, une intelligence puissante d'homme d'État; ils ont encore soutenu que Clément avait adressé de vifs reproches à Charles d'Anjou. Cette allégation bénévole est démentie par un fait matériel. On a plusieurs lettres du pape datées du mois de novembre 1268[1], écrites, par conséquent après la mort de Conradin, qui périt le 26 octobre. Aussi pour laver la mémoire d'un pape de toute complicité dans un meurtre juridique, quelques historiens[2] ont créé une sorte d'*alibi* en recu-

[1] Lettres DCCII à DCCX, Martenne, t. II, p. 630 à 635.

[2] Sponde (*An. eccl.* an. 1269, n° 6), et beaucoup d'autres avec lui. Raynaldi a été de meilleure foi.

lant le supplice de Conradin jusqu'à l'année 1269, c'est-à-dire un an après la mort de Clément IV, arrivée le 29 novembre 1268. Mais cette fraude historique est toute moderne; aucun contemporain ne l'a essayée; tous ont attesté que Conradin a péri en octobre 1268, un peu plus d'un mois avant la mort de Clément IV. Ils ne varient que sur le jour[1].

Le pape n'a ni conseillé, ni blâmé, ni encouragé, ni puni le meurtre juridique de Conradin. Comme saint Louis, il a gardé un silence inévitable. Reprocher ce crime à Charles d'Anjou, c'eût été de la part du roi de France, déshonorer un frère; de la part de Clément IV, flétrir un allié politique.

L'intérêt des papes n'était pas de faire périr Conradin, mais de le tenir en leur pouvoir; l'intérêt de Charles d'Anjou était surtout de ne point laisser entre les mains des papes une arme que tôt ou tard ils auraient tournée contre lui. Aussi, malgré les liens

[1] Voir Francesco Pipino, il Monaco Padovano, il Podestà di Reggio, la Cronaca Cavense, la Cronaca di Sessa, Riccordano Malespini, Villani; enfin Saba Malaspina, notre guide ordinaire, remarque la précipitation de Charles d'Anjou : *Sine dilationis mora.* Cela pourrait-il s'accorder avec un délai de plus d'un an? Il y a peu d'exemples d'un mensonge historique plus flagrant.

qui l'unissaient à Clément, on voit à quel point ses rapports avec le pontife étaient difficiles, quelquefois même périlleux et menaçants. Charles avait trop d'expérience pour ne pas prévoir le jour où il ne serait plus le protégé des souverains pontifes; il savait que puissant, il leur deviendrait suspect et que leur amitié ne survivrait pas à sa fortune. Clément IV lui-même allait lui échapper lorsque ce pape mourut. Dans ses dernières lettres, il ne montrait plus la sévérité d'un père, mais celle d'un juge, bien près de devenir un ennemi. Clément lui annonçait l'envoi d'un surveillant : le frère de la Roche, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ce chevalier partait pour Naples, chargé de faire une enquête sur l'administration de Charles Ier et d'en rendre compte au saint-siége. Le roi avait tout à craindre des successeurs de Guy Fulcodi, et on verra que ses craintes étaient fondées.

Dès ce moment, Charles d'Anjou ne songea qu'à détruire son ennemi promptement, mais non pas en secret; en bourreau sans doute, mais non pas en traître. Il était cruel, mais franc; il répugnait aux trahisons et portait jusqu'à l'insolence son horreur pour les voies tortueuses et les machinations dé-

tournées. Charles vivait dans le siècle des empoisonnements; il partageait l'opinion commune qui avait jeté cette accusation à la face de tous les ancêtres de Conradin et mettait une sorte de faste à se séparer hautement de leur renommée. Cette préoccupation, entra pour une part considérable dans la résolution qu'il osa prendre. Il ne faut pourtant pas expliquer un crime par une vertu. Il y eut aussi beaucoup de calcul dans l'attentat médité par Charles d'Anjou; il voulut rendre public le supplice de Conradin, afin que personne n'en pût douter. C'était le moyen d'écarter à jamais la supposition d'un compétiteur. Sous le règne de Mainfroy, un faux empereur Frédéric avait paru en Sicile. Charles voulut surtout que, sous son règne à lui, il n'y eût jamais, qu'il ne pût jamais y avoir un faux Conradin.

Le jugement d'un roi par un roi n'était pas une chose inouïe à cette époque. Le système féodal avait altéré l'idée primitive, l'idée asiatique de la royauté. Plus d'une fois, des suzerains citèrent à leur tribunal de grands vassaux, rois comme eux. On en avait des exemples très-récents : Philippe Auguste jugea Jean Sans Terre, absent; Henri VI, Richard Cœur

de Lion, présent; mais aucun roi n'était encore monté sur l'échafaud.

L'histoire a prononcé. A son tour, elle a changé l'accusateur en accusé; elle a condamné sans indulgence celui qui condamna sans pitié. Le péril de Charles était réel et pressant; nous l'avons prouvé. Pour s'y dérober, il n'avait guère le choix des moyens. Il est juste de tenir compte à sa mémoire d'une situation qui le forçait à l'héroïsme. Mais l'histoire n'entre pas dans les motifs particuliers, dans les nécessités personnelles qui poussent les puissants de la terre à enfreindre les lois immuables de la morale et de l'humanité. Elle ne leur demande pas s'ils ont fait une faute; il lui suffit de savoir qu'ils ont fait un crime.

FIN DU LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE X

LA DERNIÈRE CROISADE

1268—1271

Tanto è del seme suo minor la pianta,
Quanto più che Beatrice e Margherita,
Costanza di marito ancor si vanta [1]. Purg., c. VII.

La vostra nominanza è color d' erba
Che viene e va, e quei la discolora
Per cui ell' esce della terra acerba.
Ed io a lui : Lo tuo ver dir m' incuora.
Buona umiltà, e gran tumor m' appiani ;
Ma chi è quei di cui tu parlavi ora ?
Quegli è, rispose, Provenzan Salvani ;
Ed è qui perchè fu presuntuoso
A recar Siena tutta alle sue mani.
Ito è così, e va senza riposo
Poi che morì : cotal moneta rende
A soddisfar chi è di là tropp' oso.
Ed io : Se quello spirito che attende,
Pria che si penta, l' orlo della vita,
Laggiù dimora, e quassù non ascende,
Se buona orazion lui non aita,
Prima che passi tempo quanto visse,
Come fu la venuta a lui largita ?
Quando vivea più glorioso, disse,
Liberamente nel campo di Siena,
Ogni vergogna deposta, s' affisse :
E li per trar l' amico suo di pena,
Che sostenea nella prigion di Carlo,
Si condusse a tremar per ogni vena. Purg., c. XI.

[1] La grande majorité des commentateurs a cru que Dante avait établi dans ces vers entre Pierre d'Aragon, Louis IX et Charles d'Anjou, une comparaison favorable au premier, injurieuse aux deux derniers; mais M. de Cesare, dans les notes de son *Histoire de Manfredi*, en a donné une explication bien plus naturelle. Selon lui, et je pense qu'il est impossible de ne pas adopter son sentiment, Dante a dit : *Constance* (femme de Pierre d'Aragon) *se vante d'un mari bien supérieur à celui de Béatrix et de Marguerite* (de Bourgogne) et non de *Marguerite* (de Provence); d'où il résulte que le poëte donne la supériorité à Pierre III, roi de Sicile, sur Charles Ier, roi de Naples, qui sont en scène dans ce passage du Purgatoire, lieu où on ne saurait placer saint Louis. D'ailleurs, jamais Dante n'aurait osé traiter avec ce dédain, je ne dis pas un roi de France, il était peu scrupuleux à cet égard, mais un saint canonisé ou sur le point de l'être. Une singularité de la *Divine Comédie* (nom, pour le dire en passant, que Dante n'a jamais donné lui-même à *la Commedia*), c'est qu'il n'y est question ni de saint Louis, ni des croisades. Le plus grand poëte des temps modernes, qui a illustré tant de noms obscurs et de choses secondaires, a passé sans les regarder devant le prince le plus éminent, et l'événement le plus important du siècle où il est né :

Non ragioniam di lor ; ma guarda e passa.

LIVRE DIXIÈME.

Grandeur et puissance de Charles d'Anjou.—Sa famille.—Alliances de ses enfants. — Charles le Boiteux, prince de Salerne, marié à l'héritière de Hongrie. — Mort de Philippe d'Anjou, prince d'Achaïe. — Mort de Béatrix de Provence. — Son testament. — Charles d'Anjou se remarie : il épouse Marguerite de Bourgogne. — Fêtes du mariage. — Mort successive des principaux ennemis de Charles d'Anjou : — D'Oberto Pallavicino ;—De Buoso di Doara ; — De Marguerite de Souabe, fille légitime de Frédéric II ; — D'Enzio, roi de Sardaigne, fils naturel de cet empereur ; — D'Hélène Comnène, veuve de Mainfroy. — Charles d'Anjou s'empare de la côte d'Épire et de l'île de Corfou.— Il gouverne à titre de seigneur ou de protecteur toute l'Italie méridionale et centrale.—Révolte de Sienne.—Supplice de Provenzano Salvani, immortalisé par Dante. — Charles récompense magnifiquement ses partisans et punit cruellement ses ennemis.— Distribution de fiefs. — Familles françaises établies dans le royaume de Naples. — Départ d'Érard de Valery. — Amnistie illusoire. — Lois terribles portées contre les iusurgés. — Répression sanglante en Sicile. — Guillaume de l'Estendard. — Massacre d'Augusta. — Corrado Capece livré par Alaïmo de Lentini. — Son supplice. — Cruautés des Français encouragées et provoquées par les regni-

coles. — Défaite et soumission des Sarrasins de Lucera. — Grands desseins de Charles d'Anjou sur l'empire d'Orient. — Ils sont suspendus par la croisade de saint Louis. — Le roi de Sicile décide le roi de France à se diriger sur Tunis. — Négociation préalable et convention secrète entre les deux rois.— Motifs politiques de Charles d'Anjou. — Motifs religieux de Louis IX. — Croisade. — Mort de saint Louis. — Philippe III, son successeur, surnommé le Hardi. — Arrivée à Tunis de Charles Ier et de la flotte sicilienne. — Charles traite avec le roi de Tunis, après l'avoir vaillamment combattu. — Il ramène l'armée et le corps de saint Louis. — Les croisés devant Trapani. — Tempête. — Départ des princes. — Philippe III et Charles Ier à Viterbe. — Conclave. — Assassinat de Henri d'Allemagne, fils de Richard de Cornouailles, par Guy de Montfort. — Philippe III retourne en France et Charles Ier à Naples.

Charles d'Anjou était monté au faîte de la grandeur et de la puissance. Plus son péril avait été menaçant, plus sa victoire parut éclatante. Rien ne lui résistait; il se voyait l'arbitre et peu s'en faut, le maître de l'Italie. Partout les guelfes chassaient les gibelins; partout l'aigle de Souabe fuyait devant les lis rouges et les lis d'argent. La révolte attardée s'agitait bien encore dans quelque coin des Apennins ou des Abruzzes; la Sicile grondait toujours; des capitaines d'aventure s'abritaient dans

des châteaux, dans des tours, au sommet de quelque roche aérienne; ils occupaient çà et là des positions stratégiques qui n'étaient pas sans importance; mais la cause gibeline était perdue. Elle n'avait plus d'asile même dans la conscience de ses défenseurs. Les deux partis étaient également éblouis, les uns de l'éclat de leur triomphe, les autres de la rapidité de leur chute; et tous, réunis dans une commune pensée, rendaient hommage à ce que les vainqueurs nomment la providence, et les vaincus la destinée.

Tout avait réussi à l'heureux conquérant. Les prospérités domestiques s'accumulaient autour de lui avec les succès politiques et militaires. Charles I[er] alors âgé de quarante-deux ans, se voyait le père d'une postérité belle et nombreuse qu'il surpassait pourtant lui-même en vigueur et en force. Il avait deux fils et trois filles. Charles, l'aîné de ses enfants, était déjà légèrement atteint de l'infirmité qui lui valut plus tard le surnom qui lui est resté dans la chronologie des rois de Naples[1]; mais, s'il n'avait point hérité de la stature colossale de son

[1] Charles II, dit le Boiteux. Dante l'appelle : *Il Ciotto di Gerusalemme.*

père, il lui ressemblait moins encore par les traits et l'expression du visage. Son front était empreint d'une gravité douce; son sourire était accueillant comme sa parole; il ramenait à sa famille les cœurs effrayés par un regard du roi; enfin on aimait à retrouver en lui, moins un fils de Charles d'Anjou, qu'un neveu de saint Louis. Sa santé était frêle et précaire. A la fleur de l'âge, le prince expirait sous l'atteinte d'une maladie mortelle; il fut sauvé par sa jeunesse et par les vœux ardents d'un père. Le roi chargea de ses offrandes l'autel de saint Nicolas, évêque de Myre, dont les reliques reposent dans la cathédrale de Bari. Charles avait épousé Marie, fille unique de Ladislas, roi de Hongrie, et héritière de ce royaume, alliance qui porta les rejetons de Hugues Capet sur le trône lointain des Maggyars, et qui, dans le siècle suivant, les amena sur les bords enchantés de Parthenope, vengeurs et terribles, un drapeau noir à la main.

On sait peu de chose de Philippe d'Anjou, second fils de Charles Ier. Du chef de sa femme Isabelle de Villehardouin, il portait le titre de prince d'Achaïe. Blanche, l'aînée des princesses, avait épousé avant la conquête, ce généreux Robert de Béthune,

qui, après avoir vaillamment combattu Conradin, aurait voulu le sauver et devenir son ami. La seconde, nommée Béatrix, avait été mariée enfant à un autre enfant, Philippe de Courtenay, roi titulaire de Thessalonique. Isabelle était la dernière des filles de Charles; mais à cette cour il manquait une reine, à cette famille une mère. Depuis un an, Béatrix de Provence ne vivait plus; elle avait terminé ses jours à Nocera, après avoir fait un testament en 1266, à Lago Pesole, maison de plaisance chère aux princes souabes et non moins agréable à leurs successeurs. Dans ce testament écrit, sans nul doute, avec l'assentiment du roi, et empreint de cette fermeté d'âme qui respire dans tous les actes de l'illustre comtesse de Provence, leur fils aîné était déclaré l'héritier du comté; ses frères et ses sœurs n'avaient droit qu'à des sommes d'argent; mais l'usufruit des revenus et du gouvernement de la Provence était réservé à Charles Ier lui-même, « pour en disposer et pour tenir, régir, défendre cette terre, sa vie durant, non comme tuteur de son fils, mais comme maître et seigneur[1]. »

[1] « Volumus et mandamus, et ordinamus, quod dominus Carolus, « rex Siciliæ, maritus noster, habeat usumfructum, quandiu vixerit,

Malgré les plaintes et les cris de sa belle-sœur, Marguerite, reine de France, Charles n'hésita pas à exercer les droits régaliens en Provence, et allant un peu au delà des dispositions de la comtesse-reine, ce fut en son propre nom qu'il reçut les hommages de la noblesse, de la magistrature et du clergé provençal[1].

La mort de Béatrix fut considérée, par les partisans du roi de Sicile et par la faction guelfe tout entière, comme une grande perte dans le présent et surtout dans l'avenir[2], non qu'il nous soit resté beaucoup de témoignages de la tendresse de Charles

« in comitatibus scilicet Provinciæ et Forcalquerii supradictis, et « dictam terram teneat, regat et custodiat, quandiu vixerit, sicut « dominus. » Testamentum Beatricis, reginæ Siciliæ, d. in crastino BB. Petri et Pauli, anno 1266, apud Lunig, *Cod. dipl. Ital.*, t. II, p. 966.

Béatrix fut transportée à Aix et ensevelie dans l'église de Saint-Jean à côté de son père. Le sort de sa dépouille mortelle a été singulier : vers le milieu du dernier siècle, des ouvriers, en faisant quelques réparations la nuit, dans l'intérieur du tombeau, mirent par mégarde le feu au squelette de la reine et le réduisirent en cendres. Dans la révolution, les mausolées de Béatrix et de Raymond-Bérenger, ont été également détruits, mais le second a été rétabli dans sa première forme par les soins de M. le comte de Villeneuve, alors préfet des Bouches-du-Rhône.

[1] Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 67.

[2] « Quanto enim tempore vixit prima uxor...... regnum bene « gubernabatur. » Ptolom. Lucencis, Murat. *Script.*, t. IX.

pour la reine; mais il lui devait tout, il la respectait, il la craignait peut-être, et, tant que Béatrix avait vécu, malgré l'orgueil reproché à cette souveraine, elle avait su mettre des bornes à l'humeur violente de son époux. Dans la situation où il se trouvait alors, les conseils d'une si noble compagne lui auraient été plus utiles que jamais. Béatrix vivante, Conradin ne serait pas monté sur l'échafaud. La présence d'une mère aurait rendu impossible le supplice d'un enfant.

Quoi qu'il en soit, l'ardeur des sens de Charles d'Anjou, jointe aux scrupules de sa piété, ne lui permettait pas un long veuvage. La politique lui imposait également la nécessité d'une prompte alliance. Le pape l'en pressait vivement; il avait hâte de placer auprès de ce dur génie un charme qui pût l'adoucir. Clément IV proposa donc au roi de Sicile de nobles et riches alliances, il lui écrivit au sujet des princesses d'Aragon, de Brandebourg et de la fille du comte de Glocester, ne ne sachant, au surplus, quels étaient leur extérieur, leur éducation et leur âge, tant les rapports étaient alors mal établis entre les divers États; mais il insista principalement sur deux

alliances : celle de la Savoie, pour l'écarter avec soin; celle de l'Aragon, pour la conseiller avec énergie[1]. Par la première, Charles, déjà maître d'une grande partie du Piémont, aurait été trop puissant, au gré du pape, dans le nord de l'Italie; par la seconde, le saint-père prévenait un conflit inévitable entre les cours de Naples et de Barcelone, surtout lorsque le vieux don Jaime aurait pour successeur don Pedro, le gendre de Mainfroy. Charles y avait consenti; il avait envoyé faire la demande de doña Maria, fille de don Jaime. Ce mariage aurait changé la face des affaires d'Italie, et aurait épargné dans l'avenir l'effusion d'un torrent de sang; mais, par une cruelle fatalité, les ambassadeurs angevins n'arrivèrent à Saragosse que pour assister aux funérailles de l'infante.

Dans toutes ces occasions si importantes, le pape donnait au roi des marques d'un vrai zèle. Enfin, après des objections et des obstacles de toute nature, le choix de Charles tomba sur Marguerite de Bourgogne-Nevers, comtesse de Tonnerre, fille

[1] Cl. P. IV Ep. DXLVIII, DCXLIV. Mart. *Thes.*, t. II, p. 547et 599.

d'Eudes, comte de Nevers, et petite-fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, princesse d'une extrême douceur et d'une vertu parfaite. On peut être surpris que Marguerite n'ait pas reculé devant un si terrible fiancé; qu'elle n'ait point repoussé la main du meurtrier de Conradin; mais, pour tous les catholiques, la victoire de Charles d'Anjou n'était autre chose que le triomphe de l'Église romaine elle-même. D'ailleurs, Marguerite de Bourgogne ne se mêla jamais des débats de la politique. Jeune alors et toujours timide, elle fut toute sa vie une de ces femmes qui, trop pénétrées de l'obligation d'aimer et d'obéir pour admettre le droit de juger et de connaître, réduisent tous les devoirs à un seul : l'abnégation conjugale.

Ce mariage était décidé avant la guerre; il fut ajourné par elle. Après la défaite du prétendant, Marguerite descendit les Alpes, conduite par l'empereur de Constantinople, son parent, et par le duc de Bourgogne, son aïeul. Son voyage fut une marche triomphale. Milan reçut la nouvelle reine comme l'ange de la paix. A Naples, son arrivée donna lieu à des solennités brillantes. Mais rien n'égala la

pompe des fêtes célébrées par le roi de Sicile, lorsqu'il arma chevalier Charles, son fils aîné, qu'il venait de nommer prince de Salerne, titre longtemps affecté à l'héritier de la couronne, mais remplacé, depuis, par celui de duc de Calabre[1].

D'un bout à l'autre du royaume, les villes, les montagnes, les rivages de la mer retentirent du son des trompettes qui appelaient à Naples l'élite de la noblesse, la fleur de la chevalerie. Elle y accourut de toutes parts. Près du monastère de *San Pietro ad Aram*, un vaste amphithéâtre s'ouvrit en rase campagne, non pour les combats, mais pour la danse, non pour le tournoi, mais pour le bal. Le roi, la reine, revêtus et couronnés d'or, parurent entourés d'une cour magnifique et se placèrent sur un trône très-exhaussé et très-large, en forme de tribunal. Charles I[er] jetait sur toutes ces têtes qui fourmillaient à ses pieds des regards d'une mansuétude d'autant plus précieuse qu'elle lui était moins habituelle. Marguerite, belle et naïve, s'assit

[1] Le titre de prince de Salerne n'est retourné à la famille royale qu'après avoir passé par différentes maisons particulières, entre autres celle des Sanseverini.

à la droite du roi, entourée de matrones et de vierges qui riaient, les cheveux épars et le front ceint d'un fil de perles. Cette troupe aussi nombreuse que brillante se sentit transportée d'une telle ardeur, la joie de toute cette multitude devint si exaltée, si communicative, qu'il y eut un moment où la reine et le roi lui-même (qui le croirait!) Charles d'Anjou, le sévère, le dur Charles d'Anjou, enivrés de tout ce bruit, de toutes ces acclamations, entraînés par un mouvement irrésistible d'enthousiasme, se levèrent tout à coup et se mirent à chanter à pleine voix avec la foule[1]. Ces joutes, ces plaisirs durèrent plusieurs jours. Avec le prince de Salerne, cent jeunes hommes de son âge reçurent le baudrier de chevalier. C'était comme une de ces fêtes romaines où le César, fils d'Auguste, nommé Prince de la Jeunesse, recevait la robe virile avec tous les compagnons de son enfance, en présence du sénat et du peuple. L'Italie a toujours

[1] « In apertis campis, juxta monasterium *sancti Petri ad Aram*, fit « apparatus solemnis, qualem decet dominum triumphantem... Non « solum maritatæ sed virgines... simulabant gemmata serta reginæ... « quod ipsa tripudii magnitudo regem et reginam cantus movebat « in vocem, sibi invicem complaudentes. » Saba Malasp., l. V, c. IV.

conservé les traditions et surtout les images de son antique gloire.

La nature elle-même semblait du parti de Charles d'Anjou. Le cycle rapide de trois ans vit disparaître coup sur coup ses anciens adversaires. Oberto Pallavicino mourut le premier (1269) : ce contempteur de Dieu et des hommes, ce sceptique armé, s'éteignit pénitent et obscur dans le fond d'un vieux château. Il ne laissa à sa famille qu'une puissance à moitié détruite, mais non pas entièrement anéantie comme celle de Buoso da Doara qui, chassé par les Crémonais, maîtres de sa forteresse de la Bocchetta, fuyait dans les montagnes et y expirait de misère.

Charles se voyait même débarrassé de ses ennemis inutiles, de ceux dont il n'avait rien à craindre. De ce nombre étaient les tristes restes de la maison de Hohenstauffen, qui tombèrent presque tous en même temps, comme les dernières feuilles d'un arbre mort. Alors expira Marguerite de Souabe, le seul des enfants légitimes de Frédéric II qui lui survécût encore. Marguerite avait été mariée, quoique à peine nubile, à Albert de Thuringe, margrave de Misnie. Sa main fut reçue jadis comme un

bienfait; mais son bonheur domestique descendit par degrés avec le bonheur politique de sa famille. Passionnément aimée du vivant de l'empereur, elle fut négligée après sa mort; pendant l'exil de Conradin, son mari la remplaça par une rivale, et après le supplice de son neveu, elle fut battue et chassée au milieu d'une froide nuit d'hiver. Avant de partir, Marguerite monta désespérée dans la chambre où dormaient ses quatre enfants. D'une main convulsive elle saisit l'aîné, l'embrassa et le mordit à la joue. Cette empreinte resta ineffaçable comme Marguerite l'avait voulu. Au bout d'un très-petit nombre de jours, la mère mourut de douleur (1270). Vingt ans après, le fils se révolta contre son père et le chassa à son tour. L'histoire nomme le prince Frédéric le Mordu (*Fredericus Admorsus*). Sa race prétendit toujours, mais toujours en vain, à l'héritage de Conradin.

La postérité bâtarde[1] de l'empereur Frédéric s'éteignit presque au même temps que sa postérité légitime. Un peu plus tard, mourut à Bologne Enzio

[1] Après Enzio, il ne restait plus de la famille de Hohenstauffen que Constance, reine d'Aragon, et Conrad d'Antioche, issus l'un et l'autre des fils naturels de Frédéric II.

de Sardaigne, roi à vingt-cinq ans, captif jusqu'à cinquante, depuis le jour où il fut trahi par une boucle de ses cheveux blonds[1]. Enfermé dans les murailles d'une prison ou plutôt dans l'enceinte de Bologne, tous les échos des infortunes de sa famille arrivèrent successivement jusqu'à lui; mais l'amour seul lui était permis, et peut-être l'amour l'avait-il consolé de la gloire perdue. Les Bentivoglio, l'une des races les plus illustres de l'Italie, sont issus, dit-on, du commerce secret d'Enzio avec une jeune fille de Bologne. L'empereur Frédéric avait vainement réclamé Enzio; ses frères Conrad et Mainfroy n'y avaient plus pensé. Oublié pendant sa vie, il fut honoré de funérailles royales, triste dédommagement d'une captivité de vingt-cinq années[2].

Captive comme Enzio, la veuve de Mainfroy n'avait point habité une prison si voluptueuse; aussi sa vie n'eut-elle point la même durée. La pauvre Grecque, transportée de Trani à Nocera avec ses trois fils, réduite à une modique subsistance, dépérit et

[1] Voy. l. I, t. I, p. 170.

[2] On voit encore son mausolée à Bologne, dans l'église de Saint-Dominique. Enzio est un diminutif d'Enrico, Henri.

se consuma dans sa fleur. Ses enfants lui survécurent, toujours prisonniers. Dès que la mort d'Hélène Comnène fut connue en Grèce où Charles Ier avait eu soin d'en répandre promptement la nouvelle, il n'y éprouva plus de résistance. Garnier Allaman et les chevaliers français, qui se trouvaient alors à Corfou et sur la côte d'Épire, firent leur soumission. Le roi y envoya aussitôt Jean de Cléry, chef des troupes angevines en Orient, et l'un des vainqueurs d'Alba. Le sire de Cléry s'empara des fils de Filippo Cinardo qui avaient voulu prendre leur souveraineté au sérieux et les embarqua pour le royaume de Naples. Charles d'Anjou, selon sa coutume, les fit jeter dans un cachot.

L'Italie était tout entière entre ses mains. Dans une diète rassemblée à Crémone, les partisans de Charles proposèrent de le faire seigneur des villes lombardes. Il fallait un chef, un centre, un appui au parti guelfe, et qui pouvait remplir ces conditions mieux que le puissant, le catholique roi de Sicile? Parme, Plaisance, Modène, Reggio, Ferrare, Crémone où se tenait l'assemblée, reconnurent spontanément le protectorat de Charles Ier. Toutefois, Milan, Bergame, Asti, Alexandrie, Bologne

ne consentirent qu'à une alliance[1]. « Il vaut mieux, dit Guillaume VII, marquis de Montferrat, avoir le roi pour ami que pour seigneur. » De telles paroles présageaient une défection. Elle ne se fit pas attendre, et la puissance de Charles d'Anjou en Lombardie aurait éprouvé un rude échec si Guillaume de Montferrat avait pu contracter une alliance durable avec Othon Visconti, archevêque de Milan, qui s'emparait alors de la souveraineté de cette ville et y fondait la grandeur de sa maison. Mais la discorde ne tarda pas à s'établir entre le marquis et l'archevêque. Ils prétendaient l'un et l'autre à la direction du parti gibelin. Ce conflit maintint l'ascendant des guelfes au pied des Alpes.

Seule de toutes les grandes cités de la Toscane, Sienne restait obstinément gibeline. Centre du parti impérial, elle avait accueilli Conradin avec enthousiasme, et le sang du prétendant teignait déjà les pavés de Naples que Sienne résistait encore. Conduite par un chef nommé Provenzano Salvani, elle se défendait contre les guelfes qui l'assiégeaient de

[1] Appendice T. (T. IV.)

toutes parts; mais Provenzano[1] paya son audace de sa tête. Charles porta toute son attention à réduire ou à gagner cette indomptable ville, la reine des Maremmes. Après s'être emparé de Montalcino et d'autres châteaux importants de cette contrée, tels que San Quirico, qu'il soumit au gouvernement de Notto Salimbeni, l'un des chefs du parti guelfe, Charles introduisit ses troupes dans Sienne, la frappa d'une contribution de six mille onces d'or, sous la forme d'une réparation du tort que les gibelins y avaient fait à l'Église; puis, la recevant en grâce à la demande de ses habitants, il lui rendit ses anciennes libertés; mais en même temps, il imposa aux Siennois le devoir rigoureux de faire aux ennemis de la sainte Église, c'est-à-dire aux émigrés guelfes, la guerre *la plus dure qu'il leur serait possible*[2].

Charles jouissait pleinement de son triomphe; toutefois il ne s'endormait pas. Dès le lendemain de la victoire, il se préparait à la vengeance. Son âme en était avide. Il ne méprisait pas assez ses en-

[1] Il a inspiré à Dante des vers qui sont au nombre des plus beaux de la *Commedia*. Voy. l'épigraphe de ce livre.

[2] « Quatenus rebelles eosdem quanto durius poteritis aggrave- « tis. » Voy. l'Appendice S.

nemis et il les haïssait trop pour oublier de les punir. Dans la première année de son règne, il ne s'était montré que dur et sévère. Cet effort lui avait tant coûté qu'il prenait les traîtres et les rebelles pour des ingrats. C'est à ce titre qu'il leur réservait un châtiment terrible. Ce n'est pas que leur défection ait pu lui causer une très-vive surprise; lui-même ne l'avait-il pas prévue au moment de livrer la bataille de Bénévent? ne l'avait-il pas annoncée à son armée comme la suite nécessaire, comme la conséquence inévitable d'une défaite? A la vérité, les sujets du roi de Sicile avaient surpassé son attente; ils avaient agi fort au delà de ses prévisions, et Charles n'était pas homme à leur pardonner de lui avoir si vite donné raison. D'ailleurs, ce qu'il voulait à tout prix, c'était de rendre à jamais impossible le retour des dangers qu'avait courus sa monarchie naissante. Le dernier rejeton des Stauffen avait péri par le glaive comme un criminel vulgaire. Cet holocauste terrible ne suffisait pas encore à l'affermissement de sa dynastie; ce n'est pas seulement un compétiteur, c'est son parti tout entier qu'il prétendait détruire; c'est la racine entière du passé qu'il avait juré d'extirper. Il ne

s'agissait plus maintenant de quelques dépositions partielles, de quelques exactions fiscales, d'un partage de faveur ou de disgrâce entre ses partisans et ses adversaires; tout cela était bon au jour de l'avénement. A ces mesures suffisantes pour donner un prétexte à la révolte, mais trop insuffisantes pour la prévenir ou la réprimer, Charles I[er] allait substituer un système de terreur organisée qui, en rendant la résistance désormais impossible, dispenserait du soin de la châtier. Son plan était bien simple : à ceux qui l'avaient abandonné ou trahi, la ruine, l'ostracisme et la mort; à ceux qui étaient restés fidèles, la terre, l'or et le pouvoir!... Aux uns la punition, aux autres la récompense; mais l'une et l'autre pleine et entière, également immense, également complète, sans scrupule, sans limites et sans mesure.

Charles I[er] combla de ses dons les défenseurs persévérants de sa cause. Tous reçurent d'opulentes terres, des fiefs aussi nobles que riches. Érard de Valery eut les prémices de cette moisson : elles étaient dues au sage guerrier dont le stratagème avait décidé le gain de la bataille d'Alba. Charles

lui offrit Amalfi et Sorrente, les deux plus belles fleurs de cet Éden napolitain. Valery les refusa. Courbé sous le poids de l'âge, il ne voulait pas une retraite, mais un tombeau; il le rêvait non sur les bords d'une mer riante, mais dans le sable et dans la pierre; non à Sorrente, mais à Jérusalem. Plein d'une respectueuse[1] reconnaissance, le noble vieillard s'inclina devant le roi, reprit son harnais de guerre, rassembla ses chevaliers et retourna en France[1]. Nous le retrouverons bientôt à la suite de saint Louis, toujours sous les drapeaux de la croix.

D'autres barons furent moins modestes, moins désintéressés que le connétable de Champagne. Ils restèrent en Italie et s'en trouvèrent bien. Les Courtenay, les Baux, les Monfort, les Vaudemont, les Brienne, issus de maisons souveraines, trouvèrent à Naples un sort conforme à leur origine. Toute proportion gardée, de simples bannerets ne furent pas moins récompensés que ces princes. Le terrible Guillaume de l'Estendard, qui allait pacifier la

[1] « Colle sue armi ed arnesi, co' suoi compagni, prestamente « partendosi, fece ritorno in Francia..... » Capecelatro, *Storia di Napoli*, Napoli, 1840, p. 332.

Sicile dans le sang, reçut, avec le titre de grand connétable du royaume, Arienza et vingt autres villes et châteaux confisqnés sur les maisons de Filangieri et d'Aquino. Enlevé à ce Riccardo d'Aquino qui avait trahi Charles pour Conradin, comme Mainfroy pour Charles, le comté de Caserte fut donné à Guillaume de Beaumont; le comté de Montescaglioso à son frère. Gantelme devint la tige des Popoli[1]. Clignet eut Caiazzo; Coligny Bisaccio. Les Français ne furent pas seuls honorés et enrichis. Dans cette distribution de seigneuries et de trésors, l'Italie fut représentée dans toutes ses divisions. Les grandes familles du royaume restées fidèles, les Ruffi, les Sanseverini rentrèrent dans leurs antiques possessions, accrues de nouveaux domaines. Des patriciens de toutes les parties de la Péninsule vinrent fonder des familles puissantes dans les États napolitains. Rome envoya ses Cancellieri et ses Cenci; Milan, Napoléon de la Torre et ses trois frères, ainsi qu'une branche des Visconti; d'autres encore dont l'énumération trop détaillée appartient à la généalogie plus qu'à l'his-

[1] Le duc de Popoli, dont Saint-Simon fait un si plaisant portrait, descendait de cette famille.

toire. Des titres analogues furent prodigués avec autant de profusion que les concessions féodales. Tel qui n'était parti de Lombardie ou de France qu'avec la cape et l'épée devint sénéchal, chambellan, camerlingue, et mieux encore.

En revanche, les châtiments se proportionnèrent aux récompenses. Ce système fut hautement proclamé et immédiatement appliqué. Pour achever de vaincre la dynastie rivale, Charles lui emprunta les armes qu'elle avait laissées sur le champ de bataille. Il fouilla les codes souabes pour reproduire les ordonnances les plus rigoureuses de Frédéric II.

Les barons des deux nations et les juristes italiens furent réunis en parlement. De leur avis, tous les biens des traîtres tués à la guerre, condamnés à mort ou en fuite, furent confisqués au profit du trésor royal. « Si quelqu'un desdits traîtres, encore vivants, était pris, il était pendu, sans délai, par les justiciaires. Leurs enfants étant déclarés infâmes, quiconque les cacherait, en leur donnant asile, s'exposait à la peine de mort[1]. Quiconque

[1] « Memoratam pœnam incursurus. » Cap. Car. I. — Cap. Reg.

recevrait leurs enfants et parents serait sévèrement puni, de même que quiconque pouvant les dénoncer, ne criera pas à haute voix : Voilà les traîtres à notre seigneur le roi ! »

Il y eut bien une sorte d'amnistie pour les rebelles qui, après avoir adhéré à Conradin, firent leur soumission au souverain légitime; mais elle était soumise à de nombreuses exceptions dirigées en grande partie contre les Allemands, les Espagnols, les Catalans et les Pisans.

Cependant le sang coulait à grands flots dans l'intérieur du royaume. La guerre civile s'y abritait derrière la guerre étrangère. Les émigrés napolitains et siciliens, accourus à la suite des Français, marchaient devant eux et leur montraient du doigt les victimes. Dans l'Apulie, dans la Basilicate, Ruggiero Sanseverino, Francesco Loffredo, Boffillo Carracciolo, associés à Pierre de Beaumont, l'un des capitaines de Charles d'Anjou, portaient dans leur terre natale les exactions, l'incendie et le meurtre.

A Gallipoli, un grand nombre de barons furent pris et exécutés sans forme de procès. La populace de Potenza, après avoir massacré les nobles, jadis

partisans de Conradin, ouvrit les portes de la ville aux vainqueurs; mais elle ne recueillit pas le prix d'un si lâche attentat. Potenza fut détruite de fond en comble. A Corneto, petite ville fortifiée en Apulie, les habitants, après avoir invité à un banquet Robert de Sainte-Sophie, Henri de Pietrapalomba et une centaine d'autres capitaines ou soldats de l'armée du prétendant, les livrèrent à Sanseverino et à Beaumont qui les firent pendre, les uns à côté des autres, tout autour des murs du château[1]. En Sicile, il y eut encore plus de sang versé. Charles Ier y avait envoyé Thomas de Coucy, Philippe de Montfort, et ce Guillaume de l'Estendart, l'un des chevaliers les plus braves, les plus dévoués à son roi, mais aussi le guerrier le plus féroce, le plus implacable qui ait jamais été inspiré par le fanatisme religieux et national. Cet homme fut le principal auteur des violences, des cruautés dont le souvenir pèse sur la mémoire de Charles d'Anjou[2]; et ce n'est pas à tort, car son maître lui permettait tout.

Entre Catane et Syracuse s'élève la ville d'Au-

[1] Matteo Spinelli di Giovenazzo, *Diurnali*, p. 50.

[2] « Destinat regalis providentia capitaneum in Siciliam quemdam

gusta, création de Frédéric II. Entourée par la mer et accessible par terre d'un côté seulement, Augusta était commandée par un château très-fort qu'occupait une garnison de troupes toscanes. L'infant de Castille, don Fadrique, frère du sénateur de Rome, les avait amenées en Sicile. Tandis que ces braves gens se défendaient contre le chevalier de l'Estendart, quelques-uns des principaux habitants de la ville, enfermés avec eux dans la citadelle, y introduisirent secrètement l'ennemi. Les Toscans essayèrent de se sauver par mer et se jetèrent dans une barque; mais, trop chargée, elle périt dans le port. Alors Augusta fut prise, et l'atroce Guillaume n'y laissa ni une pierre ni un homme. On allait chercher les habitants dans les

« Guillelmum dictum Standardum.... Hic enim Guillelmus vir erat « sanguinis, miles atrox, ferox, pugil, sævusque pugnator contra « infideles regios, omni crudelitate crudelior, et totius pietatis et « misericordiæ vilipensor. » Saba Malasp., l. IV, c. XVIII. On voudrait croire qu'il y a de l'exagération dans le portrait de cet homme, et répéter avec Brantôme, ce qu'il dit de l'historien Pandolfo Collenuccio : *Il ne s'est amusé qu'à dire du mal, selon la coutume des historiographes italiens, grands larrons de la gloire et louange de nos Français.* (Brant., *Dames illustres*, article de Jeanne Ire.) Mais ici par malheur les faits parlent, ce qui n'empêche pas qu'il n'en soit pas toujours ainsi. La remarque de Brantôme subsiste.

carrefours, dans les rues, dans les cachettes les plus sombres; on les dépouillait nus, puis on les amenait sur le rivage deux à deux, trois à trois. Là le bourreau leur coupait la gorge de la main gauche avec un couteau court et large, et si les têtes ne tombaient pas assez vite, il les achevait de la main droite avec un cimeterre bien affilé. Tous périrent; les traîtres eux-mêmes n'eurent pas de privilége. Augusta ne fut repeuplée que longtemps après; elle subit le sort que l'empereur Frédéric, son fondateur, avait infligé à Centorbi sa rivale. Centorbi est l'antique Centuripe, tant pillée par Verrès et tant célébrée par Cicéron. Depuis que Frédéric II l'avait ruinée à son tour, elle restait réduite à un château situé sur un rocher que sa position rendait inexpugnable. Corrado Capece s'y tenait renfermé avec une troupe de Toscans et d'Allemands. Assiégés par Guillaume l'Estendart, tout fumant encore du sang d'Augusta, ces Allemands et ces Toscans, après quelques jours de résistance, traitèrent avec les Français par l'entremise d'Alaïmo de Lentini, justicier de Messine, et promirent de leur livrer Capece. Le malheureux avait trop d'expérience pour ne

pas sentir son péril; il essaya pourtant de le conjurer, quoique sans espoir. Insinuant et habile même au dernier moment, même sous le couteau, cet homme qui aurait donné la Sicile à Conradin s'il n'en avait été empêché par une cour insensée de réfugiés et d'émigrés, Corrado Capece, le plus courageux, le seul raisonnable des partisans du prétendant, voyant sa perte écrite dans la pâleur des lâches qui le trahissaient, s'approcha d'eux et leur dit avec douceur : « O mes compagnons, ô mes maîtres, les paroles sont désormais inutiles, je pressens ce que vous avez médité contre moi, je sais ce que vous allez faire; si votre salut est dans ma perte, prenez ma vie, je vous en fais le sacrifice de bon cœur; mais songez à vous-mêmes, mettez-vous en sûreté, ne vous fiez pas à la fraude gauloise[1]. Surtout ne croyez pas racheter le salut de tous par la mort d'un seul. Au demeurant, faites de moi ce que vous voudrez. » Les conjurés lui répondirent avec embarras : « Seigneur, nous en sommes très-fâchés, mais la chose était inévitable. Il ne doit pas vous déplaire que nous ayons cherché notre salut

[1] « Fraus gallica. » Saba Malasp., l. IV, c. XIX.

où nous avons pu; peut-être, au surplus, pourrez-vous vous sauver vous-même avec la grâce de Dieu. Le sire de l'Estendart nous a parlé très-bénignement et nous a fait beaucoup de promesses. Or, sus, montez à cheval s'il vous plaît; suivez-nous humblement auprès de lui et ne désespérez pas. » Corrado Capece vit bien qu'il n'y avait plus rien à faire, il ne répondit pas un mot, se fit amener un bidet[1], descendit la montagne, muet et morne, et s'achemina lentement vers le camp français, comme un bœuf qu'on mène à la boucherie[2]. Dès que l'Estendart l'eut aperçu, il le fit jeter à bas de sa monture et ordonna qu'on lui crevât les yeux à l'instant même; puis il commanda à ses gens de dresser près de Catane, au bord de la mer, sur les rochers de lave noire, une potence d'une hauteur démesurée, entièrement isolée, afin qu'elle s'aperçût bien de tous les côtés. Corrado y fut pendu. Par un reste de respect pour les droits de la chevalerie, on attacha sur sa poitrine son bouclier peint de couleurs vives. On voyait de loin

[1] « Ronzino. »

[2] « Adductum sibi roncinum metu hebes ascendit, et mutus incedit, « et ad tentorium Stendardi, veluti quando bos unicus eligitur de « toto grege mactandus. » Saba Malasp., loc. cit.

le corps flottant au vent et le bouclier brillant au soleil[1]. Telle fut la triste fin du vaillant et aventureux Capece. Nous n'avons rien dissimulé de ce que les chroniques siciliennes reprochent à l'invasion française. Il est juste aussi de signaler la part également cruelle et bien plus flétrissante que prirent à ces tristes scènes les habitants mêmes du pays.

Un vainqueur irrité le parcourait cherchant des coupables, et les regnicoles jetaient à l'envi leurs concitoyens sur la pointe des piques et des lances étrangères. Encore si la passion avait seule inspiré ces fureurs! mais que dire d'un Alaïmo de Lentini qui longtemps serviteur de Mainfroy, se fait l'un des satellites de Charles d'Anjou, l'un des instruments de ses exactions; qui livre à l'ennemi le plus illustre de ses compatriotes et qu'on retrouve ensuite sous le masque d'un ami du peuple, d'un héros national les bras teints du sang de ces mêmes Français que sa bassesse avait contribué à égarer? Ces méta-

[1] « Capitur a suis in septemplici monte Alaymo exhibente (*alias*, « cohibente) Capicius et apud civitatem Cataniæ pendulus vitam « vomit. »

Bartholomæi do Neocastro, *Historia sicula*, c. XI; apud Rosar. Gregorio, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas*, *sub Ara-*

morphoses sont communes à toutes les époques, mais il n'y en eut jamais de plus déhontée que celle de cet Alaïmo de Lentini, personnage moins célèbre bien que plus véritablement important que Jean de Procida[1]. Quoi qu'il en soit, il est temps d'achever le récit de tristes représailles qui, plus tard, seront vengées avec une barbarie au moins égale. Après la mort de Corrado Capece, deux de ses frères furent exécutés à Naples. Il y eut encore d'autres supplices. Don Fadrique, infant de Castille, et Federigo Lancia trouvèrent une fortune moins contraire. Assiégés dans Agrigente par l'infatigable l'Estendart, l'infant fit une capitulation qu'il dut sans doute à sa naissance autant qu'à son courage, et plus encore, peut-être, à la lassitude de l'armée assiégeante qui, depuis six mois, se portait d'une extrémité à l'autre de l'île, combattant et tuant sans relâche sous un ardent soleil. Don Fadrique cingla vers Tunis et Federigo vers la Grèce, après avoir rendu à Philippe de Montfort le château de Sala, près de Messine[2].

gonum imperio retulere. Panormi, ex regio typographo, 1712, t. I, p. 29.

[1] Voy. livre XII, t. IV.

[2] L'infant don Fadrique retourna plus tard en Espagne, mais

Les Sarrasins résistaient encore. La défaite de Conradin n'avait pas amené leur soumission. Ils étaient toujours investis par les troupes royales. En marchant sur les Abruzzes contre le prétendant, Charles I[er] n'avait pas levé le siége de Lucera. A peine rentré dans le royaume, il reprit l'œuvre interrompue; et, sans perdre un instant, fit une nouvelle levée de ses vassaux, avec l'injonction de le suivre dans cette ville « pour réduire virilement, disait-il, les opiniâtres sectateurs de Mahomet[1]. »

Le roi de Sicile ne perdit pas un instant : les comtes et les barons d'une part, de l'autre les communes, reçurent l'ordre d'accourir sans délai sous les drapeaux. Les feudataires furent appelés avec armes bien fourbies et chevaux bien équipés, sous peine de perdre à jamais les seigneuries qu'ils tenaient en fief; les hommes des villes, avec des armes

s'étant livré à de nouvelles intrigues sous le règne de son neveu don Sanche le Brave, roi de Castille, il fut étranglé par l'ordre de ce prince.

[1] « Quum ad exterminium Saracenorum Luceriæ intendamus in« stante ex tempore auctore Domino, viriliter et potenter, etc., etc. » Karolus ad justitiarium Terræ Laboris. Datum Fogiæ, XII febr. XII indict (1269).—Voy. Davanzati, *Dissertaz. sulla seconda moglie di Manfredi*. Pièces justificatives, n° XVI, et Buchon, *Recherches sur la principauté française de Morée*, deuxième époque, t. II, p. 319.

seulement, au risque d'être châtiés dans leurs personnes et dans leurs biens, au gré du roi[1]. Chaque famille devait envoyer le meilleur de ses enfants et le plus apte à la guerre, avec des armes, s'il en avait, ou des instruments, s'il n'était qu'homme de métier et de travail. A défaut d'armes, si on n'est ni bourgeois ni artisan, mais vilain et campagnard, qu'on apporte des pieux, des pioches, des faux; qu'on apporte aussi des vivres, afin qu'il ne soit permis à personne de rester oisif en son logis.

Grâce à la célérité et à la résolution de Charles d'Anjou, une armée commandée par le roi en personne se réunit devant Lucera; mais la fermeté des Sarrasins ne s'en laissa pas étonner. Ils tinrent l'armée royale en échec pendant près de six mois. Force fut de les bloquer et de les affamer. Réduits à se nourrir de foin et de racines, ils résistaient toujours. Si quelque traînard, sorti par hasard de la forteresse, se laissait prendre par les assiégeants, on le vendait comme esclave, ou bien on le tuait sans miséricorde. Pour voir où ils en

[1] « Sub pœna in personis et bonis nostro arbitrio infligenda. » Loc. cit.

étaient et s'ils souffraient réellement de la faim, les soldats angevins ouvrirent le ventre à quelques-uns de ces mécréants; ils n'y trouvèrent que de l'herbe. A la fin, il fallut bien se rendre. Les Sarrasins, la bouche serrée par des lanières de cuir, vinrent implorer la clémence de Charles d'Anjou. Ce ne fut pas tout à fait en vain; le vainqueur des princes souabes, devenu parfois leur imitateur, se contenta de disperser les chefs arabes et de leur imposer un tribut. Mais, s'il montra à des musulmans une indulgence inattendue, il n'épargna pas les chrétiens pris dans leurs rangs. Charles les fit tous périr. Il y avait parmi eux un Français, un Parisien qui savait la guerre et qui contribua à prolonger la résistance. Cet homme eut la tête tranchée. Les Sarrasins, au contraire, obtinrent la vie sauve. On se contenta de les bannir de Lucera et de les distribuer dans les villes de l'intérieur. Un traitement si différent atteste une haute raison et une politique profonde. Si Charles d'Anjou n'avait été qu'un fanatique aveugle, il aurait exterminé les Arabes; il se contenta de les affaiblir en les dispersant. Il ne voulut pas l'anéantissement total d'une milice étrangère, et par conséquent indépendante d'une influence autre que

celle du souverain. Il songeait à s'en servir et s'en servit en effet, non comme corps de nation, mais comme corps de troupes. Son grand sens lui ordonnait de les conserver après les avoir désarmés. Vingt-six ans après, ils furent chassés du royaume, sous un règne plus doux [1] mais moins ferme et moins politique.

Ainsi maître du midi, protecteur armé du nord de l'Italie, Charles I[er] n'avait plus rien qui l'arrêtât; l'Orient s'ouvrait devant lui. Il occupait même déjà une partie de la Grèce. Toute cette côte montagneuse de l'Albanie, si célèbre de nos jours par le dévouement des Souliotes, lui appartenait, nous l'avons vu, depuis la mort d'Hélène Comnène et la défaite des enfants de l'amiral. Il tenait aussi l'île de Corfou, pont naturel jeté entre l'Italie et l'Orient. La ville de Durazzo, révoltée en sa faveur, l'appelait dans ses murs. Il dominait l'Achaïe et la Morée, dont il s'était fait le suzerain, et il s'était constitué candidat véritable au trône de Constantinople en mariant sa fille à Philippe de Courtenay, héritier nominal de l'Empire Latin, mais en

[1] En 1295, sous Charles le Boiteux, successeur de Charles I[er].

réalité, vivant des aumônes de son beau-père et moins gendre que client. Charles n'avait donc plus qu'à diriger sur Byzance sa flotte déjà rassemblée à grands frais dans le port de Brindes. Plus de difficultés à surmonter, plus d'opposition à craindre! il le croyait du moins. Toutefois, il se heurta contre un obstacle d'autant plus inévitable que le principe en était plus sacré pour lui. Charles le trouva non au dehors, non parmi ses ennemis, mais dans son parti, dans sa famille; en un mot, dans saint Louis lui-même.

Une nouvelle croisade était devenue inévitable. Depuis longtemps elle avait été résolue dans la conscience de Louis IX, et l'intervalle entre les deux expéditions n'avait été pour le pieux monarque qu'une halte, trop longue à son gré. Ses sujets ne pensaient pas ainsi. Ils avaient goûté un repos et un bien-être qu'ils attribuaient au retour et à la présence du roi; ils s'étaient accoutumés à voir, dans le pèlerinage de la Palestine, une interruption du bonheur public. L'antique enthousiasme se refroidit jusqu'au dégoût, et ce sentiment devint commun à toutes les classes de la nation française. Peu importait à

Louis IX. Rien d'analogue ne pouvait pénétrer dans son âme ardente. D'ailleurs, en renouvelant la guerre sainte, il croyait accomplir un devoir sacré. Si ce devoir n'était pas compris par son peuple, il l'attribuait à un aveuglement dont il savait le plaindre, mais dont il croyait devoir le guérir. Au demeurant, il ne voulait en tenir aucun compte. Saint Louis ne voyait dans cette lassitude générale qu'une tentation de l'éternel ennemi du genre humain; au lieu d'y céder, il ne pensait qu'à la vaincre. L'impopularité de la croisade n'était donc pour ce prince qu'un stimulant plus impérieux et plus actif. Cependant, comme il possédait une expérience pratique des affaires humaines, et que l'entraînement religieux emportait bien quelquefois sa raison, mais sans en suspendre l'exercice et sans en altérer la clairvoyance, Louis IX sentit que dans cette occasion un appel direct à la France ne pouvait pas être écouté; que son désir de retourner en Orient rencontrerait nécessairement de graves objections dans le souvenir des malheurs de la dernière croisade, et surtout dans le sentiment des prospérités qui avaient succédé à tant de désastres. La France attribuait une si longue paix au retour du

roi, à sa présence assidue dans le royaume; une excursion nouvelle ne pouvait que compromettre à tous les yeux des résultats si heureux et si inespérés. Louis, malgré les illusions de son enthousiasme, n'en était pas assez complétement possédé pour se flatter de la faire partager à tous les esprits; en revanche il connaissait l'ascendant de son nom et de son exemple. S'il ne croyait pas trouver dans ses sujets ce zèle ardent qui le dévorait lui-même, en engageant à sa cause leur dévouement et leur honneur, il espérait ne pas recevoir un démenti. Plein de cette pensée, il eut recours à un moyen qui lui avait déjà réussi à l'époque de la première croisade, lorsque après avoir fait revêtir ses barons de manteaux neufs dans un corridor obscur de son palais, il les fit appeler à la chapelle royale, et, qu'à la clarté des cierges, il leur montra les croix blanches attachées en secret sur ces manteaux. Pèlerins sans le savoir, ils avaient ri d'une ruse aussi naïve que pieuse, mais ils n'en avaient pas moins suivi le roi. Cette fois, il fallut recourir à un appareil plus solennel et plus sérieux, quoique non moins inattendu. Au milieu du carême de l'année 1269, un parlement de ba-

rons et de prélats fut convoqué à Paris. Le 23 mars, ils étaient tous rassemblés dans une des salles du Louvre et y attendaient le roi. Tout à coup les portes s'ouvrent, Louis paraît, tenant entre ses mains la couronne d'épines. Devant un tel témoin, le refus n'était pas possible. Il fallut s'agenouiller, promettre et partir. On partit avec courage, mais avec douleur, sans enthousiasme et presque sans espoir[1].

Ce morne abattement ne pouvait atteindre Charles d'Anjou; mais la résolution de son frère contrariait ses desseins sur l'empire de Constantinople et sur la Grèce. Charles I[er], comme Louis IX, était animé du désir d'étendre et d'implanter partout le symbole catholique; seulement c'est du côté du Bosphore qu'il voulait entraîner le roi et le pape. C'est à Sainte-Sophie que Charles d'Anjou voulait trouver les clefs du saint sépulcre. Dans cette pensée, une pointe sur la Syrie ou sur l'Égypte ne lui semblait qu'une

[1] « Je entendi que touz ceulz firent péché, qui li loèrent l'alée; pource que ou point que il estoit en France, tout le royaume estoit en bone pez en li meismes et à touz ses voisins; ne onques puis que il en parti, l'estat du royaume ne fist que empirer....... Se il feust demouré en France, peust-il encore avoir vescu assez et fait moult de biens. » Joinville, éd. du Louvre, p. 154. — Michaud, *Hist. des Croisades*, t. V, p. 37, 6e éd., Paris, Furne, 1841.



diversion inutile. Ni Louis IX ni même Clément IV n'étaient bien disposés pour lui. Dans l'origine l'ambition du roi de Sicile avait été favorisée par le pape Clément, mais elle avait fini par lui devenir importune et même suspecte. Peu de temps avant sa mort[1], malgré les vives représentations de Charles indigné, Clément IV se rapprocha de Michel Paléologue, dont il avait longtemps repoussé les offres comme des mensonges et des piéges. Clément avait écouté le Grec moins par un accès de confiance dans sa périlleuse parole que dans le désir d'inquiéter et de contenir l'Angevin.

Telles étaient à son égard les dispositions de la cour de Rome. Celles de Louis IX, quoique différentes, tendaient au même résultat. Saint Louis ne voulait pas sacrifier la croisade, rêve de toute sa vie à une pensée plus politique que la sienne, mais qui, à cause de cela même, ne parvenait pas à le séduire, parce qu'il la croyait entachée d'une am-

[1] Clément IV est enterré à Viterbe, au couvent des dominicains de Gradi. A en juger par sa statue, il avait une physionomie assez froide, assez dure, mais calme et honnête. C'était un jurisconsulte couronné. Son tombeau croupit dans un état de dégradation extrême; les enfants en arrachent les mosaïques pour jouer, et l'incurie des moines ne s'oppose point à ces dégâts. Lorsqu'on leur en parle, ils disent avec beaucoup de sang-froid *n'importa*.

bition mondaine. D'ailleurs, il souhaitait avec une passion sincère la réunion des deux Églises promise par Paléologue. Il rejeta donc les vues du roi de Sicile et se refusa à une levée d'armes immédiate contre l'empire d'Orient; mais il avait besoin que son frère prît à la croisade une part personnelle, et pour l'y déterminer, il entra en composition avec lui.

Louis députa à Charles deux négociateurs d'un rang élevé, l'un dans l'ordre ecclésiastique, l'autre dans l'ordre militaire : l'archidiacre de l'archevêché de Paris et un maréchal de France dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous. Leur mission ostensible consistait dans des affaires inférieures, telles que le règlement d'un vieux débat sur les limites du marquisat de Provence, et sur des droits de gabelle dont Charles d'Anjou avait frappé l'entrée du sel; le payement d'une partie de la dot de la reine Marguerite, et le retour d'une somme considérable que le roi Louis IX avait prêtée autrefois à son frère pour acquitter les dettes du dernier comte de Provence, Raymond-Bérenger. Mais ce n'était là que les prétextes de l'ambassade; elle avait un objet plus immédiat : elle portait au roi de Sicile, de la

part du roi de France, des propositions rédigées en ces termes :

« Sire, le roi de France votre frère vous demande conseil sur le voyage de la terre sainte et vous prie de lui dire ce qui vous semblera le plus expédient pour l'honneur de Dieu et le bien de la chrétienté.

« Sire, après avoir pris conseil de l'apostole[1], le roi votre frère vous requiert de prendre la croix s'il vous plaît, afin d'encourager les fidèles et d'effrayer les ennemis de la foi. Il ne vous en requiert qu'à la condition qu'il vous conviendra de le faire, soit que vous jugiez à propos d'aller en personne, ou de demeurer dans vos États.

« Sire, dans le cas où vous ne marcheriez pas vous-même, le roi vous demande de l'aider d'armes et de vassaux; toutefois, il ne veut pas vous laisser ignorer qu'il vous serait plus utile que vos hommes se rendissent en terre sainte plutôt que de demeurer dans votre royaume.

« Enfin, il vous demande de déterminer positivement le nombre d'hommes, la quantité de ga-

[1] Le pape.

lères, de vivres, de bêtes de somme, de chevaux que vous pouvez lui fournir[1]. »

Malgré le ton de déférence qu'on remarque dans ces propositions et la latitude que Louis IX laissait à Charles d'Anjou, puisqu'il semblait abandonner à son choix s'il devait rester ou partir, Charles comprit qu'il ne pouvait refuser de suivre son frère dans la terre sainte. C'eût été s'exposer aux murmures de la chrétienté tout entière. Il pouvait lui en coûter son renom de chevalier. Un fils de France, un juveigneur de la fleur de lis ne devait dans aucun cas ni sous aucun prétexte refuser de suivre le chef de sa maison qui, en outre, était son suzerain pour les comtés de Provence, d'Anjou et du Maine. Charles promit donc de s'associer à la croisade; toutefois il fit ses conditions : il exigea que l'armée serait dirigée non sur l'Égypte, mais sur Tunis. Les contemporains et la postérité lui ont également reproché ce conseil. Peut-être ne l'ont-ils jugé que sur sa funeste issue. Charles d'Anjou est encore accusé d'avoir sacrifié la vie de son frère, et de quel frère! non-seulement à son

[1] Archives du royaume. Voy. à la fin du volume l'Appendice Q.

ambition, mais à sa cupidité. On n'a pas assez tenu compte de sa situation.

A ne considérer que son intérêt, dont il ne pouvait faire une abnégation complète, le roi de Sicile courait un grand danger en abandonnant ses États pacifiés à la surface, agités au fond. Avant de se jeter dans les sables de la Syrie ou de l'Égypte, il devait prendre ses mesures pour contenir les Sarrasins de Lucera, toujours prêts à tendre la main à leurs coreligionnaires d'Afrique. Charles d'Anjou n'avait d'autre parti à prendre que d'aller les saisir à Tunis, dans leur repaire, dans leur nid; de les y presser d'une étreinte puissante, et de les empêcher ainsi de faire invasion dans son île pendant qu'il en serait absent.

Les soudans de Tunis payaient un tribut aux rois de Sicile. Depuis l'avénement de Charles I[er], ils s'en étaient dispensés. Certainement il entrait dans les calculs de ce prince de contraindre le Barbaresque à la redevance accoutumée. Charles aimait l'argent, il en avait constamment besoin, et plus que jamais après une grande guerre: nul n'était plus sensible que lui à une riche capture; mais attribuer uniquement à cette convoi-

tise la direction de l'armée des croisés sur Tunis, c'est tomber dans une de ces injustices pardonnables seulement aux passions intéressées des contemporains. De quel côté aurait-on porté l'expédition? En Égypte? C'était impossible : les souvenirs de la dernière croisade s'y opposaient absolument; le nom seul de l'Égypte était devenu un objet d'épouvante pour la chrétienté. D'ailleurs, l'accès en était interdit aux vaisseaux chrétiens. Voulant mettre l'Égypte à l'abri d'une invasion maritime, le sultan Bibars Bondocdar avait fait raser Damiette et fermer la branche du Nil qui la traverse. A l'embouchure du fleuve on avait enfoncé des troncs d'arbres pour empêcher les gros navires d'y remonter, et longtemps après on était encore obligé de décharger les marchandises sur des barques nommées *germes*[1]. L'Égypte était donc inaccessible, et ce n'est point par là que Louis IX pouvait entamer l'islamisme. Charles d'Anjou n'aurait point choisi lui-même la côte de Barbarie; mais, ne pouvant entraîner saint Louis sur le Bosphore, il l'encouragea dans la pensée de convertir le soudan de

[1] Makrizi, dans Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, IVe partie, *Chr. Arabes*, p. 481.

Tunis, ou, comme on le disait alors, *le roi de Thunes*. Ce sultan, nommé Abou Abdallah Mohammed Mostaner Billah, avait entretenu par des messages le pieux espoir du roi de France. « Je reprendrais de grand cœur les chaînes des Sarrasins, disait saint Louis aux envoyés du roi de Tunis, si votre maître voulait devenir chrétien et si je pouvais être parrain d'un tel filleul ! » Ce désir était si ardent qu'il avait pris dans l'imagination de Louis la place et le caractère d'une idée fixe. Il mettait, en outre, un prix extrême à rétablir le christianisme sur cette même terre où fleurit, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, la grande Église de Carthage[1]. Avec quel bonheur il y aurait reporté les reliques de saint Augustin !.. C'était là ce qui le poussait en Afrique ; il croyait y trouver, dans Mohammed, un néophyte et un ami. Peut-être Charles d'Anjou eut-il le tort de trop caresser ces illusions. Il promit de rejoindre son

[1] « Desiderabat quoque devotissime rex catholicus ut christiana « fides, quæ tempore beati Augustini, et aliorum orthodoxorum « doctorum in Africa, et maxime apud Carthaginem, tam ab anti-« quo eleganter floruerat, nostris temporibus reflloresceret, et dila-« taretur ad honorem et gloriam Jesu Christi. »

Fratris Gaufridi de Belloloco (F. Geoffroy de Beaulieu) *Vita et conversatio S. Ludovici regis*, c. XLI ; apud Duchesne, V, 462.

frère dès qu'il aurait appris l'entrée de l'armée française en Afrique; Louis IX, de son côté, s'engagea à ne point livrer bataille avant l'arrivée du roi de Sicile.

La convention des deux rois resta secrète. Louis partit sans dire aux croisés où ils allaient. Ce fut seulement en Sardaigne, dans la rade de Cagliari, qu'il réunit en conseil le comte de Poitiers, son frère, Philippe, l'héritier du trône de France, Jean de Nevers et Pierre d'Alençon, ses autres fils, son gendre Thibault, roi de Navarre, ses neveux Robert d'Artois et Édouard d'Angleterre, les comtes de Bretagne, de Flandre, enfin l'élite des princes et des barons. Là, il leur annonça que la flotte débarquerait à Carthage. Leur surprise fut égale à leur douleur. Le prince d'Angleterre n'en fit pas mystère; malgré son respect profond pour son royal oncle, il blâma hautement ce projet et se sépara de la flotte française. La résolution de Louis IX était l'effet du traité secret qu'il avait signé avec son frère. Comme il avait donné sa parole, il resta inébranlable et continua son voyage.

Charles d'Anjou, cependant, traita dans l'intervalle avec le roi de Tunis, essayant, selon sa cou-

tume, d'obtenir par la négociation ce qu'il ne voulait arracher par l'épée qu'à la dernière extrémité. Soit que ce commerce clandestin ou quelques embarras intérieurs l'aient arrêté dans ses États; soit qu'il ait attendu pour partir que l'air fût rafraîchi par les premières pluies, ne voulant pas affronter le soleil d'Afrique en pleine canicule, comme son frère, qui s'était embarqué à Aiguesmortes le 1er juillet, Charles ne s'embarqua que plus d'un mois après, et lorsqu'il fut en vue de l'Afrique, l'armée française y était déjà mourante. Ce délai pèse encore sur sa mémoire[1]. Il arriva trop tard : la peste l'avait devancé.

La flotte de Charles d'Anjou, toute pavoisée des couleurs de France et de Sicile, parut devant Carthage, le 24 août 1270, à l'heure la plus brûlante d'un jour d'été africain, entre deux et trois heures après midi. Les fleurs de lis sans nombre voltigeaient dans un ciel de feu. Les vaisseaux s'approchèrent du port au bruit des cymbales et des

[1] Presque tous les chroniqueurs et les historiens qui les ont suivis le lui reprochent avec amertume, à l'exception de Saba Malaspina qui, dans d'autres occasions, ne l'épargne pas et le traite souvent avec injustice. « Rex ipse Karolus solitis moræ vinculis.... « illuc alis præpetibus convolavit. » Saba Malasp., V, 1.

trompettes[1]. Charles, en débarquant, trouva la plage déserte. Personne ne venait à sa rencontre. Il s'étonne; un noir pressentiment le saisit; il le cache pour ne pas décourager l'armée. Affectant le calme et même un air de joie, il fait amener son cheval de guerre, le monte et pousse en avant. Du port jusqu'au camp, il ne rencontre sur cette terre blanche et brûlante que quelques hommes au teint hâve, frappés par la contagion. Il les interroge à voix basse : « Comment se porte le roi? — Le roi se meurt. » Charles poursuit sa route en silence. Parvenu au camp, il trouve quelques-uns des principaux chefs de l'armée tristement rassemblés devant la tente royale. Il y pénètre, s'approche du lit de son frère, et le trouve mort. Louis venait d'expirer, au moment même où Charles entrait dans la rade[2].

[1] « Subito classis illius nobilis Ecclesiæ defensoris, Caroli vide- « licet regis Siciliæ illustris, in mari apparuit. » Guillelmi de Nangiaco, *Gesta Philippi tertii Audacis;* apud Duchesne, V, p. 516.

[2] « Et il demanda à aucuns que ce povoit estre? et il luy fut dit que son frère le roy de France se mouroit, et que il se hastast tost, et que on ne cuidoit point qu'il le peust trouver en vie. Quant le roy de Secile oï la nouvelle, il se pourpensa et averti que sé il faisoit semblant de douleur et de tristesse, que la compaignie de l'ost s'en pourroit trop joiment esmaier et espo-

A cette vue, il ne put plus se contenir; toute sa résolution l'abandonna; il se prosterna auprès du cadavre tiède encore, et pleura... Tout à coup il lui passa par l'esprit que *c'étoit nature de femme de pleurer*[1]. Il se redressa, regarda autour de lui avec fermeté. Ce regard le fit chef de la croisade. Il y avait pourtant là un roi de France; mais Philippe III était un jeune homme faible de corps et d'esprit, bien que hardi de cœur. Philippe avait pour lui le droit, Charles le génie. Charles fléchit le genou devant Philippe, le salua roi, le présenta aux princes, aux barons, aux hauts feudataires; puis il le conduisit de rang en rang et le fit reconnaître par l'armée.

Tout le poids de l'entreprise reposa sur lui seul; il fut présent partout, il sut pourvoir à tout. Il rendit les derniers honneurs au corps de saint Louis;

venter et chéoir en désespérance; et si les Sarrasins s'en appercevoient, il leur donroit matière d'assaillir. Pour ceste chose il fit la meilleure chière et la plus lie à ceux qu'il encontra; et si vint aussi liement en l'ost comme sé il venist à une noce, et se hasta moult de venir à son frère, si le trouva tout chaut, car son esperit estoit tout maintenant issu. » *Grandes Chron. de Saint-Denis*, publiées par M. Paulin Pâris, 1839, p. 1082. On trouve à peu près les mêmes détails dans la chronique en vers de Guyart intitulée : *La Branche aux royaux lignages*, publiée par Buchon.

[1] *Chron. de Saint-Denis*. Loc. cit.

le releva lui-même de son lit de cendre; commanda d'embaumer ces précieux restes pour les envoyer à l'abbaye de Saint-Denis, ce dernier palais des rois de France; mais il ne put être obéi sur ce point. L'armée se soulevant, demanda à garder son roi. Ce n'était plus un cadavre, c'étaient déjà des reliques. Il fallut en faire le partage. Les os soigneusement séparés du corps, furent enfermés dans un cercueil de plomb. Philippe III les mit dans son camp, se réservant de les rendre lui-même à la patrie. Les chairs bouillies dans du vin ne pouvaient être transportées au loin; Charles d'Anjou les réclama comme le plus digne prix de ses services. A force de prières, il obtint de son neveu les entrailles du saint roi; et s'il faut en croire un témoin très-important[1], Charles I[er] reçut aussi son cœur. Il envoya immédiatement ce trésor à l'abbaye des Bénédictins de Montreal, près de Palerme, fondation magnifique de Guillaume le Bon, le dernier des princes normands. C'est ainsi que, malgré la présence du jeune roi de France, le roi de Sicile devint, comme nous l'avons dit, le chef réel de la croisade. Il prit

[1] Le confesseur de la reine Marguerite.

le commandement des opérations militaires et les fit marcher de front avec les négociations politiques. Charles était décidé à ne point tenter la conquête de Tunis. Son dessein secret était de jeter toute cette chevalerie sur la Grèce et sur Constantinople. Il ne pouvait donc pas penser à passer l'hiver en Afrique, dans une ville où l'armée n'aurait pu se soutenir faute de vivres, et où il était impossible de laisser une garnison exposée, avec des forces très-inégales, aux attaques de Bibars Bondocdar, soudan d'Égypte. Dans cette situation, Charles d'Anjou ne songeait qu'à subvenir aux nécessités présentes en levant une forte contribution, et à assurer l'avenir par un traité avantageux. Mais pour l'obtenir du roi de Tunis, il fallait lui montrer sa force ; il fallait rétablir le prestige des armes chrétiennes, compromis par les désastres de tout genre et presque détruit par la mort de saint Louis. Au fond de leurs mosquées, les imans la proclamaient un châtiment de Dieu et de son prophète. Le lâche Mohammed Mostaner Billah avait retrouvé quelque audace. Caché depuis l'arrivée des croisés dans des cavernes souterraines, le soudan de Tunis en était sorti; il avait repris l'offensive.

Les Maures venaient provoquer les chrétiens jusque dans leur camp en poussant des hurlements effroyables; ils ne se contentaient pas de leur lancer des flèches, ils leur jetaient dans les yeux des amas de sable brûlant. Il était temps de mettre un terme à ces insolences. Avant de reprendre les négociations commencées, Charles d'Anjou bloqua Tunis de trois côtés : par terre, par mer et du côté du lac de Loudeah alors navigable, quoique peu accessible aujourd'hui, même pour de faibles embarcations.

Il y eut trois combats entre les Français et les Arabes, tous trois à l'avantage des chrétiens. Le jeune roi de France y prit part avec une énergie morale supérieure à ses forces corporelles; le vieux roi de Sicile avec l'entraînement, l'éclat et l'extérieur des héros d'Homère, mais aussi avec leur férocité impitoyable. Dans le massacre du camp ennemi, ni les blessés ni les malades n'échappèrent à ses emportements. Refoulé dans Tunis, Mohammed éperdu demanda la paix.

Charles d'Anjou dicta le traité. Il fut conclu « le 5 de rebi second de l'année 669, entre le roi illustre, grand et choisi, Philippe par la grâce du Très-Haut, roi de France, fils du roi illustre et saint,

Louis; le roi illustre et grand, Harl roi de Sicile; le roi illustre et grand, Théobald roi de Navarre, et le calife, l'iman assisté et secouru de Dieu, le commandeur des croyants, Abou Abdallah Mohammed, fils des émirs bien dirigés[1] ».

La clause principale de ce traité portait sur l'exercice du culte. Mohammed n'y accordait pas aux prédicateurs chrétiens le droit de faire des prosélytes dans le royaume de Tunis. Une pareille condition était trop contraire à la religion musulmane; c'eût été désigner d'avance Mohammed aux poignards de ses sujets, et la foule des historiens a trop légèrement répété ce bruit qui, peut-être, fut alors répandu dans l'armée pour donner satisfaction à ses scrupules. Mais le roi de Tunis se soumit à toutes les conditions auxquelles il pouvait consentir sans trop exposer sa tête. Par l'article 6 du traité, il fut stipulé « que les moines et les prêtres chrétiens pourraient demeurer dans les États du commandeur des croyants, qu'on leur abandonnerait des terrains où il leur serait loisible de bâtir

[1] Original du traité aux Archives du royaume. Silvestre de Saci, *Mém. sur le Traité de Tunis; Mém. de l'Institut, Inscriptions et Belles-Lettres*, t. IX.

des édifices religieux et d'enterrer leurs morts; il était permis aux moines et aux prêtres de prêcher et de prier publiquement dans l'intérieur de leurs églises et de servir Dieu suivant les rites de leur religion, ainsi qu'ils ont coutume de le faire dans leur pays. »

C'était beaucoup. Les autres clauses n'étaient pas moins favorables : le roi de Tunis assurait au trafic des chrétiens une liberté de franchise égale aux franchises des marchands musulmans; il relâchait tous les prisonniers à titre de réciprocité; il assignait une somme à partager entre les chefs de la croisade, pour les frais de la guerre; de plus, il s'engageait à payer au roi de Sicile le tribut imposé à ses prédécesseurs par les rois normands, avec les arrérages échus depuis cinq ans.

Dès que cette dernière stipulation fut connue, une clameur terrible s'éleva contre Charles d'Anjou : les uns avaient compté sur le pillage de Tunis, d'autres croyaient leur conscience intéressée à prendre la ville ; tous oublièrent que l'état de l'armée et la contagion qui la décimait rendaient impossible un séjour prolongé sur ce fatal rivage. Un parti puissant s'éleva parmi les chefs inférieurs, les vas-

saux de second ordre; ils flétrirent ce traité comme un sacrilége, comme le prix du sang. Pour eux, Charles d'Anjou était un Achitophel[1] qui, ayant pu exterminer les Sarrasins, aimait mieux les mettre à rançon; car, bien que les rois de France et de Navarre, ses égaux en dignité, eussent pris autant de part que lui au traité, l'instinct populaire ne voyait d'autre chef que le roi de Sicile et c'est lui seul qu'il voulait rendre responsable de tout ce qui se faisait dans l'armée.

[1] « De consilio regis Siciliæ et Navarræ, et aliorum optimatum « exercitus christiani, multa munera et infinitam auri summam pro « expensis accepturus, tandem treugis habita deliberatione con- « sensit. Verumtamen simplex militia et vulgi communitas spoliis « hostium, ut dicitur, inhiantes, et istam compositionem nulla- « tenus acceptantes, ultum iri in hostes fidei, urbem capi, et fun- « ditus dirui utilius et honorabilius indicabant. Regem autem Siciliæ « quasi per similitudinem objurgantes, dicebant; consilium Achi- « tophel utile ejus machinatione, et consilio dissipari, qui propter « hoc hujusmodi treugarum concessionem procuraret, ut regem « Tunarum metu Francorum perterritum jam annis pluribus a so- « lutione tributaria dissuetum, per talem quasi pacis compositionem « in solitum tributum reduceret, quod antea annis aliquibus non « fuerat persolutum. Illud enim regnum regno Siciliæ subjectum « est, et a longo tempore tributariis conditionibus obligatum. Tale « murmur oriri cœpit in populo contra regem Siciliæ sine causa. « Quum communis simplicitas communi oppositioni consentiens, pro- « rumpat multotiens in incertum, ignorans quid armorum debeat « negotiis expedire. » Guill. Nang., *Philipp. III Vita;* apud Duchesne, t. V, p. 521.

Le traité fut approuvé par les lettrés, les jurisconsultes, les clercs. On voit parmi les signatures le nom de presque tous les évêques, prélats et religieux qui avaient suivi l'armée. En général, les esprits sensés ne prirent aucune part aux murmures de la multitude; mais ils forment partout le petit nombre. D'ailleurs, un auxiliaire inattendu vint en aide aux mécontents.

Dans ce moment, Édouard Plantagenet[1] débarqua à Carthage avec sa femme, Éléonore de Castille. Ce prince était fils de Henri III et neveu de Charles d'Anjou, par sa mère Sancie de Provence. Les rois de France, de Sicile et de Navarre le reçurent avec joie. Dès qu'il eut appris la mort de Louis IX, il demanda aux trois rois ce qu'ils allaient faire. Ils répondirent : « Traiter avec le sultan de Tunis. — Eh quoi? très-chers seigneurs, s'écria le prince d'Angleterre, n'avons-nous pas pris la croix pour combattre les mécréants? Devons-nous traiter avec eux? Marchons sur Jérusalem. » On lui objecta que le traité était déjà rédigé et qu'on n'attendait plus que sa signature. « Vous ne l'aurez

[1] Plus tard Édouard Ier, roi d'Angleterre.

jamais! s'écria le bouillant Édouard. Je refuse ma part des contributions frappées sur le roi de Tunis! c'est un argent sacrilége... Je le repousse. » Le lendemain il donna un festin aux trois rois, y assista avec une gravité morose; puis après avoir pris congé de ses illustres parents, il partit brusquement[1]. L'opposition du prince Édouard créait à Charles d'Anjou une difficulté d'autant plus grave que son autre neveu, Philippe III, penchait pour la continuation de la guerre d'Afrique; mais Charles, toujours inébranlable, résista à la clameur générale. Il ramena le roi de France à son avis, y attacha secrètement le roi de Navarre et finit par entraîner tout le reste. Le soudan d'Égypte ne pensait pas comme les détracteurs du roi de Naples. Dans son indignation, Bibars Bondocdar repoussa les présents de Mohammed, les distribua à ses esclaves, reprocha au soudan de Tunis d'avoir lâchement laissé échapper l'armée chrétienne, qu'il pouvait exterminer après la mort du roi de France et le déclara indigne de

[1] Knighton, chroniqueur anglais, dans Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, IIe partie, p. 254. — Trivet, autre chroniqueur anglais, dans d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 202, éd. in-f°, Paris, Montalant, 1723.

régner sur les vrais croyants[1]. Ainsi des reproches contradictoires atteignirent à la fois Charles et Mohammed; les deux adversaires eurent leurs concitoyens pour accusateurs; chose qui est de tous les temps et de tous les peuples.

Le retour en Europe par la Sicile fut décidé. Une grande confusion présida au départ; beaucoup de malheureux pèlerins, qui remplissaient les airs de leurs cris, auraient été abandonnés et massacrés par les Arabes, si Charles d'Anjou n'avait veillé à leur sûreté. Accompagné du connétable et du grand chambellan de France, il resta à terre jusqu'à ce que les derniers et les plus pauvres fussent embarqués[2]. Quel étrange contraste! Cet homme, qui avait fait égorger des malades dans le camp ennemi, devint le salut et la providence d'infortunés sans nom et sans appui! C'est que les uns étaient musulmans, les autres chrétiens. Tel était l'esprit du siècle.

[1] Makrizi.

[2] « Facta pace in hunc modum, recollegerant gentes suas in na« vibus reges nostri die martis post Sanctum Martinum hiemalem, « rege Siciliæ remanente et retardante aliquantulum pro paupe« ribus et ultimis recolendis. » Ep. Petri de Condeto ad Martinum abbatem, apud d'Achery, *Spicilegium*, III, 667.

Grâce à la prévoyance, à l'humanité de Charles d'Anjou, la retraite de l'armée ne fut pas une fuite; mais elle ressemblait à des funérailles. Le roi était mort! le légat du pape était mort! le jeune comte de Nevers était mort!... Né en Syrie, Jean Tristan avait été placé entre deux exils, aux deux points extrêmes de la vie. Le roi de Navarre et sa femme Isabelle de France, fille de saint Louis; le comte et la comtesse de Toulouse se mouraient aussi frappés par la contagion qui les acheva peu de jours après. On désespérait même du roi de France, sauvé par sa jeunesse; et la reine, épouse de Philippe III, Isabelle d'Aragon, fléchissait sous le poids d'une grossesse avancée. Charles, plein de séve et de verdeur, conduisait ce cortége d'agonisants et de trépassés. C'est dans ce lugubre appareil qu'il aborda en Sicile; mais là une nouvelle calamité vint fondre sur ces malheureux pèlerins.

Le 25 octobre, après une navigation de sept jours, qu'aucun accident n'avait troublée, la flotte entra, sans encombre, dans le port de Trapani. On jeta l'ancre à deux milles de la ville; vers le soir, des barques conduisirent à terre, en deux

ou trois voyages, les rois, les princes, les chefs de l'armée. Tout à coup, dans la nuit, une tempête se déclara, une de ces tempêtes des mers siciliennes dont Virgile nous a reproduit la fidèle et terrible image[1]. Aussi, pour la dépeindre, la *Chronique de Saint-Denis* a-t-elle recours aux souvenirs du paganisme : *Neptunus*, dit-elle, *un des maistres d'enfer, enflé et plain d'orgueil et de dédaing.... esmut et hasta tous les esprits de tempeste et leur commanda qu'ils se boutassent es nefs, et que ils les feissent hurter si fortement qu'ils pourroient*[2].

Tandis que les vents rompaient les mâts et les cordages, et les faisaient voler par petites pièces dans la mer. Tandis que les navires, poussés les uns contre les autres, *comme s'ils jouoient à la pelote*[3], *s'élevoient tantôt si haut, qu'ils paroissoient vouloir escalader les cieux, et tantôt si bas, qu'ils sembloient plonger dans l'abîme*, on vit tout à coup PORTE-JOIE, *nef merveilleuse et forte, s'arracher à ses ancres, se jeter sur les autres vaisseaux, les heurter, les pousser, les précipiter, et bravant les vents et*

[1] *Æneid.*, l. I, v. 34.
[2] *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, t. II, p. 1099.
[3] *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, id.



les flots comme une bête enragée, arriver seule à bon port. C'est sur Porte-Joie qu'était le corps de saint Louis.

Distraite de toute autre pensée, la France attachait ses regards sur cette embarcation qui, sous les auspices d'un prince français, jeune et brave, lui apportait, du fond de l'Afrique, les restes sacrés d'un grand homme. Ce spectacle s'est reproduit de nos jours.

Les rois vinrent sur le rivage, regardèrent et gémirent. Dix-huit vaisseaux et quatre mille hommes[1] avaient péri avec une quantité prodigieuse de chevaux et d'armes. Dans ce commun malheur, on se consola en répandant le bruit que le tribut payé par le sultan de Tunis à Charles d'Anjou avait été perdu dans le naufrage. Les croisés l'appelaient la *pécune scélérate.* La mort du roi et de la reine de Navarre, à Trapani, en Sicile; celle du comte et de la comtesse de Toulouse, à Corneto, en Toscane, suivirent de près ce désastre. Charles d'Anjou secourut ses infortunés compagnons avec une sollicitude magnanime; toutefois il ne put ranimer leur

[1] *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, p. 1093.

courage ni les entraîner à l'accomplissement de ses desseins.

Comme il ne renonçait pas facilement à ce qu'il avait arrêté d'avance dans son esprit, à peine débarqué à Trapani, il rassembla le conseil des rois et leur proposa de marcher sur Constantinople. Profiter de cette réunion inaccoutumée de forces navales pour rétablir la puissance française en Orient était une pensée à la fois hardie et sage; mais resté seul infatigable, Charles d'Anjou parlait à des hommes accablés de lassitude, pénétrés d'un découragement profond. Ils s'y refusèrent tous. Même, Édouard d'Angleterre repoussa avec une énergie insultante les propositions de son oncle. Il déclara qu'il passerait l'hiver en Sicile et qu'il retournerait ensuite en Syrie, ce qu'il fit comme il l'avait annoncé, mais sans autre résultat qu'une blessure guérie par le dévouement conjugal de la vertueuse et intrépide Éléonore de Castille.

Les troupes auxiliaires témoignèrent la même répugnance. Gênes surtout montra son mauvais vouloir. Ce fut sur elle que l'irritable monarque déchargea toute sa colère. Conformément au texte barbare d'une vieille loi normande reçue dans

toute la chrétienté, mais combattue ou affaiblie par l'humanité de Louis IX, Charles d'Anjou s'appropria, avec toute leur cargaison, les navires génois poussés par la tempête sur la côte de Trapani.

Philippe III y avait reçu des lettres de l'abbé de Saint-Denis et de Simon de Clermont, régents du royaume nommés par son père, qui le rappelaient dans ses états avec les instances les plus pressantes. Il se rendit à leur juste désir, résolu de ramener la dépouille mortelle de saint Louis, après avoir vénéré les reliques des apôtres dans la basilique du Vatican. Charles d'Anjou se fit un honneur de l'accompagner dans ce pèlerinage. Indépendamment de sa piété, il y était engagé par son intérêt politique, car il importait au roi de Sicile de prouver qu'en perdant son frère il n'avait pas perdu l'appui de la France. Son ambition et son orgueil lui conseillaient également de se montrer aux yeux de l'Italie entière, le guide et presque le protecteur de la jeunesse du roi des Français.

Les princes ne s'arrêtèrent à Palerme que pour s'agenouiller dans l'église de Montréal, devant les en-

trailles de saint Louis, et peut-être aussi devant son cœur, ce cœur le plus pur qui ait jamais palpité dans la poitrine d'un roi. Mais ce ne fut pas de la capitale de la Sicile qu'ils s'embarquèrent pour Naples. L'état de la navigation, à cette époque, ne leur permettait pas une traversée qui a cessé d'être périlleuse, mais qui, faute d'un port de relâche entre les îles d'Ustica et de Capri, est encore difficile dans les gros temps. Ce fait peut seul expliquer comment, pour se rendre de Palerme à Naples, Philippe le Hardi et Charles d'Anjou gagnèrent Messine et traversèrent toute la Calabre. Ce détour devint fatal à Isabelle d'Aragon : en traversant un torrent pierreux, près de Catanzaro, son cheval s'abattit, et la reine, transportée à Cosenza, y mourut au bout de cinq jours, par suite d'un douloureux avortement. Il fallut joindre son cadavre aux corps de saint Louis, de Jean Tristan son fils, du roi et de la reine de Navarre. Les deux rois traversèrent ainsi l'Italie, depuis Reggio jusqu'à Rome et de Rome jusqu'à Viterbe, à la tête de cinq cercueils.

Ils s'arrêtèrent dans cette dernière ville, où les cardinaux étaient rassemblés depuis deux ans, sans pouvoir s'accorder sur le choix du successeur qu'ils

voulaient donner à Clément IV. A leur arrivée, un événement terrible et sanglant troubla la monotonie de ce long conclave. Parmi les princes qui, de Trapani, avaient accompagné les deux rois, se trouvait Henri d'Allemagne, ou plutôt d'Angleterre, fils de Richard de Cornouailles, roi des Romains. Guy de Montfort commandait alors en Toscane. Il vint saluer les deux rois à Viterbe et y rencontra Henri. C'est à Richard de Cornouailles que Guy attribuait la défaite et la mort de son propre père, le fameux Simon de Montfort, comte de Leicester. Un jour que Henri assistait à la messe dans la cathédrale de Viterbe, Guy de Montfort entre précipitamment suivi d'une troupe de sbires, se jette sur le prince anglais, le perce de dix coups de poignard, et s'en va. A peine est-il sorti qu'un des brigands lui dit : « Comte, rentre au plus vite, et traîne Henri. Songe que ton père a été traîné. — Tu dis vrai ! » répond Montfort. Aussitôt il revient sur ses pas, tombe avec un redoublement de rage sur le cadavre encore palpitant, le prend par les pieds, le traîne sur le pavé de l'église, puis le jette dehors, dans la rue. Le meurtrier s'échappa; il s'enfuit chez son beau-père le comte de l'Anguil-

lara, surnommé le *Comte-Rouge*. Guy de Montfort était l'un des meilleurs capitaines de l'armée angevine. Le roi de Sicile ne se mit pas en peine de le faire poursuivre dans le premier moment. On fut indigné de cette patience; elle aurait même rejailli, par un contre-coup funeste, sur la réputation de Charles d'Anjou, s'il ne s'était hâté d'écrire au prince de Salerne qui faisait les fonctions de vice-roi pendant son absence, pour lui ordonner de saisir les châteaux de Monteforte, Cicala, Nola, Atripalda, Avellino, riches fiefs de Guy de Montfort. Le corps de Henri fut porté à Orviète, où on lui fit des funérailles solennelles présidées par Stefano Colonna et d'autres barons romains[1]. Le cœur de la victime, envoyé en Angleterre, y fut renfermé dans une urne d'or et placé au haut d'une colonne, sur un des ponts de Londres[2]. Guy de Montfort et ses complices furent condamnés par contumace et excommuniés par le sacré collége.

Cependant Philippe III se hâta de repasser les

[1] Cipriano Manente, *Istorie di Orvieto*, Vinegia, appresso Gabriel Grolito di Ferrari, 1564, p. 138.

[2] Matthieu Paris et Dante (voy. l'épigraphe du liv. XI).

Alpes et de retourner en France avec le corps de son père, qu'il porta pieusement sur ses épaules jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis. Le tombeau de saint Louis fut aussi le tombeau des croisades.

FIN DU DIXIÈME LIVRE.

LIVRE XI

L'ORIENT

ET

L'ARAGON

1271 — 1282

Mostrocci un'ombra dall' un canto sola,
Dicendo : Colui fesse in grembo a Dio
Lo cor che in su 'l Tamigi ancor si cola.
Inf., c. XII.

Se tal fu l'una ruota della biga,
In che la santa Chiesa si difese,
E vinse in campo la sua civil briga,
Ben ti dovrebbe assai esser palese
L'eccellenza dell'altra, di cui Tomma
Dinanzi al mio venir fu sì cortese.
Ma l'orbita, che fe' la parte somma
Di sua circonferenza, è derelitta,
Sì ch' è la muffa dov'era la gromma.
Parad., c. XII.

Carlo venne in Italia. . . . .
. . . . e poi
Ripinse al ciel Tommaso, per ammenda.
Purg., c. XX.

Io vidi per le coste e per lo fondo
Piena la pietra livida di fori
D' un largo tutti, e ciascuno era tondo. . . . .
Fuor della bocca a ciascun soperchiava
D' un peccatore i piedi, e delle gambe
Infino al grosso, e l' altro dentro stava.
Le piante erano accese a tutti intrambe;
Perchè sì forte guizzavan le giunte,
Che spezzate averian ritorte e strambe.
Qual suole il fiammeggiar delle cose unte

Muoversi pur su per l' estrema buccia;
Tal era lì da' calcagni alle punte.
   Chi è colui, maestro, che si cruccia,
Guizzando più che gli altri suoi consorti,
Diss' io, e cui più rossa fiamma succia?
   Ed egli a me: Se tu vuoi ch' io ti porti
Laggiù per quella ripa che più giace,
Da lui saprai di sè, e de' suoi torti.
   Ed io: Tanto m' è bel quanto a te piace:
Tu sei signore, e sai ch' io non mi parto
Dal tuo volere, e sai quel che si tace.
   Allor venimmo in su l' argine quarto;
Volgemmo e discendemmo a mano stanca
Laggiù nel fondo foracchiato ed arto.
   E il buon maestro ancor dalla sua anca
Non mi dipose, sin mi giunse al rotto
Di quel che sì piangeva con la zanca.
   O qual che se', che 'l di su tien di sotto,
Anima trista, come pal commessa,
Comincia' io a dir, se puoi, fa' motto. . . . . .
   Allor Virgilio disse: Dilli tosto,
Non son colui, non son colui che credi:
Ed io risposi come a me fu imposto.
   Perchè lo spirto tutti storse i piedi:
Poi sospirando, e con voce di pianto,
Mi disse: Dunque che a me richiedi?
   Se di saper ch' io sia ti cal cotanto,
Che tu abbi però la ripa scorsa,
Sappi ch' io fui vestito del gran manto.
   E veramente fui figliuol dell' Orsa,
Cupido sì, per avanzar gli Orsatti,
Che su l' avere, e qui me misi in borsa.
   Di sotto al capo mio son gli altri tratti
Che precedetter me simoneggiando,
Per la fessura della pietra piatti.
   Laggiù cascherò io altresì, quando
Verrà colui ch' io credea che tu fossi,
Allor ch' io feci il subito dimando.

Ma più è 'l tempo già che i piè mi cossi,
E ch' io son stato così sottosopra,
Ch' ei non starà piantato coi piè rossi. . . . .

Inf., c. XIX.

Ebbe la santa Chiesa in le sue braccia:
Dal Torso fu, e purga per digiuno
L' anguille di Bolsena in la vernaccia.

Purg., c. XXIV.

LIVRE ONZIÈME.

Origine du conclave. — Longue vacance du saint-siége. — Toit découvert. — Élection de Grégoire X. — Michel Paléologue. — Le pape en Orient. — Arrivée de Grégoire X en Italie. — Rétablissement de l'empire d'Allemagne. — Rodolphe de Habsbourg. — Grégoire X réconcilie les guelfes et les gibelins. — Opposition de Charles d'Anjou à la politique du pape. — Saint Thomas d'Aquin. — Sa mort. — Charles d'Anjou en est accusé. — Réfutation de cette calomnie. — Second concile de Lyon. — Mort de Grégoire X. — Succession rapide de plusieurs papes. — Innocent V, ami de Charles d'Anjou. — Adrien V, son ennemi. — Adrien appelle Rodolphe de Habsbourg contre Charles. — Jean XXI favorise Marie d'Antioche, appelée *Mademoiselle de Jérusalem*. — Charles d'Anjou achète ses droits à Marie d'Antioche. — Il prend le titre de roi de Jérusalem. — Mort bizarre de Jean XXI. — Nicolas III, de la maison des Ursins. — Politique de ce grand pape. — Son ascendant sur Rodolphe de Habsbourg et sur Charles d'Anjou. — Il les balance l'un par l'autre. — Il ôte à Charles d'Anjou le titre de vicaire impérial

et de sénateur de Rome. — Il fait reconnaître par le roi des Romains l'indépendance de la Sicile, à l'égard de l'Empire. — Administration intérieure du royaume de Naples. — Projets de Charles d'Anjou sur l'Orient. — Pierre d'Aragon. — Constance, fille de Mainfroy. — Desseins de Pierre d'Aragon sur la Sicile. — Jean de Procida. — Importance réelle de ce personnage. — Il se retire à la cour d'Aragon. — Il ne s'est pas rendu en Orient, auprès de Paléologue. — Nicolas III n'est pas entré dans une conspiration contre Charles d'Anjou. — Intrigue aragonaise. — Mort de Nicolas III. — Pierre d'Aragon continue ses armements. — Sa réponse au roi de France. — Pierre d'Aragon est sur le point de s'embarquer pour l'Afrique. — Et Charles d'Anjou pour l'Orient.

Les cardinaux, au nombre de dix-huit, étaient réunis depuis près de trois ans à Viterbe, pour donner un successeur à Clément IV; mais ils ne pouvaient parvenir à s'entendre. Les partis italien et français, représentés par portions égales, se balançaient dans un équilibre sans résultat. D'un accord unanime, ils avaient chassé de Viterbe les ennemis de Charles Ier [1]; s'appuyant l'un et l'autre sur ce

[1] « Epistola ejusdem regis directa dominis cardinalibus, in qua « rex refert gratias de profligatione proditorum ab urbe Viterbi, et « eos rogat, ut illos expellant ab omnibus terris Ecclesiæ, quia « inquietant, et aggrediantur gentes venientes a partibus ultra- « montanis. » Reg. Caroli I, litt. D, fol. 14, Arch. Nap.

prince, avec cette différence que le parti français ne voyait qu'en lui le salut de la papauté et ne croyait pouvoir trop étendre son autorité et son influence, tandis que le parti italien, animé par un esprit plus exclusivement local, commençait à s'inquiéter de l'ambition du roi de Sicile. D'ailleurs, en Italie, toute domination étrangère, même désirée et appelée, ne tarde pas longtemps à devenir suspecte. Chacune de ces deux opinions avait des partisans et des défenseurs parmi les cardinaux, et leurs hésitations se seraient prolongées au delà de toutes les prévisions si elles n'avaient été tranchées brusquement par l'intervention populaire; surtout, si un intérêt plus direct, l'intérêt exclusivement religieux, n'avait dominé, et pour un moment, suspendu toute controverse politique.

A cette époque, le nom et l'usage du conclave étaient inconnus. Les cardinaux, réunis pour l'élection d'un pape, ne s'étaient pas encore imposé le devoir d'une rigoureuse clôture; ils se réunissaient dans une église, y assistaient au service divin, procédaient ensuite à l'élection pontificale, puis se retiraient dans leurs demeures. Philippe III et Charles I[er] les y avaient visités pour

les presser de donner un chef à la chrétienté; mais ils partirent sans avoir rien obtenu du sacré collége. L'intervention d'un saint fut plus efficace que celle de deux rois. Bonaventura Fidenza de Bagnarea, en Toscane, moine franciscain, surnommé par l'admiration de toute l'Italie le *Docteur Séraphique*, habitait alors Viterbe où il exerçait un ascendant suprême par la charité et la science. Pénétré du tort que la discorde faisait à l'Église, saint Bonaventure parla au peuple, l'exhorta à fermer les portes de la ville pour forcer les cardinaux à s'enfermer dans un lieu clos et sûr et à procéder immédiatement au choix d'un souverain pontife[1]. L'avis du moine-tribun fut embrassé avec ardeur. Aussitôt le podestat, Alberto di Montebuono, et le capitaine de la ville, Ranieri Gatti, mirent les cardinaux sous bonne garde dans une grande salle du palais épiscopal, où ils firent construire à la hâte des cellules séparées par des poutres[2]. Voilà l'origine du conclave.

[1] Feliciano Bussi, *Istoria della città di Viterbo*. Roma, 1742, p. 161.

[2] On voit encore les trous de ces poutres très-distinctement sur le pavé de la salle. C'était une étrange tyrannie que d'y avoir renfermé dix-huit personnes, pour la plupart avancées en âge.

Cependant la clôture ne mettait pas un terme aux dissentions. « En vérité, seigneurs, s'écria le cardinal don Juan de Toledo, évêque de Porto, nous ferions bien de découvrir le toit pour laisser entrer le Saint-Esprit. » Ce n'était qu'une saillie, un bon mot; le peuple en fit une réalité. Le peuple prend tout au sérieux. Avec ce rude interlocuteur, il ne faut hasarder une plaisanterie qu'à bon escient. Le toit fut, en effet, découvert, non tout entier, mais en partie. Vaine précaution! Les cardinaux résistèrent aux intempéries, comme ils avaient résisté aux menaces et aux prières. Ils écrivirent, en corps, au podestat et au capitaine de la ville, pour les supplier de laisser sortir librement l'évêque d'Ostie et de Velletri, qui venait de tomber malade. Cette lettre, conservée aux archives de Viterbe, est datée *du palais découvert*[1].

[1] « Nos miseratione divina episcopi, presbyteri, et diaconi sa-« crosanctæ romanæ Ecclesiæ cardinales, infirmitati venerabilis « fratris nostri H. ostiensis et vellitrensis episcopi fraterno compa-« tientes affectu, vobis Alberto de Monte Bono potestati, et Rey-« nerio Gatto, qui pro capitaneo viterbiensi te geris, et communi « viterbiensi tenore præsentium, sub debito fidelitatis, quo nobis, « et Ecclesiæ romanæ tenemini districte præcipiendo mandamus, « quatenus quum idem episcopus juri, et voto sibi competentibus in

Ranieri Gatti, ne pouvant plus supporter le tort que faisait à la ville cette obstination du sacré collége, se décida à le prendre par la famine. Il ne laissa plus pénétrer dans l'enceinte du conclave qu'une nourriture maigre et rare. Il fallut se rendre.

Les cardinaux firent entre eux un compromis, sous les auspices de saint Bonaventure qui les avait fait enfermer dans leur étrange prison. Par le conseil du docteur séraphique, ils nommèrent six d'entre eux pour choisir le pape hors du sacré collége. Ils sentaient trop bien que leur long dissentiment ne leur permettait pas d'élire l'un d'entre eux. Simon, du titre de Saint-Martin, Guido de Saint-Lauren *in Lucina,* Richard de Saint-Ange, Octavien de Sainte-Marie *in Via Lata,* Jean de Saint-Nicolas *in Carcere* et Jean de Sainte-Marie *in Cosme-*

« electione romani pontificis renonciaverit coram nobis, quantum « ad præsentem vacationem duntaxat, volens, ut non obstante « ejus absentia, sine ipso hac vice libere procedamus ad providen- « dum romanæ Ecclesiæ de pastore, ratam habiturus et gratam « electionem, seu provisionem, quam de romano pontifice absque « ipso, et ejus requisitione duxerimus faciendam, ac instanter pe- « tierit vobis mandari, eumdem episcopum de ipso palatio statim « egredi libere permittatis, nec ipsum de cætero aliquatenus de- « tineatis invitum. Datum Viterbii *in palatio discoperto*, episco- « patus viterbiensis VII. idus junii anno Domini M. CC. LXX. « Apostolica sede vacante. »

din[1], ayant reçu les pouvoirs de leurs collègues, élirent un absent : Tealdo Visconti, évêque de Plai-
1er sept. sance et patriarche de Jérusalem, qui se trouvait alors dans la terre sainte.

On peut s'étonner d'une telle élection. Les cardinaux réunis à Viterbe avaient été chercher bien loin un successeur à Clément IV; mais l'état de la chrétienté explique ce choix. Il était même difficile d'en faire un autre.

La cour de Rome se voyait placée entre les prétentions de Charles d'Anjou sur Constantinople et la réconciliation des deux Églises, proposée avec une infatigable persévérance par Michel Paléologue. Non-seulement l'empereur grec avait envoyé des émissaires aux cardinaux, mais il avait intéressé à sa cause saint Louis lui-même. Louis s'était enflammé à l'idée d'amener l'Église grecque dans les bras de l'Église latine; il s'était empressé de recommander Paléologue à Clément IV; mais le pape était mort sur ces entrefaites, et ses ambassadeurs n'avaient pu remettre leurs lettres qu'aux cardinaux. Ceux-ci remercièrent le roi de

[1] Raynaldi, *Ann. eccl.*, t. XXIII, p. 276.

France de son zèle; ils lui promirent de tenir grand compte de sa recommandation, tout en lui faisant sentir doucement qu'une affaire de cette nature n'appartenait point à l'autorité séculière, et qu'il était dangereux, même aux rois les plus saints, de s'en mêler d'une manière trop directe[1]. Dans l'intervalle eut lieu la fatale croisade de Tunis. Les envoyés de Michel eurent l'ordre d'accompagner le roi jusqu'à Carthage. Ils n'y arrivèrent que la veille de sa mort. Cependant Louis IX trouva encore le temps de les recevoir : ce fut là sa dernière audience. Il expira en s'écriant à plusieurs reprises : « Jérusalem ! Jérusalem !.... » Dernière parole, échappée aux lèvres mourantes d'un saint, qui traçait au conclave son devoir et sa conduite.

Quoique l'ardeur des croisades fût refroidie, l'opinion de la chrétienté se montrait encore plus

[1] « Propter quod memoratus rex solitum prosequens ad ejusdem « fidei augmenta propositum, et ad præfatam romanam Ecclesiam « consuetæ non omittens devotionis affectum; sed prudenter atten- « dens, ac humiliter cognoscens, quod suum non erat tale in « eodem negotio, quod specialiter pertinere dignoscitur ad ejusdem « sedis examen, etiam ad ipsius imperatoris instantiam officium « usurpare; consulte respondit, quod in eodem negotio, hujusmodi « partes nequaquam assumeret; sed pro ipsius salubri consumma- « tione apud eamdem sedem, ad quam id pertinet, libenter instaret. » Raynaldi, *Ann. eccl.*, t. III, p. 261.

fatiguée de la lutte à laquelle les partisans du sacerdoce et de l'empire s'abandonnaient sans relâche, et qui, depuis un demi-siècle, s'était réveillée avec fureur. Les cœurs sincères se sentaient blessés de cette longue substitution d'une guerre civile à une guerre sacrée. L'abandon de la terre sainte, naguère oubliée de tous excepté de Louis IX, la mort de ce juste, peu différente du martyre, ses ossements traversant l'Italie et la France, tous ces souvenirs si imposants, tous ces grands spectacles avaient éloigné les esprits de la politique pour les ramener à la religion. Ce n'est pas qu'on désirât renouveler les expéditions d'Asie ou d'Afrique. Loin de là, l'exemple de la dernière croisade faisait craindre ces entreprises et l'Église elle-même partageait cette crainte; mais plus elle se sentait embarrassée d'agir, plus elle avait hâte de protester. Il est de ces moments dans la vie publique où les démonstrations sont indispensables, précisément parce que les actes sont impossibles. Certes, les cardinaux, assemblés en conclave à Viterbe, dès l'année 1270, n'avaient aucun désir de prêcher une nouvelle expédition; ils voulaient encore moins se prononcer entre Charles d'Anjou et Michel Paléologue, entre

la conciliation douteuse des deux symboles et l'extension de la puissance du roi de Sicile jusqu'en Orient; mais ils devaient témoigner le vif intérêt qu'ils prenaient au sort des catholiques d'Asie, et ils ne pouvaient le prouver d'une manière ostensible qu'en donnant pour chef à la catholicité un vieillard dont la longue vie avait été consacrée à aimer, à visiter et à consoler les chrétiens de la terre sainte.

Tealdo Visconti reçut à Ptolémaïs la nouvelle inattendue de son élection. Il n'hésita pas à accepter, et prit immédiatement le nom de Grégoire X. Sur le trône pontifical, il embrassait avec ferveur l'espoir de relever sa chère Sion. En s'embarquant à Ptolémaïs, au milieu d'une foule immense qui l'accompagnait de ses vœux, Grégoire, les yeux doucement levés vers le ciel, bénit tout ce peuple prosterné à ses pieds et entonna le chant du Psalmiste : « Que ma langue s'attache à mon gosier, si je t'oublie, ô Jérusalem! et si tu n'es pas le principe, la source de toute ma joie[1]! »

[1] « Adhæret lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si « non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ. » Ps. cxxxvi, v. 7, 8.

Un tel choix effraya Charles d'Anjou. Le roi de Sicile pouvait espérer d'exercer quelque influence sur un pape, homme de parti et de guerre, préoccupé de guelfes et de gibelins, mettant sans cesse les foudres sacrées au service des intérêts politiques, fomentant dans les villes des séditions et des ligues, traitant les révoltes d'hérésies et les hérésies de révoltes : mais que faire d'un pieux vieillard qui a en horreur les cris de la discorde et de la haine, qui, étranger aux factions de l'Italie, ne rêve que le saint sépulcre et les palmes de l'Idumée? Charles d'Anjou devait avoir peu de prise sur un pontife si différent de tous ses prédécesseurs. Il le craignait d'autant plus que Michel lui avait envoyé une députation à Ptolémaïs pour le supplier de passer par Constantinople, et qu'à défaut de cette faveur l'empereur grec avait obtenu dans la personne de ses ambassadeurs un accueil plein de bienveillance. Ce n'était pas là des nouvelles encourageantes pour Charles Ier. Il pressentait la ruine probable ou du moins l'ajournement certain de ses projets de conquête en Orient. Toutefois, il cacha son dépit avec soin, et dès qu'il eut appris que la flotte pisane, qui portait le pontife romain, était en

vue du port de Brindes, il se hâta d'y accourir avec une suite nombreuse. A sa seule approche, 18 nov. Charles sentit la vérité de ses pressentiments. Ainsi qu'il l'avait craint, il ne trouva dans Grégoire X ni un politique profond ni un chef de parti ardent; il ne vit qu'un vieillard pacifique, uniquement préoccupé de la délivrance des saints lieux et de la réunion des deux Églises. Il en résultait que le pape ne permettrait pas au roi de Sicile d'attaquer l'empire grec. Charles Ier, froidement reçu par Grégoire X, ne parvint à lui faire agréer aucun de ses projets. Il le conduisit, à travers la Capitanate et les Abruzzes jusqu'à Ceprano, frontière de ses États. Là, il prit congé du pape; car il n'avait pu même obtenir la permission de l'accompagner à Rome, pour assister à son couronnement.

Bien que Grégoire X eût confirmé à Charles d'Anjou le titre de sénateur de Rome, le roi en le quittant comprit qu'il se séparait d'un ennemi secret. En effet, Tealdo Visconti se prépara à lui créer des obstacles et tendit à ce but par divers moyens; les uns directs, les autres indirects; quelques-uns dictés par la politique d'un Italien, quelques autres par la conscience d'un prêtre. L'âme

pure, mais un peu chimérique de Grégoire X, avait conçu trois pensées nobles et saintes, qui n'avaient qu'un défaut, celui d'être impossibles. Il voulait réconcilier tous les partis en Italie, unir les deux Églises en Orient, et recommencer la croisade avec un éclat encore inconnu, puisque les souverains de l'Europe devaient y aller tous, sans exception, le souverain pontife à leur tête.

Les intérêts de Charles d'Anjou le rendaient hostile à l'accomplissement d'un tel dessein; son ascendant pouvait en détourner le roi de France son neveu. De tous les princes de la chrétienté, Philippe et Charles étaient les plus puissants, les plus illustres. Au-dessus de ces deux rois, au-dessus du roi de Sicile surtout, le pape résolut d'élever un empereur d'Occident.

Le titre de César, si saint, si révéré, ce titre sans rival, inauguré par le grand Jules, restauré par Charlemagne, était tombé dans la poussière. Il avait passé d'un landgrave de Thuringe à un comte de Hollande, rois des prêtres, choisis au hasard, régnant sur rien et sur personne, aussitôt dispersés qu'intronisés; il avait été avili par la scandaleuse émulation d'un Anglais, d'un Cas-

tillan qui le disputaient à prix d'argent, et enfin, par la chute de cette maison de Souabe, si haute, si audacieuse, mais si profondément abaissée. Pendant l'interrègne qui suivit la mort de Frédéric II, à force de se passer d'empereur, l'Occident avait fini par le croire inutile. Les mépris, les affronts, les anathèmes de l'Église avaient flétri à tel point le laurier d'or, que la papauté elle-même crut nécessaire de laver de ses souillures et de rétablir cet antique emblème de la souveraine puissance.

Richard de Cornouailles était mort; son compétiteur Alphonse le Savant, roi de Castille, prétendait toujours à l'empire. Les papes ne s'étaient jamais prononcés entre les deux compétiteurs. Grégoire X prit la résolution d'écarter Alphonse et, s'il résistait, de le briser. Alphonse résista en effet; il se déclara empereur légitime librement élu; il vint même jusqu'à Beaucaire pour plaider sa cause devant le saint-père. Grégoire lui signifia de renoncer à la pourpre sous peine de l'interdit. Il promit de la quitter et la garda. Grégoire renouvela sa défense et menaça de nouveau le Castillan de l'excommunication. Alphonse obéit enfin. Son abdication obtenue, le pape

signifia aux princes d'Allemagne qu'ils eussent à choisir un empereur. Ils y consentirent volontiers. Ils ne craignaient plus le chef de l'empire, et le pouvoir que chacun d'entre eux s'était arrogé était arrivé à ce point de désordre qu'ils en étaient fatigués eux-mêmes. Leur choix se porta sur Ro-
29 sept. dolphe, comte de Habsbourg.

Ce n'était pas, comme on l'a dit souvent, un petit gentilhomme nécessiteux; il n'avait point été, comme on s'obstine encore à l'affirmer, le grand maréchal, le domestique d'Ottocar, roi de Bohême[1]. Rodolphe, au contraire, l'un des plus vaillants chevaliers de la chrétienté, était riche en revenus et en terres. Lorsqu'il fut élu roi des Romains, il possédait les comtés de Habsbourg, de Kibourg, et d'autres domaines en Souabe, débris de l'héritage de Conradin; une partie de l'Alsace et de la Suisse lui appartenait[2]; il était un souverain respectable.

[1] Ockhart, *Europens monarchische und republikanische statten.* — Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*, t. I.

[2] Selon les tables de Hassel, les biens de Rodolphe de Habsbourg, lors de son avénement à l'empire, occupaient en surface seulement cent soixante-dix-neuf milles carrés d'Allemagne. Mentelle, *Mémoires de l'Institut*, Académie des Inscrip. et Bell.-Lett., t. VI, p. 621. Voir aussi Coxe, *Maison d'Autriche*, t. I.

Plus tard, on a rabaissé son origine en haine de la maison d'Autriche. Rodolphe ne venait peut-être pas d'un Etichon un peu fabuleux, mais il descendait avec certitude des comtes d'Alsace. Quoique très-noble, il était étranger à toute prétention sur une portion quelconque de l'Italie. C'est là ce qui désignait le comte de Habsbourg aux suffrages des électeurs. L'Allemagne voulait avant tout un chef qui ne fût occupé que d'elle, qui la défendît contre ses voisins et qui n'eût rien à démêler avec l'Europe méridionale. Cette considération recommandait également le comte de Habsbourg à la cour de Rome. Il y avait encore un autre motif. Du second mariage de Rodolphe avec Gertrude de Hohenbourg étaient issues sept filles. L'astre matrimonial de la monarchie autrichienne l'éclaira dès sa naissance. Le désir de devenir le gendre d'un empereur agit puissamment sur les électeurs. En effet, des sept filles de Rodolphe, une seule, Euphémie, prit le voile. Mathilde épousa Louis Sévère, duc de Bavière[1], assassin de sa première femme. Elle eut le courage d'entrer à son tour dans

[1] Voy. l. VIII.

ce lit ensanglanté. Les autres se marièrent dans les maisons de Brandebourg, de Bavière, de Hongrie. Albert, fils de Rodolphe et son héritier, eut pour femme Élisabeth, fille de Meinhard, comte de Tirol, et de cette infortunée Élisabeth-Marguerite, la mère de Conradin. Ainsi Rodolphe se substitua entièrement aux Hohenstauffen, moins l'Italie. Son mérite personnel le servit mieux encore que ses alliances. Il était seul capable de balancer et de contenir Charles d'Anjou.

Rodolphe était religieux et vaillant, mais sans emportement et sans cruauté. C'était un homme modéré dans un siècle féroce[1]. Par les traits du visage comme par ceux du caractère, il était bien le fondateur de la maison d'Autriche. On le représente avec la tête ovale et la grande lèvre pendante, transmises en héritage à tous ses descendants[2]. Il y avait aussi de la finesse dans sa pru-

[1] P. Barre, *Histoire d'Allemagne.*

[2] A la vérité, il y a deux portraits de Rodolphe de Habsbourg, non-seulement différents, mais opposés. On le voit tel que nous venons de le dépeindre dans l'une des statues qui entourent, à Inspruck, le tombeau de Maximilien II, et depuis il a toujours été reproduit d'après ce type, qui est devenu officiel. Mais il existe un autre portrait de Rodolphe peut-être plus ancien. On peut le voir

dence et même un peu d'astuce dans sa bonhomie. Il caressait le petit peuple par un langage familier; il raccommodait ses habits de ses mains; mais il ne s'en tenait pas à ces minces ressources. Rodolphe de Habsbourg avait un grand cœur [1].

dans la galerie du château de Nuremberg; c'est celui qui a été reproduit dans la collection gravée d'Odieuvre (*L'Europe illustre*). On ne peut rien voir de plus différent. A Nuremberg, Rodolphe, a la figure ronde et le nez très-court. Sur son tombeau à Spire on lui voit encore un visage assez différent, mais plus rapproché cependant du type officiel. Lequel des trois est le véritable?

[1] A l'époque de l'élection de Rodolphe l'Allemagne se trouvait menacée d'une révolution qui n'aurait abouti à rien moins qu'à transférer la prépondérance, et peut-être la domination directe des Teutons et des Slaves. Ces derniers avaient pour chef Premysl Ottokar. Conquérant de l'Autriche et de la Styrie, héritage dès lors fleurissant des Babenberg, Ottokar était le prince le plus redoutable de l'Europe centrale. Il avait défait les Hongrois et les Polonais, conduit en Prusse une croisade, fondé Kœnigsberg et conçu le projet d'étendre ses acquisitions jusqu'à la Baltique. Il entretenait avec la cour pontificale une correspondance étroite, dans laquelle on reconnait qu'il avait autant de calcul que d'ambition, qu'il savait attendre et se modérer, qu'il appréciait pleinement les avantages de la civilisation, et que, sans vouloir germaniser son peuple, il voulait le mettre au niveau des Teutons. Enlever au roi slave de Bohême les conquêtes allemandes, le replacer dans la position de ses ancêtres, vassaux des empereurs et membres du corps germanique, rendre l'ascendant aux Teutons dans la Germanie orientale, telle fut la tâche principale que l'élection de 1272 imposait à Rodolphe de Habsbourg. Il s'en acquitta mieux que ne l'auraient voulu les princes qui lui avaient donné leurs voix. Il inféoda l'Autriche et la Styrie à l'aîné de ses fils, la Souabe (ou ce qui en restait) au second; et refit, dans le sud et

Après l'élection de l'empereur Rodolphe, Grégoire X annonça la réunion d'un concile œcuménique à Lyon. Tous les princes de la chrétienté furent invités à s'y rendre à la suite du pape. A l'exemple de ses prédécesseurs, celui-ci avait refusé d'habiter Rome et s'était fixé à Viterbe. De cette ville, il se mit en route accompagné de tout le sacré collége et d'une cour de rois : c'étaient Beaudouin II, empereur d'Orient; Charles Ier, roi de Sicile, et Édouard Ier, roi d'Angleterre, qui ayant appris en Palestine la mort de son père, revenait de son inutile croisade, entreprise avec une ardeur si pétulante, et après avoir abordé en Sicile, où Charles son oncle l'avait fait recevoir avec magnificence, il traversait l'Italie pour aller prendre possession de ses États.

Toute cette troupe couronnée s'arrêta à Florence. Il s'y tint une de ces réunions qu'on a appelées depuis des *congrès*. Chaque quartier de la ville devint le séjour d'un monarque. Charles d'Anjou prit son logis dans la villa Frescobaldi. Grégoire X, séduit par les charmes de la Toscane, se plut à y ré-

l'est de l'Allemagne, une monarchie formidable qui, au XVIe siècle, faillit devenir universelle.

sider quelque temps[1]; une harmonie secrète s'étant établie entre cette âme bienveillante et la riante nature de la ville des fleurs, il voulut y réaliser sa plus chère pensée. Il se flattait qu'il suffirait d'un seul jour et de sa seule présence pour dissiper des haines séculaires et pour effacer les symboles, les noms des partis, chose plus difficile que d'anéantir les partis eux-mêmes. Résolu de réconcilier les vaincus avec les vainqueurs, Grégoire X n'imagina rien de mieux que de rappeler à Florence les émigrés gibelins. Il pria Charles d'Anjou de permettre ce retour. Charles y consentit en frémissant de rage. Rien de plus opposé à sa politique, de plus contraire à son intérêt. Chef des guelfes, il tirait toute sa force de ce titre, que lui enlevait la réhabilitation du parti déchu. L'autoriser à reparaître, c'était se démentir, c'était perdre la confiance de ses amis et encourager l'audace de ses adversaires. En effet, l'accord des deux factions était la ruine de la puissance du roi de Sicile dans le nord et au centre de l'Italie. Mais il savait qu'un tel accord était impossible et, fût-il ac-

[1] « Piacendo al papa la stanza per l'aggio dell' acqua e per la « nobilissima e sana aria. » Villani, l. VII, c. LXIII.

compli, qu'il n'avait aucune chance de durée. Charles se serait compromis par une résistance ouverte à un pape qu'on regardait déjà comme un saint. Politique, il se fia au temps, et céda. Il assista même à une fête donnée en l'honneur de la conciliation générale. Guelfes et gibelins avaient été réunis un matin, par l'ordre du pape, en face du pont Rubaconte. Quand la foule fut rassemblée, Grégoire X se plaça sur un trône entre l'empereur de Constantinople et le roi de Naples. L'excellent pontife pleura de tendresse en exhortant les Florentins à une réconciliation sincère : « Hélas, s'écria-t-il, l'Italie n'a-t-elle pas été assez ensanglantée par de vaines querelles ? Que signifient ces noms de guelfes et de gibelins ? Y a-t-il quelque sens dans ces sobriquets étrangers ? En connaît-on seulement l'origine ?... Ah ! ne soyez ni gibelins ni guelfes, ne soyez que chrétiens et concitoyens[1]. Cessez par vos querelles de déchirer notre cœur paternel et celui de nos frères les cardinaux de la sainte Église romaine ; cessez de contrister notre fils en Jésus-Christ,

[1] « Gibellinus est at christianus, at civis... inane nomen, quod « quid significet nemo intelligit... » Sancti Antonini, III pars, tit. xx. Raynaldi, *Ann.* ad annum 1273, xxvii, t. XXII, p. 333.

Charles, l'illustre roi de Sicile[1]. » Celui-ci écoutait sans rien dire; s'il était contristé, ce n'était pas de la discorde, mais de la paix. Le pape ordonna ensuite aux syndics de toutes les villes de se donner mutuellement un baiser fraternel sur la bouche. Puis, les yeux toujours baignés de larmes, il se retira accompagné de l'empereur et du roi; mais, comme Charles l'avait prévu, cette trêve n'eut que la durée d'une nuit. Le lendemain de bonne heure, Jean d'Aubusson[2], son lieutenant en Toscane, prit à part les chefs des bannis gibelins et leur dit « que si eux et les leurs avaient quelque envie de vivre, ils devaient évacuer Florence sur-le-champ. » Ils n'eurent point à prendre cette résolution; les guelfes commencèrent par les chasser. A cette nouvelle, le pape fut vivement ému. Plus il s'était prononcé pour la paix, plus il se sentit irrité de voir toutes ses espérances évanouies. Son dépit fut proportionné à sa déception. Il attribua ce dénoûment imprévu aux ordres secrets de Charles d'Anjou et le menaça de la vengeance divine. L'entre-

[1] « Nostri et charissimi in Christo filii nostri Caroli Siciliæ regis « illustre ad fratrum nostrorum gravamine. » Riccord. Malaspina, c. CXCVIII, et Raynal. loc. cit.

[2] Ou de Bussant : *Joannes de Bussone.*

vue du roi et du pape n'avait amené entre eux que des orages. De sourdes provocations, des spectacles irritants troublèrent plus profondément encore cette situation déjà si agitée. En présence de Charles Ier, son neveu Édouard roi d'Angleterre, qu'il haïssait au fond de l'âme depuis leur dissentiment en Afrique, exigea et obtint l'humiliation d'un serviteur que le roi avait frappé à regret. Charles vit Guy de Montfort, la corde au cou, pieds nus, en chemise, se prosterner devant le trône pontifical, et n'obtint qu'avec peine la permission de l'emmener prisonnier dans ses États. Montfort ne se racheta de l'anathème qu'au prix d'une captivité perpétuelle; mais, à aucune époque, il n'y eut jamais rien de perpétuel en ce monde, et la prison moins encore que tout le reste. Nous retrouverons Guy de Montfort.

Charles, de son côté, se refusa obstinément à toute réconciliation avec les Génois. Appuyé par les Fieschi et les Grimaldi contre les Spinola et les Doria, il poussa cette guerre avec plus d'animosité que de bonheur; mais bien que la fortune n'ait pas toujours favorisé le sort de ses armes dans l'Italie centrale, sa situation n'y était pas moins

forte. Une ligue offensive et défensive, une *taglia,* réunissait en Toscane tout le parti guelfe. Elle était composée de quinze républiques : Florence, Prato, Pistoia, Lucques, Pise, Sienne, Volterra, Massa, Colle, San Geminiano, Arezzo, Borgo San Sepolcro, Cortona, Montepulciano et San Miniato. Cette transaction générale se subdivisait en plusieurs traités particuliers, signés par les hommes les plus éminents dans l'Église, les armes et les lettres. Au bas du pacte qui met en commun la population et le trésor de Lucques, de Sienne et de Florence, on lit le nom de Brunetto Latini[1], le maître de Dante. Toutes ces villes toscanes, ainsi réunies, étaient placées sous le patronage de l'Église; mais en réalité, sous l'autorité de Charles d'Anjou. Aussi le pape n'avait-il pas rompu avec le roi de Sicile. Même, il avait défendu à Rodolphe de Habsbourg de l'attaquer, et il s'était donné des soins pour lui procurer une alliance utile en unissant la plus jeune de ses filles à Ladislas, roi de Hongrie. Né d'une mère barbare de la nation des Kumans, peuples qui habitaient les confins de la Transyl-

[1] Voy. t. IV, appendice S.

vanie, Ladislas traita durement la noble fille des lis et lui donna d'indignes rivales. Il n'en eut pas d'enfants, ce qui rendit héritière de cette couronne la princesse de Salerne, sa sœur, belle-fille de Charles d'Anjou. Dans la suite, ces alliances civilisèrent la Hongrie par la France, s'étendirent jusqu'en Pologne, et rapprochèrent le Nord de l'Occident, la race slave de la race celtique [1].

Grégoire X accorda sa protection à Charles Ier dans une circonstance plus importante encore pour lui : il renouvela, avec un redoublement d'énergie, les anciens anathèmes portés contre Conradin et ses adhérents [2]. Dans ces temps violents, les malédictions contre la mémoire des morts échappaient des lèvres d'où descendaient la miséricorde et la pitié !..... Preuve certaine que les papes les

[1] Louis le Grand, roi de Hongrie, qui mourut en 1382, et Hedwige, reine de Pologne, sa fille, sont au nombre des personnages les plus marquants de l'histoire. Les États de Louis, roi de Hongrie et de Pologne, s'étendaient jusqu'en Dalmatie, où il possédait la ville de Zara.

[2] « Nunc de aliis censuris in veteres Ecclesiæ hostes districtis « adjungimus, vibratas a Clemente IV censuras in Veronenses et « comitem Tyrolensem ob admissum in suscipiendis Conradini « partibus scelus, renovasse. » Raynald. *Ann. eccl.*, t. XXII, p. 331.

plus exempts d'esprit de parti n'ont jamais jeté aucun blâme sur le supplice de Conradin.

Malgré cette cruelle concession, Grégoire X était vivement irrité contre Charles d'Anjou. Il se plaignit de lui au roi de France, l'accusa de mettre obstacle à la croisade en faisant confisquer dans les ports de Sicile les bâtiments chargés de grains pour les chevaliers de l'Hôpital et du Temple; il lui enjoignit de suspendre ses armements contre Paléologue et de laisser entrer en toute liberté les ambassadeurs grecs en Italie; enfin, il lui reprocha sa dureté envers ses sujets et le traita de tyran. « Je ne sais, dit Charles, ce que signifie ce mot de *tyran;* mais ce que je sais bien, c'est que Dieu m'a amené ici et qu'il sera toujours avec moi[1]. » Le pape et le roi se séparèrent. Au lieu de continuer son voyage, Charles Ier retourna à Naples, et Grégoire se remit en route pour Lyon, après avoir lancé l'interdit sur les Florentins.

C'est au moment où le concile allait se réunir

[1] « Rex autem ad papam mente provocata quodammodo spi« rituque turbato tunc replicat : Nescio quid sit tyrannus; scio « tamen quod ille Deus qui, semitas cœptas pedumque meorum « sumpta vestigia, hucusque direxit, velut auxiliator in posterum « mecum erit. » Saba Malasp. *Chron.*, l. IV, c. IV.

que l'atteinte la plus grave fut portée à la réputation du frère de saint Louis.

Saint Thomas d'Aquin était alors la lumière de l'Église latine. *Le grand bœuf de Sicile*[1] (on l'avait surnommé ainsi, à cause de son large front et de sa face méditative) était plus révéré, plus illustre que tous les papes et tous les rois ensemble. Grégoire X lui ordonna de se rendre au concile de Lyon. Thomas essaya de s'en défendre; il supplia le saint-père de l'oublier dans sa solitude; mais il fallut obéir. Il partit déjà malade et s'arrêta au château de Magenza, chez la comtesse de Ceccano, sa nièce. Sentant que sa fin approchait, ne voulant pas mourir dans une maison profane, il se fit transporter au monastère de Fossa Nova,
7 mars 1274. et y rendit bientôt le dernier soupir. Les ennemis de Charles d'Anjou l'accusèrent d'avoir fait empoisonner saint Thomas d'Aquin. Dante a répété l'accusation et l'a rendue immortelle[2].

[1] « Bos magnus Siciliæ.—Quum sub velamine miræ simplicitatis « taciturnus absconderet quidquid a magistro addisceret et quod « Deus ei infunderet, cœperunt eum vocare Bovem mutum. » *Vita sancti Thomæ Aquinatis,* apud Bolland. *Act. sanct.* Martis, t. I, p. 662, b. F. Antuerp. 1668.

[2] Tous les commentateurs se sont élevés contre cette imputation

Pour expliquer ce crime, on raconte que Charles Ier s'était reconnu dans le portrait du mauvais roi, tel que Thomas l'avait tracé dans le livre *de Regimine Principum*. Inquiet de ses intentions, Charles le fit inviter à sa table et l'interrogea ainsi: « Père, quand tu seras à Lyon, devant le pape et devant le concile assemblé, si on te fait des questions sur moi et sur mon gouvernement, que diras-tu? — Rien de bon, » répondit le saint. Charles, continue la calomnieuse légende, garda le silence, mais le saint ne se leva de la table royale qu'après y avoir bu la mort[1].

La vérité est que saint Thomas d'Aquin fut comblé toute sa vie des bienfaits et des faveurs de Charles d'Anjou; qu'il resta à Naples et enseigna dans l'université de cette ville, sur les vives instances du roi. Aucun motif, même spécieux, ne peut autoriser cette indigne rumeur que, d'ailleurs, les historiens les plus exacts n'ont point adoptée. En supposant même que le *Docteur angélique* fût l'ennemi de Charles d'Anjou, était-il donc le seul qui

qui, d'ailleurs, n'est point présentée d'une manière précise. C'est un passage des plus obscurs de la *Comédie*. Voy. l'épigraphe.

[1] Villani le fait empoisonner avec des dragées: *confetti*. *Chron. Fiorent.*, c. CCXVIII.

voulût rendre contre lui, à la cour pontificale, un pareil témoignage ? Disons mieux, la terrible franchise de Charles dans la haine et dans la vengeance préserve sa mémoire des flétrissures d'un attentat secret. Celui qui, au grand jour, en plein soleil de Naples, osa faire décapiter un roi par le bourreau, n'était pas homme à se cacher dans les ténèbres pour empoisonner un moine.

Le concile de Lyon prononça solennellement la réunion perpétuelle des Églises grecque et latine, et les ambassadeurs de Michel Paléologue souscrivirent au symbole catholique romain. Alors le saint-siége crut ce grand ouvrage accompli. Jamais la cour de Rome ne fut lasse de ces illusions. Elle reçut aussi cette fois une de ces ambassades asiatiques, vaines et trompeuses démonstrations qui lui firent croire trop facilement à la conversion des peuples barbares. Longtemps elle avait compté, dans la terre sainte, sur l'appui des Tartares contre les musulmans. Saint Louis n'avait que trop incliné vers ces déceptions perpétuelles. Cette fois encore le candide Grégoire X crut voir la soumission de tout un peuple dans les querelles intestines de quelques tribus rivales. Abaga, prince

mongol, en guerre avec le khan de Kiptchak, descendu comme lui de Tchingis-Khan, écrivit une lettre au pape, ou du moins une lettre fut remise à Grégoire X par des aventuriers tartares, sous le nom du mongol Abaga. Ce n'était pas la première : Clément IV en avait déjà plusieurs de ce prince tartare, et, faute de traducteur, elles n'avaient pu être déchiffrées[1]. Abaga avait épousé une fille naturelle de Michel Paléologue. L'ambassade solennelle qu'il envoya à Lyon était concertée avec son beau-père. Paléologue joua encore cette fois une des scènes de la vaste comédie destinée à éblouir le pape et à désarmer Charles d'Anjou. Deux des envoyés mongols furent baptisés par le cardinal Pierre de Tarentaise. Ils reçurent des robes précieuses et leur prince fut complimenté sur sa prétendue conversion. L'ambassade n'eut pas d'autres conséquences. La croisade fut décidée. L'empereur Baudouin de Courtenay, présent au concile, y fut témoin des résolutions qui achevaient sa ruine. Grégoire X,

[1] Elles ne le sont pas encore, et restent inutilement ensevelies dans les archives du Vatican, cette nécropole de tant d'autres pièces nécessaires à l'histoire. Voir le savant Mémoire de M. Abel Rémusat, sur les relations des chrétiens avec les Mongols. *Mém. de l'Institut*, t. VII, p. 344.

toujours irrité contre Charles d'Anjou, se défiant d'ailleurs de son ambition et de son zèle, donna le commandement de la guerre à Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, empereur élu. Rodolphe attendait le pape à Lausanne. Il accepta la croix et promit à Grégoire X de s'embarquer avant un an pour la Palestine. Rodolphe n'y alla jamais. Philippe de France et Charles de Sicile suivirent son exemple; ils l'imitèrent dans leurs promesses comme dans leur inaction. L'ère des croisades était décidément passée.

Grégoire X survécut peu aux saintes fatigues du concile de Lyon, qui dura près de deux ans. 12 janv. 1276. Il mourut à Arezzo. On raconte que, pour s'y rendre, il fut forcé de passer par Florence, qui était toujours restée sous l'interdit. Un pape paraître dans une ville excommuniée! Que faire? Lever l'anathème! Le pape ne le voulait pas; du moins ne le voulait-il que le moins possible et pour très-peu de temps. Il ne se tira d'embarras qu'en bénissant provisoirement la ville du bout d'un pont, puis il la maudit de nouveau dès qu'il en fut sorti. Mais laissons là ces contes. La vérité qui ressort de la vie de Grégoire X, c'est qu'à de

certaines époques, il y a des vertus impraticables. Dans la chaleur de la lutte, ce pape voulut réconcilier les partis. Que de fois on l'a essayé! que de fois on a tenté d'étouffer une révolution dans un embrassement! mais ce ne fut jamais qu'un rêve généreux. Ce n'est point la volonté, c'est la lassitude qui met un terme aux discordes civiles.

Malgré ses vertus, et peut-être à cause de ces vertus mêmes, le pacifique Grégoire était un obstacle pour Charles d'Anjou. Après sa mort, Pierre de Tarentaise fut élu et prit le nom d'Innocent V. Le roi de Sicile se livra à la joie la plus vive. Le nouveau pape était son ami dévoué, l'un des chefs de son parti. A peine Innocent V est-il élu, que 21 févr. Charles court à Rome, y fait acte de sénateur, parcourt l'Italie en triomphateur, en maître; il se prépare; il s'arme; il va partir. Paléologue tremble dans Constantinople.... Innocent V meurt au bout de cinq mois. Charles assiste à ses funérailles et lui érige un mausolée de porphyre incrusté de pierres précieuses, faible soulagement de sa douleur. Ottobon de Fiesque est élu; il prend le nom 11 juill. d'Adrien V. C'est un ennemi de Charles. Il appelle Rodolphe de Habsbourg pour l'opposer au roi de

Sicile. Une lutte terrible est inévitable. Les deux hommes de guerre du XIIIe siècle vont se heurter l'un contre l'autre. L'Italie va nager dans le sang... Adrien V expire sans avoir eu même le temps d'être fait prêtre, après un règne de deux mois et cinq jours [1].

13 sept. Alors arrive Jean XXI, Portugais, dont le nom de famille est ignoré. La chance tourne encore. Jean XXI est un des partisans dévoués de Charles d'Anjou. Charles court à Viterbe; Jean XXI lui accorde tout ce qu'il désire. Il suspend la marche de Rodolphe appelé par son prédécesseur. Bau-

[1] Dante place Adrien V parmi les avares. C'est à ce pape qu'il fait prononcer ces vers, qui sont au nombre des plus beaux de la *Divine Comédie* :

« Un mese e poco più prova' io come
« Pesa 'l gran manto.... » etc., etc. (Voy. l'épigraphe du l. II.)

L'histoire lui prête des paroles moins magnifiques. Comme il était déjà mourant, il répondit aux félicitations de sa famille : « J'aimerais mieux que vous fussiez venus voir un cardinal bien portant au lieu d'un pape agonisant. » Il paraîtrait qu'entre Adrien V et Jean XXI, il y eut un pape qui mourut le jour même de son élection, et, par conséquent, avant son couronnement : c'est Visdomino Visdomini de Plaisance, parent de Grégoire X, dont j'ai vu le tombeau dans l'église de Saint-François à Viterbe, avec une inscription qui se termine par ce vers :

« Una Petri solium lux, feretrumque dedit. »

Il n'est point compté dans le catalogue des papes.

douin II était mort dans l'intervalle. En attendant le moment peu éloigné de régner dans Byzance sous le nom de l'empereur Philippe de Courtenay, son gendre, Charles d'Anjou crut convenable de porter le titre de roi de Jérusalem. Il voulut l'être, et le devint aussitôt par un singulier hasard.

Il y avait alors en Italie une vieille princesse nommée Marie d'Antioche, qui se faisait appeler *Mademoiselle de Jérusalem*[1], parce qu'elle se prétendait héritière de cette couronne perdue. Elle y avait en effet des droits; mais Henri, roi de Chypre, les lui contestait, et ce qui était plus décisif, il s'était emparé de Ptolémaïs, seul débris du royaume chrétien de Palestine. La princesse d'Antioche et le roi de Chypre descendaient l'un et l'autre d'Isabelle, fille d'Amaury Ier qui, à la fin du XIIe siècle, avait réuni dans sa personne tous les droits transmis par Godefroy de Bouillon. Marie s'appuyait sur la proximité et la descendance directe; son adversaire sur le droit d'aînesse[2]. L'un et l'autre se portaient héritiers de

[1] « Maria qui dicitur Domicella Hierusalem. »

[2] Isabelle, fille d'Amauri Ier, roi de Jérusalem, devenue en 1192, après la mort de son frère, de son neveu et de sa sœur, héritiere du royaume de Jérusalem, avait été mariée quatre fois :

1° A Humbert de Thoron, dont elle n'avait pas eu d'enfants;

Conradin dont le titre, puisé à la même source, primait les leurs et qui, pendant toute sa courte vie, fut reconnu, même par les papes, roi légitime de Jérusalem. Après le supplice de ce prince, Marie d'Antioche fatigua les cardinaux de ses instances. Ils ne lui donnèrent que de bonnes paroles. A la fin Grégoire X eut pitié d'elle; il commit à l'examen de sa réclamation les grands maîtres des Hospitaliers et des

2° A Conrad, marquis de Montferrat;
3° A Henri, comte de Champagne;
4° A Amaury II de Lusignan, roi de Chypre.

La descendance du second lit était représentée par Conradin :

Du mariage d'Isabelle de Jérusalem et de Conrad de Montferrat : *Marie;*
de Marie et de Jean de Brienne : *Yole* ou *Yolande;*
d'Yole et de l'empereur Frédéric II : *Conrad IV;*
de Conrad IV : CONRADIN.

La descendance du troisième lit était représentée par Henri II, roi de Chypre :

Du mariage d'Isabelle de Jérusalem et de Henri de Champagne : *Alix;*
d'Alix et de Hugues I[er] de Lusignan : *Isabelle;*
d'Isabelle et de Henri, fils de Bohemond IV, prince d'Antioche; *Hugues III*, dit *le Grand*, roi de Chypre;
de Hugues III : HENRI II, ROI DE CHYPRE.

La descendance du quatrième lit était représentée par Marie d'Antioche :

Du mariage d'Isabelle de Jérusalem et d'Amaury de Lusignan, roi de Chypre : *Melissende;*
de Melissende et de Bohemond IV, prince d'Antioche : MARIE D'ANTIOCHE.

Templiers, ainsi que les principaux barons de la Palestine. Le procès devait nécessairement traîner en longueur. Pauvre et âgée, Mademoiselle de Jérusalem n'avait guère le loisir d'attendre. Ses amis lui donnèrent alors le conseil de céder son prétendu diadème à Charles d'Anjou. En effet, il ne convenait qu'à lui : il avait été porté par les princes de la maison de Souabe; en le mettant sur sa tête, Charles devenait l'héritier de toutes leurs prétentions et de tous leurs titres. Marie d'Antioche suivit ce conseil triste, mais prudent [1]. Elle vendit de la manière la plus solennelle pour une pension de quatre mille livres tournois l'héritage de Godefroy de Bouillon à Charles d'Anjou, qui s'empressa de le faire valoir [2]. Il ordonna de rassembler au plus vite des hommes, des chevaux, mit cette expédition sous le commandement de Ruggiero de San Severino, et la dirigea sur Saint-Jean d'Acre. Les Vénitiens et les chevaliers du Temple secondèrent le roi Charles; les Hospitaliers se déclarèrent pour le

[1] Papon.

[2] Raynaldi, *Ann. eccl.*, t. III, p. 447. Dix diplômes datés de Lagopesole, 1277. Rescrits de Charles I[er], de mars et avril 1278. 20 juin 1299, convention entre Marie d'Antioche et Charles II, Arch. R. de Naples.

roi de Chypre, mais le roi de Naples l'emporta; il se rendit maître de tout ce qui restait encore aux chrétiens en Palestine; il y établit un sénéchal, un connétable, un maréchal, un vicomte et d'autres magistrats et officiers à la française[1]; puis, en même temps, il mit le séquestre sur tous les revenus que les chevaliers de Saint-Jean possédaient dans son royaume. Charles Ier ajouta la croix de Jérusalem aux armes de France, joignit le titre de roi de Jérusalem à celui de roi de Sicile, le plaça en première ligne dans son protocole et prit pour devise, choix singulier, le mot *Suavitas*[2].

Au moment même où cette acquisition récente semblait le présage de conquêtes plus réelles en Orient, Jean XXI, dont l'appui était assuré à

[1] « Secundum patriæ morem. » Raynaldi, *Ann.*, t. III, p. 418.

[2] Il l'employa peut-être dans le même sens que le duc de Saint-Simon à propos du fameux lit de justice où il vit dégrader le duc du Maine : « Je me mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance; mon cœur, dilaté à l'excès, ne trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper était infinie, et néanmoins ce tourment était délicieux........ Je triomphais, je me vengeais, je nageais dans ma vengeance; je jouissais du plein accomplissement des désirs les plus véhéments et les plus continus de toute ma vie. J'étais tenté de ne plus me soucier de rien. Toutefois, je ne me lassais pas d'entendre cette vivifiante lecture dont tous les mots résonnaient sur mon cœur comme l'archet sur un instrument. » *Mémoires*, DXVI.

Charles d'Anjou, périt victime d'un accident bizarre. Il avait fait construire dans son palais de Viterbe une vaste chambre à coucher dont le plafond s'était effondré sur sa tête. Ce pape n'aimait pas les moines. Peu mesuré dans son langage, il avait exprimé l'espoir de vivre assez longtemps pour les réformer. La nuit même de l'accident qui causa sa mort, un frère mineur s'était éveillé en sursaut et avait appelé la communauté en criant : « Accourez, accourez, mes frères ! Je vois un grand homme tout noir... il frappe à coups de marteau le mur qui soutient l'appartement du pape... Priez, priez pour qu'il ne tombe pas... Ah !... Il n'est plus temps, le mur est tombé[1]... » Cet homme noir était le diable. Son œuvre a été respectée jusqu'à nos jours. Depuis six siècles, nulle main humaine n'a touché cette ruine mystérieuse ; on ne l'a ni achevée ni réparée. Les archevêques de Viterbe voient toujours de leurs fenêtres ces murailles hautes et sombres, ouvertes à tous les vents, remplies de couleuvres et tapissées de lierre, encombrées de plantes grimpantes et d'animaux rampants.

[1] Bussi, *Istoria di Viterbo*, p. 158.

Ainsi périssaient dans leur germe les espérances de Charles; mais aucun obstacle ne pouvait ébranler sa constance. Cependant elle était à la veille d'une nouvelle et plus rude épreuve. Un conclave allait s'ouvrir; le hasard, nous l'avons vu, avait établi ce mode d'élection dont Grégoire X avait fait une loi. Réformée par Adrien V, cette constitution fut rétablie par Jean XXI. Les factions italienne et française se retrouvèrent en présence. Malgré les efforts passionnés des amis du roi de Sicile, la première l'emporta. Le chef du parti national dans le sacré collége, Giovanni Gaetano, de l'illustre maison des Orsini, fut élu sous le
25 nov. nom de Nicolas III après une vacance de six mois.

Ce pape conçut le premier la pensée de remanier l'Europe et de la replacer sur de nouvelles bases, pour établir l'équilibre entre les puissances alors prépondérantes : la France et la Castille d'une part, de l'autre l'Allemagne et l'Italie. Le génie d'Orsini suffisait à ce plan vaste, et, sans contredit, utile à la république chrétienne. Il commença son œuvre en imposant des traités de paix à Philippe III, roi de France, et à Alphonse X, roi de Castille, alors en guerre; à Rodolphe Ier, roi des Romains, et à

Charles Ier, roi de Sicile, sur le point de commencer les hostilités.

Appelé par Adrien V, arrêté dans sa marche par Jean XXI, Rodolphe de Habsbourg se tenait alors tout prêt à entrer en Italie avec une armée, sous prétexte de recevoir des mains du pape la couronne impériale. Nicolas III ne lui permit de franchir les Alpes qu'après avoir confirmé les donations vraies ou fausses, faites par les empereurs au souverain pontificat et reconnu les limites de l'État ecclésiastique : Radicofani, au nord, du côté de la Toscane; Ceprano, au midi, entre le Patrimoine de Saint-Pierre et le royaume de Naples. Pour prix de cet acte politique, fondé sur des bases solides, puisqu'elles sont restées immuables jusqu'à ce jour, le pape ferma les yeux sur les engagements de Rodolphe avec Grégoire X, son prédécesseur. Rodolphe avait fait vœu d'entreprendre une croisade, mais ni le pape, ni l'empereur ne s'en souvinrent. Jérusalem fut oubliée par Rome et la couronne d'épines sacrifiée à la tiare.

En reconnaissance de la confirmation des actes impériaux par Rodolphe de Habsbourg, Nicolas III lui promit d'enlever à Charles d'Anjou le vicariat

de la Toscane et le titre de sénateur de Rome. En compensation de ces pertes, Orsini fit jurer à Rodolphe de ne jamais troubler Charles dans la possession des royaumes de Naples et de Sicile, de renoncer à la suzeraineté de l'Empire sur la Provence, et d'abandonner au jugement du saint-siége les prétentions de Marguerite, reine douairière de France[1], qui, toujours inconsolable de n'avoir pas été reconnue héritière des États paternels, toujours irritée contre son beau-frère, excitait le nouveau roi des Romains, et le sommait d'intervenir dans les affaires de Provence en sa qualité surannée de roi d'Arles.

Pour mettre le sceau à ces mesures énergiques, Nicolas III dicta une promesse de mariage entre Charles Martel petit-fils de Charles Ier et fils de Charles prince de Salerne, avec Clémence de Habsbourg, fille de Rodolphe Ier, tous deux encore dans l'enfance. Cette alliance s'effectua plus tard. Le pape ne s'arrêta pas là; il amnistia les anciens partisans de Conradin, et pour ôter à Charles d'Anjou toute espérance de conquérir le trône de Constan-

[1] Nicolai P. III *Epistolæ* (manuscrit de la bibliothèque Royale coté r. I. XL, *Ann.* II et III, p. 47).

tinople, le pape signa avec Michel Paléologue un traité qui n'avait de religieux que l'enseigne. Nicolas avait trop d'expérience politique pour attendre un résultat des négociations si souvent et si infructueusement poursuivies déjà, pour la réunion des deux Églises grecque et latine. Il savait que Paléologue luttait seul contre son peuple tout entier; que sa famille elle-même, passionnément attachée au symbole oriental, s'était déclarée contre lui, les uns secrètement, les autres à force ouverte; qu'Andronic, fils de l'empereur, n'avait adhéré qu'en apparence aux desseins de son père; que sa sœur Eulogie, sa nièce Marie, reine des Bulgares, le combattaient ouvertement. Michel avait beau remplir les prisons des princes de sa maison et des grands de sa cour, il lui était impossible d'amener Byzance sous l'autorité de Rome. Nicolas III le savait, aussi ne demandait-il que la reconnaissance du *filioque*. Pour tout le reste : rituels, liturgie, vêtements, il ne se montrait ni exigeant ni impératif[1]. Ce qu'il voulait surtout, c'était la

[1] Nicolas III voulut établir en Orient quelque chose de semblable à ce qui fut introduit par les papes en Pologne au XVII[e] siècle, sous le nom de l'*Union*.

présence d'un apocrisiaire ou nonce de la cour de Rome à Constantinople, ainsi que cela se pratiquait autrefois. Son objet immédiat était de briser dans les mains de Charles d'Anjou l'épée française déjà tournée contre Byzance. Un roi de Sicile empereur d'Orient blessait Nicolas III, comme un roi de Sicile empereur d'Occident avait effrayé ses prédéceseurs. Prince romain plus encore que chef de la catholicité, Gaétan Orsini préférait Michel Paléologue à Charles d'Anjou sur le trône de Constantinople. Il accueillit donc avec faveur les envoyés du Grec, qu'il trouva en Italie au moment de son avénement. Paléologue lui adressa une ambassade nouvelle. Charles Ier représenta au pontife l'intérêt des latins, dans la conquête de Constantinople, les droits de la maison de Courtenay, les préparatifs immenses qu'il avait déjà faits lui-même, le dommage qui résultait pour lui de l'inutilité d'armements si dispendieux; il se jetait aux pieds du pape, mais le fier Orsini restait inflexible. Dans une audience solennelle au palais pontifical, les ambassadeurs virent le roi de Sicile pâlir de colère et mordre son sceptre[1].

[1] Tous les historiens ayant rapporté ce détail, d'apres Pachy-

Le grand sens de Charles d'Anjou vint à son secours. Quoique profondément ulcéré, il légua sa vengeance au temps. Pour ne rien perdre dans l'avenir, il renonça à tout dans le présent. Il se dépouilla du vicariat de Toscane, accepta l'alliance du roi des Romains, et se contenta de représenter au souverain pontife qu'élu sénateur pour dix ans, sa charge n'expirait que l'année suivante. Le pape consentit à ce délai. Il s'établit alors entre les deux souverains une lutte de courtoisie. Orsini, en grand seigneur qu'il était, avait les manières les plus imposantes, le langage le plus noble; il possédait ce mélange d'humilité monacale et de fierté princière que sa maison porta plus d'une fois sur le trône pontifical[1]. On l'avait surnommé *Compostus*, et il acceptait volontiers ce surnom. Auprès d'un pontife

mère, nous n'avons pu l'omettre. Nous devons cependant remarquer qu'ils viennent d'une source bien suspecte. Au surplus, à chaque événement propre à provoquer la colère de l'irascible Charles d'Anjou les chroniqueurs nous le montrent mordant son sceptre, son bâton de commandement ou même sa canne. Nous en verrons d'autres exemples (l. XII)

[1] « Benoît XIII (Pierre-François Orsini, de l'ordre des Dominicains, « mort en 1730), se mettait à genoux par humilité dans son cabinet « quand il écrivait à son général, et était d'une vanité insupportable « sur sa naissance. » — *Lettres du président de Brosses*, réimprimées en 1836 sous le titre de l'*Italie il y a cent ans*, t. II, p. 159.

qui cachait des desseins si hardis sous des formes si réservées, Charles Ier sentit la nécessité de modérer sa fougue; il donnait ainsi moins de prise à la haine secrète du pape qui le guettait. C'était un danger; Charles y échappa. Étonné d'une résignation si inattendue, le pape lui accorda des louanges un peu ironiques. « En vérité, dit sa sainteté, le roi de Sicile a tout le bonheur de la maison de France, tout l'esprit politique de la maison d'Espagne, et à la discrétion de son langage, on reconnaît qu'il a beaucoup vu la cour de Rome[1]. »

Nicolas III ordonna, par une constitution pontificale, que désormais aucun roi, duc, prince, comte ou baron ne pourrait devenir sénateur romain, et que nul ne pourrait garder cette dignité plus d'une année. Il en disposa en faveur de Bertoldo Orsini, un de ses neveux, qu'il avait créé comte de Romagne, ce qui semble contradictoire avec sa propre constitution, car si le parent d'un souverain devait être exclu, c'était avant tout celui du pape; d'ailleurs un Orsini était nécessai-

[1] « Felicitatem Carolus habet a domo Franciæ, ingenii perspica- « citatem a regno Hispaniæ, discretionem verborum a frequen- « tatione Romæ. » — Jord. Man. Vatic. Sign., n° 1960, apud Raynaldi, *Annal. eccl.*, t. XXII, p. 475.

rement un des premiers barons de Rome. Mais l'histoire des hommes n'est-elle pas celle de leurs contradictions? Ensuite Nicolas chargea son neveu, le cardinal Latino, de réconcilier les partis dans l'Italie centrale, où ce prince de l'Église était envoyé avec le titre et l'autorité de *légat à latere*. On voit que le pape, dans ses projets d'équilibre européen et de concorde péninsulaire, n'était guère arrêté par les intérêts de Charles d'Anjou, et qu'à son égard il poussait l'impartialité jusqu'à la malveillance. Voici l'explication de cette conduite.

Le pontificat de Nicolas III est l'archétype du *népotisme*, devenu depuis endémique dans la papauté. D'autres, avant lui, avaient essayé d'agrandir leurs familles et de les rapprocher des maisons souveraines par la possession du pouvoir ou l'acquisition de la richesse; le premier, Gaetano Orsini, érigea le népotisme en système, lui donna un but précis, le soumit à des règles et en fit une des suprêmes sciences de la cour de Rome. Si dans les trois derniers papes ses prédécesseurs immédiats, on ne peut reconnaître aucun trait d'un caractère individuel, il n'en est plus ainsi de Nicolas III. Son souvenir se présente à l'esprit avec

d'autant plus de clarté, de réalité et de force, qu'il fut le modèle d'un ordre de papes dont l'effigie n'a cessé d'être refrappée sans relâche et sans mesure, depuis le XIII[e] siècle jusqu'au XVIII[e].

Quelques chroniqueurs, copiés par des historiens modernes, attribuent au pape Nicolas la pensée de partager l'Europe en quatre parties, adjugeant la Lombardie et la Toscane à des membres de sa famille, ne laissant à la France que la frontière de la Loire, et disposant à son gré du royaume de Vienne ou d'Arles, c'est-à-dire de la Provence, du Dauphiné, de la Suisse et d'une partie de la Bourgogne, comme appoint aux alliances matrimoniales projetées entre la postérité de Charles d'Anjou et celle de Rodolphe de Habsbourg. Cette accusation vulgaire est certainement aussi chimérique que l'aurait été le projet même; mais elle prouve qu'on connaissait bien l'ambition d'Orsini et qu'on n'en attendait rien de médiocre.

Il est certain qu'il voulait faire de ses neveux autant de souverains, comme l'ont été plus tard les Cibo et les La Rovère, les Médicis et les Farnèse. On prétend que, pour y accoutumer l'Italie, il essaya de les élever jusqu'à des alliances royales,

qu'il demanda à Charles d'Anjou une de ses filles pour Bertoldo, son neveu, et que Charles répondit : « Le pape se croit-il donc digne de s'allier à la maison de France, parce qu'il a les pieds rouges ? » Mot que Dante a rendu immortel par une allusion terrible : il trouve Nicolas III dans une fosse embrasée, la tête dedans, les pieds dehors, rougis aux flammes infernales[1] !

On peut douter de la réponse, attribuée au roi de Sicile, que l'allusion transparente de la *Divine Comédie* a contribué à rendre populaire. Charles d'Anjou n'avait alors ni filles ni petites-filles à donner; les unes étaient déjà mariées, les autres encore au berceau. Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose de plaisant dans l'indignation des historiens et des commentateurs italiens, qui ne voient nulle disproportion entre Charles et Nicolas, entre la maison de France et la famille Orsini; qui trouvent même que l'avantage pouvait bien être du côté du pape, et qu'à le bien prendre, *les ours et les oursins*[2] valaient autant et peut-être mieux que *les royaux*

[1] *I piè rossi.* Allusion manifeste au propos attribué à Charles d'Anjou.

[2] *Orsi e Orsati.* Dante.

de France[1]. Ils oublient que, selon la noble expression de Bossuet, il y avait entre eux l'épaisseur d'un royaume; et si la tradition est fidèle, ce n'est pas sans plaisir qu'un historien français doit rappeler l'orgueil imprudent peut-être, mais très-noble de Charles d'Anjou qui, au prix de son intérêt le plus cher, ne voulut point *embastarder les lis*[2]. Nous verrons plus tard jusqu'où, s'il fallait en croire la tradition, Nicolas III fut emporté par la vengeance. Mais avant d'entrer dans le récit de cet événement encore mal connu quoique bien célèbre, sur lequel nous pourrons jeter une nouvelle lumière d'après des documents authentiques, il faut se rendre compte de la situation générale de Charles d'Anjou, surtout à l'égard du saint-siége, pendant les dix années consécutives où il fut maître absolu de ses deux royaumes.

Depuis 1271 jusqu'à 1281 Charles d'Anjou, enchaîné au trône pontifical, y trouvait tantôt des amis patents et dévoués, tantôt des ennemis secrets, et actifs; tantôt de la sympathie, tantôt des oppo-

[1] *I reali di Frnacia*, belle expression italienne qui signifie : les princes de la maison de France.

[2] « Si ch' io non voglio imbastardire il giglio. »

Ant. Pucci, in Lami, *Delizie degli eruditi Toscani*, t. III, p. 223.

sitions pleines de défiance et de haine; aujourd'hui la main qui pousse, demain le bras qui arrête. Cette situation avait quelque chose de dépendant et de dérisoire qui eût atteint dans sa dignité tout autre que lui. Mais l'inimitié des papes ne lui fit rien perdre de sa grandeur; elle résidait plus encore dans sa valeur morale que dans sa force matérielle. Ce qui contribua à le faire respecter de tous, c'est que loin de se livrer à l'abattement, Charles d'Anjou se préparait toujours à la lutte; c'est qu'au lieu de se résigner à la défaite, il ajournait le combat; c'est qu'au lieu de céder, il attendait.

Dans cet intervalle d'inaction forcée, il appliqua tous ses soins à l'administration intérieure du royaume de Naples. Partout il porta l'empreinte de son intelligente activité. Si les provinces lointaines avaient été gouvernées comme les contrées placées immédiatement sous son regard, les Deux-Siciles n'auraient jamais subi le déchirement qui les fit étrangères et ennemies pendant plus de deux siècles. Malheureusement, Charles I[er] négligeait la Sicile; il l'abandonnait à ses lieutenants. Il la haïssait d'ailleurs; il éprouvait pour cette île l'im-

politique répugnance qu'il a transmise, avec sa couronne, à la plupart de ses héritiers. Nous verrons plus tard les causes et les conséquences de sa conduite. Il voulut déposséder Palerme du rang que cette capitale avait occupé sous les Normands et même sous les Souabes, car elle était un peu déchue depuis que *César Auguste l'avait donnée en fief à Virgile*[1].

Des motifs politiques venaient à l'appui de l'aversion instinctive que Palerme inspirait à Charles d'Anjou. D'abord Palerme était trop dévouée à la maison de Souabe; ensuite elle avait pu être la capitale des rois normands dont la puissance était isolée du reste de l'Europe et l'une des villes principales de la monarchie des Hohenstauffen, qui n'était pas bornée à la Sicile, ni même à l'Italie, et qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'au Phare. La ligne d'opérations d'un prince français n'était ni aussi restreinte que celle d'un aventurier normand, ni aussi étendue que celle d'un empereur d'Alle-

[1] « Virgilius maximus poetarum, apud Octavianum imperatorem, « tantum promeruit ut pro duobus quos ad laudem sui addiderit ver- « sibus, Neapolis civitatis, simulque provinciæ Calabriæ domina- « tum..... receperit. » Alexandri Telesni *Alloquium ad regem Rogerium*. Apud Del Re, *Cronisti napoletani*, t. I, p. 88.

magne. Pour correspondre avec le nord de l'Italie, avec Rome et surtout avec la France, il devait établir le siége de sa politique dans un lieu plus rapproché de l'Europe que de l'Afrique. Naples répondait parfaitement à ces conditions. Au reste, dès le premier abord, Charles d'Anjou fut frappé de l'aspect de Naples. Le ciel qui l'éclaire, la mer qui la baigne, l'amphithéâtre de montagnes qui l'entoure, tout ce qui, dans cette contrée charmante, séduit encore le voyageur oisif, agit bien plus puissamment sur un prince que la victoire en rendait le possesseur et le maître. Cet enthousiasme de Charles d'Anjou pour sa belle conquête éclate même à son insu dans les sèches formules de ses édits et de ses ordonnances[1]. Lorsqu'on les parcourt dans les archives, il semble qu'un gai rayon du soleil napolitain vient se jouer sur ces parchemins poudreux. Frédéric II avait senti le même attrait, mais il s'y était livré avec moins de persévérance. Charles I[er] fut décidé dès le premier jour à faire de Naples la capitale de ses États. Il accomplit ce pro-

[1] « Amœnissima civitatum nostrarum Neapolis... » Reg. Arch. Caroli I, 1276. A, f. 114; et apud Giuseppe Origlia, *Istoria dello studio di Napoli*, l. III, t. I, p. 137.

jet, sans toutefois l'annoncer par aucune déclaration publique; il continua même à donner toujours à Palerme les titres qui constatent sa suprématie. Elle ne fut pas dépossédée, mais elle se sentit déchue.

De nombreux travaux attestent l'esprit d'organisation qui distingue Charles Ier de tous les souverains de son siècle. Des plans conçus avec force et sagesse lui auraient donné parmi ses contemporains une place éclatante et singulière, si une trop grande hâte, une activité trop violente, une ardeur trop fiévreuse n'avaient compromis leur exécution. Charles releva les murailles démantelées par Conrad IV; il acheva rapidement le Château-Neuf commencé dès la première année de son règne; il fit paver la ville et répara les principales routes du royaume avec les débris de la Voie Appienne. Sa vigilance s'étendit jusqu'aux provinces; elle est attestée par de nombreux et irréfragables monuments. Rien n'échappait à sa sollicitude lorsqu'elle n'était ni distraite par la passion ni étouffée par la vengeance. Elle se porta principalement sur la dépopulation croissante du royaume. Pour y remédier, Charles Ier ne négligea ni soins ni dé-

pense, malgré les besoins insatiables de sa politique. Il rebâtit Aquila, fondée par Frédéric II, détruite par Mainfroy. La route entre Monopoli et Brindes n'était qu'un désert pestilentiel, infesté de voleurs; dans le dessein d'assainir et de repeupler cette contrée, il créa la commune de Villa Nova[1] et l'investit d'importants priviléges, pour y attirer des habitants. En 1268, très-peu de temps après son entrée dans ses nouveaux États, il trouva l'Apulie en proie à une horrible disette. Quatre notables furent nommés dans chaque ville pour statuer, sans désemparer, sur les moyens de remédier à la famine et pour sévir avec toute la rigueur des lois contre les accapareurs de vivres et les monopoleurs de grains[2]. Cela est si vrai que sous son

[1] « Hominibus terræ Villanovæ, constructæ de mandato bonæ « memoriæ domini regis patris nostri, advertentis, quod in via, « qua a Monopolo Brundusium pergitur, erat solitudo, et per in- « habitationem loci gravis, media et infesta itinerantibus, ac pe- « riculosa per mare et terram. Privilegium communitatis, lignorum « et aquæ cum terris Monopoli et Hostuni. » Ex registro Caroli II, 1302, lit. E, fol. 52.

[2] « Mathæus Aufulus secretus Apuliæ. Supradicto secreto man- « datum, afferens quod volentes contra imminente carestia vic- « tualium, ne nimis nostros fideles opprimat, remedium quod « possumus adhiberi, mandamus quatenus de singulis terris Apu- « liæ quatuor viros, quorum duo in victualibus magis abunden , « protinus eligens, cum eorum consilio, considerata præsentis ca-

règne et sous les règnes suivants, des villes demandèrent la faveur d'être regardées à perpétuité comme domaniales et de n'être jamais détachées de la couronne, ni données en fief aux barons. Ce fait est attesté par une inscription gravée sur une pierre du temps de Charles II, et conservée encore au milieu de la place publique de Sora[1].

« restia temporis, certum et competens forum seu apicia in vic-« tualibus statuere procuret sub certa pœna et procedatur contra « occultatores victualium. » (Ex fasciculo 10, olim 14, fol. 14.)

[1] « Carolus II, Dei gratia rex Ilyerusalem, Siciliæ, ducatus Apuliæ « et principatus Capuæ, Provinciæ et Forcalquieri comes. Universis « præsens privilegium inspecturis præsentibus et futuris. Si regale « fastigium subjectis præsens et innata sibi dulcedine supplicum « petitiones clementer exaudit, ad alias maximæ suæ benigni-« tatis intuitu debet inclinare clementerque supplicationibus com-« placeat et rei publicæ utilitatibus correspondeat; sane fidelium « nostrorum civitatis Soræ, de justitiariatu Terræ Laboris oblata « culmini nostro petitio continebat, quod quum civitas ipsa sit « de antiquo nostro ipsius regni demanio, nuperque fuerit per « nos in feudum nobili Jacobo de Bursono affiliati consiliario fami-« liari et fideli nostro concessa, et ex hoc contra antiquam liberta-« tem ipsorum multipliciter asserunt se gravari concessionem ipsam « in irritum ducere, ac terram ipsam ad nostrum revocare doma-« nium de regali authoritatis præsidio dignaretur. Nos igitur eorum « supplicationibus aures patulas tam juxta quam proinde inclinanter, « ac vertantes considerationis aciem quod pro interessa omni ex-« petit patrimonialia principis alienationis seu diminutionis dispen-« dia non sentire, concessionem ipsam factam dicto Jacobo de terra « præfata, tunc nobis domino Carlo incognita veritate, viribus va-« cuam, et inanem fore decernimus, et quatenus de facto processit « per quoddam restitutionis beneficium irritam volentes et jubentes

Pour peupler ses États d'Italie, il y versa le trop-plein de la population de ses États de Provence. Des colons provençaux vinrent à plusieurs reprises dans le royaume de Naples. Charles Ier encourageait ces émigrations; il exemptait les colons de toute imposition pendant dix ans; mais il exigeait qu'il y eût toujours parmi eux des laboureurs et des hommes de métier, tels que charpentiers, forgerons, tailleurs de pierre; il assignait à chaque famille une certaine portion de terrain, et avec cette rigueur administrative étrangère à son siècle, mais naturelle à son esprit, il leur imposait le genre de culture qu'ils devaient entreprendre sur les terrains concédés. Il donna à chaque ménage

« expresse, quod terra ipsa per nos, et hæredes, ac succes-
« sores nostros perpetuo in nostro dominio et demanio teneatur,
« jure quolibet semper salvo, in cujus rei fidem, perpetuamque
« memoriam, et hominum civitatis prædictæ cautelem, præsens
« privilegium exinde fieri, et aurea bulla Majestatis nostræ impressa
« tipario jussimus. Omnie et actum et datum Aquis, presentibus ven.
« viro magistro Adam de Duxiaco, regni Siciliæ cancellario cusentino
« electo, Adenulpho de Aquino comiti Acerrarum, Bartolomeo
« de Capua ejusdem regni prothonotario, Joanni Pipio de Barula,
« magnæ curiæ nostræ magistris, rationalibus, militibus, consi-
« liariis, familiaribus et fidelibus nostris et pluribus aliis. Anno
« Domini millesimo ducentesimo nonogesimo secundo, die decimo-
« tertio mensis novembris, sextæ indictionis regnorum nostro-
« rum VIII. »

une paire de bœufs et des instruments de labourage[1]. Cent quarante familles provençales s'établirent à Lucera, après la prise de cette ville et l'expulsion des Sarrasins. A l'exemple du roi, Guillaume des Porcellets et d'autres barons provençaux attirèrent un grand nombre de leurs compatriotes dans la Sicile et surtout dans l'Apulie.

Charles d'Anjou n'adopta jamais les odieux préjugés de son époque contre les juifs; il les arracha aux mains des inquisiteurs d'État, et supprima la marque qu'on les contraignait à porter sur leurs vêtements. Dans cette circonstance, la raison et l'humanité ne l'avaient peut-être pas seules guidé; les lacunes de son épargne y eurent au moins autant de part que son équité philosophique; mais si, comme tous les princes de son temps et quelques-uns du nôtre, il avait besoin des juifs, du moins il n'eut jamais la bassesse de les rançonner d'une main en les frappant de l'autre, et ce qui est bien digne de remarque, c'est que seul dans toute l'Europe il en usait alors ainsi.

Au surplus, le gouvernement de Charles d'Anjou

[1] Arch. de Naples, regist. 1274, B, fol. 274, v°. — Papon, *Hist. de Provence*, t. III, p. 50, l. LXXIX, n° 9.

était avant tout chevaleresque, ou, pour mieux dire, militaire; car tout passionné qu'il était pour les plaisirs du champ clos, il ne s'abandonnait pas aux vagues élans, il ne souffrait pas la noble indiscipline de la chevalerie. Charles d'Anjou n'était pas un paladin, c'était un capitaine. Il poussait la règle jusqu'à la dureté, et faisait passer sous son rude niveau cette race molle et voluptueuse. Loin de s'oublier dans les délices de Capoue, il les transformait en un camp perpétuel. Le dixième de la population devait toujours rester sous les armes. Les jeunes gens, les hommes dans la maturité de l'âge, étaient sans cesse soumis à des exercices. Point de relâche, point d'autre repos que des tournois et des passes d'armes. On sent combien ce régime devait plaire à ses nouveaux sujets! Sans doute, Charles d'Anjou, né, élevé sous un ciel plus âpre, dans une contrée moins amollie, méconnaissait, en agissant ainsi, et les lieux et les hommes; il poussait ceux-ci de l'étonnement à la colère, et de la paresse irritée à la révolte ouverte; il les contraignait à dire, en essuyant la sueur de leur front : « Vaut mieux un jour de combat suivi d'un long sommeil que des siècles de labeur sans es-

pérance de repos! » Charles s'était donné la tâche d'aguerrir son peuple; il avait embrassé ce devoir non-seulement dans ce qu'il suppose d'âpreté impitoyable, mais aussi dans ce qu'il comporte de sollicitude généreuse. Il établit à Venosa un asile pour les soldats mutilés, et c'est lui, c'est Charles d'Anjou qui, le premier, conçut l'idée d'un hôpital pour les invalides[1].

Quoique la noblesse et le métier des armes fussent alors synonymes, et que le gouvernement de Charles d'Anjou fût militaire et féodal, ses instincts ne le portaient pas à protéger un ordre particulier dans l'État, ou du moins, comme tous les rois de son époque, et surtout les rois capétiens, il tendait à élargir le cercle de l'aristocratie et à rendre facile l'introduction des roturiers dans ses rangs. Il serait malaisé de trouver un règne plus fertile en anoblissements. Le roi de Naples admettait dans l'ordre de la chevalerie les simples citadins comme les gentilshommes; on a vu plus

[1] Voy. dans Buchon, *Principauté française de Morée*, t. I, deuxième époque, p. 212, un rescrit de Charles Ier en faveur d'un soldat aveugle, nommé Gerardo Esmurzi, auquel il assigne des vivres et une pension annuelle pour vivre en commun à Venosa avec d'autres soldats mutilés.

haut[1] qu'à la réception de son fils aîné il donna l'accolade à cent jeunes hommes. Ce qu'il avait surtout à cœur, c'était de créer une nation guerrière, et de confondre les familles françaises amenées à sa suite, avec les familles indigènes, dévouées à sa cause, de manière à ne former qu'un seul tout. Il y réussit même à tel point que les généalogistes ne peuvent, sans un travail pénible et souvent infructueux, remonter jusqu'à l'origine française de quelques-unes des principales familles du royaume de Naples devenues méconnaissables au bout d'un petit nombre de générations. La forme française s'est fondue dans la forme italienne.

Il y avait encore à Naples un élément plus ancien que tous les autres : l'élément grec. Naples en Italie, comme Marseille en France, était une fille de l'Hellénie. L'antique liberté avait régné sous le ciel campanien et n'y avait pas changé de climat. Sur les places, sous les portiques, dans les théâtres, tous les hommes libres se réunissaient pour parler des intérêts de la patrie; hors l'esclave et le mercenaire courbés pendant toute la

[1] L. X.

chaleur du jour sur leur pénible travail, les citoyens, sans distinction de noble ou de plébéien, d'aristocrate ou de démocrate, prenaient place à ces comices populaires. C'est là ce qu'on appelait les *Phratries*. Cette institution avait disparu[1]. Les jurisconsultes napolitains qui croient en suivre la trace sans interruption, depuis l'antiquité jusqu'aux temps intermédiaires, se livrent à une illusion noble, mais décevante. Néanmoins le souvenir des phratries était toujours resté; le parfum de cette fleur attique ne s'était pas évaporé tout entier dans la lourde atmosphère du moyen âge. Ne pas reconnaître ce rapport secret, cette tradition mystérieuse, n'y voir, comme l'ont fait quelques écrivains modernes[2], qu'un roman érudit, c'est tomber dans une erreur plus grande encore. Une constitution née du droit municipal fut établie à Naples comme dans toutes les républiques italiennes, dans toutes les villes libres qui relevaient, en Italie, des empereurs de Constantinople. Parmi les citoyens,

[1] Tuttini, *Dell' origine e fundazione de' seggi di Napoli*, 1644. — Giannone, *Storia civile di Napoli*, 1723.

[2] Rogadeo, *Per la illustre piazza di Sant' Anna della città di Bitonto*, 1750. — Pecchia, *Storia civile e politica del regno di Napoli*, 1783.

tous ceux qui avaient une existence indépendante, une naissance respectable, tous ceux qui possédaient héréditairement des biens-fonds, furent répartis dans les *Piazze*, nommées plus tard *Seggi*[1], c'est-à-dire dans les quartiers principaux de la ville[2]. Dans le moyen âge, on s'y réunissait surtout pour la collation des impôts. L'empereur Frédéric II rompit cette égalité républicaine; le premier il établit une distinction entre les nobles et les plébéiens. Charles Ier, auquel plusieurs publicistes attribuent à tort cette révolution politique, se saisit de la pensée de Frédéric et la développa dans le sens du gouvernement militaire. Il fit chevaliers tous les nobles de la ville, et préoccupé des idées françaises, il rendit synonymes la noblesse et les armes. Il n'exempta point la noblesse des im-

[1] Sous les rois angevins successeurs de Charles Ier, ces *Piazze* ou *Seggi* furent réduits à cinq. Chaque siége choisissait un élu ou député, auquel se joignait un député nommé par le peuple; ces élus, investis de hautes et nombreuses prérogatives, formaient la municipalité de la ville de Naples. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il est à remarquer qu'on ne reconnaissait à Naples que deux ordres : la noblesse et le peuple. Les membres du clergé appartenaient, conformément à leur naissance ou aux prérogatives de leurs siéges et bénéfices, à l'un des deux ordres (seuls reconnus dans le royaume).

[2] Niebuhr, *Hist. rom.*

pôts publics; son génie militaire n'absorbait pas à ce point son génie fiscal; mais après avoir réparti cette noblesse dans les différents quartiers de la ville et l'avoir incorporée à l'aristocratie indigène déjà en possession des priviléges attachés à ces quartiers, il sépara les nobles des plébéiens et fit lever la taille sur les uns et sur les autres. Il décida que *quiconque vivait avec armes et chevaux* pouvait contribuer avec les chevaliers. Pour obtenir les droits de la noblesse, l'impétrant devait prouver sa fidélité envers le roi ou les services qu'il avait rendus à la cause royale; s'il prouvait qu'il tenait quelques terres en fief, il était en droit de demander pour lui et pour ses héritiers la faveur d'être admis à contribuer aux charges publiques avec les chevaliers classés dans l'une des *piazze* de Naples [1]. Le désir de s'agréger à l'aristocratie engageait tout homme vivant noblement à se faire lui-même gentilhomme en devenant soldat [2].

[1] « Eo quod Fuscus Favilla... vivit cum armis et equis, contri- « buat cum militibus. — Quod Martinus de Madio... vivit cum equis « et armis, liceat contribuere cum militibus civitatis Neap. et « non molestetur a popularibus. » Regist. Caroli I, 1269, S, fol. 6 et 14.

[2] « Quia Andreas Juntula de Neap. Majestati nostræ exposuit

C'était là le mode d'anoblissement le plus simple et en même temps le plus politique dans un gouvernement fondé sur la guerre et sur la conquête.

Mais en raison même de la facilité avec laquelle Charles Ier accueillait parmi la noblesse ceux qui, par leur existence, pouvaient en fortifier les rangs, il écartait avec rigueur les intrusions inutiles ou compromettantes. Quelques roturiers, pour voter

« supplicando, quod quum ipse semper fideliter se gesserit erga « Majestatem nostram, nec unquam a fide nostri culminis deviavit, « imo cœpisset Ricardum de Rebursa, proditorem nostrum, in « civitate Neapolis, noctis tempore, quum fugiebat; eum terras feu- « dales teneat, in civitate prædicta conferendi sibi, et suis hære- « dibus cum militibus civitatis prædictæ, in omnibus nostris ser- « vitiis, exactionibus, et collectis concedere de speciali gratia « dignaremur ; cujus petitionibus volumus, quod de cætero in om- « nibus prædictis nostris servitiis dictus Andreas, et hæredes sui « conferre cum militibus teneantur. Quare fidelitati vestræ qua- « tenus de cætero nullus sit, qui ipsum et hæredes suos conferre « cogat in omnibus nostris servitiis nec cum militibus prædictis. « Datum Neap., die 28 octobris XIII indictionis. » Ex registro regis Caroli. 1269, lit. D., fol. 105. — « Nicolao Canuto de Neapoli « pupillo, provisio quod non molestetur per populares ad contri- « buendum cum eis, quia nos eidem concessimus quod contri- « buat cum militibus Neapolis in exactionibus et collectis, ad sup- « plicationem magistri Nicolai de Aversa, consanguinei ejusdem « Nicolai Canuti, ac medici, et familiaris nobilis Petri domini Bel- « limontis, Montis Careosi et Albæ comitis ac regni Siciliæ came- « rarii carissimi consiliarii familiaris nostri. Subdatum 13 maij, « ind. XIII, regni nostri, anno V. » Ex reg. Caroli I, anni 1269, lit. D, fol. 52.

avec les nobles, s'attachaient à eux, les gagnaient par des complaisances, prenaient leurs maisons à loyer, sans doute à vil prix, ou leur vendaient les leurs par un marché simulé. Des prohibitions sévères s'opposèrent à ces fraudes et à d'autres semblables[1].

On raconte que Boffilo Giudice, un de ces Napolitains qui donnaient à Charles d'Anjou des leçons de despotisme et de tyrannie, lui dit : « Sire, divisez pour régner, » que, docile à ce conseil vulgaire, Charles, sous prétexte d'élever un monas-

[1] « Porrecta culmini nostræ Majestatis popularium plateæ Sancti « Stephani ad Arcum de Neap., nostrorum fidelium petitio conti« nebat, quod nonnulli homines et habitatores in eadem platea « ad effugiendum onera collectarum, servitiorum, et exactionum « quarumlibet quæ ibidem per nostram curiam imponuntur, quidam « ipsorum prætendentes esse nobiles, quum non sint, aliis adhærent « nobilibus, recipiendi ab eis ad pensionem propterea domos suas, « ut ab illis melius defendantur..... Quidam collusione domos eorum « fingunt se vendere, ut a prædictis exactionibus eximantur. Con« ferre debeant in præmissis, sicut cives, qua convenit coertione « compellas, inhibiturus expresse sub certa pœna, ex parte nostra « nobilibus supradictis, ut aliquis ipsorum popularium, occasione « qualibet a collectis nostris non eximatur, sed a defensione ipso« rum omnino desistant, sicut nostram gratiam caram habent, « alioquin si secus præsumpserint, sic contra ipsos procedi man« dabimus, quia ipsorum pœna interdicet aliis audaciam similia « præsumendi. Datum apud Montem Fortem M. E. 9 julii 3 in« dict. » Ex registro regis Caroli, 1269, l. B, fol. 204. At. et registro ejusdem regis : 1275, l. A, fol. 32.

tère, fit raser le palais où se réunissait le peuple et qui portait encore le nom grec de la *Maison des archontes*[1]; mais cette anecdote, quoique assez vraisemblable, n'est appuyée sur aucune preuve.

Charles d'Anjou n'avait pas besoin de prétextes pour élever des édifices religieux; il en remplit la capitale et les provinces. La cathédrale de Naples et un grand nombre d'autres églises restaurées ou construites par ses ordres attesteraient encore à tous les regards sa pieuse munificence, si des mains presque sacriléges n'avaient effacé sur leurs murailles recrépies l'empreinte de leur premier caractère. Par un contraste frappant avec le gouvernement souabe, la piété publique se signala à Naples par des monuments nombreux. L'exemple donné du haut du trône descendit jusqu'aux rangs les plus infimes de la société. Tandis que la première noblesse multipliait les établissements charitables, trois cuisiniers français de Charles d'Anjou fondaient l'église de Saint-Éloi, Saint-Martin et Saint-Denis, ainsi que l'hôpital auquel elle est attachée. Ils pouvaient, au surplus, donner cette preuve écla-

[1] Soutenu par Summonte, réfuté par Capecelatro, et, des deux parts, avec peu d'exactitude.

tante de leur dévotion, car la table de leur maître était grossière, mais abondaute[1].

Ni Charles ni sa cour n'oubliaient aucune occasion de faire éclater leur dévouement à la religion catholique. Une heureuse découverte signala son règne. Le prince de Salerne, qui était en Provence dans l'année 1280, trouva le corps de sainte Marie-Madeleine dans un tombeau d'albâtre à la Sainte-Baume près Tarascon. Ce fut un triomphe non-seulement religieux, mais national, une victoire du midi sur le nord, car le corps de la Madeleine reposait aussi, depuis quelques années, dans l'église de Vezelay, près d'Autun. Il y avait été transporté avec la plus grande solennité en présence de saint Louis, du comte de Poitiers et du

[1] Charles Ier écrivit de Naples à maître Hugues de Besançon; chambellan, dont les fonctions semblent analogues à celles d'un maréchal du palais, qu'il eût à tenir douze cents porcs à la disposition de maître Barthélemy Ferracena, maître des animaux de la cuisine (*magister animalium coquinæ nostræ*). Il écrit aussi au *segreto* de la province des Abruzzes et de la Terre de Labour, d'envoyer, au même chambellan Hugues, deux cents tonneaux de fèves, cent tonneaux de petits pois, cinquante mille anguilles de la petite espèce, dix mille d'espèce moyenne, etc. Vitale, *Storia diplomatica de' senatori di Roma*, p. 153. Les anguilles étaient, à ce qu'il paraît, le mets le plus recherché à cette époque. Une épigramme contemporaine accuse le pape Martin IV de les avoir trop aimées.

roi de Navarre. Le prince et la princesse de Salerne n'y apportèrent pas moins d'éclat douze ans après. Naples prit part à la joie de la Provence, et l'érection d'une église en consacra le souvenir.

Par un édit daté de Lago Pesole, le 13 juillet 1276, Charles Ier s'exprima ainsi : « Parmi les soins sans nombre que le poids de la royauté nous impose, une pensée a toujours été présente à notre esprit. Grâce à un bienfait constant de la divine providence, le royaume de Sicile, notre bel héritage, abonde en productions d'un sol riche et fécond. Il faut maintenant qu'il soit favorisé par l'art, comme il l'est par la nature, et qu'il produise des hommes lettrés, fruit non moins opulent d'une prévoyance et d'une sollicitude royales. Assis sur cette double base, décoré de ce double ornement, l'État jouira d'une tranquillité qui le rendra également heureux, puissant et fidèle. En conséquence, à l'exemple de nos prédécesseurs catholiques, nous avons résolu de pourvoir à la propagation des études, et nous avons choisi dans ce but Naples, cette ville pleine de délices, afin que nos fidèles sujets ne soient pas forcés de courir péniblement de longues distances et de

se livrer à de pénibles travaux pour s'abreuver à la coupe de la science[1]. » Par cet édit et par d'autres encore, Charles Ier, sans nommer Frédéric II, confirma tous les priviléges que cet empereur avait accordés à l'Université de Naples et en ajouta de nouveaux. Il lui accorda une juridiction particulière, un juge spécial accompagné de trois assistants, l'un ultramontain, le second italien, le troisième regnicole, élus chacun par les écoliers de sa nation. C'est du juge acadé-

[1] « Scriptum est doctoribus, scholaribus universis in napolitano « Studio commorantibus.

« Inter sollicitudines cordis quas nobis onus honoris regii sub- « ministrat, merito nostra continua cura sollicitat : qualiter regnum « Siciliæ præclara nostra et successorum nostrorum hæreditas : sicut « ex dispositionis divinæ gratia rerum usualium ubertate fecunda « naturaliter affluit : sic ex provisionis nostræ beneficio virorum « productione fructuum artificialiter fecundetur, ut eodem regno du- « plicis perfectionis muneribus adornato et vivant ipsius incolæ sub « protectionis nostræ tranquillitate feliciter et in eorum devotæ fide- « litatis obsequiis nostræ celsitudinis solium exsultatur. Ad hujus « igitur meditationis nostræ propositum effectu favorabili prose- « quendum, prædecessorum nostrorum catholicorum principum re- « gnum Siciliæ sequendo non dedignantes exempla, generale studium « diversarum artium in eodem regno regi providimus : amœnissi- « mam civitatum nostrarum Neapolim ad id specialiter deputantes, « ut fideles nostri regnicolæ inducerentur eo libentius ad studen- « dum quod propositionis tam gloriosæ mensam domi sibi prospi- « cerent preparatam, qui dudum scientiæ poculum sitientes sub la- « boribus gravibus et oppressionibus non levibus velut proficiscentes « peregre cogebantur diversas et remotas provincias peragrare.

mique seul que relevaient les docteurs et les écoliers pour tous leurs procès, tant au civil qu'au criminel. Défense à toute autre cour d'en connaître; permission d'en appeler du juge à l'archevêque de Naples ou même à l'un des docteurs de l'Université et de faire décider l'affaire par voie de compromis. Bien plus, le juge, les assistants et les docteurs avaient le droit de taxer le prix des subsistances pour l'usage de l'Université et celui des logements pour les écoliers, sans qu'aucun officier

« Cupientes igitur quod opus nostrum tam nobile ex quo sperati « fructus effectum laudabiliter jam producere prospicimus perite et « in plerisque virtutibus scientiarum dignitatibus que evidenter « apparet, cootinuata percipiat incrementa; certos esse vos volumus « quod immunitates ac privilegia quælibet vobis et cæteris ad prædictum studium venire volentibus dudum a Majestate nostra gratiosa concessa, firma vobis et stabilia conservare volumus et jubemus ab aliis inviolabiliter observari. Et ecce quod ad petitionem « vestram justitiario Terræ Laboris et comitatus Molisii firmiter per « nostras damus litteras in mandatis, ut contra eorumdem privilegiorum et immunitatum nostrarum tenorem vos vel vestrum aliquem « per se vel officiales suos aliquatenus non molestent. Vos contra « hanc benignitatis nostræ clementiam devote fidelitatis gratitudinis « circa perfectum scientiæ vigilanter insistite ac concordis inter vos « unitatis benevolentiam conservantes. Sic semper ea quæ ad honorem celsitudinis nostræ pertinere studeatis perficere quod beneficia ulterioris favoris et præmii possitis in conspectu nostro « merito promereri. Datum apud Lagum Pensilem die XIII julii. » Reg. Arch. reg. Caroli I. 1276, A, f. 114; et Origlia, t. I, p. 137, lib. III.

public, collecteur, percepteur ou douanier, pût les soumettre à un impôt ou droit quelconque. Enfin, il accorda aux maîtres et aux élèves les plus grandes immunités, il les invita à se rendre à Naples et leur garantit qu'ils pourraient en sortir quand bon leur semblerait. En même temps il ne négligea aucune dépense pour assurer la supériorité des études en attirant et en fixant dans son Université les meilleurs professeurs en droit civil et canon; il les appela de toutes les parties de l'Italie. Bologne, surtout, lui envoya des savants illustres, et parmi les maîtres, tant en jurisprudence qu'en philosophie, on doit citer Girardo Cumis, Filippo Castrocelo et enfin saint Thomas d'Aquin.

C'est ainsi que Charles d'Anjou s'efforça d'élever l'Université napolitaine au degré de splendeur dont jouissait alors notre Université de Paris, dont la renommée était répandue dans la chrétienté tout entière et surtout en Italie. Napoléon des Ursins, chapelain et neveu du pape Nicolas III, s'étant rendu en France : « Très-cher fils, lui écrivit le saint-père, nous avons appris avec plaisir par tes lettres que tu étais heureusement arrivé à Paris, ville dans laquelle abondent la doctrine et la

science, et où quiconque cherche la vertu en recueille aisément les fruits et les fleurs[1]. »

La langue française était également connue et parlée dans toute l'Italie. C'était la langue de la cour; elle remplaçait le provençal qui, au XIII[e] siècle, commençait à tomber en décadence[2]. C'est en français que Brunetto Latini avait écrit son *Trésor*. « *Et d'auscun demande*, disait-il, *porquoi chis livres est écris en romans selon le patois de France, puisque nos somes Ytaliens, je diroe que c'est... porce que françois est plus delitable langages et plus communs que moult d'autres*[3]. »

[1] « Nuper ex litterarum tuarum presentatarum nobis tenore per« cepimus te ad civitatem parisiensem prospere pervenisse, quod « eo est sensibus meis acceptius, quo fecundius in civitate ipsa in « qua doctrina scientiarum exuberat, virtutum flores increscere « dinoscuntur et fructus illos quærentibus afferunt. Datum Suria« ni, XII kalendarum augusti. » Nicolaus P. III, dilecto filio Napoleoni de filiis Ursi subdiacono et capellano. Lettre inédite. Manuscrits du Vatican, n° 3980.

[2] M. Paulin Pâris, *Histoire littéraire de la France* (XIII[e] siècle), t. XX, p. 291.

[3] Dans la *Chronique des Vénitiens de maistre Martin du Canal*, traduction française de 1267 (bib. Ricardiana à Florence, manuscrit in-quarto, coté n° 1919), on lit aussi ces mots : « Et por ce que lengue franceise cort parmi le monde, et est la plus délitable à lire et à oir que nule autre, me sui ie entremis de translater l'anciene estoire de Veneciens de latin en franceis, et les euvres et les proeces qu'il ont faites et qu'il font. »

On est surpris qu'un idiome encore si imparfait pût rivaliser avec l'instrument sublime qui, quelques années plus tard, exprima les tortures de l'*Enfer*, les joies du *Paradis*, et qui, dans le *Purgatoire*, l'inspiration la plus divine de cette divine trilogie, réveille avec tant de puissance les sentiments assoupis ou cachés dans les profondeurs de l'âme humaine. Aussi Dante est-il tellement indigné de cette popularité du langage de nos ancêtres, qu'il l'attribue à leur prépondérance guerrière et politique, bien plus qu'à l'influence de leur génie littéraire. Il voue à l'infamie ceux qui, par jalousie ou par vanité, préfèrent le français et le provençal à leur langue maternelle; mais il en constate d'autant mieux l'empire qu'il combat[1].

Cette influence était due en grande partie au

[1] « A perpetuale infamia e depressione delli malvagi uomini d'Ita« lia che commendano lo volgare altrui, e lo proprio dispregiano, « dico che la loro mossa viene da cinque abbominevoli cagioni : « La prima è cechita discrezione : la seconda maliziosa scusa« zione : la terza, cupidità di vana gloria : la quarta è argomento « d'invidia : la quinta e l'ultima, viltà d'animo, cioè pusillani« mità. ». Dante, *Convito*, capitolo XI, t. II, p. 73. Firenze, 1834. Perticari assure que cette violente invective est dirigée principalement contre Brunetto Latini. N'est-ce pas là qu'il faut chercher le motif de l'infamie plus réelle et plus indélébile à laquelle Dante a si cruellement voué la mémoire de son maître?

haut renom, à la vaste puissance de Charles d'Anjou. C'était lui qui représentait la France. La France était alors à Naples plus qu'à Paris, où le faible Philippe III traînait ses jours entre des courtisans perfides et une épouse suspecte[1]. Les accusations d'empoisonnement et de sortilége remplissaient son palais, une morne tristesse y régnait. Il n'en était pas ainsi à la cour de Charles Ier. Les plus fameux guerriers d'Europe et d'outre-mer accouraient en foule auprès de lui. Marguerite de Bourgogne présidait aux tournois et aux fêtes. Les jours fabuleux des chevaliers de la Table ronde, des douze pairs de Charlemagne, renaissaient sous les verts ombrages de Lago Pesole, ce lieu de délices si chéri des princes de Souabe[2], ou dans les salles du Castel Nuovo, le Louvre napolitain[3].

[1] L'innocence de Marie de Brabant, accusée d'avoir empoisonné le Dauphin, son beau-fils, n'a pas été généralement reconnue par les contemporains. Les lettres de Nicolas III à cette reine sont énigmatiques; et Dante, à la vérité, très-récusable dès qu'il s'agit de la maison de France, dit dans un langage peu équivoque :

« E qui provveggia,
« Mentr'è di qua, la donna di Brabante,
« Sì che però non sia di peggior greggia. »
Purg. VI, v. 22.

[2] Lago Pesole est près de Melfi. On y voit encore les ruines d'un palais.

[3] Il paraît qu'on *jouait la comédie* devant Charles d'Anjou. Les

Mais quel que fût le penchant de Charles d'Anjou pour les nobles plaisirs, tout, jusqu'à ses délassements, avait pour objet principal la conquête et la guerre. Retenu par les papes, il ne pouvait s'abandonner à la fougue de ses desseins; toutefois il n'y renonça jamais. La chance des combats, qui ne lui fut pas toujours favorable en Orient, l'hostilité de Nicolas III, n'auraient pu ni désarmer son courage ni refroidir ses espérances. Dans l'intervalle, il s'était borné à accorder quelque secours en hommes et surtout en vivres à Guillaume de Villehardouin, devenu son vassal immédiat, qui lui avait envoyé son neveu, Jean Chaudron, connétable d'Achaïe, pour l'engager à signer une alliance secrète avec la république de Venise[1]. Elle avait été conclue, en effet, et Charles avait fait transporter sur les côtes de Morée et d'Épire une flotte portant

Mystères d'Adam le Bossu étaient représentés dans son palais, et le poëte y demeurait constamment.

[1] «Scriptum est magistris portulanis Apulii: Fidelitati vestræ præ« cipiendo mandamus quatinus nobilem virum Johannem Caldero« num, comestabulum principatus Achaie, dilectum consiliarium, « familiarem et fidelem nostrum, cum XXII equis, inter quos sunt « VI Achaie, transvehendi hordeum pro annona ipsorum equorum, « opportuna et alias res ipsius et familii sui victui... necessarias. » Arch. reg. 1270; et Buchon, *Principauté de Morée*, deuxième ép., t. I.

des troupes commandées par Gautier de Lagonesse. Il était ainsi tout prêt à attaquer l'empereur Michel Paléologue.

Les circonstances favorisaient les vues du roi de Naples sur l'Orient. En 1278, Guillaume de Villehardouin était mort, et le jeune Philippe, second fils de Charles, n'avait pas tardé à suivre le prince de Morée dans la tombe. Comme suzerain et tuteur de sa belle-fille, Isabelle de Villehardouin, princesse d'Achaïe, veuve du prince Philippe, Charles prit le gouvernement du Péloponèse. Il en confia l'administration à Galerand d'Ivri et le commandement militaire à Hugues de Sully, surnommé le Rousseau, que les historiens grecs déguisent étrangement sous le nom de Soliman-Rossi.

Au dehors, les circonstances n'étaient pas moins heureuses. Le roi de Sicile avait des troupes en Albanie, en Épire et en Morée. Elles pouvaient prendre Paléologue par les deux côtés opposés. Charles lui avait même ménagé la rivalité d'un prétendant. Un caloyer envoyé par Lascaris, empereur détrôné de Constantinople, avait demandé pour ce prince un asile au roi de Naples qui lui avait donné un refuge honorable dans Trani. Ce n'était, selon toute appa-

rence, qu'une machine de guerre, montée pour une occasion, brisée pour une autre, car les contemporains n'en eurent jamais connaissance, et les archives du royaume ont conservé ce mystère jusqu'à nos jours. Il est probable que jamais le malheureux Lascaris ne sortit de la prison où Paléologue l'avait plongé aveugle et sanglant, mais Charles n'avait rien négligé pour effrayer et abattre son ennemi; pas même le fantôme d'un faux César.

Il ordonna de faire préparer immédiatement huit galères et un grand nombre de térides[1] et de barques. Tous les grands feudataires furent contraints d'y prendre part. Le roi imposa la construction d'un ou de plusieurs térides et en proportionna le nombre à la puissance et à la richesse de chaque haut baron. Cette contribution forcée, du moins pour les regnicoles, porte dans les archives, le caractère d'un don gratuit.

De la Méditerranée à l'Adriatique le royaume de Naples et la Sicile retentissaient du bruit des armements. Les hommes, les chevaux, les bestiaux de

[1] *Téride* ou *taride*, lourd bâtiment de transport fort en usage au XIII[e] siècle: voy. M. Jal, *Architecture navale*, t. II, p. 220.

toute espèce étaient mis en réquisition pour la prochaine expédition d'Orient, et tandis qu'on rassemblait de tous les côtés des combattants, des transports et des vivres; tandis que dans toutes les villes maritimes : à Manfredonia, à Tarente, à Brindes, à Salerne, sur le continent; à Palerme, à Messine, à Catane, à Syracuse, dans l'île, on n'entendait que le cri des hommes d'armes, gourmandant le pâtre, le chevrier des montagnes, devenus matelots et soldats; le bruit du marteau sur l'enclume fourbissant des épées et des cuirasses; ces rumeurs retentissaient également à Barcelone, à Tarragone, à Valence, à Collioure, et le roi d'Aragon, comme le roi de Naples, préparait une expédition formidable, mais non dans la même direction ni dans le même esprit.

Jacques le Conquérant n'existait plus; son fils Pierre III, ou, comme l'appelaient les Catalans, *En Pier*[1], décoré un peu emphatiquement par les Catalans et les Aragonais du surnom de Pierre le Grand, dont il a été à jamais dépouillé dans d'autres climats et à une autre époque par un autre Pierre plus grand

[1] En catalan, *En* signifie *seigneur*. C'est le *Don* espagnol. Plus tard les Aragonais l'ont surnommé *Pierre des Français*.

que lui, don Pedro enfin fut l'un des princes les plus remarquables d'un siècle fécond en caractères élevés, en volontés fermes, en indomptables courages. Comme beaucoup de ses contemporains, c'était un vaillant guerrier, un heureux preneur de villes. Mais à cette valeur héréditaire dans sa maison, don Pedro joignait une prudence consommée, un esprit d'astuce et de ruse qui descendait facilement jusqu'à la perfidie. Susceptible d'une conduite noble et généreuse, à la vérité plus par calcul que par instinct, il n'était pas incapable d'un crime secret. Jaloux de la tendresse paternelle pour un de ses frères naturels nommé Fernando Sancho, don Pedro l'avait fait étrangler et jeter dans les fossés du château de Pomar. Ses neveux, les infants de Cerda, héritiers légitimes de la couronne de Castille, s'étant réfugiés en Aragon, il les y garda contre leur gré pour tenir en respect leur oncle Sanche le Brave, et, moyennant des stipulations secrètes, sacrifia leurs droits à ce même don Sanche qui avait usurpé la couronne sur ces orphelins, fils de son frère aîné, et sur son propre père Alphonse X, mort en le maudissant. Don Pedro s'assura de la sorte l'alliance

de la Castille, et par cette conduite habile, mais déloyale, il n'eut rien à craindre, pendant tout son règne, d'un voisinage incommode et dangereux. Loin de là, il fit de don Sanche l'instrument de ses desseins.

Don Pedro, à la mort de don Jaime son père, qui était parvenu à une extrême vieillesse, prit les rênes d'un gouvernement difficile, où l'autorité royale, limitée et combattue par l'aristocratie des *Ricos Hombres,* avait besoin de recourir quelquefois à la force, plus souvent à l'adresse; mais il surmonta ces premiers embarras; il avait pour lui le courage, la renommée et les dons extérieurs. Pierre d'Aragon était remarquable par l'élévation de sa stature, par la noblesse de son port, par la régularité de ses traits, qui le rendaient sans contredit le plus beau prince de la chrétienté, depuis qu'une vieillesse anticipée avait brisé les forces, sillonné le front et amaigri les membres de Charles d'Anjou son ennemi.

On se rappelle le mariage de Pierre d'Aragon avec Constance, fille de Mainfroy, malgré les menaces du pape Urbain IV et l'excommunication lancée sur ce prince. Constance eut trop d'in-

fluence sur les événements pour qu'il ne soit pas indispensable d'étudier son caractère, ce qui n'est pas une tâche aisée. Elle ne se montre dans l'histoire qu'en des moments décisifs mais rares, et pour ainsi dire, par échappée. Pour démêler les linéaments principaux de cette figure, voilée de tant de nuages, il faut la prendre d'abord dans l'ensemble. La haute vertu de Constance n'a jamais été contestée. Toujours fidèle à un époux qui ne payait son amour que de considération et d'estime, qui remplissait l'Aragon et la Catalogne de ses maîtresses et de ses bâtards, la reine Constance ne suivit point les exemples de sa famille paternelle ni de celle où elle était entrée. Loyalement attachée au foyer domestique, elle donna à don Pedro six enfants : quatre fils, don Alfonso, don Jaime, don Fadrique, don Pedro; et deux filles, doña Isabel et doña Violante. Son cœur était voué avec une tendresse reconnaissante au prince qui l'avait choisie malgré tant d'obstacles. Ce cœur était noble, généreux, élevé, et rien n'indique qu'il ne fût pas sincère. C'est probablement de très-bonne foi que la reine d'Aragon se croyait des titres certains au royaume de Sicile. On raconte qu'elle pressait

son mari de venger son père et de revendiquer ses droits légitimes à l'héritage de ses ancêtres. Don Pedro les yeux baissés, plongé dans une méditation profonde, ne répondait à ses instances que par un silence mystérieux. Cette scène est peu vraisemblable; Pierre et Constance marchèrent toujours d'accord, et, selon toutes les probabilités, ils n'eurent jamais qu'une pensée. Plus tard, lorsque l'ambition de Constance fut satisfaite, un sentiment longtemps endormi au fond de son âme se réveilla avec force. Elle craignit les anathèmes. Dans l'intérêt de sa conscience religieuse profondément alarmée, elle voulut se réconcilier à tout prix avec l'Église. On lui fit faire le sacrifice de sa vengeance et de sa fierté, en lui imposant une réconciliation complète avec ses ennemis, et en mêlant son sang à celui des bourreaux de sa famille[1]. Nous le remarquons ici en passant, pour compléter le caractère de la fille de Mainfroy; car ces événements vont au delà des bornes que nous nous sommes prescrites.

Voilà ce qui se passait à la cour d'Aragon,

[1] Voy. dans le t. IV *la Conclusion* du XII[e] livre et de l'ouvrage.

lorsque Jean de Procida, proscrit par Charles d'Anjou, vint y demander un asile. Ce nom suffit pour indiquer que nous sommes parvenus maintenant à l'un des points les plus importants et les plus controversés des faits dont nous avons entrepris le récit. Cette controverse porte sur les causes d'une révolution, qui arracha à la maison d'Anjou une partie de sa conquête, et dans ces causes, la tradition, justement réfutée par la critique moderne, n'a voulu montrer qu'un homme.

Nous écarterons de l'histoire de Jean de Procida tout ce qui ne nous semblera pas démontré; nous rétablirons, non sur des conjectures, mais sur des preuves, la portion de vérité qu'on a voulu confondre avec des détails invraisemblables et même évidemment fabuleux.

Procida n'est point un de ces personnages qui remplissent toute une époque; il eut son moment, un de ces moments terribles et décisifs qui, pour la renommée, valent souvent mieux qu'une longue suite d'années. On peut s'en souvenir; nous n'avons encore prononcé son nom que trois fois: il assista à la mort de Frédéric II; il figura au nombre des témoins qui signèrent son

testament; il fut enveloppé avec le prince de Tarente dans une de ces éternelles accusations d'empoisonnement dont la maison de Souabe fut toujours poursuivie. A part ces faits, rien ne met en lumière le nom de Jean de Procida, sauf une inscription où l'on voit qu'il prit part à la restauration du port de Salerne, et un portrait en mosaïque dans la cathédrale de cette ville. A en juger par cette image, sans doute fidèle, sa physionomie n'avait rien du caractère élevé, de l'expression noble qui devraient révéler le libérateur de la patrie, le héros de l'indépendance. Son front est bas, son œil est petit, l'ensemble de ses traits exprime l'astuce, la finesse et la circonspection[1].

Tout est mystère en lui, jusqu'à son nom de famille. On ne le connaît que par le titre de son fief, de cette île charmante, l'une des fleurs de la baie de Naples, longtemps l'asile des mœurs et des costumes de la Grèce. On sait seulement qu'il était à la fois gentilhomme et médecin, rapprochement qui ne présentait peut-être pas à cette époque l'antithèse qu'on y trouverait aujourd'hui. Toutefois, on a

[1] Ce portrait est gravé dans les Œuvres de Niccolini à la tête de sa tragédie de *Giovanni da Procida*.

trop exagéré ce contraste. Quoique appartenant à la classe aristocratique, Procida n'était pas issu d'une famille placée au premier rang. Il portait le titre de *maître*, généralement attribué aux hommes de loi, aux juristes[1], enfin à la caste plus civile que chevaleresque, qui, dans les anciennes monarchies, formait partout un ordre respectable dans l'aristocratie, mais n'en était pas la tête; honneur réservé à l'hérédité dans le métier des armes. Sa femme, nommée Landolfina, lui était égale en richesses et supérieure en naissance. Aux fiefs considérables qui appartenaient à son mari, elle avait joint celui de Postiglione ou Pistiglione, et d'autres terres encore. Landolfina exerça une influence décisive sur sa destinée. Est-ce par l'amour ou par la haine? C'est sur quoi la tradition est incertaine. Selon les chroniqueurs italiens, Landolfina fut violée. Les uns en accusent vaguement les Français, d'autres imputent cet attentat à Charles d'Anjou lui-même. La fausseté évidente

[1] Pierre d'Aragon, même après les Vêpres, écrit à Procida : *Petrus, Dei gratia Siciliæ et Aragoniæ rex, nobili et discreto viro Johanni da Procida* (voy. Appendice R, t. IV). Jamais pareille formule n'a été employée à l'égard d'un haut baron, d'un grand vassal de la couronne.

de cette dernière accusation affaiblit la première, et sans rien pouvoir affirmer à cet égard, on aurait droit de soupçonner que la contrainte n'entra pour rien dans l'infortune conjugale de Jean de Procida. La conduite subséquente de Landolfina le ferait croire aisément. Quoi qu'il en soit, exaspéré de cet outrage, il prit part, on ignore dans quelle mesure, à la révolte de Conradin. Depuis la catastrophe de son protecteur Mainfroy, Procida avait vécu dans l'obscurité et dans le silence, sans s'être attaché, comme tant d'autres, au char du vainqueur. Après la bataille d'Alba, il fut condamné à mort; ses terres et celles de sa femme confisquées. Landolfina réclama très-chaudement ses biens personnels, alléguant que « toujours fidèle et née d'une race fidèle[1], elle n'avait pris aucune part à la *malice* de son époux. » Sa requête lui fut accordée par le roi

[1] « Straligotis Salerni fidelibus suis, etc. Ex parte Landulfine « uxoris Johannis de Procida de Salerno, fuit nobis humiliter sup- « plicatum, ut quum ipsa semper erga excellentiam nostram fideliter « et devote se gesserit; et malitiæ predicti Johannis viri sui, qui ob « proditionis causam quam erga nostram majestatem commisisse « dicitur se absentavit a regno, nequaquam consenserit, licentiam « sibi morandi secure in civitate Salerni cum aliis nostris fidelibus, « concedere de benignitate regia dignaremur. Nos igitur suis sup- « plicationibus inclinati, fidelitati vestre præcipiendo mandamus,



Charles. On lui rendit ses possessions et il lui fut permis de continuer à séjourner à Salerne, sa patrie.

Il en résulte que la dame de Procida n'avait pas pensé un seul instant à suivre et à consoler le proscrit dans son exil, ce qui rend sa tendresse douteuse et son affront problématique. Jean avait échappé au supplice par la fuite. Il ne songea plus, dès lors, qu'à susciter des ennemis à Charles d'Anjou. Accueilli à la cour de Saragosse, il trouva le roi et la reine d'Aragon dans les dispositions qu'il aurait pu leur souhaiter. Il les anima contre celui qu'il nommait l'usurpateur de leurs droits, et confirma Constance dans la légitimité de ces mêmes droits, au fond, complétement nuls. En effet, d'où dérivaient-ils ? de Mainfroy, d'un bâtard, monté sur le trône du vivant même de l'héritier véritable; et cet héritier, ce Conradin, quelle affinité Constance avait-elle avec lui? Conradin n'avait-il

« quatenus si eadem Landulfina fuit fidelis et de genere fideli orta, « et malitiæ dicti viri sui nequaquam consenserit, eam morari in « civitate Salerni cum aliis nostris fidelibus libere permittentes, « nullam permittatis sibi occasione proditionis predicti viri sui in- « ferri ab aliquibus injuriam molestiam vel gravamen. Dat. Ca- « pue, 3 februarii, XIII. Ind., regni nostri anno V (1270).» Dal.R. arch. di Napoli, registro di Carlo I, 1269, C., fog. 214.

pas flétri Mainfroy dans tous ses manifestes? D'ailleurs, en admettant le droit du prince de Tarente, ce n'était pas à Constance à représenter son père. Il avait laissé trois fils, alors captifs de Charles d'Anjou. Mais la conscience a ses illusions; peut-être la reine d'Aragon ne considérait-elle pas comme vraiment légal le mariage de Mainfroy avec la fille du despote d'Épire, avec une étrangère, avec une Grecque. Née elle-même d'une femme latine, d'une princesse de Savoie, peut-être cette fille de bâtard ne voyait-elle dans ses frères que les rejetons d'une alliance équivoque. Ce qu'il y a de sûr, c'est que personne ne songea jamais à ces malheureux enfants, qui cependant auraient pu revendiquer un titre bien supérieur à celui de la reine. Dans le fait, ni les uns ni les autres n'avaient rien de juste à réclamer. La fortune et l'occasion pouvaient seules prononcer entre eux. Or, les fils de Mainfroy étaient dans un cachot et sa fille sur un trône.

Assurément, ni Pierre ni Constance n'avaient besoin d'aucun stimulant, d'aucune excitation. Don Pedro, l'un des hommes les plus fins, les plus subtils de son époque, devait connaître à la fois et

le peu de fondement de ses prétentions et la possibilité de saisir une occasion favorable pour les mettre en œuvre, en leur donnant par l'opportunité la valeur propre qui leur manquait. Il guettait toutes les fautes, tous les abus de pouvoir de Charles d'Anjou, et son habileté supérieure à celle de la plupart de ses contemporains n'avait à demander de conseils à personne; mais il lui fallait des exécuteurs actifs, adroits, intelligents, bien informés de la situation du midi de l'Europe, de l'intérêt de ses princes, qui les eussent pratiqués eux-mêmes et qui eussent surtout des affinités avec l'aristocratie napolitaine et sicilienne. Il trouva toutes ces conditions réunies dans Jean de Procida. Médecin de Frédéric II, conseiller de Mainfroy, Jean avait une longue habitude des hommes et des choses de l'Italie. Il était naturel que don Pedro lui donnât une part dans sa confiance, s'empressât d'accueillir son zèle et d'employer son activité.

A quelles limites s'arrêta l'action de Procida? Fut-elle bornée à la Péninsule, ou s'étendit-elle jusqu'en Orient? Les machinations de don Pedro, dans ses rapports avec l'Italie, bien moins mystérieuses qu'on ne le croit, ne s'étendirent jamais

jusqu'à la cour de Byzance. Michel Paléologue n'entra point dans la ligue et même l'ignora jusqu'au dénoûment. Nous pouvons, non-seulement l'alléguer, mais le prouver de la manière la plus positive, sur les pièces les plus authentiques.

Que Procida ait pris des déguisements pour pénétrer jusqu'en Sicile, qu'il se soit travesti en cordelier, qu'il ait même affecté la démence pour détourner l'attention de Charles d'Anjou, cela peut être vrai en partie, quoique exagéré par l'espèce de roman historique [1] qui sert de texte aux récits ordinaires sur la conjuration; que Procida ait pratiqué les chefs de l'aristocratie en Sicile: Alaimo da Lentini, Gualtieri da Caltagirone, Palmieri Abbate, d'autres encore, on ne saurait en douter. La tradition et le bon sens le constatent également.

[1] Cette chronique, en langue catalane, publiée par Gregorio (*Bib. arag.* t. II) sous le titre de *Historia conspirationis Johannis Prochytæ*, est intitulée réellement dans le manuscrit conservé à la bibliothèque de Palerme: « *Quistu è lo ribillamentu di Sicilia, quali* « *ordinau, e fichi fari miser Gioanni di Procita contra re Carlu.* » C'est un vrai roman, et ce n'est pas le seul qui ait été écrit sur ce sujet, à l'époque même de l'événement ou très-peu de temps après. Il en existe un autre en Italie, rédigé au commencent du XIV[e] siècle (en 1311) et intitulé: l'*Aventuroso Ciciliano di Busone da Gubbio*. Quoiqu'il ait été récemment publié (à Florence, 1832), il est très-peu connu en France. Mais de tous les romans historiques relatifs à la ca-

Parmi les feudataires forcés par Charles d'Anjou de contribuer à l'armement de la flotte, les Alaimo, les Caltagirone paraissent au premier rang[1]. Ils partageaient ces charges avec les Français et les Provençaux investis de grands fiefs dans le royaume; mais ils les supportaient moins patiemment; la cause du conquérant n'était pas la leur. Il ne fut donc pas difficile à Jean de Procida, familiarisé depuis longtemps avec les magnats, de provoquer leur mécontentement et de nouer avec eux des trames secrètes. Ce n'était peut-être pas tout à fait une conspiration, mais c'était bien certainement une intrigue[2].

Ici on a élevé une question importante en apparence, au fond peu sérieuse : Est-ce bien Jean de Procida, qui par ses provocations secrètes, a amené le soulèvement de la Sicile contre les

tastrophe de 1282, le plus célèbre a été le livre italien de Muñoz, sur les *Vêpres siciliennes*, publié dans le XVII[e] siècle; et c'est Muñoz qui a mis à la mode cette manière parfaitement ignorée des contemporains, de désigner le massacre de Palerme.

[1] Capecelatro, *Storia di Napoli*. Il existe aux Archives royales de Naples beaucoup d'ordonnances de Charles d'Anjou, relatives à l'armement d'une flotte par les grands vassaux. M. Buchon en a rapporté une partie dans son ouvrage sur la Morée.

[2] La preuve que l'action de Procida n'est au fond que cela, c'est que, pour l'ennoblir, tous les poëtes qui ont mis ce person-

Français? Cette révolution a-t-elle été l'ouvrage d'un seul homme ou se serait-elle opérée sans le secours de cet homme? De telles questions ne sont permises qu'à une inexpérience de faits analogues, qui ne saurait être notre partage. Est-ce à nous d'ignorer que dans tout cataclysme politique il y a deux mobiles bien distincts : l'action du petit nombre et celle de tout le monde. Le petit nombre peut, à la rigueur, faire éclater une émeute; mais il ne

nage en scène l'ont supposé Sicilien. Casimir Delavigne lui fait dire :

« Le ciel a sans doute allumé
Ce feu pur et sacré dont je suis consumé.
Oui, c'est avec transport que j'aime *la patrie ;*
Mais d'un amour jaloux j'ai toute la furie :
Je l'aime, et la veux libre, et pour sa liberté,
En un jour, biens, parents, amis, j'ai tout quitté. »
Vêpres Siciliennes, acte I, scène I.

Et M. Niccolini :

« Sorgervi io dovea
« Fra cupa notte, inaspettato, ascoso
« Come la mia vendetta. Or, l'egro cuore
« Stanco nell' odio, intenerir si sente
« *Delle paterne case al dolce aspetto ;*
« E rimirai piangendo il sol nascente
« *Della mia patria* illuminar le torri,
« Tutta scoprir *Palermo*. Ah ! tu non sai
« *Quanta dolcezza ha il natio loco !* . . . . »
Giovanni da Procida, atto II, scena II.

Point d'intérêt dramatique si Procida n'est pas Sicilien, et il ne l'était pas.

peut faire naître une révolution; il ne peut que la prévoir *avant*, la diriger *pendant*, et la régulariser *après*. Les gens qui descendent dans la rue ne sont jamais ceux qui organisent un gouvernement. Ces derniers ne se montrent que lorsque la rue est devenue libre et déserte. De deux choses l'une : ou ils sont honnêtes et probes ou ils sont intrigants et corrompus. Honnêtes, ils ont pressenti le mouvement, et dès qu'il a été accompli, ils ont cherché à s'en rendre maîtres pour le modérer. Intrigants, ils l'encouragent et le perpétuent pour en profiter. Mais ni dans l'un ni dans l'autre cas, ils ne l'ont créé. Cette situation, qui se renouvelle aux époques les plus éloignées et les plus diverses, était précisément celle où la Sicile se trouvait au XIII[e] siècle. Par des causes que nous développerons plus bas, tandis quelle était tourmentée d'une fermentation intérieure qui devait d'elle-même éclater au dehors, Jean de Procida, Alaimo de Lentini, enfin ceux des Siciliens qui avaient à gagner ou à perdre s'entendaient pour tirer parti d'un mouvement prévu, et ne se fiant pas, pour réussir, à leurs propres forces, ils s'appuyaient sur un prince étranger, sur

le roi d'Aragon, qui pouvait réclamer des droits douteux et insuffisants, avant le succès; clairs, évidents et indubitables, le lendemain de la victoire.

Dans cette situation, Procida était précisément l'homme qui convenait à don Pedro et à Constance. Il avait donné à sa haine pour Charles d'Anjou la publicité la plus éclatante; il s'était grandi par cette hostilité avouée d'un citoyen contre un tyran, d'un homme de condition privée contre un conquérant couronné. La nature même de ses malheurs l'avait rendu célèbre. Blessé dans ses affections domestiques, il avait été dépossédé de l'île de Procida, située dans la baie même de Naples, et par conséquent à la vue de tous. En accueillant le Salernitain, don Pedro voulut que l'éclat de la réparation égalât la notoriété de l'infortune. Il l'investit de grands domaines dans les royaumes d'Aragon et de Valence; il lui donna, avec les droits les plus étendus, les fiefs de Lutxen, de Benizano et de Palma[1]. Jean

[1] Voy. App. S, n° 1. Jamais Jean de Procida ne vendit ces terres pour en consacrer le prix au succès de la conspiration. C'est ce qui résulte des pièces nombreuses et pour la plupart inédites qui nous

de Procida paya les bienfaits du roi d'Aragon en agissant dans son intérêt auprès des barons siciliens et des chefs du parti gibelin en Italie. Mais eut-il pour complices le pape et l'empereur de Constantinople? les fit-il entrer dans la conjuration? C'est ce que nous ne croyons pas. Rien ne prouve que Nicolas III ait trempé dans le projet d'une conspiration et d'un massacre; rien ne prouve surtout qu'il ait été gagné avec l'argent de Michel Paléologue qui, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, n'avait pas d'argent et n'a point pris part au complot de Jean de Procida. Quoique les historiens italiens semblent faire honneur à un pape de crimes qui ont abouti à la ruine des Français en Sicile, il est impossible d'adopter de telles accusations sans les appuyer sur une démonstra-

ont été envoyées des archives de la couronne d'Aragon, admirable collection, rangée dans un ordre parfait, et qui, loin d'avoir été détruite par le canon du général Espartero, comme on l'a annoncé dans tous les journaux, est encore intacte sous la garde de don Prospero Boffarul, également recommandable par son obligeance et par sa connaissance profonde de l'histoire de son pays. M. Boffarul est auteur d'un excellent ouvrage intitulé : *Los Condes de Barcelona vendicados*. Les archives d'Aragon seront bientôt publiées. Une singularité de cette collection est que les souverains y sont classés non pas comme rois d'Aragon, mais comme comtes de Barcelone.

tion évidente. Nous avons exposé la politique de Nicolas III, nous n'y reviendrons pas. Entachée de népotisme, elle fut cependant noble et grande. Le fier Orsini tenta ce qui fut accompli depuis par les Médicis, les La Rovère, les Farnèse. Il voulut mettre des souverainetés dans sa maison, digne de cet honneur. Comme la tentative était encore nouvelle, elle excita une indignation dont la muse irritée de Dante nous a transmis le témoignage; mais aucun indice ne prouve que Nicolas III ait porté plus loin ses vues. Au surplus, la mort y coupa court très-brusquement. Le pape Nicolas 22 août 1280. mourut au château de Suriano, foudroyé par l'apoplexie, après deux ans et neuf mois d'un règne calme, mais plein; dans une santé en apparence vigoureuse et florissante, sans avoir eu le temps de se reconnaître ni de pousser un cri[1].

Quelle fut la joie de Charles d'Anjou à cette nou-

[1] *Il meurt et ne donne aucun signe.* Shakspeare, *Henri VI.* Quoique des paroles officielles ne soient assurément pas toujours l'expression de la pensée, on pourrait accuser d'une dissimulation excessive le pape qui aurait conspiré après avoir écrit les mots suivants : « Conjurationum et conspirationum horrida presumptio « excusatione non labitur; quin detecta, legitime puniatur. » Nicolai P. III epist. (ad canonicum matisconensem). Manuscrit de la bibliot. Royale, R. 4, 40.

velle! tous ses desseins sur l'Orient allaient s'accomplir! l'ennemi sacré qui le tenait enchaîné n'était plus! La main sur son épée, l'œil sur la mer, Charles attendait depuis deux ans. Quelle attente; mais aussi quel moment! Plus de contrainte! plus de scrupule! Il lui faut un pape qui soit à lui, à sa famille, à la France. Il court aussitôt à Viterbe. Un des neveux du dernier pape, un Orsini y commandait. Pour chasser Orsini, Charles ne craint pas d'exciter une sédition. Par son ordre, Annibaldeschi, l'un des grands de Rome, chef de la faction française, se dirige sur le conclave, en brise les portes, arrache de l'assemblée le cardinal des Ursins et le cardinal Latino, autre neveu du pape défunt, que Nicolas III avait chargé de pacifier l'Italie. On les enferme, on les met sous bonne garde. Les troupes royales entourent le palais où les cardinaux sont réunis. Ils votent sous le glaive. Un pape français est élu; c'est le cardinal Simon de Brion, ce prélat si longtemps nonce en France, et qui prit une si grande part à la négociation terminée par l'établissement de Charles d'Anjou sur le trône de Naples. Aussi l'élévation de Martin IV (tel est
12 fév. 1281. le nom que prit le nouveau pontife), fut regardée

comme le triomphe des Français. Ils firent de son couronnement une fête nationale, et ne voulurent pas y souffrir d'autres qu'eux-mêmes. Charles et ses principaux chevaliers assistèrent à la cérémonie ainsi qu'aux nombreux festins qui l'accompagnèrent, armés de pied en cap et portant par-dessus leur armure des robes magnifiques en soie de Venise[1] tramée d'or, dont ils changèrent plusieurs fois par jour. Dans cette brillante troupe on voyait Guy de Montfort. Martin IV le délivra de sa longue captivité; il le rendit à ses frères d'armes, et Charles le mit à la tête de l'ambassade qui allait chercher Clémence de Habsbourg, destinée à Charles Martel, son petit-fils.

Charles I[er] se réjouissait à bon droit. Maître absolu de Rome[2] et du pontificat, il avait enfin trouvé

[1] Sab. Malasp. *Continuat.*, apud Greg., l. VII, c. XI.

[2] Un rescrit de Charles d'Anjou adressé au sénat et au peuple romain, prouve son pouvoir absolu dans Rome. Ce pouvoir était tel qu'il ne daignait plus l'exercer lui-même :

« Scriptum est sacro senatui populoque romano dilectis amicis « suis, etc. Inter omnia sollicitudinum onera nostris incumbentia « humeris, præcipue cupientes urbem romanam et populum sub « nostro regimine constitutos salubriter et fideliter in statu quieto « et pacifico gubernari : quia per nos præsentialiter id exsequi non « valemus, illos viros ad hoc curamus exquirere quorum prudentiam « et industriam in multis et arduis probaverimus negotiis et de

dans le pape un allié docile, trop docile peut-être, car l'impétuosité du roi de Naples avait besoin d'un frein. Martin IV n'était qu'un instrument. Tous les vœux du roi furent, à l'instant même, des ordres pour le pape. Loin de donner suite à la négociation de la réunion des deux Églises, il rompit avec Paléologue, chassa ses ambassadeurs, ne voulut plus voir en eux que les espions d'un perfide qui s'est joué de l'Église romaine, et s'empressa d'excommunier leur maître. L'expédition immédiate de Constantinople fut résolue. Un des officiers de Charles, nommé

« quibus certa et longa experientia nullatenus dubitemus. Ecce igitur « nobilem virum Berardum de Rayano, dilectum consiliarium, fami- « liarem et fidelem nostrum, cujus fidem atque prudentiam, strenui- « tatem et industriam plene cognovimus ab experto inter cæteros « qui ad hujusmodi regimen esse possent idonei, eligentes ipsum « vicarium nostrum in urbe, evocato ad alia nostra servicia nobili « viro Rogerio de Sancto Severino comite marsicense; duximus usque « ad nostræ voluntatis beneplacitum statuendum, sperantes quod « idem Berardus urbem et populum, pusillos et magnos ad honorem « nostrum et bonum statum vestrum in pace et justitia reget fide- « liter et salubriter gubernabit. Quare universitati vestræ, etc. Qua- « tenus eumdem Berardum in uno nos ipsos in eo recipiatis ob reveren- « tiam nostram honorabiliter et benigne sibi tamquam vicario nostro « a majestate nostra statuto pareatis devote ac efficaciter intendatis. » (Datum ibidem, ut supra, id est Neapoli, anno Domini 1272, 19 octobris I indictionis, regni nostri anno octavo.) Reg. sig. 1269, A, fol. 135. *Syllabus Membranorum*, t. I, p. 222.

Jean d'Eppe ou d'Appia, fut promu au gouvernement de l'Italie centrale sous le titre de comte de Romagne, enlevé à un des neveux du dernier pape. La constitution de Nicolas III, qui excluait tout prince du poste de sénateur de Rome, fut abrogée avec éclat en faveur de Charles d'Anjou. D'abord, le pape Martin IV lui-même se fit élire sénateur. Par un acte conservé aux archives du Vatican[1], il reconnaît formellement « qu'il reçoit cette dignité des mains des illustres sénateurs Gentile Orsini et Pietro Conti, délégués du magnifique peuple romain qu'ils ont convoqué au son des cloches et par la voix des hérauts, devant le palais du Capitole. C'est par l'autorité, c'est par la puissance du susdit peuple, qu'attendu la prudence, la sainteté, la bonté du très-saint seigneur pape Martin, quatrième du nom, la puissance sénatoriale lui a été accordée, et non en raison de la dignité pontificale ; avec toute juridiction, sa vie durant, sur sa ville, sur son territoire, comme aussi le droit de se démettre du *sénatoriat* sur une ou plusieurs personnes à son choix, pour le temps qu'il lui plaira. » En acceptant cette

[1] Vitale, *Storia de' senat.* Add., t. II, p. 594.

élection au nom du peuple romain, en l'insérant dans une bulle, Martin IV reconnut le droit préétabli du sénat et du peuple sur le gouvernement de Rome[1].

A peine investi de la dignité sénatoriale, Martin IV la fit passer un instant, pour la forme, à Robert de Lavena, un des ministres les plus dévoués de Charles Ier, celui-là même qui s'était fait livrer Conradin par Frangipani. Puis, le pape en vint à l'objet réel de la bulle, et nomma seul sénateur romain, pour toute sa vie, Charles de France, roi de Sicile.

Ce prince ne daigna pas prendre lui-même possession de sa dignité restaurée. Il haïssait Rome, il aurait voulu que, trop souvent turbulente et rebelle, la ville éternelle fût arrachée de ses fondements et qu'un village remplaçât ses cirques, ses basiliques et ses temples. Tel fut, du moins, le propos échappé dans une sorte d'ivresse, à Guillaume de l'Estendart[2] que Charles avait en-

[1] Nous avons inséré dans les pièces justificatives (t. IV, App. Z) le *Motu proprio* du pape Pie IX, sur la réorganisation du sénat de Rome (2 octobre 1847).

[2] « Rex interea, urbis dominium vilipendens, non memor ho-« noris et commodi, quod quondan attulit regimen urbis, statum ejus,

voyé à Rome en qualité de vice-sénateur; à la vérité, il y exerça tant de violences qu'il fallut se hâter de le remplacer. Jean de Lavena lui succéda. A la grossièreté d'un soldat, on substitua l'astuce d'un légiste.

Pour dernière mesure favorable à la France, Martin IV fit une promotion presque entièrement remplie de français. Mais que sont les calculs de la prudence humaine! Tous ces choix furent annulés dans l'avenir par un seul. Au nombre des rares élus italiens se trouve Benedetto Gaetani, l'homme qui dans le siècle suivant s'appellera *Boniface VIII!*

La mort de Nicolas III, l'avénement de Martin IV semblaient devoir mettre subitement un terme aux projets de Pierre d'Aragon; il n'en fut point

« vicariorum suorum insufficientiam et honestatem, et bonum « pacis et justitiæ, ad quod animo et via regia ante studuerat, igno- « rantiæ crassæ ac supinæ probrosa labo contaminat et denigrat... « Asseritur enim, quod, si verum est, salva pace dicentis, non est « regii honoris ad famam, quod cum dicto Stendardo in campis in « obsidione Prænestium moranti dictum per quemdam nobilem re- « dargutione fuisset, quod male et inique agebat, et regi poterat « displicere, concitare omnes romanos nobiles ad tanta discrimina, « per quæ tota civitas romana erat magnæ suæ desolationi parata, « dictus Stendardus juvenili et non præsidii voce respondit quod « regi credebat placere, si numerum populi civitatis romanæ ad « nihilum posset reducere, statumque urbis humiliare quam cito ad « castri usque minimi parvitatem. » Sab Malasp., l. VIII, c. XIV.

ainsi. Don Pedro ne se laissa point intimider par des chances si contraires. Il ne songea point à reculer, il ne renonça à aucune de ses espérances; seulement, avant de rien entreprendre, il voulut savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions du nouveau pontife à son égard, et lui envoya une ambassade, sous prétexte de demander la canonisation de don Ramon de Peñafort, dominicain aragonais, mort en odeur de sainteté. Martin IV lui fit répondre durement « qu'avant de songer à solliciter des grâces du saint-siége, il eût à payer les arrérages du tribut qu'il lui devait en sa qualité de vassal. » Don Pedro comprit à cette réponse que le pape était son ennemi; aussi ne songea-t-il plus qu'à presser le roi de Castille[1] et ses autres alliés de l'aider, comme ils s'y étaient engagés, à reprendre la Sicile sur Charles d'Anjou. Il n'y eut presque rien de mystérieux dans l'entreprise de Pierre d'Aragon. Quoi qu'en disent les romanciers, elle n'a pas éclaté comme un coup de foudre. Le but en était parfaitement connu d'avance, et don Pedro n'avait guère pris la peine de le dissimuler.

[1] App. R, n° 4, t. IV.

Il avait noué, dès l'année 1279[1], des négociations non-seulement avec don Sanche, mais avec le comte Guido Guerra à Rome, les Spinola à Gênes, les Visconti à Milan et tous les chefs du parti gibelin, dans le but spécial et précis d'une expédition en Sicile. Il parlait hautement de ce pays comme de l'héritage de ses enfants, et loin de dissimuler son animosité contre Charles d'Anjou, il donnait une grande publicité à ses sentiments hostiles, comme si la haine lui conférait un droit de plus. Dans une réunion de famille, présidée à Toulouse par Philippe III, où se trouvait aussi le jeune Charles prince de Salerne[2], don Pedro, malgré les instances du roi de France son beau-frère, et du roi de Majorque son frère, malgré les liens étroits de parenté qui les unissaient, garda avec le fils du roi de Naples un sombre silence, refusant même de s'asseoir à sa table, où le prince de Salerne l'avait courtoisement invité. A de pareilles démonstrations Charles d'Anjou avait-il pu s'abuser un seul instant? Martin IV s'inquiéta d'autant plus des préparatifs maritimes de Pierre

[1] Archives d'Aragon, App. R, n° 4, t. IV.
[2] Et non prince de Tarente, comme le dit Muntaner, et après lui Çurita.

d'Aragon qu'il en connaissait parfaitement l'objet. Il lui fit demander quels étaient ses desseins, et Philippe III, roi de France, à l'instigation de Charles d'Anjou, son oncle, lui adressa par des ambassadeurs la même question en ces termes : « Sire, le roi notre sire, qui nous envoie vers vous, nous charge de vous dire qu'on lui a rapporté que vous avez fait un grand appareil d'hommes et de vaisseaux. Les uns assurent que c'est pour aller contre les mécréants ; d'autres parlent autrement. Si vous tournez votre entreprise contre les ennemis de la foi chrétienne et que Dieu vous donne la victoire, le roi notre sire en sera très-joyeux, et vous lui en deviendrez plus cher que jamais. Mais si vous aviez une intention différente, il veut que vous sachiez que quiconque ferait la guerre ou causerait quelque autre ennui *au roi de Sicile son oncle, ou au prince de Salerne son cousin*, lui déplairait fort; et que tout ce qui serait fait contre eux, il le regarderait comme fait contre lui-même[1]. »

Les envoyés du roi de France avaient trouvé le

[1] L'original, en langue catalane, de cette pièce inédite, est conservé aux Archives d'Aragon. Voy. App. R, n° 2.

roi d'Aragon à Portfangos, ancien port de Tarragone, maintenant ensablé et hors de service. Don Pedro y était toujours à la tête de sa flotte, prêt à mettre à la voile. S'il faut en croire les archives de Barcelone, il répondit aux ambassadeurs français « qu'il agirait à l'avenir comme il avait agi toute sa vie, uniquement en vue de la gloire et du service de Dieu, et qu'il y était bien décidé. » Mais les chroniques contemporaines lui prêtent une réponse bien différente, car elle est à la fois claire et déloyale. D'après leur version, don Pedro assura Philippe III que son intention était de n'attaquer aucun prince chrétien. On va même jusqu'à dire que, sur cette affirmation, il reçut de l'argent du roi de France. Pour l'honneur du roi d'Aragon, ce fait n'est point avéré. Quoi qu'il en soit, Charles d'Anjou ne s'était pas trompé sur ses intentions. « Je te l'avais bien dit, écrivait-il à Philippe que l'Aragonais était un misérable. » Malheureusement il le méprisa trop; il ne crut pas qu'un si petit prince osât songer à l'attaquer en Italie. Il paraît même que Charles prit pour une ruse de guerre les projets avoués par don Pedro sur la Sicile, et qu'il le crut plutôt préoccupé d'une expédition en Provence. Il envoya son fils le

prince de Salerne dans ses États héréditaires, ce que les historiens, toujours disposés à croire à la finesse des princes, prirent aussi pour un stratagème.

Les ambassadeurs du roi des Français n'étaient pas seuls à Portfangos. Ceux de Michel Paléologue s'y trouvaient aussi; mais comme l'empereur grec n'était pas dans le secret, ils ne s'arrêtèrent point en Aragon et passèrent en Castille, chargés d'une proposition de mariage pour Andronic, fils de Michel, non pas à la cour de Barcelone, mais à celle de Burgos[1].

Il fallut enfin partir ou rentrer. La situation de don Pedro à Portfangos n'était plus tenable. Soumis à un interrogatoire perpétuel, il était pressé de questions par les envoyés des puissances, et aussi par ses grands vassaux. Un d'entre eux, *un riche homme*, nommé le comte de Pallars, lui ayant demandé publiquement, au nom de toute la noblesse, quel était le but de son voyage et en quel lieu il voulait les

[1] Voy. sur ce fait important, et qui dément tout l'échafaudage des romanciers, la *lettre* (entièrement inédite) *de don Pedro à Michel Paléologue*, qui m'a été envoyée des Archives d'Aragon, et qu'on trouvera à l'Appendice R, n° 5.

conduire, don Pedro lui répondit : « Comte, apprends que si ma main gauche savait ce que veut faire ma main droite, je la couperais sur-le-champ. »

Tandis que don Pedro prolongeait son séjour sur la côte de Catalogne, dans l'attente d'un mouvement en Sicile, tout était prêt pour l'expédition d'Orient, et Charles d'Anjou, à la tête de cinq mille hommes, sans compter l'infanterie, et de cent trente vaisseaux, n'avait plus qu'à prendre la route triomphale du Bosphore.

FIN DU LIVRE XI ET DU TOME III.

APPENDICE.

APPENDICE I.

SUR LA CHRONIQUE RHYTHMIQUE D'OTTAKHER PUBLIÉE SOUS CE TITRE : « AUSTRIÆ CHRONICON GERMANICUM. »

[1] Le P. Jérome Pez, savant bénédictin du monastère de Mellingen, a donné, en 1745, une édition complète, avec notes et glossaire, d'une chronique rimée contenant le récit des événements arrivés en Autriche et en Styrie, depuis l'an 1250 jusqu'à l'an 1309. Cette chronique, écrite en dialecte bavarique, est l'ouvrage d'Ottocar [2] de Harneck, chevalier, ou plutôt ménestrel et écuyer du duché de Styrie. Le poëme est d'une longueur excessive, partagé en plusieurs parties qui, toutes ensemble, formeut *huit cent trente chapitres*. Mais ce qui concerne, dans cette grossière épopée, les guerres de la maison de Souabe, soutenues en Italie contre la maison de France, se trouve resserré dans la première partie, et comprend les chapitres I, II, III, IV, V, VII, VIII, IX, X, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII, XLIII et XLIV. Cette espèce de cycle des Hohenstauffen est interrompu

[1] Je dois cette notice à l'amitié et à l'érudition de M. le comte de Circourt.
[2] *Alias* : Ottakher de Harneck.

(chapitres XI à XXIX) par le récit des événements intérieurs des pays autrichiens, événements qui ne se rattachent qu'indirectement à la tragédie de Conradin, parce qu'ils concernent le jeune margrave de Baden, qui se portait en Autriche et en Styrie pour héritier des Babenberg.

Le poëte appartient ouvertement et chaleureusement à la faction gibeline. Il écrit sur des documents de toute nature, sans en excepter les traditions populaires et poétiques recueillies de la bouche de soldats d'aventure revenus d'Italie, de minnesængers, de guelfes lombards, réfugiés en Allemagne. Il respecte dans les papes les chefs de l'Église, mais combat vigoureusement en eux les souverains temporels de Rome, les antagonistes naturels des empereurs.

Comme peintre de mœurs, Ottocar mérite une attention toute particulière. Il était absolument contemporain de Conradin. Différentes circonstances font reconnaître que la première partie de sa chronique était terminée en 1295, et commencée dix ans plus tôt. La rédaction définitive des *Nibelungen* n'est antérieure que de bien peu.

Mais Wolfram d'Heschenbach lui-même n'est guère plus embarrassé par la vérité historique qu'Ottocar de Horneck quand il parle d'événements de la génération précédente, accomplis loin de l'Allemagne. On voit, dans sa chronique, la fable se greffer sur l'histoire et produire la *légende*.

Cependant, rien de plus exact que le tableau par lequel le poëte débute, tableau de l'anarchie et des morcellements causés en Allemagne par la longue vacance de l'Empire, après la mort de Frédéric II. « Chaque prince, dit-il, prit du bien de l'Empire ce qui était à sa convenance autour de lui. Ce fut d'abord le comte palatin, puis le duc de Saxe, qui dérobèrent les domaines voisins de leurs châteaux; puis les prélats de Mayence et de Cologne imposèrent des péages injustes et dissipèrent les trésors de l'Empire; *ce qu'il y avait de seigneurs en Souabe et sur*

le Rhin en firent à leur gré de tout ce qui les avoisinait. En Italie s'élevèrent des lamentations : le pape et les clercs (*Pfaffen*), jetant le masque de leur haine implacable, appelèrent en France ***Charlot***, légitime *margrave* de Provence. Alors le roi *Chunrat* se mit en marche vers la Lombardie et l'Apulie avec maint brave servant d'armes pour secourir les gibelins, ses amis.» (Chap. I.)

A la fin de ce chapitre, nous voyons Ottocar confondre déjà les temps et les personnes. Bientôt, il raconte comment le roi Conrad gagna Naples et la Sicile, « après avoir battu Charlot et son armée, le pape et les cardinaux, de façon qu'ils n'osassent plus se montrer en campagne. » (Chap. II.)

Au chapitre III, Conrad meurt empoisonné par son médecin ; mais à l'instigation de qui ? Ottocar ne rapporte aucune conjecture.

« Alors Français et prêtres dévastent et saisissent le pays. L'empereur avait laissé un fils, dont la mère était de sang royal : on l'appelait le roi *Mechtfrid*. La noblesse des Siciles l'élut pour son souverain. Comme les porcs se jettent sur l'avoine pour la dévorer, ainsi les Français s'efforcèrent d'engloutir ce guerrier. » Pape après pape continuait à combattre à outrance l'Empire et Mechtfrid; celui-ci leur opposait des soudoyers teutons dont la longue énumération remplit tout le chapitre IV.

Cependant, le roi d'Aragon[1], gendre de Mechtfrid, déclare qu'il prendra la défense de son beau-père, et fait sommer le pape, en son palais de Latran, d'avoir à rendre à César ce qui appartient à César. (Chap. V.)

Celui-ci se défend en alléguant la donation de Constantin.

[1] Don Pedro n'était pas encore roi d'Aragon. Jacques le Conquérant régna jusqu'en 1276. Mais les anachronismes abondent dans ce poëme, quoique écrit par un contemporain.

« Ah! s'écrie le poëte, les séculiers ont bien lieu de déplorer cette libéralité, à l'aide de laquelle les papes ont fait tant de méchancetés. Mais brisons là-dessus. » (Chap. VI.)

Enfin Mechtfrid marche contre Charles. « Le diable emploie la malice et la perfidie des *Welsches* pour perdre le noble prince. Le comte Gardan (que n'a-t-il été étouffé dans l'eau de son baptême!) et le comte Thomas *von der Scherre?* (Caserta) proche parent de Mechtfrid, complotèrent son assassinat. » (Chap. VII.)

L'action s'engage le jour de Saint-Barthélemy. Quatre mille Welsches du camp de Mechtfrid passent à Charles. *Occursius*, jadis échanson de l'empereur, change, avec son maître, d'armes et de vêtements. (Chap. VIII.)

Les païens de Mitschir (Sarrasins de Lucera et Nocera) font bravement leur devoir. Occursius et le prince tombent tous deux sur le champ de bataille. Le pape défend à Charles de laisser les restes de Mechtfrid recevoir la sépulture chrétienne. Le poëte, qui a glissé avec un embarras douloureux sur les circonstances du combat, devient très-explicite sur la cruauté de cette conduite, sur ce qu'il appelle la scélératesse des Italiens. (Chap. IX.)

Charles s'empare alors des royaumes de Mechtfrid et de la personne de sa fille orpheline; « les Français qui tiennent le couteau par la poignée, oppriment la Sicile, dont aucun chevalier n'ose leur résister. Le pape Urbain IV, auteur de tous ces désastres, meurt aussitôt après. »

Ici le poëte interrompt le récit des guerres d'Italie, et les vingt chapitres suivants se rapportent aux révolutions de l'Autriche et de la Styrie, depuis la mort du duc Frédéric de Babenberg jusqu'à la conquête des deux pays, effectuée par Ottocar de Bohême et Welau (Béla) de Hongrie. Puis il reprend au chapitre XXIX.

« Il faut maintenant que je vous raconte les événements qui firent, en ce temps, gémir tous les cœurs loyaux. Les



calamités que les clercs *(Pfaffen)* faisaient subir aux domaines de l'Empire furent ressenties par le *roi enfant*, Chunrat, que les Welsches appelaient Conradin.... Quand il devint homme, on attendit de lui des faits d'armes dignes de ses pères. Des envoyés lui parvinrent de Rome, envoyés par le sénat, et de toutes les villes qui, dans les pays welsches, tenaient encore pour l'Empire ; ils l'exhortaient à venir les délivrer de Charlot. Le jeune prince était altéré du sang de ce Charles ; il voulait reconquérir son héritage. » Conradin s'efforce ensuite d'obtenir le consentement et l'appui de son oncle, le duc Louis de Bavière, et l'obtient en effet en lui abandonnant ses domaines pour le cas où il succomberait dans l'expédition projetée. « Oncle, prends moi-même, et tout mon bien, et tout ce qui te semblera bon ; ne t'effraye pas de la peine que nous allons affronter. Si je ne parviens pas à la dignité vers laquelle j'aspire, je serai toujours ton humble sujet. »

Conradin s'occupe alors de rassembler sous sa bannière les meilleurs du pays allemand ; il leur partage de grandes richesses, pour s'en faire accompagner sur les terres welsches. Le margrave Frédéric de Baden s'associe à sa fortune. Conradin, Frédéric et Louis de Bavière, le chef de leurs conseillers, passent d'abord à Bern (Vérone). Ils y sont bien accueillis par les Walhes (Italiens). Le duc de Bavière, menacé par le pape de l'excommunication et de l'interdit, retourne en Allemagne, où il s'engage à protéger la cause de son neveu, et à le faire élire roi de Germanie. « Ainsi se séparent les deux princes : chassé par sa valeur et sa misère, Conradin poursuit son voyage. » De grandes troupes de Welsches se joignent à lui. « Le sénateur de Rome vient au-devant du prince : c'était le frère du roi d'Espagne (Yspani). » Les villes loyales à l'Empire envoient d'elles-mêmes leurs contingents. Charles marche au-devant de son adversaire. L'action s'engage,

Ottocar ne dit rien du lieu. « Ah ! si vous aviez vu avec quelle résolution terrible les Allemands fondirent sur les Welsches (Français et Apuliens sont confondus dans cette dénomination uniforme), vous eussiez dit qu'aucun de ceux-ci ne pouvait échapper. Mais quand Charles vit son armée défaite, il s'avisa d'une ruse. Sortant de la presse avec mille cavaliers, il attendit que les Allemands, comme c'est leur usage, se dispersassent en quête du butin. Alors, tandis qu'ils se livraient à cette funeste tentation, Charlot fondit sur eux et les heurta si rudement qu'il leur ôta tout à la fois leur butin et leur vie. Le roi se rendit prisonnier, soit qu'il voulût sauver sa vie, soit qu'on la lui laissât à dessein ; avec lui, le jeune margrave fut aussi pris ; alors, le sénateur de Rome ne le défendit point davantage [1]. On conduisit les princes, de nuit, à Naples, où ils devaient périr. « Alors Charles, à ce que j'ai entendu dire, chevaucha lui-même vers le pape, auquel il voulut porter la nouvelle de sa victoire ; mais celui-ci, au milieu de ses joies, paya le tribut à la mort. La mort ne souffre pas de résistance. » (Chap. XXX.)

On conseille à Charles de se réconcilier avec ses prisonniers, en donnant pour femme à Conradin sa sœur Élisabeth [2], et sa nièce à Frédéric. Mais Charles résout d'attendre l'élection du nouveau pape et de suivre son avis. De son côté, Ottocar de Bohême, pour demeurer maître tranquille de l'Autriche et de la Styrie, offre d'énormes sommes à Charles pour qu'il fasse périr Frédéric. Enfin, les cardinaux donnent à la chrétienté un mauvais pape. Celui-ci s'entend avec Ottocar pour que Charles se baigne

[1] Ainsi, nulle mention de la fuite d'Astura, ni de la trahison de Frangipani.

[2] Ottakher veut parler probablement d'Isabelle de France, fille de Louis VIII ; mais elle était abbesse de Longchamp, et mourut peu de temps après (an 1269).

dans le sang des princes. « Ah ! quel chagrin j'éprouve à dire que notre père spirituel s'est comporté comme une vipère envers ses fils les chrétiens ! Charles lui-même, m'a-t-on dit, s'affligea de la barbarie que les prières du pape l'induisirent à commettre. Mais le pape mettait sa faveur à ce prix. Les princes étaient joyeux ; ils ne doutaient pas de conclure leur paix avec Charles. Ils jouaient ensemble aux échecs quand arrive la terrible nouvelle ; elle se répand par tout le palais ; enfin un vieux chevalier[1] prend le cœur de l'annoncer aux captifs. » Ceux-ci déplorent leur fin prématurée, et demandent un répit de trois jours pour se préparer à mourir. Le vieux chevalier prend sur lui d'autoriser ce délai, dût-il encourir par cette action l'indignation de son seigneur. En attendant, vient un confesseur, et la ville entière prend le deuil ; « même les cœurs de pierre étaient près de se briser de douleur. » Charles, sur ces entrefaites, revient à Naples, et fait crier le jugement par les rues et sur les places. On apporte deux manteaux d'écarlate dont sont revêtus les captifs ; « leur sang devait être, à cause de sa noblesse, recueilli sur la pourpre royale. » (Chap. XXXI.)

Conradin prie le margrave de le laisser mourir le premier. Ils prennent solennellement congé l'un de l'autre. La foule pousse des cris de désespoir. Un Français lui impose brutalement silence. Le bourreau se saisit du margrave et lui tranche la tête : « Conradin et tous les assistants entendirent cette tête, qui rebondit à bien des aunes loin du tronc, dire en expirant : *Ave Maria.* » Conradin relève cette tête, la baise, s'agenouille, et reçoit le coup mortel. Les Français se mettent en prière. Nulle mention du *gant* jeté sur la

[1] Ce vieux chevalier, dont Ottakher n'écrit pas le nom, est évidemment le sire de Nangey, qui a signé comme témoin le testament avec le *miles Bricaudi de Nangeio*, mentionné dans le testament de Conradin.

place, et ramassé par un chevalier du roi d'Aragon. Charles entre en querelle avec le comte *Gerhart de Peiz*, qui blâmait sévèrement son action, et finit par le faire décapiter pour le punir de l'avoir qualifié « de chien d'enfer, réservé aux demeures diaboliques comme assassin et voleur. » C'est le comte Gherardo de Donoratico; *Peiz* est le nom allemand de Pise. Le poëte semble prendre Gherardo non pour un prisonnier de Charles, mais pour un des chevaliers italiens attachés au service de la maison d'Anjou. (Chap. XXXII.)

Le comte de Flandre, gendre de Charles, informé de la défaite des *Enfants royaux*, envoie en toute hâte auprès de son beau-père pour solliciter leur grâce. Le messager revient avec la funeste nouvelle. Le comte tombe dans une amère douleur, prophétise les calamités réservées par la Providence aux Angevins, et déclare qu'il sépare sa cause de la leur.

« Ces choses advinrent l'an du Seigneur 1266 (*sic*), la veille de la fête de Tous les Saints, dans la ville de Naples. Priez Dieu qu'il reçoive les âmes des princes, afin qu'exemptes de toutes les peines éternelles, saint Michel puisse les conduire dans les joies du paradis! » (Chap. XXXIII.)

Les onze derniers chapitres de cette partie du poëme sont, pour ainsi dire, l'épilogue de la tragédie dont la mort de Conradin forme le dénoûment. Ils présentent le caractère de lamentation solennelle qui distingue la seconde moitié des Nibelungen (*die Klage*). D'abord, le pape, coupable d'avoir exigé le supplice des jeunes princes, « tombe sous la main de ce Dieu qui venge volontiers le sang innocent. » Ottocar de Bohême subit aussi sa peine : il est défait, privé de ses conquêtes, et meurt désespéré. Mais le pape, plus criminel encore, le pape Jean se retire à Pitern (Viterbe), y bâtit un monastère; pendant la nuit, un homme noir comme du charbon entre dans sa chambre. » Jean

appelle au secours, les moines accourent, mais tout est inutile; l'homme noir frappe à coups redoublés sur les murailles; elles s'écroulent; le pape demeure broyé sous les débris. Ottocar, en recueillant cette étrange légende, confond Clément IV avec Jean XXII. Pour Charles, il fait périr « le noble fruit de la maison impériale, les princes, fils du roi Mechtfrid. » Mais il reste deux filles; l'une, mariée au roi Pierre d'Aragon, lui a donné deux enfants, Frédéric et Pierre. « Ceux-ci combattent *maintenant encore* pour le pays de Sicile. » Pierre[1], stimulé par les sollicitations de sa femme, dispute cet héritage aux Français, appuyés par le pape et les cardinaux. (Chap. XXXIV.)

Charles reçoit avec intrépidité l'attaque du roi d'Aragon. Ici nulle mention des « *Vépres siciliennes;* » le poëte n'indique même pas si le principal théâtre de la guerre est en Sicile ou sur le continent. Charles, vaincu, implore le secours du roi de France. Une flotte provençale met à la voile pour Naples; le roi de France lui-même envahit les États du roi d'Aragon. Celui-ci empoisonne les sources, dont l'eau fait périr trente mille Français et presque tous leurs chevaux de bataille. La flotte aragonaise triomphe des galères provençales. (Chap. XXXV.)

Le roi de France, blessé et désespéré, rentre sur son territoire, où il meurt au bout de peu de jours. Charles est consterné de la mort de son frère[2]; car, dans tout ce récit, Ottocar confond Philippe le Hardi avec saint Louis, dont, au surplus, il ne prononce pas le nom. Le roi d'Aragon saccage les terres de Charles. Enfin les deux adversaires se décident, d'un commun accord, à vider leur différend en champ clos, chacun avec cent chevaliers. (Chap. XXXVI.)

On convient, en outre, de prendre pour lieu du combat

[1] Pierre est ici pour Jacques.

[2] « Sein Prueder der Chunig aus Frankchreichen. »

une île, très-éloignée dans la mer, appartenant au roi d'Angleterre. Nulle mention de la Gascogne, comme on voit. (Chap. XXXVII.)

Charles chevauche dans le royaume d'Arles, la Provence, le Brabant, la Picardie, la Flandre, le Hainaut, la Lorraine et la Navarre, faisant choix des meilleurs chevaliers pour les conduire avec lui. Le pape lui envoie quatre cents cavaliers italiens. Mais le roi d'Angleterre, homme d'honneur, déclare qu'il ne souffrira pas que, dans ses États, Pierre devienne victime d'une surprise. Pierre lui-même déclare qu'il ne saurait accepter comme garantie suffisante la parole de Charles, « parce que celui-ci a le pape à sa disposition pour l'absoudre de tous ses serments. » (Chap. XXXVIII.)

Charles se retire voyant sa ruse découverte. (Chap. XXXIX.)

La guerre recommence. Pierre meurt. Mais ses deux fils, Pierre[1] et Frédéric, continuent à combattre Charles; ils font, en Sicile, son fils prisonnier, et l'envoient à leur mère, la fille de Mechtfrid. (Chap. XL.)

Le jeune Charles se lamente dans sa prison. (Chap. XLI.)

Cependant Charles I[er], son père, et le pape font solliciter sa grâce. La reine d'Aragon ne veut l'échanger que contre la Sicile. (Chap. XLII.)

Le pape interdit formellement à Charles d'aliéner aucune portion de ses États, qui sont le patrimoine de l'Église. En vain Charles offre d'abandonner au pape, pour le dédommager, tout le reste de son domaine; le pape persiste dans son refus, et offre seulement de publier une croisade contre les Aragonais. Alors la reine se décide à tirer une vengeance solennelle de la mort de Mechtfrid et de la mort de Conradin. Elle fait décapiter publiquement le jeune Charles, et avec lui trente-quatre chevaliers captifs, épargnant seulement un vieux serviteur, afin qu'il porte à Charles I[er] cette cruelle

[1] Pierre est ici pour Jacques.

nouvelle. Le vieux Charles meurt de rage, et le pape le suit de fort près. (Chap. XLIII.)

Il restait de Charles, décapité en Aragon, un fils qui se nommait également Charles. Le pape Grégoire V (*sic*) le mit en possession de l'Apulie.

« Laissons cette matière, dit le poëte en finissant; il reste encore en vie assez de ceux qui ont commis, contre le roi Conrad, l'abominable crime qui n'a été vengé qu'en partie. Parlons maintenant de la mère du malheureux roi et de la duchesse Gertrude; mais jamais je ne pourrais vous rendre leur désolation et les gémissements dans lesquels s'achevèrent leurs jours. » (Chap. XLIV.)

On voit que, dès l'année 1295, vingt-sept ans après la mort de Conradin, le récit populaire, en Allemagne, des guerres de la Sicile était déjà tout à fait fabuleux, presque autant que les prétendues annales de Turpin sur le règne de Charlemagne. Une autre observation curieuse à faire est que les titres des chapitres, bien qu'évidemment très-anciens, ne répondent jamais exactement au contenu de ces chapitres, et quelquefois même annoncent tout le contraire de ce qu'on y lit. Quant au glossaire et à l'index géographique, ouvrages des bénédictins, l'un et l'autre méritent la plus véritable admiration.

APPENDICE J.

1.

Cunradus Dei gr'a secundus, Ierusalem et Sicilie rex, ac dux Suevie, omnibus presentium inspectoribus salutem, et notitiam scriptorum. Constituta in nostra presentia Mathildis matrona, uxor Burchardi militis de Tetingen, propria nostra bona, et possessiones in Gailnowe, in Stusdorf, in Schigenbuch et in Waltbrechtswill, quas illuc usque jure prediali tenebat, ad manus nostras consueta adbibita solempnitate verborum resignavit: petens, et supplicans, quatenus eisdem bonis et possessionibus prefatum Burchardum maritum eius infeudare dignaremur. Cui petitioni liberaliter annuentes, bonis eisdem, et possessionibus eundem Burchardum infeudantes presens instrumentum nostro, et ven. patris dni constantiensis epi communitum sigillis sibi concessimus in testimonium veritatis. Acta sunt hic Constantie in curia Eb. canonici constantiensis dicti Pincerne de Smalnegge. Anno Dni M. CC. LXII, XV kal. novembris, presentibus eodem ven. dno epo. L. preposito Epalicell. B. thesaurario constant. H. de Clingenberch, et Baldebrecbo can. constant. dicto de Ysolsriet, Arnoldo de Langeinstein, Alberto de Castello, Ul. de Bge, et H. de Alaspach militibus, et aliis quam pluribus clericis et laicis. Dat. Constant. anno et die prenotatis, indictione sexta.

2.

In nomine Domini nostri Iehsu Christi Amen. Anno eiusdem millesimo ducentesimo sexagesimo sexto, VIIII indictionis, die VI, intrante nouembri, supra pontem apud Inspruke presentibus domino Leone venerabili episcopo ratisponensi, domino Almanno comite de Roteneke preposito Santi Iohannis in Ratispona, domino Ludwico illustri

palatino Rehni duci Bawarie, et nobilibus viris Alberto comite Goricie et Tirolis, Berhtoldo et Heinrico comitibus de Eschenloh, Leutzmanno, Alberone de Prukberch, Berenbardo de Weilheim, Vlrico de Tovuers, Friderico de Cauriaco, Ottone de Bruchsel, Hermanno de Hurenheim, Heinrico de Ravenspurch, Hermanno de Hegenenberch, Volchmaro de Chemnaten, Purchardo de Tobel, Hermanno de Wildeneke, Heinrico de Preisingen, Gebhardo de Welwen, Vlrico de Savmerdorf, Berhtoldo et Harmauno dictis Tarant., Berhtoldo dicto Chrelle, Berhtungo de Mays, Iacobo et Ditmaro dictis Troutsvn., Alramo dicto Zolner et Heinrico de Gesicz testibus et aliis. Nos Chunradus, rex Jerusalem et Sicilie, atque dux Sweuie, notum fore uolumus vniuersis, quod libere ac sponte promisimus, et tenemur, karissime genitrici nostre domine Elizabet, comitisse Goricie et Tirolis, et domino M. comiti marito eius et eorum heredibus, dare et assignare duo milia marcarum argenti puri et legalis, ponderis coloniensis, apud Inspruke, hinc ad proximum festum sancti Georii, pro dote quacumque temporali seu perpetua, quam bone memorie, dominus Chunradus quondam romani regni electus pater noster, ei dederat, que in alio instrumento, sigillo nostro et ipsius matris nostre munito, est nominatim expressa, quam in mauus nostras refutauit et renunciauit quas marcas, eis dabimus et dare tenemur, de peccunia que primo nobis obuenerit, hinc ad terminum prelibatum. Pro quibus ipsi matri nostre et dicto marito eius comiti M. atque eorum heredibus, obligauimus et assignauimus municiones nostras seu possessiones, scilicet, Ambergeu, Schongeu, Pitengev, Mœringen et totum Heibisch cum omnibus et singulis pertinentiis eorum que, ipsi, assignarunt. Volmaro de Chemnaten, eorum nomine conservanda, siue omni exaccione seu dampno dictarum rerum, usque ad terminum antedictum, tali quidem pacto, quod, nisi, tunc, dictis, matri

nostre, et marito ejus, suisque heredibus, soluerimus pecuniam antedictam, ex tunc, teneatur et debeat ipse Volchmarus, sine contradiccione qualibet, dictas munitiones et possessiones ac bona, ipsis assignare, cum per eos fuerit requisitus, titulo pignoris tenenda ac eciam conseruanda, pro pecunia pretaxata. Et ad predicta omnia et singula in omni causa obseruanda, attendenda et defendenda. Auunculus noster dominus Lvdwicus illustris palatinus Rehni, dux Bawarie, Leutzmannus, Heinricus de Ravenspurch, Hermannus de Hegenenberch et Volchmarus de Chemnaten, una nobiscum fide data promiserunt efficacem operam totis uiribus et consilium adhibere. In predictorum autem omnium testimonium euidens et stabilem firmitatem, presens instrumentum super hiis conscriptum. Sigillis, scilicet, nostro venerabilis episcopi ratisponensis domini Leonis, auunculi nostri, domini Lvdwici, illustris palatini Rehni ducis Bawarie, fecimus roborarj.

L. S. L. S. L. S.

3.

Nos Leo Dei gracia ratisponensis Ecclesie episcopus, Lvdwicus per eandem, comes palatinus Rheni, dux Bawarie, in perpetuum volumus esse notum quod in nostra presentia apud Inspruk constitutis, domino Chvnrado secundo, Ierusalem et Sicilie rege duce Sweuie, nec non domina Elisabet matre sua, comitissa Goricie et Tirolis, non contendentibus ad inuicem, sed sinceritate animi, de sui et posterorum suorum concordia cogitantibus; super rebus, quas felicis recordationis, dominus Chvnradus, in Romanorum regem electus, in dotem assignauerat eidem domine Elizabet, que etiam inferius specialibus vocabulis exprimentur, talem ordinacionem seu compositionem amicabilem inierunt, videlicet, quod ipsa domina E. comitissa, renun-

ciauit specialiter et expresse, castris, videlicet, Floza, Parkstain, Adelburch, Werd, oppido et castro, Mæring, cum possessionibus dictis Heibissche, et alijs adtinenciis. Schongeu, Peitengeu, Ambergeu, Otring, Pevran, et quibuscumque aliis bonis, hominibus et iuribus assignatis ipsi domine E. comitisse, dotis nomine pro tempore vite sue, et liberaliter, seu finaliter nomine supradicto. Et inclitus rex predictus in recompensacionem omnium predictorum, dedit et tradidit, eidem domine E. matri sve, et domino M. marito ipsius comiti Goricie et Tirolis, et eorum heredibus, proprietatis titulo, villam Vmst. cum omni districtu et jurisdictione et possessionibus et districtibus, vallis passeiir, cum omnibus adtinentiis, juribus, hominibus et aduocaciis, tam monasterij de Weingarten quam aliis nec non homagiis et etiam rebus, et juribus, quesitis et non quesitis, cultis et incultis, siluis, pratis, pascuis et aliis quibuscumque infra montem, siluam Scherntz et Chvfstain, in eosdem terminos, citra montes et vltra, scilicet, omnia ad possessiones dictorum terminorum et prediorum pertinencia, constitutis Ministerialibus dictorum terminorum. Nouo castro Montis Sancti Petri cum omnibus suis adtinenciis, rebus, juribus et hominibus, quod prius tradiderat, idem dominus Chvnradus rex, nobis Lvdwico, comiti palatino Rheni, duci Bawarie, dumtaxat exceptis. Qve omnia sicut svperius sunt expressa dicta domina E. comitissa presente filio suo domino Chvnrado, rege predicto et consentiente, dedit et tradidit domino Meinhardo, marito suo, et heredibus eorum proprietatis nomine accedentibus, consensv nostro, Lvdwici, comitis palatini Rheni, ducis Bawarie, et renunciatione in omnibus juribus et possessionibus supradictis, que nobis ex donacione superdicti auunculi nostri domini Chvnradi regis competebant, vel conpetere videbantur, eadem tamen bona tenebit domina E. comitissa predicta in quocumque casv pro tempore vite sue, in robur

igitur omnium predictorum. Sepedictus rex, se auctorem quod vulgo Gwer dicitur constituit, vbicumque et quandocumque a dicta domina E. matre sua, vel a domino M. comite, marito ipsius, aut ab eorum heredibus fuerit requisitus refutacionibus et renunciationibus neccessariis, ad robur omnium predictorum, intercedentibus ex utraque parte; et sigillis nostris, et dictorum regis et E. comitisse et nobilium virorum dominorum M. et Alberti comitum Goricie et Tirolis, adiectis nichilominus ad cautelam. Actum apud Iuspruk, anno Domini millesimo ducentesimo LXVI, VIII idus nouembris, testibus qui presentes fuerunt nichilominus subnotatis, qui sunt hii: Almannus prepositus Sancti Iohannis ratisponensis, Albertus comes Goricie et Tirolis, Berhtoldus et Hainricus, comites de Esschenloh; Albertus Leuzmannus, Albero de Prukperch, Bernhardus et Gebhardus de Weilhaim, Vlricus de Tovfers, Fridiricus de Kafriako, Otto de Pruhsel, Heinricus de Hvrnehaim de nobilibus, Hainricus, camerarius de Rawenspurch; Hermannus de Hagenberch, Volchmarus de Chemnatem, Burchardus de Tobel, Hermannus de Wildenberch, Hainricus de Preisinge, Gebhardus de Velwen, Vlricus de Savmerdorf, Berhtoldus et Hartmannus Tarandi, Bertoldus Chrello, Berhtungus de Maijs, Jacobus et Ditmarus Troutsvn, Hainricus de Matraij, Hainricus de Ovfenstain, Hainricus de Gesiez, Otto de Valchenstain, Bertoldus de Rotenstain, Otto de Chyenburch, Walselinus de Sebriah, et alii quamplures.

L. S. L. S. L. S. L. S. L. S. L. S.

4.

Chonradus secundus, Dei gracia Ierusalem et Sycilie rex, dux Sweuie, tenore presentium profitemur et constare volumus vniuersis tam presentibus quam futuris quod nos consideratis et inspectis deuotis et fidelibus obsequiis dilecti

fidelis et familiaris nostri Rudolfi comiti de Habspurch, que diuis progenitoribus nostris, domino F. imperatori et Ch. nato eius genitori nostro karissimo felicis recordationis, antiquitus exhibuit fideliter et deuote, que nobis etiam adpresens exibet et est exhibiturus deuocius in futuro, nos ipsi de mera liberalitatis mvnificencia et propter ipsius probitatis merita firmiter promittimus, quod feodum Hartmannj comitis junioris de Chiburch quamprimum se facultas et oportunitas optulerit, videlicet, cum ad fastigium romani imperij electi et creati fuerimus, feodali titulo conferamus In cujus rei testimonium presentem paginam sibi dedimus sigillo nostre celsitudinis roboratam. Actum et datum aput Engin, III idus januarij, anno Dominj millesimo ducentesimo sexagesimo septimo, indicione decima.

L. S.

5.

Nos Chonradus secundus, Dei gracia Ierusalem et Sycilie rex, dux Swcuie. Tenore presentium profitemur et patere uolumus vniuersis tam presentibus quam futuris, quod dilecto et speciali amico nostro Meinhardo, comitj Goricie ac Tyrolis, et Elizabeth, karissime domine ac matri nostre consorti sue, et heredibus ipsorum castrum nostrum Pitengaw et Ammergaw, cum hominibus, bonis, judicijs, juribus et omnibus pertinentijs ipsorum, quesitis et non quesitis, cultis et incultis, et aduocatijs in districtibus, et judicijs Pitengaw et Ammergaw sitis, per manum karissimj auunculj nostrj Lodwicj illustris comitis palatinj Rehni, ducis Bawarie pro quiugentis marcis argentj, ponderis coloniensis obligauimus sub hac forma, quod dictum castrum Pitengew et Ammergew cum pertinentijs supradictis, titulo pignoris, siue obligationis teneant, donec per nos, uel heredes nostros, uel karissimum auunculum nostrum Lodwicum, pre-

dictum, aut heredes suos ab ipsis, pro prescripta pecunia redimantur. Promittimus eciam, quod eadem bona prenotata, redimere debemus, cum prima pecunia, in qua nobis Deus duxorit prouidendum. Vt autem prescripta omnia robur obtineant firmitatis, presens scriptum dedimus, sigillorum nostri, et auunculj nostrj predictj, munimine roboratum, testibus ydoneis subnotatis, qui sunt : Fridericus dux Austrie, dilectus consanguineus noster; Berhtoldus comes de Marstetcn dictus do Niffen, Albertus Lvzmannus, Berhtoldus comes de Eschenloch, Bernhardus de Wilhain, Fridericus et Hermannus do Hvrenhain, Conradus de Lvppurch, Conradus Pincerna de Limpurch, Heinricus camerarius de Presingen, Conradus de Frvndesperch, Alrammus de Rotaw, Berhtungus de Maeis, Heinricus de Merinngen, Conradus Fvhsel, Jacobus Trutsun, Heinricus de castro Sancti Michahelis, Heinricus de Matray, Heinricus de Vuenstain, et alij quamplures. Actum aput Veronam, et datum ibidem, anno Dominj millesimo ducentesimo LX. VII, sexto kalendas januarij.

L. S. L. S.

APPENDICE K.

LIED DE CONRADIN.

Ich vrœu mich maniger bluomen rot,
Die uns der meie bringen wil;
Die stuonden e in grozer not,
Der winter tet in leides vil :
Der meię wil's uns ergezzen wol
Mit manigem wunneklichen tage; des ist diu welt gar vrouden vol.

Waz hilfet mich diu summer zit,
Unt die vil liehten langen tage?
Min trost an einer vrouwen lit,
Von der ich grozen kumber trage.
Wil si mir geben hohen muot,
Da tuot si tugentlichen an, unt daz min vrœude wirdet guot.

Swanne ich mich von der lieben scheide,
So muoz min vrœude ein ende han,
O we, so stirbe ich liht von leide,
Daz ich es ie mit ir began.
Ich enweiz niht, vrou, waz minne sint:
Mich lat diu liebe sere engelten, daz ich der jare bin ein kint.

On a beaucoup disserté sur les deux ou trois chansons qu'on attribue à Conradin. Presque tous ceux qui ont publié des recueils d'anciennes poésies s'accordent à l'en croire l'auteur : quelques savants toutefois s'obstinent encore à les regarder comme apocryphes. Quelle invraisemblance y a-t-il toutefois à ce qu'un jeune prince entouré de poëtes l'ait été lui-même? Une circonstanco d'ailleurs lève tous les doutes : c'est que le manuscrit le plus ancien qui relate cette fameuse chanson, sous le nom du *Jeune Conrad,* est presque contemporain. Il fut fait par les soins de l'évêque de Constance, de la maison de Klingenberg, mort en 1307, à la fin du XIII[e] siècle; la bibliothèque Royale de Paris le possède aujourd'hui sous le n° 7266. Serait-il croyable qu'un évêque contemporain, successeur presque immédiat du tuteur de Conradin, ait pu se tromper sur ce point?

Ce précieux manuscrit forme la collection do tous les poëtes et troubadours do cette époque. En tête est une chanson du roi Henri; non le féroce Henri VI, mais le jeune Henri, fils coupable, mais malheureux, de l'empereur Frédéric II, qui mourut maudit par son père. La seconde pièce du recueil est le *Lied* si célèbre du roi Conrad le jeune (Conradin). On y trouve encore d'autres noms de princes, égale-

ment poëtes. A côté de chaque chanson se trouve une miniature représentant son auteur; celle de Conradin est accompagnée de son portrait à cheval, la couronne en tête; un faucon, qui vient de s'envoler de son poing, voltige devant lui; deux beaux lévriers le précèdent, un écuyer le suit. Cette peinture a servi de type aux portraits qu'on a donnés récemment de ce jeune prince[1]; de même que le précieux manuscrit de la bibliothèque Royale est l'original de tous les recueils de minnesængers qu'on a publiés depuis. Mennesse y a puisé largement, tous les autres l'ont suivi.

Les destinées de ce manuscrit sont singulières : rédigé et copié, ainsi que nous l'avons dit, à la fin du XIII[e] siècle, par les soins de Henri de Klingenberg, évêque de Constance, il fut longtemps dans la possession d'une puissante famille du pays de Souabe, qui elle-même a compté plusieurs poëtes; le nom patronymique de cette famille est *Sax*. Par suite de divisions intestines, cette maison tomba en décadence à la fin du XVI[e] siècle, et s'éteignit au commencement du XVII[e], en 1616. Le manuscrit fut acquis, vers cette époque, par l'électeur palatin Frédéric V, roi titulaire de Bohême, lors de la guerre de trente ans. Le manuscrit l'accompagna dans son exil, et fut porté en France par la célèbre Palatine, belle fille de ce prince. C'est alors qu'il fut acquis par la bibliothèque Royale, qui l'a conservé précieusement. En 1815 on se crut en droit de reprendre tout ce qui avait été pris à titre de conquête; le manuscrit fut réclamé avec insistance, comme faisant partie de la bibliothèque Palatine; mais les conservateurs refusèrent courageusement de le rendre, et prouvèrent qu'il avait été acquis à titre onéreux.

[1] Ce portrait doit faire partie du magnifique ouvrage de M. le comte Auguste de Bastard sur *les Miniatures du moyen âge et de la renaissance*.

APPENDICE L.

LETTRES DE CLÉMENT IV [1].

1.

Episc. Albanens.

Quod tibi nuper scripsimus, tunc nobis alia non occurrere quæ fraternitati tuæ scribere valeremus ad id novis pertinere, quod tanti est apud nos regni turbatio, ut multa quæ de prelatorum et ecclesiarum statu scripseras sequestranda duxerimus, donec arte compressis fluctibus tempestatis vacaro plenius et liberius valeamus eisdem. Sane visis litteris quas a viro nobili archiepiscopo Provinciæ et aliquibus regni justitiariis recepisti turbari potuimus, sed nec tibi plene consulere, ut vellemus. Dudum siquidem et pluries regni pericula carissimo in Xto filio nostro C. regni Siciliæ illustri exposuimus, et usque ad contristationem litteris inculcatis monuimus, adjuravimus et rogavimus mandata precibus annuentes, quod dimissa in Tusciæ parte militiæ cum residuæ rediret ad regnum, ad quod suo consilio eum concorditer invitante ipse sui capitis anteponens sententiam, nos diversis pollicitis imo potius se deludens infructuosam, in Tuscia moram trahit. Parum de regno cogitans, vel de sua plusquam expediat strenuitate præsumens, et quamvis tot fatigati repulsis apud nos firmassemus nihil ulterius ei scribere; tuis tamen novissime litteris excitati eidem scribimus iterato, et si nunc saltem non acquieverit sustinabimus equanimiter quicquid Deus in hoc negotio duxerit ordinandum. Ad id igitur quod requiris, quod tibi in negotio tam turbato iudicemus agendum. Nihil

[1] Comme elles ne se trouvent pas dans le *Thesaurus* de Martenne, elles sont peut-être inédites. Nous les avons extraites d'un très-ancien manuscrit qui a appartenu à M. Libri.

certum tibi possumus respondere. Nam satis credimus regni justitiarios ex invidia mutua invicem se mordere, rationabiliter arguere capitaneum, qui si a regni finibus recessisset, nec ipse reditur, nec rex promptum baberet ingressum, cum sint hostes in limine, et invasio paretur quotidie, grande aliquid, prout juste mentientur productura. Tu ergo Fogiam potes mittere, et omnes inducere qui sunt ibi, et principem Achayæ constituant capitaneum, et in te secure recipere, quod rex habeat hoc acceptum, quem si ad bæc electus fuerit, quibus modis honeste poteris adjurabis; quod autem te personaliter illuc conferas, utile non videmus donec dilectus filius abbas cassinen. ad te veniat cum Campanis, cujus moram suspectam non habeas, quia cum intrasset Campaniam, et cum militibus convenisset Nicolaus de P. de bonis impinguatus Ecclesiæ, qui de mandato nostro ministrare pecuniam debebat eidem et ipsi et nobis impudenter illusit in ipso, sed nos pecuniam ei misimus sub viarum discrimine cum qua negotium poterit incboare demum cum a rege responsum habuimus te reddemus in omnibus certiorem. . . .

2.

Carissimo in Xo filio regi Siciliæ illustri.

Litteras magnitudinis tuæ læti recepimus, per quas nobis intimare curasti amicitiam, quam cum carissimo in Xo filio nro C. rege Aragoni, illustri habere proponis, de quo multum fuimus gratulati, tuum in hac parte laudabile propositum plurimum in Dno commendantes. . .

3.

Eidem.

Ut pacificum urbs statum habeat, et nobis de nostris fratribus accessus pateat ad eamdem, quam nondum visitare

potuimus multis dissensionibus laniatam servituti tuæ, quod si vir nobilis Henricus cariss. regis Castellæ germanus, ipsius urbis senator, a nobis et causis justis excommun. vinculo innodatus, nisi proximum festum Ascensionis Dni ad nostra et Ecclesiæ romanæ mandata non redierit, tu ex tunc ejusdem urbis regimen de consensu romani populi a juramento, quod eidem præstiterit absoluti infra proximum festum Sanctorum Omnium ad continuum recipere possis decennium, nec non et tractatum habere interim super istis cum personis quibuslibet, quas ad hæc esse credideris per te, vel alios, sicut videris expedire auctoritate præsentium indulgemus. Non obstante juramento, quo te nobis et rom. Ecclesiæ obligasti, de non recipiendo hujusmodi regimine, seu tractatu super eo habendo quovis tempore quando a nobis regimen Siciliæ suscepisti. Quod quantum ad prædia quæ tibi tenore præsentia indulgemus pertinet relaxamus, elapso sane tempore suprad. dictum regnum per te vel alium ulterius tenere non poteris, sed erit ipso lapsu temporis finitum omnino, et si de ipso te exinde intromittens pœnis omnibus huic annexis articulo in conventionibus tempore traditi tibi regni prædicti inter nos ex te habetis subjaceres.

APPENDICE M.

LETTRE (INÉDITE) DE CHARLES D'ANJOU A LA COMMUNE DE LUCQUES, ÉCRITE DE ROME APRÈS LA BATAILLE D'ALBA.

(Bibliot. Angelica, à Rome.)

Carolus, etc., potestati Luc. salutem et omne bonum.

Devotionis vestræ benigne recepimus licteras et intelleximus per easdem qualiter emulorum procacitas, falsis semper opinionibus assueta, de persona nostra sinistra seminare

conatur; et indulte nobis de Corradino et sequacibus suis finali victoriæ derogare, ut eorum infelicitas occultetur: cum omnipotens Dominus, dissipans conventicula inimicorum, malisque sua virtute finem imponens, conclusit in nostris manibus omnes præcipuos inimicos: Conradinum videlicet, dompnum Henricum, olim senatorem urbis, ac ducem Austriæ, Galvanum Lancia, ejusque filium, iam in capitali pœna condempnatos. Vos, si contraria referantur ab emulis, non curetis, qui, quod facile nolunt credere, satis mature videbunt suis capitibus imminere. Super hiis autem quia Pisanorum nuntios venturos scripsistis ad veniam postulandam, scire vos volumus, quod apud sedem apostolicam et apud nos, non aliam inveniant veniam, quam pro suis excessibus meruerunt. Confitemini ergo et super tam glorioso triumpho in eo qui dedit potentiam exultantes ad aggravandum et deprimandum omnes hostes eo animosius insistetis, quo, principalibus, contritis capitibus, nulla resistentia est iu membris: scituri quod nos statum vestrum sic intendimus juxta vestrorum meritorum exigentiam ampliare et nostris beneficiis et favoribus honorare, quod merito gaudere possitis constantes et fideles in Ecclesia romana nostris servitiis extitisse. Nec ignorare vos volumus, quod nos in senatorem urbis sumus in perpetuo ad vitam assumpti; manentes in ipsa urbe ac fruentes, pro Dei gratia, corporis sospitate. Exinde, compositis per dies aliquot urbis negotiis, ad regnum nostrum protinus prodituri ad cunctorum proditorum exterminium et ruinam.

APPENDICE N.

JEAN DE BRICAUDY, SEIGNEUR DE NANGEY.

Firenze, Archivio delle Riformagioni, classe XI, distinzione I, codice n. 35.

(20 décembre 1269.)

In Dei nomine, amen. Anno dominice Incarnationis millesimo ducentesimo sexagesimo nono, indictione tertiodecima, die veneris vigesima mensis decembris. Actum Pistorij in ecclesia Sancti Bartholomei, presentibus et rogatis ad hec testibus domino Gioffredo de Bellomonte baiocensis et regni Sicilie cancellario, et domino Dechano Sancti Quirini, et domino Gioffredo de Saginis regni Sicilie seneschalco, et domino Petro de Du, et domino Andrea de Ponterolo, et domino Alexandro de Ponteruolo judice, et domino Griffo de Senis judice domini vicarij generalis in Tuscia, et domino Brunetto Latino prothonotario dicti domini vicarij generalis, et Cancio Simonetti de Visdominis, et domino Malatesta de Viruculo vicario Florentie, et domino Alberto Restauri judice, et domino Rogerio Rosso, et domino Bianco de Busticis de Florentia, et aliis.

Protestatio facta per Borgognonem del Mancino sindicum comunis Florentie de conducendo novam militiam in quantitate centum militum secundum licteras domini regis.

Universis presentem paginam inspecturis pateat evidenter, quod presente me Arrigo notario, et testibus infrascriptis Borgognone del Mancino sindicus comunis Florentie ad infrascripta et alia legiptime constitutis ut patet publicis instrumentis sindicatus scriptis per manum Berlingherij Corradini notarij et scribe consiliorum comunis Florentie et me infrascripto Arrigo notario visis et lectis in presentia domini Johannis Bricaudi militis domini de Nangeo sere-

nissimi domini Karuli Sicilie regis in Tuscia vicarij generalis sindicario nomine pro ipso comuni Florentie protestatus fuit et dixit quod ipse sindicus sindicario nomine pro ipso comuni Florentie paratur et ipsum comune Florentie et paratum est conducere et tenere novam militiam in quantitate centum militum secundum licteras et tenorem licterarum domini regis et quod plus non vult comune predictum stare ad solutionem veteris militie et quod veterem militiam non vult plus tenere secundum talliam veterem vel modum tallie.

Revocatio facta per dominum Johannem vicarium in Tuscia generalem domini regis omnium et singulorum preceptorum et penarum et bapnorum olim per ipsum vicarium per ipsum et ex sua parte impositorum et impositarum.

Item, eodem die et loco et coram supradictis testibus ad hec rogatis, supradictus dominus Johannes Briccaudi, regius vicarius in Tuscia generalis predictus, pro domino rege supradicto, et pro se et militibus suis, revocavit omnia et singula precepta et penas et bapna olim facta, impositas et imposita per ipsum dominum vicarium et ex sua parte comuni Florentie et singularibus hominibus dicti comunis occasione ipsius comunis Florentie, et obligans se pro dicto domino rege et pro se et eorum militibus et militia et quolibet dictorum modorum in solidum fecit finem et refutationem, remissionem, abrenumptiationem, et pactum perpetuum de non retinendo ulterius Borgognoni del Mancino supradicto sindico comunis Florentie, ut constat de sindicatu scriptura publica manu Berlingherij notarij supradicti sindicario nomine pro ipso comuni Florentie recipienti. Integre videlicet de omni eo quod ipse dominus rex dominusque vicarius et eorum milites dicere, petere vel exigere possunt, vel aliquis, vel aliqui eorum possunt contra dictum comune Florentie et singulares homines ipsius

comunis nomine dicti comunis pro paga ipsorum militum seu veteris militie et pro mendo et extimatione equorum mortuorum, perditorum vel macagnatorum, et asserens se certum esse de omnibus et singulis hiis pro quibus et in quibus comune Florentie teneretur eidem vel ipsis militibus specialiter et generaliter finivit et remisit eidem Borgognoni sindico comunis Florentie pro ipso comuni et singularibus hominibus dicti comunis recipienti et stipulanti quicquid dicere, petere vel exigere possent, vel posset usque in hodiernam diem contra comune Florentie, et singulares homines dicte civitatis occasione dicti comunis, et promisit eidem sindico recipienti, ut dictum est, contra predicta vel aliquid eorum datum aut factum non habere, nec in futurum facere sive dare, et si contra datum vel factum fuerit, quod dictum comune Florentie et singulares homines occasione comunis exinde conservabit indepnia et dapna, et expensas ea de causa resarcire et reficere, et post predicta omnia et singula nichilominus firma et incorrupta tenere et observare perpetuo; sub ypotheca et obligatione omnium et singulorum bonorum suorum. Pro quibus vero revocatione et fine et omnibus et singulis suprascriptis fuit confessus et recognovit dictus dominus Johannes vicarius in Tuscia generalis se nomine pretij et meriti recepisse et habuisse et sibi solutas et numeratas esse a dicto Borgognone del Mancino sindico comunis Florentie, sindicario nomine pro ipso comuni et hominibus dicti comunis Florentie, solvente, dante et numerante septem milia septingentas et quadraginta libras bonorum denariorum florentinorum parvorum, et si plus ei domino vicario vel eis domino regi et militibus eorum deberetur, id promisit dicto sindico sindicario nomine pro ipso comuni et hominibus dicti comunis Florentie recipienti. Et renuntians dictus dominus vicarius generalis exceptioni non facte revocationis et finis et remissionis, et non soluti, et non habiti, et

non numerati sibi dicti pretij et pecunie, et non celebrati contractus et doli mali, sine causa et ex iniusta causa et in factum conditioni et fori privilegio et prescriptioni et omni alij juri et exceptioni et legum et juris, et constituti auxilio et omni alij premio et merito sibi competenti et pertinenti.

Ego Arrigus Gratie de Florentia imperialis aule judex et notarius predictis dum agerentur interfui, et ea rogatus scribere scripsi et publicavi ideoque subscripsi.

APPENDICE O.

TESTAMENT DE CONRADIN ET DU DUC D'AUTRICHE.

1.

Vniuersis presentes litteras inspecturis Ioannes Bricaudi miles, dominus de Nanngeio, salutem et syncere dilectionis affectum. Noueritis, quod nobis presentibus et multis aliis fide dignis dominus Conradus, natus olim domini Conradi, filii quondam dni F. illustris rom. imperatoris sanus mente et corpore addens testamento dudum ab eo condito, iterato, concessit dominis Ludewico et H. ducibus Bauarie auunculis suis, omnia bona sua iuxta tenorem priuilegii, que alias eisdem ducibus se asserit concessisse. Testamentum uero predictum in omnibus suis capitulis confirmauit, rogans predictos auunculos suos per fidei commissum, ut restituant mutuum sibi factum per S. dominam Schongewariam ciuem augustensem et adsoluent C. et F. ciues augustenses obsides quos habent, et quod ipsi faciant satisfieri ministro de Baunsperg et Nadelario ciui in Rauespurg.

Item, reliquid pro remedio anime sue monasterio de Laudeshutt cc lib. augusten. super bonis suis. Item, mona-

sterio de Kaisheim ccc lib. augusten. monet. Item, cc lib. augustensium monasterio ubi manet sanguis Christi in Winegarten. Item, cc lib. monasterio minoris Augie. Item, c lib. august. claustro dominarum S. Catharine in Augusta. Item, uoluit quod predicti auunculi sui nos predictum Ioannem requirant, per quem sciant finem et processum suum, et auunculi sui ducis Austrie. Item, recommendat suos fratres[1] auunculis suis antedictis, que omnia valere voluit, iure testamenti, vel codicillorum, vel cuiuslibet alterius vltime voluntatis, per quod maioris obtineant roboris firmitatem. In quorum omnium notitiam presentium, et memoriam futurorum presentis testamenti paginam ad preces et mandatum predicti domini C. sigillo nostro fecimus communiri. Actum et datum Neapoli anno Domini M. CC.LXVIII, die lune XXIX octob. indict. XII.

2.

Vniuersis presentes literas inspecturis, Ioannes Bricaudi dnus de Nangeio, salutem et syncere dilectionis affectum. Noueritis, quod nobis presentibus et multis fide dignis, dnus F. dux Austrie, sanus mente et corpore, suam hunc in modum iure testamenti, siue scripti, vel codicillorum, voluntatem vltimam declarauit. Inprimis legauit duci Ludewico, et duci H. et eorum heredibus totam terram, que ad ipsum in Austria iure hereditario pertinet. Item, voluit et ordinauit, quod ipsi pro anima sua soluant ratione hereditarie concessionis, inprimis cc lib. ratisponensium mon. dominarum in Landeshut. Item, monasterio S. Catharine in Augusta c libr. ratisponens. Item, monasterio de Kaisheim cc lib. ratisponens. Item, monasterio

[1] Conradin entend par ce mot de *fratres*, ses cousins germains, fils de Frédéric d'Antioche, frère naturel de son père. Jæger *Conrad's II Geschichte*, p. 119.



Sancti Sanguinis de Winegarten cc lib. ratisponensium. Item, monasterio S. Marie de Maudtis c lib. Item, centum lib. monasterio de Mosbe. Item, monasteriis S. Nicolai, vbi predictis ducibus videbitur expedire c lib. Residuum vero mille libre dentur, vt eis melius videbitur expedire. Item, quia fidem eorum cognoscit rogauit eos pro anima sua. Item, rogauit qui habeant recommendatam suam vxorem et sororem. Item, predictus F. legauit matri sue terram Stirie vt benefaciant pro anima sua, et rogauit quod mater sua det pro anima sua cccc marcas argenti. Item, quod reddet de stolmarchent orcani (*sic*) xxv marcas denariorum. Item, quod dentur L vncie pro anima sua, quas dedit ei quidam mercator, quem non cognoscit. Item, de dictis cccc marcis argenti dentur xxx marce monasterio S. Marie de Bouron, et assignantur iste xxx marce domino Stephano eiusdem monasterii S. Marie. Item, de cccc marcis dentur xxx marce fratribus minoribus de Wogispe. Residuum detur vbi melius videbitur expedire pro anima sua, que omnia valere voluit iure testamenti, vel codicillorum, aut cuiuslibet alterius vltime voluntatis, per quod maioris roboris obtineant firmitatem. In quorum omnium testimonium presentium et memoriam futurorum presentis testamenti paginam ad preces et mandatum predicti domini F. sigillo nostro fecimus communiri. Actum et datum Neapoli anno Domini M. CC. LXVIII die lune XXIX octob. indict. XII.

APPENDICE P.

ÆNEAS SYLVIUS PICCOLOMINI.

Historia rerum Frederici III imperatoris. (Argentorati, 1685, p. 33 à 37.)

Condidit tamen testamentum Conradus, antequam vita

excederet: Conradinumque fratris filium hæredem instituit. Conradini pater Henricus fuit[1] ex Constantia regis Castellæ sorore natus, quem Fridericus, vt ante diximus, in Apulia necari iussit...... successor deinde Urbano Clemens IV suffectus est, cui prius Guido Fulcodii, nomen fuit. Is iureconsultus excellens et in parlamento regio primarius aduocatus est habitus : uxorem duxit et liberos ex ea sustulit, sed cælebs factus ad Ecclesiam se contulit, podiensemque consecutus episcopatum, cum pontificem egregium ageret ad narbonensem transferri metropolim meruit. Exin cardinalis creatus, in Angliam missus est ab Vrbano apostolicæ sedis legatus, vt Henricum Angliæ regem Simoni comiti Montisfortis conciliaret; ex qua legatione summus cum pontificatus extraxit. Is Manfredi potentiam ac sententiam veritus, habitu dissimulato tanquam monachus cum paucis comitibus Perusium venit, ibique se primum manifestauit. Ad quem cardinales venientes, eum solenni pompa susceptum Viterbium deduxere. Quod cum Carolus accepisset, mox Massilia soluens cum xxx triremibus fœlici vento in Tyberim delatus est, et senator vrbis creatus cum magistratum per annum gessit, suas moratus copias quas terrestri itinere sequi iusserat. Interea apud Lateranum, regni hierosolymitani ac Siciliæ e manu Clementis corona sublimatus est, et vna coniunx Beatrix regis Franciæ filia[2]. Regnum vero ea conditione datum, vt neque ipse, neque.... Romanorum imperium aut quærerent aut oblatum reciperent; census nomine duo de quinquaginta millibus aureorum quotannis apostolicæ cameræ penderent........ Interfecto, ut diximus, Mamfredo, Conradinus eius Henrici filius, quem necatum a patre diximus, generosæ indolis adolescens in Sueuia educatus; iam de paterna hæreditate anxius, quo

[1] Première erreur.
[2] Deuxième erreur.

pacto regnum Siciliæ vindicaret, cum propinquis atque amicis consilia agitabat, ad quam minister ei opportunus oblatus est Henricus, regis Castellæ frater; cuius soror Constantia patrem suum Henricum Friderico peperat. Erant per idem tempus in Hispania ulteriore, quam hodie Castellam vocant, tres germani : Alfonsus qui regni gubernacula tenens, vt prius retulimus, imperator electus erat; Henricus, Fredericusque. Hos tanquam sibi æmulos et res nouas molientes Alfonsus patria eiecerat, qui ad externas opes confugientes, Fridericus in Africam, Henricus in Galliam[1], Angliam transiuerant. At Henricus, cum frustra regem Franciæ contra fratrem inuitasset (erat enim vtrique consanguineus, et pacis consilia magis quam bella suadebat) in Angliam nauigauit si forte Richardum imperii competitorem aduersus Alfonsum armare posset. Sed cum hic quoque frustra niteretur, in Germaniam ad Conradinum pronepotem se contulit[2], quem cum voto suo consentientem inuenisset, clam fœdus cum eo pepigit; et, consiliis de re vniuersa discussis, Genuam petiit, atque inde nauigio Pisas; vbi primoribus in constitutam cum Conradino machinationem tractis, ad pontificem Viterbii morantem transiuit. Cui de fratris superbia atque ambitione quæstus, errabundum sese apostolicæ benignitati commendauit. Inde Romam religionis obtentu accedens, primarios factiososque ciues largitionibus sibi allexit....... At Conradinus iter prosecutus, cum venisset ad pontem Miluium, senator et urbis primarii ciues, cunctique magistratus, non aliter eum venerati sunt, quam si fuisset imperator eorum; nam longo præcedente agmine, populi multitudine, optimatibus ad frenum incedentibus, solenni pompa in Capitolium ductus est. Conduxerat Henricus senator mercede non contem-

[1] Troisième erreur.
[2] Quatrième erreur.

nendam Hispanorum manum, Romanorumque plurimos partim præmio partim ipse prædæ pellexerat, vt Conradinum sequerentur. Rebus itaque constituis, relicto Guidone Forerano, qui cum præsidio Capitolium custodiret, exercitum et magnum et armis egregie instructum per Tiburtinum, ac Equicolorum Marsorumque montes, in ea campestria Conradinus Henricusque deduxere, qui Palatini[1] campi appellantur, hinc Fucino lacu, indé montibus altis circumdati. Vbi cum ab exploratoribus didicissent, Karolum in propinquis agere, tanquam e vestigio pugnaturi, ordinatis aciebus quadratum agmen incedere iusserunt. Karolus in valli reducta copias coegerat, in quam Conradini oculis prospectum collis circiter x stadiorum longitudinis auferebat. Cum theutonicus exercitus quatuor millia passuum in hoste patentes campos processisset, Karolus x inde stadio ad concauæ vallis fauces primam suorum aciem ostentauit. Erat eius exercitus longe minor quam theutonicus : nam copias diuidere coactus, alias Friderico in Sicilia, alias in Apulia Sarracenis opponens, reliquas sibi retinuerat. Cumque viribus atque multitudine vincere non speraret, ad prudentiam astumque confugit. Alardus ei comes neapolitanus[2] eques, qui a pueritia vsque ad senium cum germanis regibus stipendia fecerat, reique militaris artem et quibus vtendum est dolos egregie callebat. Is Karolum monuit, vt parte copiarum intra vallem retenta, reliquas in aciem ordinatas cum marescallo suo regiis ornato insignibus in prælium cogeret, ipse gregarii militis sago indutus, e tumulo quodam veluti e speculo rei exitum prospectaret, cum tempus exigeret, si suos fugere cerneret, suppetias mitteret. Factum est vt Alardus monuit. Conradinus vero, Hispanis Italisque in fronte collocatis, Germanos sibi equites tria millia cum

[1] Cinquième erreur.
[2] Sixième erreur.

signis in subsidia retinuit; Henricum senatorem nulli ordini obligauit, vt omnia prouidens disponensque laborantibus subueniret. Sic vtrimque dispositis rebus, marescallus ornamento regio conspicuus tam suos milites quam hostes fallens, prælium init. Pugnatur animis utrimque ferocibus: et quamuis pauci contra multos Gallici starent, virtute tamen marescalli diu anceps prælium trahitur. At cum Hispani atque Itali marescallum regem esse crederent, in eum omnes impetum facientes circumuentum denique confecerunt. Tunc orta subito in Theotonicis alacritate, in Gallis mœrore, effusa ab his fuga cœpta est, et tanquam cæso rege desperatum. Theutones, veluti profligatis hostibus, iam nihil aliud quam spolia colligenda esse, arbitrati, solutis ordinibus fugientes insequuntur; Conradino cum pueris et debilibus circa signa relicto. Tum Carolus, Alardo commonente, ex insidiis erumpens, magna procella in hostes fertur: et obuiis quibusque vel stratis vel dissipatis, fortunæ faciem immutauit, vt, qui victus videbatur, insigni de hostibus victoria potiretur.

Conradinus et marchio badensis, adolescentes ætate atque infortunio pares, vbi exercitum suum fusum videre, nec iam spes vlla salutis relicta esset nisi fugæ, per deuios montes agasonum tecti cucullis secesserunt; atque octauo demum die ad Asturam peruenerunt: vbi compertum piscatorem, magnis pollicitationibus induxerunt, vt se piscatoria scapha, aut in pisana littora, aut in senensia deferret. Cumque pecunia nulla his esset, Conradinus annulum loco pignoris piscatori tradidit, ille per simulationem commeatus in scapham deferendi, ad proxima delatus, annulum ostentans, de valore a peritioribus percontatus est. Inter fabulandum vero, et adolescentes ad se venisse facie liberali et indumento sordido manifestauit; et quid quæsiuerint, quidve promiserit, palam exposuit. Ob quam rem ducti in suspicionem oppidani, alterum illorum Conradinum esse,

quem inter cæsorum cadauera non inuentum Karolus summa diligentia perquiri mandauisset, piscatorem secuti infelicissimos adolescentes ceperunt, et ad Karolum vinctos deduxere. Henricus quoque senator, de fuga apud Reate retractus, in potestatem Karoli factus est. In bello Gerardus comes Pasanus, et alii Germani atque Itali proceres nouem, capti; quorum illustre genus et opes florentes habebantur, qui anno vno in carcere apud Neapolim obseruati sunt[1]. Exin, cum deliberatio de captivis haberetur, comes Flandriæ regis gener et consanguineus, vitam generoso sanguini dimittendam, Conradinumque matrimonio obligandum sensuit. Idemque omnes suasere quibus animus nulli obnoxius cupiditati fuit, alii vero numero plures, publico iudicio plectendos dixere, qui regni pacem turbassent. Vicit apud crudelem regem sententia sæuior. Die itaque iudicii dicta, in foro ciuitatis, quod ad portam Carmelitanam spatiosum est, qui postea columnam marmoream erexerunt, purpurei ac sericei panni in terra extenti sunt; eoque captivi adducti miserabile spectaculum circumstabat populus vrbis, tantæ nobilitatis infelicem deflens casum, ad quem etiam vicinarum ciuitatum plebes confluxerant, nemo sine lacrimis speciosos forma juuenes, quorum maiores imperio positi essent, iamiam mortuos inspiciebat; tamque miserabilis horum interitus visus est, vt ipsis etiam lacrimas excusserit, qui eius iniquitatis auctores erant. Primusque marchio badensis christiano more sacramentis Ecclesiæ receptis, candidam ceruicem lictoris gladio præbuit. Cuius præcisum caput adhu « Mariam Mariamque » sonans, Conradinus e terra elevans atque deosculatus, et ad se stringens, fletu eiulatuque clamitans : « Heu nobilis adolescens, inquit, heu frater ! ad hæc ego te præmia e paterna domo, e matris complexu detraxi. Siccine te possum intueri, qui dum mihi regnum

[1] Septième et très-importante erreur. Æneas pourrait bien être l'inventeur de cette circonstance tant exploitée depuis.

quæris, vitam amittis? O dulcis societas quam amare dissolueris! O amantissime comes, ubi vox, vbi sensus est? cur non respondes? cur taces? Jam transiuisti miser, ego miserior e vestigio sequor; tibi hæreditas mihique necem peperit; hæc iudicia, hæc impiæ gentis iura! at videant hoc Superi, et, si digna patimur, æternum hoc regnum Gallicis faxint : sin causa mortis iniusta est, in Aragonenses hanc coronam transferant; de tam scelerata gente pœnas sumant! Nam et ego, si quid iuris in regno Siciliæ apud me est, Petro aragonensi vltima voluntate relinquo, » atque chirothecam in medium proiecit, veluti signum traditi regni. Illam postea miles quispiam colligens, regi Aragonum tradidit[1]. Moxque Conradinus, et deinde Gerardus, et postremo reliqui obtruncati sunt. Et, ne carnifex de fusione tam alti sanguinis vspiam se jactitaret, ipse quoque alterius manu carnificis cæsus est[2]. Vltimus igitur generis Fridericorum Conradinus, hoc modo extinctus, et nobilissimus ille sanguis finem fecit. Crediderim ita cœlesti Numini placuisse, cui persecutores Ecclesiæ grati esse non possunt : constatque, sæpe progenitorum scelera in nepotibus vindicari. Verum neque Karoli impunita crudelitas mansit. Vix enim post Conradini cædem anni tredecim præterierant, cum, non ferentes gallicam insolentiam Siculi, correptis armis omnes per insulam Gallos in vnis vesperis trucidarunt[3], et insula in potestatem Petri aragonensis facta est. Nec multo post Karolus secundus, filius huius, nauali prælio captus in Cathaloniam deductus est. Et, ne veteribus insistamur, ætate nostra vniuersum ad Aragonenses, ipsorumque fortunatissimum et sapientia clarissimum Alfonsum regem, defecit : tanquam Deo exequi cura præcipua fuerit[4].

[1] Huitième erreur.
[2] Neuvième erreur.
[3] Dixième et dernière erreur.
[4] Ici l'intention d'Æneas est évidente. C'est un mensonge politique;

APPENDICE Q.

CROISADE D'AFRIQUE. — PROPOSITIONS DE SAINT LOUIS A CHARLES D'ANJOU.

Le jour de mars, fête de l'Invention de la Sainte-Croix. (Arch. du royaume. J. 513, n. 51.)

Sire, li mesage lou roi de France, vostre frere, c'est à savoir l'arcediacre de Paris et le marechal de France, vos requierent respons sur le conseil qu'il vos ont requis de la voie (voyage) de la terre sainte, et ce qu'il vos semblera qui mieuz vaille à l'enneur de Dieu et au preu de la cretienté.

Sire, encore vos requierent de par lou roi vostre frere que vos pregniez la croiz, si vos plet, pour donner essemple et encouragement as autres genz, et por plus esfraier les annemis de la foi par le renom de vous, et ice fetes par le conseil de l'apostole (le pape), si vos plet, par tel condition que vos faciez et qui sera plus profitable ou de l'aler ou du demourer.

Sire, encore vos requierent que se vos n'alez là, que vos faciez aide à la terre sainte de galies (galères, vaisseaux) et de genz de vostre regne à armes, et du nombre de gallies et des genz il vos requiert response; et sachiez, sire, li rois votre frere a entendu qu'il seroit plus grant profit à vos, d'aucunes genz, se il i aloient que se il demouroient ou regne.

Sire, encore vos requierent que vos leur faciez response quel aide vos li ferez de viandes, de betes, de chevaux et de sommiers (bêtes de somme), en aquitement de vos paiages, et à ses barons de France qui iront en ce voyage, et as

Piccolomini ne l'avait pas encore inventé lorsqu'il écrivit son *Epitome*, où il dit simplement : « Conradinus et Austriæ dux... capti ad Carolum « perducti, et deinde securi percussi. » Æneæ Sylv. Piccol. Senensis *Opera*, p. 248. (Éd. de Bâle, bibl. Mazarine, n° 183.)

marchanz de l'ost paiauz vos droitures ; ensi comme mesire Pierres, li chambellens, parla à vos, si comme il dit.

(Arch. du royaume, *ibid.*)

Nuncii regis Franciæ requirunt a rege Siciliæ ut det consilium suum super negotio terræ sanctæ, quid melius videbitur ei ad honorem Dei et christianitatis, tam super transfretatione, quam super aliis pertinentibus ad ipsum negotium.

Item, requirunt ut assumat crucem ad animandum alios christianos et causa exempli et ad deterrendum inimicos fidei per famam sui nominis, et hoc de consilio domini papæ, fiat tali conditione quod vadat illuc vel remaneat prout magis expediet Ecclesiæ Dei et christianitati.

Item, requirunt ut quum passagium erit faciat subsidium de galleis et de hominibus in armis de suo regno. Intellexit etiam rex Franciæ quod plures nobiles sunt in regno Siciliæ de quibus esset utilius regi Siciliæ quod transfretarent, potius quam morarent in regno. Unde requirunt de quanto numero, tam gallearum quam hominum, ad arma placebit regi Siciliæ facere subsidium.

Item, requirunt pro rege Franciæ, pro baronibus suis permitti portari victualia, bestias, equos, summarias in immunitate pedagiarum sive redeveneiarum quarumcumque pro necessitate ipsorum mercatores vero possint portare vectigalia et alia necessaria exercitui solvendo pedagia consueta.

FIN DE L'APPENDICE DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE X.

LIVRE XI.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

ERRATA.

Page 82, *au lieu de:* abandonnées l'instabilité, *lisez :* abandonnées à l'instabilité.

Page 147 (note 1) — Saint-Grégoire au voile d'or; — Saint-Georges au voile d'or.

Page 158, — mercenaires; — mécréants.

Page 200, — émigrés guelfes; — émigrés gibelins.



